

Le Grand-Tronc

terminé. Il contient huit étals destinés aux bouchers et adjudés sur paiement d'un droit. La vente de la viande est prohibée en dehors du marché.

Autre question en panne, mais hors du ressort du conseil municipal: l'agrandissement de l'église ou la construction d'un nouveau temple. Les paroissiens se sont déjà prononcés, en majorité, pour l'agrandissement. Mais Mgr Bourget trouve l'église non pas un peu mais beaucoup trop petite pour les besoins de la paroisse. Un agrandissement ne suffirait pas. Le désir de l'évêque pèse, en pareille matière. Une nouvelle assemblée générale décide la construction d'une église plus vaste (13 mars 1853). Mais il semble qu'il en sera de l'église comme du marché, pour lequel plusieurs années se sont écoulées entre la décision et l'action.

La question du collège est plus complexe. L'instruction des garçons, rudimentaire auprès de celle des filles, n'est pas digne d'un village terminus d'une ligne internationale de chemins de fer et qui devrait bien être élevé à la dignité de ville. De nouveaux commissaires d'école, tablant comme base sur les 200 livres reçues du surintendant, ont résolu de bâtir un collège, et même acheté au baron Grant, représenté par son agent R.B.McGinnis, trois emplacements contigus pour la somme de 75 livres (devant le notaire Pages, le 13 avril 1852). Ils prélèvent 150 livres sur la paroisse, pour école modèle, et 75 livres sur le village, pour école élémentaire, et les voici avec un pécule de 425 livres. Ils commencent un bâtiment en pierre de 72 pieds sur 36. La maçonnerie est faite; le toit, le plancher, les fenêtres et une porte sont posés, et les commissaires constatent qu'ayant dépensé 480 livres ils ont épuisé leurs ressources, et au-delà.

Les commissaires d'école de Longueuil ont alors une idée simple: vendre l'ancienne maison que la fabrique leur a cédée - leur a cédée à réméré -, pour obtenir la subvention de l'Etat. C'est osé, si l'on se rappelle la nature de cet accord. Les commissaires d'école consultent des hommes de loi et se rassurent. Bons princes, ils offrent, par l'entremise du notaire Pages, leur secrétaire-trésorier, la préférence à la fabrique; ils sont bien décidés - et le font savoir - à vendre au plus offrant, en cas de refus.

Aux yeux des marguilliers, c'est un peu fort. Les commissaires d'école veulent vendre à la fabrique sa propriété! Les marguilliers, réunis d'urgence, ripostent par l'exercice de leur droit de réméré. La fabrique offre à la Commission scolaire, par l'organe de maître Isidore Hurteau, notaire, de rembourser toutes les dépenses et améliorations qu'elle a pu faire sur la propriété (1er avril 1852).

La notification reste sans réponse pendant un an. Mais la guerre est déclarée entre la fabrique et la Commission scolaire. Le curé Brassard, président de la fabrique et président de la Commission scolaire, n'en peut plus. Mais le personnel de la Commission scolaire, comme celui de la fabrique, se renouvelle en partie tous les ans. De nouveaux commissaires

d'école, élus en 1853, mettent les marguilliers en demeure de donner suite à leur notification, d'exercer leur droit de réméré. Ils font rétrocession d'une maison qui n'a pas été réparée et qui n'a guère été entretenue depuis 1850 (devant Isidore Hurteau, le 20 août 1853).

Voilà la Commission scolaire privée de son école, avec un bâtiment inachevé. Elle emprunte 35 livres, pour faire aménager deux classes dans le bâtiment, et signe une requête à la Législature pour demander secours (novembre 1853). La requête arrive trop tard pour être examinée pendant la courte session de cette année.

Là-dessus les oblats, qui ont quitté Longueuil, mettent en vente leur maison, voisine de l'église, avec terrain et dépendances. Ils en demandent mille livres. L'achat permettrait à la fois un agrandissement du cimetière, devenu indispensable, et la construction d'un collège. La fabrique a les moyens de payer comptant. Le curé Brassard, malgré tout infatigable, convoque une assemblée de paroisse, le 2 juillet 1854. Plus de deux cents propriétaires y viennent. Il y a bien quelques dissidents, mais deux personnages influents interviennent. Isidore Hurteau, ancien maire de Longueuil, et le Dr Pierre Davignon, maire en exercice, appuient le curé et proposent l'achat. Une forte majorité se rend à leurs raisons. L'achat est décidé. Il se réalise, toujours devant Isidore Hurteau, le 13 juillet.

Les commissaires d'école ont perdu la guerre. La majorité de la paroisse est contre eux. Ils croient leur requête à la Législature naufragée dans quelque bureau. Leur Commission est endettée, sans pouvoir d'emprunt, et leur bâtiment inachevé n'est guère en état de recevoir les élèves, à la rentrée d'octobre; ils demandent au surintendant la permission de le vendre. Le surintendant autorise, pourvu que la Commission scolaire place le produit de la vente dans un fonds spécial, pour fins d'éducation. La vente est faite le 28 août.

Mais l'affaire a transpiré, hors de Longueuil. Charles Daoust, député de Beauharnois, l'évoque à la session de 1854. On se demanderait de quoi il se mêle si on ne lui prêtait une arrière-pensée anticléricale, car Charles Daoust est le directeur du journal montréalais *le Pays*, organe radical qui ne perd aucune occasion de chercher noise à l'évêque. Le surintendant Meilleur, interrogé par l'Assemblée législative, interroge à son tour le curé de Longueuil, qui lui résume, en un long mémoire, l'historique et la situation actuelle. Le curé en profite pour demander l'aide officielle.

Trois classes se sont ouvertes dans l'ancienne maison des oblats: une première, qui prend le titre d'école modèle, avec 44 élèves; une deuxième, avec 56; et une troisième ou classe élémentaire, avec 76 enfants. Les commissaires d'école ont engagé Dominique Boudrias, Sophie Ménard et John Smith. Une assemblée du 8 avril 1855 décide d'ajouter un troisième étage à la maison et de lui construire une annexe. Le curé Brassard préside le comité chargé de surveiller les travaux, et qui les mène à bien.

Le Grand-Tronc

On n'est pas surpris que le curé Brassard n'en puisse plus. Il renonce à sa paroisse, obtient la permission de prendre en Europe de longues vacances bien gagnées.

* * *

Une association s'est formée pour la réforme du régime seigneurial. Il ne s'agit pas de réformer, soutient Louis-Hippolyte Lafontaine, mais d'abolir en indemnisant. Le Premier ministre Francis Hincks, libéral très modéré, qui a beaucoup soutenu les projets du Grand-Tronc, est totalement acquis à la cause des chemins de fer. Hostile à l'abolition des droits seigneuriaux, il expose ses raisons dans un banquet en l'honneur de lord Elgin: la Province, qui a besoin d'emprunter pour construire des chemins de fer, risquerait d'y perdre son crédit.

La question se débat aux élections de 1854. La nouvelle division administrative et électorale, en enlevant Saint-Jean, accroît l'influence de Longueuil dans le comté de Chambly. Mais elle est funeste à Louis Lacoste, défait par Noël Darche.

La nouvelle majorité favorise le projet d'abolition de la tenure seigneuriale. Francis Hincks ne dévient pas de ses principes. Le ministère MacNab-Morin succède au ministère Hincks-Morin et fait abolir les droits seigneuriaux, sous réserve d'indemnité fixée par l'Etat et payable par les censitaires au seigneur. Ce qui n'apporte pas grand changement immédiat, puisque la majorité des censitaires, ne pouvant ou ne voulant pas verser une forte indemnité d'un coup, s'en tiennent à leur modique paiement annuel. François-Bonaventure Viger reste le percepteur des rentes seigneuriales à Longueuil.

John Young juge indispensable que le chemin de fer ait son terminus, non pas sur la rive sud, mais à Montréal même. Il y faut un pont sur le Saint-Laurent - un pont sur lequel les trains pourront passer. Un pont de plus de deux milles de longueur. C'est une entreprise gigantesque, à l'échelle - avec les moyens - de 1854! Beaucoup continuent de hausser les épaules. Mais John Young s'obstine: sans une entrée à Montréal, qu'un pont seul peut procurer, tout ce qui s'est fait et tout ce qui se fera ne servira de rien; l'entreprise est vouée à la faillite. John Young consulte des ingénieurs, dont les avis diffèrent. Il faudra neutraliser la pression des glaces. Des ingénieurs comptent y réussir. John Young persuade les hommes d'affaires et les financiers. La Compagnie du Grand-Tronc charge Robert Stephenson et Alexander Ross de réaliser cette entreprise, dont le coût s'évalue à six millions huit cent mille dollars.

Le premier caisson est mis en place le 24 mai 1854, jour anniversaire de la Reine. Deux mille hommes sont employés à la construction du pont. Les ouvriers canadiens et américains sont exigeants et les Européens trouvent le climat dur.

Histoire de Longueuil

Un grand quai réservé aux navires océaniques est terminé, à Montréal. L'Écossais Hugh Allan, fils d'un capitaine au long cours qui a conduit des bateaux à Montréal, fonde sa propre compagnie et fait construire des bateaux dans les chantiers montréalais. La Compagnie Allan réussit, malgré quelques naufrages, et contribue à la prospérité de Montréal. Elle donne de l'essor au commerce avec l'Europe. On compte jusqu'à 26 navires dans le port qui est très vivant dans la belle saison. Longueuil pourra-t-il jamais rivaliser avec Montréal?

La construction du Grand-Tronc, la plus grosse entreprise au Canada, coûte cher. On dit certaines sections de la ligne de Montréal - de Longueuil - à Portland, en territoire américain comme en territoire canadien, si éloignées de la perfection que les trains n'y circulent pas la nuit. Les actions baissent au grand détriment des entrepreneurs payés en partie en actions. Les actionnaires anglais envoient des enquêteurs et le Grand-Tronc demande le concours financier de l'État.

Mais les chemins de fer stimulent le commerce et l'industrie des villes traversées, y répandent l'aisance et l'optimisme. Les premiers trains entre Montréal et Toronto et Toronto et Montréal circulent le 27 octobre 1856. Le Grand-Tronc offre, dans ses locaux de Pointe-Saint-Charles, un banquet de quatre mille couverts, suivi par une procession aux flambeaux. Les personnages officiels visitent les travaux du pont qui portera le nom de la reine Victoria.

Ce pont aboutira loin de Longueuil! C'est Saint-Lambert qui en profite.

La prairie Saint-Lambert a d'abord été - et reste - une campagne bien cultivée. La Champlain and St. Lawrence, qui avait son terminus à Laprairie, a décidé, en 1852, d'aboutir à Saint-Lambert. Elle y a donc fait ériger gare, ateliers et remises. On construit en même temps à Saint-Lambert un grand quai qui, se plaint-on à Longueuil, cause des inondations en aval. La Champlain and St. Lawrence fait construire des maisons pour loger ses employés. Elle établit une "traverse" par bateaux à vapeur - *l'Iron Duke* et le *Prince Albert* - entre Saint-Lambert et Montréal. La Champlain and St. Lawrence, compagnie de Peter **McGill**, et la Montreal and New York, compagnie de William Molson, se fusionnent sous le nom de Montreal and Champlain Railway Company en 1857, ce qui consolide cette prospérité.

Et voici que des ingénieurs, des contremaîtres, des ouvriers du Grand-Tronc se logent **aussi** à Saint-Lambert, à proximité des travaux gigantesques, à proximité du point d'aboutissement du futur pont. C'est l'activité de Saint-Lambert qu'il faut maintenant admirer. De lourds fardiers transportent, à grand renfort de jurons et de claquements de fouet, les blocs de pierre de 29 pieds de hauteur qui servent à la maçonnerie des entrées. D'autres transportent du bois de charpente pour les ouvrages temporaires; d'autres encore, des crampons et des rivets, à la tonne. Six

Le Grand-Tronc

bateaux à vapeur et 72 barges occupés aux travaux mobilisent à eux seuls, entre les équipages et leurs auxiliaires, près de 500 hommes. Saint-Lambert reçoit des curieux, des journalistes, de hauts fonctionnaires des Travaux publics, des ingénieurs d'Angleterre et des métallurgistes des Etats-Unis. Saint-Lambert grossit sa population par sauts et ses ambitions par bonds. Des catholiques demandent à Mgr Bourget la permission d'ériger une chapelle qui serait une succursale de l'église de Longueuil. Deux voisins, Pierre Bétournay et George Philips, offrent chacun un morceau de leur terre, d'un arpent de front sur trois de profondeur, entre le Saint-Laurent et le chemin de la Pinière. D'autres promettent de l'argent.

Ce doit être une précaution, de leur part, que de demander une succursale de l'église Saint-Antoine. Leur objectif inavoué n'est-il pas une paroisse indépendante? Les paroissiens de Longueuil protestent d'avance, auprès de l'évêque. L'achèvement du pont Victoria entraînera sans doute le départ d'un certain nombre de familles qui ne sont pas toutes protestantes. Un démembrement diminuerait les revenus de la paroisse: "Nous ne pourrions plus soutenir les deux maisons d'éducation qui sont la gloire de Longueuil." Loin de rivaliser avec Montréal, nous voici, nous de Longueuil, si fiers de nos deux cents ans d'existence, obligés de nous défendre contre la rivalité de Saint-Lambert! Tous les Longueillois tombent, pour une fois, d'accord.

Saint-Lambert obtient sa chapelle dont les travaux commencent au printemps de 1857. Longueuil est assez magnanime pour envoyer son corps de musique rehausser la bénédiction solennelle. Les gens de Saint-Lambert, cependant, ont dû présumer de leurs forces, de leurs finances. Ou bien l'emplacement, éloigné du centre du village, était mal choisi. Des critiques s'élèvent - là aussi! - et les travaux sont suspendus, puis abandonnés.

Mais Saint-Lambert porte ses ambitions sur un autre terrain. Une agglomération, comme Saint-Lambert est en train de le devenir, a des besoins de caractère urbain. Des citoyens demandent la formation d'une municipalité séparée pour accomplir ou terminer les améliorations spéciales qu'exigent les progrès de la localité. Ils s'adressent à la Législature et obtiennent l'érection d'une municipalité, à compter du 2 juillet 1857. Le village de Saint-Lambert est détaché de la municipalité de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil, comme le village de Longueuil l'a été neuf ans plus tôt. Les électeurs se rassemblent dans la salle d'attente de la gare. Sept conseillers municipaux, trois Anglais et quatre Français, sont élus. Ils choisissent Louis Bétournay comme premier maire.

* * *

Longueuil se défend. Longueuil conserve, sur la rive sud, ses titres de suprématie. L'inspecteur Joseph Gariépy fait rapport au conseil municipal: le village compte 316 maisons, occupées par 461 familles, et 27 boutiques. Le Dr Pierre Davignon préside le Conseil, dont le chemin de Chambly accapare l'attention.

Histoire de Longueuil

La rue Saint-Charles est la principale artère, d'est en ouest, du village de Longueuil. Le chemin de Chambly, qui lui est perpendiculaire dans la partie est, est une des routes les plus anciennes de la colonie et l'une des plus importantes de la province. Le gouvernement a multiplié les ordonnances et dépensé beaucoup d'argent pour son entretien. Il a fini par le vendre, en 1852, à une compagnie à fonds social, qui devait se rembourser en droits de péage. La compagnie n'a pas réussi et le gouvernement a repris possession du chemin en très mauvais état, quatre ans plus tard. Les propriétaires riverains élèvent des plaintes et refusent les corvées. Quelque astucieux fonctionnaire suggère le transfert du chemin aux municipalités intéressées. Les municipalités en délibèrent, chacune de son côté. Le chemin de Chambly, artère commerciale très fréquentée, est vital pour elles. Les municipalités, sur place, se croient capables d'une gestion plus économique que celle de l'Etat. Le gouvernement cède, par arrêté ministériel du 11 mai 1858, le chemin de Chambly aux municipalités du village de Longueuil, du Bassin de Chambly et du canton de Chambly, pour la somme dérisoire de cinq chelins. Le conseil de la municipalité du canton de Chambly cède presque aussitôt ses droits aux deux autres.

Le chemin de Chambly mesure seize milles, est traversé par dix ponts et comporte quatre barrières de péage. Il est dans un état pitoyable, mais le gouvernement offre de prêter aux municipalités les vingt mille dollars nécessaires pour le faire réparer et macadamiser.

Le conseil municipal de Longueuil en discute à maintes reprises et croit réaliser une affaire d'or. Le Fonds d'emprunt municipal prête \$12 000 à Longueuil et \$8 000 à Chambly. Un comité conjoint surveillera les travaux, exécutés à frais communs. Chambly gèrera les barrières 1 et 2 et Longueuil les barrières 3 et 4. Longueuil émet les obligations exigées par le Fonds d'emprunt municipal. Voilà le conseil municipal du village de Longueuil à la tête d'une exploitation de voirie!

* * *

L'abbé Georges-Amable Thibaut, curé de Saint-Jérôme depuis dix ans, a succédé à l'abbé Brassard comme curé de Longueuil. Son frère l'abbé Amable Thibaut, qui était son vicaire à Saint-Jérôme, le suit comme vicaire à Longueuil. Le nouveau curé dresse, pour l'évêché, un "Aperçu des dépenses de la cure de Longueuil":

Pour un vicaire	50 livres
pour un domestique	40
pour deux servantes	50
pour bois de chauffage	30
pour foin	20
	<hr/>
	190 livres

"Ajoutant à ces dépenses ce qu'il faut pour l'entretien de la maison, pour les visites, pour les pauvres et pour d'autres bonnes oeuvres, il est aisé

Le Grand-Tronc

de comprendre qu'il faudra un bon casuel, avec un revenu fixe de 300 livres, pour pouvoir vivre convenablement."

Le curé Thibaut trouve en suspens la question de l'église, à rebâtir ou agrandir, et la question du collège, qui n'est pas entièrement terminé et qui ne pourra prendre son essor qu'entre les mains d'une communauté enseignante.

Le nouveau curé convoque une assemblée des paroissiens (22 juin 1856) et fait autoriser la confection de deux galeries, ou deux jubés latéraux, contenant chacun 37 bancs de trois places. Et la fabrique, stylée par le curé, économisera piastre par piastre pour amasser le capital nécessaire à la construction d'une nouvelle église.

Les bancs ne sont pas assez nombreux, malgré cette adjonction, pour contenter tout le monde. Ou bien c'est un prétexte. Deux cultivateurs riches et par conséquent influents, Laurent Benoit et Moïse Vincent, prennent la tête des propriétaires habitant sur le chemin de Chambly et sur le chemin de la Grande Ligne, et demandent à Mgr Bourget l'érection d'une chapelle desservie par le curé de Longueuil, ou mieux: l'érection canonique d'une nouvelle paroisse entre Longueuil et Chambly.

Longueuil se défend à la fois contre la tentative de démembrement venue de Saint-Lambert et contre celle-ci. Des habitants signent une contre-requête. D'autres suggèrent, à la rigueur, de retrancher à la paroisse de Longueuil le territoire le plus éloigné de l'église, au-delà de la Grande Savane, pour le réunir à la paroisse de Chambly. Saint-Antoine perdrait moins de territoire, moins de paroissiens et moins de revenus.

Mgr Bourget accorde une chapelle succursale, comme il a fait pour Saint-Lambert. Les pétitionnaires se mettent à l'oeuvre sans tarder. Louis Bissonnet, maître charpentier à Longueuil, commence les travaux dès l'automne de 1857.

La fabrique hâte l'achèvement et l'aménagement du collège et désigne trois syndics: le curé Thibaut, Isidore Hurteau et Edouard Lespérance "aux fins de gérer et administrer les affaires du collège, aussi d'adresser à la Législature de cette province une requête pour en obtenir et en recevoir un ou plusieurs octrois". Le collège terminé, la fabrique en cède gratuitement l'usage à la Commission scolaire, pour un terme de 25 ans, pourvu qu'elle entretienne le bâtiment. La fabrique se charge du reste: taxes, assurance, rentes seigneuriales, tant que l'établissement conservera l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

Reste à choisir la communauté qui se chargera de l'enseignement. Les clercs de Saint-Viateur, appelés au Canada par Mgr Bourget en 1847, se sont installés au village de L'Industrie,¹ où se trouve leur noviciat. Le curé

1. Aujourd'hui Joliette

Histoire de Longueuil

de L'Industrie n'est autre que l'abbé Manseau, notre ancien curé de Longueuil qui a, si l'on ose dire, repris du service. Le curé Manseau ne vit pas beaucoup mieux avec les clercs de Saint-Viateur que son neveu et successeur le curé Brassard n'a vécu avec les oblats. Il bougonne, dans ses moments d'humeur, contre "ces Français qui ne comprennent rien à la situation". Mais les clercs de Saint-Viateur ont déjà essaimé - à Rigaud, en particulier - avec succès. Mgr Bourget les aime et les souhaite à Longueuil.

La fabrique de Longueuil et les clercs de Saint-Viateur signent un engagement. Sept religieux - sept frères - prennent possession du collège le 1er juillet 1856. Ils recevront 150 livres par an, outre le revenu des pensionnaires.

Notre ancien curé Brassard rentre - tout transformé? - de son long voyage en Europe et devient curé de Saint-Roch de l'Achigan, en 1857. Il ne se rappelle de Longueuil que les bons moments. Il ne se rappelle de mère Marie-Rose - si rigide, si exaspérante à se retrancher derrière la règle! - que sa sainteté, et des soeurs de Longueuil que leurs mérites. Il ne leur en veut pas de la kyrielle de reproches qu'il leur adressait: leurs genuflexions devant l'autel "comme des hommes" et le crucifix qu'elles portaient "comme des oblats". Bientôt sexagénaire, il en sourit peut-être. Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont ouvert leur septième fondation à Verchères en 1856. Le premier soin, oui le premier soin, de l'abbé Brassard, curé de Saint-Roch de l'Achigan, est d'inviter les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à fonder un couvent dans sa nouvelle paroisse.

Il n'y a qu'un point où le coeur de l'abbé Brassard saigne encore. Chiniquy a recommencé et amplifié ses désordres aux Etats-Unis. Il séduit une cohorte d'admiratrices. Il prépare un schisme. Son évêque le suspend puis l'excommunie. On en parle, bien entendu, dans tous les presbytères du diocèse de Montréal. L'abbé Brassard, dit-on, faisait état d'une confiance de Mgr Bourget reconnaissant la nullité de l'excommunication, signifiée sans témoins. Mgr Bourget demande un démenti au curé Brassard: "Je n'ai jamais rien dit de tel, et en répétant cette fable on me mettrait en position très fausse..." (2 juillet 1858). Mais cela ne relève plus de l'histoire de Longueuil.

La localité qui possède un collège - qui a consenti des sacrifices pour posséder un collège - ne néglige pas sa vie intellectuelle. Sur l'initiative d'Eustache Pages, des citoyens éclairés fondent un "Institut canadien du Village de Longueuil", "dans un **but d'union**, d'instruction mutuelle et de progrès général" (9 septembre 1857). L'Institut reçoit des journaux, organise des conférences et des débats. Pages achète et donne deux ou trois cents volumes qui forment un commencement de bibliothèque. Le baron Grant concède un terrain triangulaire, circonscrit par la rue Saint-Charles, la rue Saint-Thomas et la rue de Longueuil, pour la construction d'un immeuble (9 janvier 1859). Joseph Lespérance avance quatre cents piastres.

Hélas! la politique s'en mêle. La politique et quelque chose de plus. Il existe à Montréal un Institut canadien, société "littéraire et scientifique" où se réunissent tous les *rouges* du district. Des sociétés secrètes en tirent, croit-on, les ficelles, et l'Institut canadien fronde l'autorité religieuse. La bibliothèque de l'Institut canadien sent le fagot, et les directeurs refusent de l'expurger. Mgr Bourget refuse les sacrements aux membres de l'Institut canadien de Montréal. Ce ne doit pas être par hasard que les fondateurs d'une société "littéraire et scientifique" à Longueuil choisissent le même nom. L'Institut canadien de Montréal est abonné aux journaux "libéraux" de France; l'Institut canadien de Longueuil souscrit les mêmes abonnements. Pas un conservateur ne met les pieds, ni n'est invité à mettre les pieds à l'Institut canadien de Longueuil.

Le curé Thibaut avise. Il peut compter sur Isidore Hurteau, devenu l'un des actionnaires de *la Minerve*, le journal conservateur qui défend les bons principes. Les sulpiciens ont paré la menace de l'Institut canadien et de sa bibliothèque, à Montréal, en créant le Cabinet de lecture paroissial. Le curé Thibaut, le notaire Isidore Hurteau, son frère cadet le notaire Pierre-E. Hurteau, le Dr Pierre Davignon, maire du village de Longueuil, et le Dr G. Larocque fondent le Cabinet paroissial de Saint-Antoine de Longueuil, qui tiendra journaux et livres - bons journaux et bons livres - à la disposition du public (1858). Les fondateurs du Cabinet de lecture songent, eux aussi, à l'achat d'un terrain. Il n'y a pas encore de place, à Longueuil, pour deux sociétés "littéraires", et les institutions rivales vivoteront quelques années.

Mais Longueuil s'affirme. Dans le domaine administratif également.

Le bureau d'enregistrement, placé à Longueuil dans les premiers temps du comté de Kent, est passé ensuite à Saint-Jean, puis à Chambly, où il se trouve depuis 1844. La possession du bureau d'enregistrement constitue, pour une paroisse, un symbole de primauté dans le comté. Or Longueuil est bien, des quatre paroisses du comté de Chambly, la plus centrale et la plus commode puisque tout le monde y passe pour se rendre à Montréal. Longueuil réclame le transfert du bureau d'enregistrement. Le Dr Davignon, maire de Longueuil, appartient à une famille de batailleurs. Chambly se débat, comme bien l'on pense. Le conseil de comté traverse des séances agitées. Longueuil l'emporte enfin, le 26 septembre 1857. Sir William Eyre, administrateur du Canada, le confirme par proclamation du 19 octobre. C'est un honneur pour N.-P. Macé et Jean-Baptiste Dérochers de faire enregistrer le premier acte dans le bureau siégeant, à titre provisoire, dans la maison de la fabrique. Le comté souhaite, pour l'établissement définitif du bureau, le don d'un terrain rue Saint-Charles, entre la rue Charlotte et le chemin de Chambly. Une assemblée de paroisse en délibère, le 26 mai 1860. Le rôle et le titre de capitale du comté valent le don d'un terrain bien placé, et Longueuil acquiesce, en posant ses conditions.

Longueuil, terminus du Grand-Tronc et chef-lieu du comté de Chambly, sait sa grandeur menacée.

* * *

Le Grand-Tronc a offert une prime de \$3 000 aux entrepreneurs s'ils achevaient le pont sur le Saint-Laurent avant la fin de l'année 1859. La structure de deux milles de longueur est en état d'utilisation dès la fin de novembre. Les travaux ont duré cinq ans et cinq mois. Le pied du pont occupe, à Pointe-Saint-Charles, l'emplacement des *sheds* où tant d'immigrés irlandais sont morts du typhus, douze ans plus tôt. Les Irlandais de Griffintown qui ont travaillé à la construction du pont y dressent une pierre tirée du fleuve, sur laquelle ils gravent l'inscription: "A la mémoire des six mille immigrants morts du typhus A.D. 1847-1848."

Le pont tubulaire en acier, comprenant 25 travées de 16 pieds de largeur et de 18 de hauteur, repose sur 25 piliers en maçonnerie. Le tablier s'élève à 60 pieds au-dessus du fleuve dont la profondeur à cet endroit est de 22 pieds. Le premier train traverse le fleuve le 5 décembre. C'est un long, un interminable convoi de wagons-plates-formes et de wagons-tombeaux, traîné par trois locomotives et chargé de blocs de pierre, pour éprouver la solidité de l'ouvrage. Le conducteur est un Longueillois, François Saint-Mars, qui a fait ses débuts sous le capitaine Espérance, a commandé lui-même un traversier, puis s'est transformé en cheminot, au service du Grand-Tronc. L'essai est concluant: les trains peuvent désormais circuler du lac Huron aux rives de l'Atlantique!

La reine Victoria délègue son fils le prince de Galles - le futur Edouard VII - pour présider à l'inauguration officielle. John Young, animateur du port de Montréal, préside un comité de réception. Ce comité élabore un vaste programme de fêtes, échelonnées sur plusieurs jours.

Le prince de Galles et son état-major arrivent dans le port de Montréal, sur un navire de guerre qu'escorte une flottille de petits bateaux, le 24 août 1860. Une pluie diluvienne fait remettre le débarquement au lendemain. Il fait assez beau, le 25, pour que les dames, en chapeau de paille et robe légère, sortent leur plus jolie ombrelle. Tout Montréal est dehors, sans parler des visiteurs. Toutes les cloches de la ville carillonnent. Le cortège gagne en voiture le "dépôt", c'est-à-dire la gare Bonaventure qui appartient à la Montreal and Champlain Railroad Company et qui n'est guère qu'un vaste hangar à charbon, mais encore plus convenable et surtout mieux placé que le dépôt installé par le Grand-Tronc au bord du fleuve. Un train spécial conduit les autorités au pont Victoria. Le prince, maniant une truelle en argent, place la dernière pierre qui couronne la porte du pont, puis un wagon de luxe le conduit au centre du pont où il enfonce, à francs coups de maillet, le dernier des 2 500 000 rivets qui, à la différence des autres, est en argent.

Le Grand-Tronc

Passons sur les inaugurations, la parade militaire, les réceptions, la procession aux flambeaux, le feu d'artifice à la montagne, le bal où les équipages déversent 4 000 invités. Passons... les Longueuillois n'ont pas le coeur de participer à ces réjouissances.

Le Grand-Tronc démolit ses installations de Longueuil pour les transférer à Pointe-Saint-Charles. Il ne laisse qu'une rangée de maisons en briques, appelée le *Brick Row*, à usage de logements. Mais à quoi bon des logements? Ingénieurs, contremaîtres, ouvriers et employés du Grand-Tronc déménagent à Pointe-Saint-Charles. Le village de Longueuil perd presque la moitié de sa population et le prix des propriétés s'effondre.

Le Grand-Tronc, qui devait assurer la fortune de Longueuil, cause sa ruine.



1. Introduction

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records and the role of the committee in this regard.

The second part of the document details the specific procedures and guidelines that will be followed to ensure the highest standards of accuracy and reliability in the records.

Les problèmes du curé Thibaut

LES SOEURS des Saints Noms de Jésus et de Marie, dont la renommée s'est étendue, fondent un nouveau couvent presque tous les ans. On les demande aux Etats-Unis. Elles ouvrent un couvent à Portland, dans l'Oregon, en 1859, un autre - le dixième - à Oregon même en 1860. Mgr Bourget désire les avoir à Hochelaga, toujours objet de ses soucis.

Un industriel riche, Simon Valois, de ceux qui par leur âge, leur allure, leurs convictions et leur conduite appellent l'épithète de vénérable, donne une maison, plus une certaine somme pour l'aménager. Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie s'établissent à Hochelaga. Longueuil s'enorgueillit de posséder la maison mère d'un Institut aussi recherché.

Mais Mgr Bourget avait une autre idée en tête. Il croit qu'une communauté de cette importance, obligée de communiquer avec les quatre coins de la province et bientôt peut-être du continent, ne doit pas être séparée du centre diocésain par le Saint-Laurent. Le noviciat se transporte à Hochelaga. Il est bientôt clair qu'Hochelaga supplantera Longueuil comme siège de la congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie. On dit même que le couvent de Longueuil serait désaffecté. Un journal l'annonce.

Les habitants de Longueuil n'en reviennent pas. Ceux qui ont critiqué les soeurs, dans le passé, ne sont pas les moins indignés. Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie sont identifiées à notre paroisse au point qu'on les appelle souvent, dans toute la province, "les Soeurs de Longueuil". Nous avons consenti trop de sacrifices pour nous voir enlever nos soeurs, notre couvent! Longueuil est si bouleversé que Mgr Bourget envoie au curé Thibaut de longues explications à lire en chaire.

Ces explications sont embarrassées:

Histoire de Longueuil

Montréal 10 décembre 1860

C'est une chose bien connue qu'une communauté qui devient nombreuse doit, lorsque cela lui est possible, avoir un noviciat séparé de la maison professe. C'est ce que la Congrégation des Soeurs des SS. Noms de Jésus et de Marie a eu en vue en établissant son noviciat au couvent Sainte-Marie.

Cela est tellement dans la pensée que si la communauté ne pouvait demeurer à Longueuil, ce qui n'arrivera pas, il faut l'espérer, ce n'est pas au couvent Sainte-Marie, mais ailleurs qu'il faudrait se placer.

Cela établi en principe, on ne saurait nier qu'il ne puisse se trouver dans le diocèse, pour cette communauté, une meilleure position que Longueuil; puisqu'elle est là en face de son noviciat, et à la porte de la ville.

Une autre chose à observer, c'est que cette communauté, obligée pour son propre intérêt de demeurer séparée de son noviciat, doit faire tous ses efforts pour avoir autant d'élèves internes et externes qu'il lui sera possible d'attirer à elle; car c'est son seul moyen de subsister et de s'occuper; aussi avez-vous remarqué que dans le temps même que les novices délogeaient de Longueuil, l'on faisait à la maison mère des réparations considérables, auxquelles votre fabrique a si généreusement contribué. Ceci devrait suffire pour prouver que ce n'est nullement l'intention de la communauté de se déplacer.

En conséquence, je trouve que le bon curé de Longueuil et ses braves paroissiens n'ont pas de raison de s'effrayer d'une nouvelle de gazette, qui a l'air d'annoncer au public que la communauté de Longueuil va traverser le fleuve pour se joindre à son noviciat.

Au reste, cette terreur qui me semble un peu panique me prouve une chose qui m'est fort agréable, savoir l'attachement de ce curé et de ses paroissiens à un établissement qui a pris naissance au milieu d'eux, qui croît prodigieusement par leur encouragement, et qui continuera de même à se développer pour le bien de la paroisse avant tout.

Longueuil se rend bien compte, malgré ces paroles à demi rassurantes, qu'elle a perdu la maison mère. Longueuil n'est plus qu'une succursale d'Hochelaga!

Le prochain coup nous viendra-t-il encore de l'évêché?

Quand des habitants du chemin de Chambly et du chemin de la Grande Ligne ont obtenu de Mgr Bourget une chapelle, Longueuil y a vu,

Les problèmes du curé Thibaut

non sans appréhension, l'amorce d'une paroisse. Saint-Hubert, troisième village taillé dans l'ancienne seigneurie, est érigé en municipalité séparée en 1860. Deux membres du conseil municipal de la paroisse de Longueuil, Louis Daigneau et Jean-Baptiste Baillargeon, habitant sur le territoire de Saint-Hubert, ne peuvent plus faire partie du conseil de Longueuil. Les gens de Saint-Hubert réclament aussitôt leur paroisse. Longueuil proteste: l'évêque nous demande de construire une nouvelle église; notre curé y tient et la fabrique thésaurise dans ce but; mais, moins nous serons nombreux, plus la charge sera lourde... Le décret d'érection canonique de la chapelle en église paroissiale, sous le vocable de Saint-Hubert, est lu et publié à Saint-Hubert et à Longueuil, le 26 octobre 1862. L'abbé Jean-Baptiste Cousineau, vicaire à Longueuil - les vicaires passent chez nous comme des feux follets, certains ne restent pas trois mois, en attendant une cure, et celui-ci, depuis deux ans, s'habitue à nous comme nous à lui -, l'abbé Cousineau devient curé de Saint-Hubert. La double géographie, civile et religieuse, de cette époque, est assez compliquée. La municipalité de paroisse, toujours étendue de Boucherville à Laprairie, continue d'encercler les trois villages de Longueuil, de Saint-Lambert et de Saint-Hubert. Mais on arrache pour la première fois une partie de sa chair à la paroisse religieuse de Saint-Antoine, qui perd du coup la moitié de son territoire.

A Saint-Lambert, c'est un autre conte. Saint-Lambert a des problèmes, comme on ne dit pas encore en 1860. Le village de Saint-Lambert est en partie peuplé par des employés du Grand-Tronc, mais la Compagnie refuse aux voitures l'accès du pont Victoria, d'ailleurs étroit et réservé à ses trains. Ce sont des villageois qui ont demandé "l'incorporation" d'une municipalité. Ils y mènent le bal et décident, à leur profit, des améliorations dont les propriétés agricoles, plus ou moins éloignées du centre, paient leur part. Des cultivateurs - et contribuables - de Saint-Lambert demandent et obtiennent à la Législature un changement de limites qui les annexe à la municipalité de la paroisse de Longueuil - d'où ils étaient sortis (9 juin 1862). C'est, pour la paroisse civile, une faible compensation à la perte subie par la paroisse religieuse.

* * *

Longueuil a donc beaucoup souffert depuis deux ans. Tandis que tout bon Montréalais - aurait-il encore, "habitant" d'hier, de la glèbe à ses bottes - se gonfle à l'énoncé des statistiques démographiques en progrès continu, Longueuil subit l'humiliation d'enregistrer, de recensement en recensement, un recul dans le village par suite du départ du Grand-Tronc, et dans la paroisse par suite de l'érection de Saint-Lambert, puis de Saint-Hubert. Une race moins endurante se serait découragée.

Le Dr Davignon a été réélu maire tous les ans jusqu'en 1860. André Trudeau lui succède en 1861, puis le Dr Gédéon Larocque en 1862.

L'exploitation du chemin de Chambly occupe beaucoup notre conseil municipal. On se rappelle que l'entreprise relève conjointement de la

municipalité de Longueuil et de la municipalité de Chambly-Bassin. Ces deux municipalités, plus adroites et plus heureuses que l'Etat - quel exploitant ne le serait? - s'en tirent avec un bénéfice. L'entreprise comporte quatre barrières de péage: les barrières 1 et 2 dépendent de Chambly-Bassin; les barrières 3 et 4 de Longueuil. Les recettes de péage des barrières 3 et 4, du 11 mai 1861 au 4 février 1862, ont été de 350 livres et 8 chelins; les recettes des barrières 1 et 2, de 409 livres et 5 chelins. Chambly doit à Longueuil la moitié de son excédent, soit 29 livres et 8 chelins. L'entretien du chemin est adjugé au plus bas soumissionnaire, après criée à la porte de l'église. Les dépenses de Longueuil ont été de 259 livres et 2 chelins, celles de Chambly de 362 livres et 5 chelins. Longueuil doit rembourser à Chambly la moitié de son excédent de dépenses, soit 51 livres et 11 chelins. Mais Chambly traîne une dette antérieure de 122 livres et 10 chelins envers Longueuil, qui charge l'avocat Georges-Etienne Cartier, ex-ministre - les libéraux viennent de remplacer les conservateurs - de faire rentrer son dû (16 août 1862). L'accord entre les deux municipalités prévoit qu'aucune d'elles ne peut céder ses droits dans l'exploitation du chemin sans le consentement de l'autre partie. Mais l'exploitation en commun est une source de frictions. Et les conseils municipaux doivent se gendarmer contre les resquilleurs qui se fraient des chemins détournés pour éviter les péages.

Une circulaire gouvernementale fait appel "au zèle et au patriotisme" des conseils municipaux "pour offrir aux habitants du Canada l'occasion de contribuer au monument national qu'on se propose d'élever en Angleterre en l'honneur du regretté Prince-Epoux". Le conseil municipal de Longueuil "regrette beaucoup, vu l'état d'épuisement de ses finances, nécessité par de pressantes améliorations et réparations locales, de ne pouvoir, dans les circonstances fâcheuses où il se trouve, répondre à l'appel de Son Excellence, appel qui fournirait les moyens de prouver le respect et la haute estime qu'il portait envers le regretté Prince-Epoux" (20 février 1863).

* * *

La question de l'église est la plus urgente.

Chez les protestants, le révérend Edmund Wood, de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste de Montréal, est nommé curé "en charge" - c'est-à-dire non résident - de Longueuil. Il lui arrive de traverser en canot de Montréal à l'île Sainte-Hélène, en ramant lui-même, pour le service des soldats stationnés dans l'île, puis de reprendre le canot et les rames, pour le service de Saint-Marc à Longueuil.

La fabrique de la paroisse catholique continue de thésauriser. Elle a pu prêter \$800 à la fabrique de Lachine, à 10 p.c. d'intérêt (6 juillet 1862). Mgr Bourget établit la dévotion du chemin de croix dans l'église Saint-Antoine de Longueuil "avec tous les privilèges et indulgences qui y sont attachés", par décret du 23 septembre.

Les problèmes du curé Thibaut

Mgr Bourget visite la paroisse l'année suivante (13 juillet 1863). Il approuve les comptes de la fabrique et décide qu'il faut absolument agrandir ou reconstruire l'église. Enfin Monseigneur constate l'insuffisance des revenus du curé et demande que les paroissiens lui paient, en sus de la dîme, "un supplément convenable pour qu'il puisse subsister lui-même d'une manière honorable, soutenir un ou plusieurs vicaires et être à la tête de toutes les bonnes oeuvres qui se font dans cette grande paroisse, où les oeuvres se multiplient de jour en jour".

Les paroissiens, un peu lents à répondre, s'assemblent pour en décider, le 24 janvier 1864. Ils offrent au curé un supplément de \$400 par an, mais font observer que ses revenus, comme ceux de la fabrique, ont diminué "depuis la séparation de la paroisse de Saint-Hubert". Mgr Bourget néglige cette réticence, approuve le supplément offert et félicite les paroissiens de Saint-Antoine de leur bon esprit.

Mais qu'apprend-il? Le cimetière de Longueuil serait encombré au point qu'on ne puisse y creuser de fosse sans violer le repos des morts. "Si cela est, écrit Mgr Bourget au curé Thibaut, je vous charge de faire une assemblée de fabrique, pour informer vos marguilliers qu'il est urgent d'acquérir quelque terrain convenablement situé, afin d'agrandir ledit cimetière. Car autrement, je serais conduit à la pénible nécessité de l'interdire" (4 octobre 1864). Les médecins de Longueuil signent une déclaration: "Le cimetière actuel, placé auprès de l'église et dans le centre du village, est de nature à nuire gravement à la santé publique." Le Dr Davignon offre un terrain de trois arpents, plus éloigné du centre, à bon compte. Mais les marguilliers font la sourde oreille. (Ne les accablez pas: tous les paroissiens de toutes les paroisses et de tous les temps ont le porte-monnaie aussi fermé!) Monseigneur revient à Longueuil. Il ordonne l'achat du terrain offert par le Dr Davignon. Les marguilliers obéissent alors; ils décident l'achat, au prix de \$1 200 (30 octobre 1864).

Eh bien, il y a encore de la graine d'opposants - les fortes têtes qui ont donné, ou dont les pères ont donné du fil à retordre au curé Chaboillez, au curé Manseau, au curé Brassard -, qui voudraient garder l'ancien cimetière, quitte à l'agrandir. Les membres de l'Institut canadien de Longueuil, en sourdine, les excitent, pour contrarier l'évêque.

Mgr Bourget est reparti pour Rome. Le curé Thibaut demande au grand vicaire Alexis Truteau, administrateur du diocèse en l'absence de l'évêque, un interdit formel devant lequel, il faut l'espérer, tous s'inclineront. Le grand vicaire vient sur les lieux, puis envoie l'interdit (17 mai 1865):

En me transportant lundi dernier dans votre paroisse, j'ai pu vérifier que le terrain qui depuis bien des années sert de cimetière aux paroissiens de Longueuil est si rempli de fosses qu'on ne peut plus guère y faire de fosses sans troubler le lieu de repos assigné aux

anciens défunts de la paroisse. J'ai vérifié pareillement que le cimetière ainsi placé au centre du village devenait dangereux pour la santé publique. En conséquence, la fabrique, d'après l'ordre qu'en avait donné Monseigneur de Montréal l'automne dernier, ayant fait l'acquisition d'un terrain convenable sous le rapport de l'étendue et de la position pour recevoir les restes de tous les défunts de la paroisse, et ledit terrain ayant été béni dimanche dernier, d'après l'autorisation que j'en avais donnée, vous devez cesser dès lundi prochain, le 22 du courant, d'enterrer dans le vieux cimetière, que j'interdis par les présentes.¹

La décision est finale. Pas un de ceux qui pérorent avec le plus d'assurance à l'Institut canadien de Longueuil ne prendrait le risque d'être un jour inhumé hors du cimetière consacré.

L'Institut canadien et son rival, le Cabinet de lecture, ne sont d'ailleurs pas très actifs. Mais Longueuil possède aussi sa Société Saint-Jean-Baptiste, dont l'animateur, Georges Kernick, organise une souscription pour l'achat d'une statue. Les paroissiens, cette fois, sont assez généreux. Longueuil célèbre la Saint-Jean-Baptiste avec pompe le 24 juin 1865, et la statue du patron des Canadiens français orne désormais le petit terrain de la fabrique, situé à l'angle sud de la rue Saint-Charles et du chemin de Chambly, entre l'église et le cimetière interdit. Ce terrain sera désormais le "Carré Saint-Jean-Baptiste".

* * *

Reste le domaine économique.

Montréal compte 90 000 âmes au recensement de 1861. L'industrie s'y développe, ce qui accentue le déplacement de la campagne vers la ville. Le creusage du chenal s'achève, à la profondeur uniforme de 20 pieds. Le Grand-Tronc tire parti de la guerre civile américaine. L'acquisition du Montreal and Champlain lui a procuré l'accès de Boston, grâce à la correspondance avec le Vermont Central et le Vermont and Canada. Hugh Allan lance tous les ans des bateaux plus modernes et plus rapides qui, assurant un service hebdomadaire, transportent des hommes d'affaires, des immigrants, des troupes et, dans leur cale, en fret de retour, du grain. On construit les premiers élévateurs.

Longueuil, privé de toute communication ferroviaire depuis 1860, n'a plus d'espoir de jamais rivaliser avec une si insolente prospérité. Mais il défend ce qui subsiste. La fonderie Manning est passée entre des mains canadiennes-françaises. Vincent et Courtois font construire, par les ateliers de Saint-Lambert qui ont servi à la construction du pont Victoria, une seconde fonderie sur un terrain - côté nord de la rue Sainte-Elisabeth, au coin de la rue Saint-Alexandre - que le baron Grant leur a vendu.

1. La correspondance permettant de reconstituer cet épisode est aux archives du diocèse de Saint-Jean.

Les problèmes du curé Thibaut

Le seul atout qui nous reste, à part le chemin de Chambly, est la "traverse" de Montréal. Or la société Jodoin-Lespérance entre en dissolution. Un richissime Montréalais, F.-X. Beaudry, qu'on retrouve dans plusieurs entreprises, offre d'acquérir le matériel et de renflouer l'affaire à son compte. La traverse, notre dernier bien, passera-t-elle entre des mains montréalaises - autant dire étrangères? Edouard Lespérance en parle à Isidore Hurteau, qui est Longueuil incarné. Lespérance et Hurteau forment la Compagnie de navigation de Longueuil, dont tous les actionnaires sont de Longueuil et qui obtient sa charte en septembre 1865. Le capitaine Lespérance sera directeur-gérant. Le capitaine Charles Bourdon, entré au service de la Compagnie Jodoin-Lespérance en 1857, à dix-sept ans, passe tout naturellement au service de la nouvelle compagnie.

Mais F.-X. Beaudry se promet revanche. Il confie un vapeur au capitaine Bruno Normandin, de Longueuil, pour concurrencer la Compagnie de navigation. La querelle s'arrange par le transfert à Beaudry d'un paquet d'actions de la compagnie de Longueuil.

* * *

La vie politique est compliquée. Aux Etats-Unis, la guerre civile fait rage. Des Canadiens s'enrôlent dans les armées du Nord, seules voisines. L'un de ces volontaires est le Dr François Davignon, frère du troisième maire de Longueuil et qui, à la différence de son sauveteur Bonaventure Viger, n'a pas, en 1862, le sang moins vif qu'en 1837. François Davignon, chirurgien major au 97^e Régiment de New York, est fait prisonnier par les sudistes. Au Canada, les combinaisons ministérielles culbutent l'une après l'autre, et celles qui durent plus d'un an ont de la chance. Louis Lacoste est devenu conseiller législatif en 1861. Charles Boucher de Boucherville représente le comté de Chambly. C'est un homme d'une grande dignité. Et nous nous retrouvons ministériels puisque les conservateurs ont repris le pouvoir. Mais les ministères tombent comme châteaux de cartes et les hommes politiques sont à la recherche d'une nouvelle formule.

Longueuil est absorbé par un souci local.

Le curé Thibaut est un ancien Térésien et ne l'oublie pas. Il a été l'un des premiers élèves du Collège de Sainte-Thérèse, l'un des premiers prêtres fournis par ce collège à l'Eglise et, ordonné prêtre, est resté au Collège comme professeur pendant trois ans. Il ne trouve aucun enseignement comparable à celui que des prêtres séculiers dispensent au Collège de Sainte-Thérèse. Les clercs de Saint-Viateur, qui dirigent le Collège de Longueuil, croient sentir de sa part une méfiance, pour ne pas dire une sourde animosité. "Le changement de curé fut un malheur pour nos Frères", écrira le père Champagneur, fondateur et supérieur des clercs de Saint-Viateur au Canada.

Or les frères qui dirigent le Collège de Longueuil, suivant les instructions du père Champagneur, demandent aux commissaires d'école,

par lettre du 24 mars 1866, une sensible augmentation de traitement. Les commissaires refusent à leur assemblée du 13 avril. Les clercs de Saint-Viateur attribuent ce refus à l'inspiration du curé - membre de la Commission scolaire - qui voudrait leur départ pour confier le collège à des Térésiens. L'année scolaire terminée, en juillet 1866, les frères abandonnent le collège.

Cette décision cause un grand émoi. Les Longueuillois ont décrit le collège et le couvent, dans une de leurs requêtes à l'évêché, comme "la gloire de Longueuil". La Commission scolaire, prise au dépourvu pour la rentrée de septembre, charge le curé Thibaut et le commissaire Pierre Moreau de trouver des professeurs. Le curé songeait-il réellement à Sainte-Thérèse? A-t-il pris contact avec son *Alma mater*? L'avocat Moreau, fervent chrétien, charitable envers ceux qui lui soutirent des consultations gratuites, est un des Longueuillois qui ont aidé Hurteau et Lespérance à mettre sur pied la Compagnie de navigation de Longueuil. Tout dévoué au bien public, il refuse cependant toute autre charge que celle de commissaire d'école. Il aiguille les sondages vers les frères des Ecoles chrétiennes. Le curé Thibaut et le commissaire Moreau font rapport, le 7 juillet, des pourparlers engagés avec ces frères. Les religieux hésitent puis ne se jugent pas en mesure d'assumer le Collège de Longueuil dès cette année. Les commissaires engagent en hâte trois instituteurs laïques, diplômés de l'Ecole normale Jacques-Cartier, qui prennent la suite des clercs de Saint-Viateur, aux mêmes conditions.

Trois maîtres ne suffisent ni pour l'enseignement, ni pour le maintien de l'ordre, et l'ambition leur vient: ils voudraient à leur tour une hausse de traitement. Pierre Moreau reprend ses démarches auprès du frère Héraclien, supérieur des frères des Ecoles chrétiennes.

Les frères des Ecoles chrétiennes ont une longue expérience que l'expérience des clercs de Saint-Viateur renforce. Ils ne s'engageront pas dans une impasse. Le visiteur de la congrégation envoie à la Commission scolaire de Longueuil une liste de treize conditions, en demandant une réponse écrite (20 août 1867): 2

- 10- *Devez-vous faire faire dès maintenant les travaux d'appropriation et à l'avenir ceux de réparation nécessaires à la maison de résidence et à la maison d'école conformément à nos usages? La disposition actuelle des cloisons qui séparent les classes n'étant acceptée que conditionnellement, si le besoin s'en fait sentir, la Commission s'engage-t-elle à les disposer comme il sera demandé?*
- 20- *Nous fournirez-vous une cour, un jardin, un hangar pour le bois, de bonne eau?*

2. Archives des frères des Ecoles chrétiennes à Longueuil.

Les problèmes du curé Thibaut

- 30- *Vous engagez-vous à payer pour frais d'établissement et par Frère \$200? Ces \$200 seront exigés pour chaque nouveau Frère lorsqu'il y aura augmentation de personnel.*
- 40- *A payer pour salaire annuel, en or, et par Frère, par trimestre et d'avance, \$160?*
- 50- *Consentez-vous à meubler nos classes d'après nos usages et à fournir tableaux, images, sentences, cartes, globes, collection de solides, etc.?*
- 60- *A fournir et à perpétuité les livres à usage de maître dans la classe, le bois et l'encre nécessaires aux élèves?*
- 70- *A donner pour être distribués en prix environ 8 à 10 piastres par classe à la fin de l'année scolaire?*
- 80- *A abandonner aux Frères le produit des pensionnaires à la condition que le Frère qui en aura la charge soit fourni gratuitement?*
- 90- *A ne pas gêner l'action des Supérieurs des Frères quand ils auront à déplacer quelque sujet?*
- 100- *A leur concéder un droit de propriété sur le mobilier, égal à 1/10 de sa valeur par chaque année d'usage?*
- 110- *A n'exiger des Frères qu'un enseignement conforme à leur programme?*
- 120- *A ne demander l'enseignement de la langue anglaise dans les différentes classes qu'autant qu'un Frère spécial sera payé pour cet office?*
- 130- *Les Frères demandent que leurs effets soient transportés gratuitement de leur maison de Montréal à celle de Longueuil et que la traverse de la rivière soit gratuite aussi pour tous les membres de la Congrégation.*

Le traitement demandé est minime, et rien n'est laissé au hasard. Les commissaires acceptent. Sept frères des Ecoles chrétiennes entrent en fonctions. Longueuil, au moins, ne perdra pas son collègue!



1947

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

Le Montréal-Chambly-et-Sorel

LES PROVINCES s'acheminent à petits pas vers la Confédération. Les radicaux de l'Institut canadien entraînant le parti libéral, s'agitent contre le projet. Les frères Dorion, Wilfrid Laurier et d'autres font circuler des manifestes. L'un des signataires est John Pratt - Jean Prat, qui a fait fortune dans le commerce du cuir et dans l'industrie du caoutchouc et qui, bien qu'il ait épousé la veuve du "patriote" Charles-Ovide Perrault, tué à la bataille de Saint-Denis, a laissé ses clients anglais et américains déformer son nom. Mais la majorité canadienne-française, plutôt indifférente, fait confiance à Cartier pour sauvegarder, dans la nouvelle constitution, les traits essentiels de la nationalité. Cartier inspire *la Minerve*, qui compte Isidore Hurteau parmi ses actionnaires.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, plaçant le Canada sous un nouveau régime, reçoit la sanction royale le 29 mars 1867. Le système confédéral, avec Ottawa pour capitale, s'inaugure le 1er juillet. Louis Lacoste est nommé parmi les premiers sénateurs, à Ottawa, et Charles de Boucherville, président du Conseil législatif à Québec. L'honorable Louis Lacoste se rappelle-t-il, en prêtant le serment d'office, l'assemblée des Six-Comtés où il proposait la substitution d'"amicales compositeurs" aux juges nommés par le gouvernement? Les premières élections fédérales et provinciales sont simultanées, en septembre. Le système du double mandat, permettant d'être député à la fois à Québec et à Ottawa, contribue à les embrouiller.

La question majeure est celle du nouveau régime. Le parti conservateur, qui est le parti de Cartier, est pour; le parti libéral est contre. Dans le comté de Chambly, le candidat conservateur à la Chambre des communes est Pierre-Basile Benoit, cultivateur de la paroisse de Saint-Hubert; le candidat libéral est l'avocat Wilfrid Dorion, de Montréal, membre de la famille libérale le plus en vue de la province - et collaborateur du *Pays*, ce

Histoire de Longueuil

qui dispense d'explication. Le conservateur l'emporte sur le libéral, le cultivateur de Saint-Hubert sur l'avocat de Montréal, par 691 voix contre 526. Chambly seul donne une majorité rouge. Longueuil donne 202 voix à Benoit, 98 à son adversaire.

Dans l'élection provinciale, le conservateur Jean-Baptiste Jodoin, cultivateur de Berthierville, défait le libéral François David, cultivateur de Saint-Hubert, par 676 voix contre 530. Longueuil donne 205 voix à Jodoin et 94 à son adversaire.

La lutte a donc été assez serrée. Longueuil, renonçant à présenter un enfant de la paroisse, s'est rangé du côté de l'ordre et de la Confédération.

Les résultats de la double campagne sont analogues à Montréal et dans l'ensemble de la province. Le parti libéral se résigne vite à la Confédération. Montréal, jusqu'à son dernier citoyen, s'enorgueillit d'atteindre les cent mille âmes.

Longueuil, sans chemin de fer, piétine. Mais les frères des Ecoles chrétiennes enregistrent une belle réussite: 242 enfants dont 40 demi-pensionnaires, répartis en quatre classes, fréquentent le collège pendant l'année scolaire 1867-1868.

Le conseil municipal, faute d'hôtel de ville, siège chez Isidore Hurteau, secrétaire-trésorier. Le Grand-Tronc détournant une partie du commerce, comme on pouvait s'y attendre, l'exploitation conjointe du chemin de Chambly a cessé d'être profitable; l'entretien se fait plus coûteux; il faut souvent réparer, à frais communs bien qu'il soit sur le territoire de Chambly, le pont qui franchit la petite rivière de Montréal. Le paiement des intérêts au Fonds d'emprunt municipal, facile pendant les premières années, pèse maintenant sur le village.

C'est un problème de communication qui se pose à Longueuil. La Compagnie de navigation de Longueuil vit, sans plus. Elle se plaint d'être surtaxée. Le capitaine Edouard Lespérance meurt en novembre 1868; les bateaux de la Compagnie du Richelieu - la plus grande entreprise de transport fluvial sur le Saint-Laurent - mettent leur pavillon en berne "pour prendre part au deuil de leur soeur de Longueuil et pour rendre hommage à la mémoire d'un vétéran de la navigation." Edouard Lespérance a siégé au Conseil municipal de 1848 à 1880, avec quelque interruption, et à la Commission scolaire pendant deux ans. Isidore Hurteau prend seul en main l'administration de la Compagnie de navigation de Longueuil.

Un chemin de fer serait encore plus important. Le train transporte dix ou vingt fois plus de voyageurs ou de marchandises que la diligence, le chariot ou même la traverse. La "Corporation" envisage de souscrire un certain montant pour engager la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly à prolonger sa ligne jusqu'à Longueuil, qui deviendrait

Le Montréal-Chambly-et-Sorel

le terminus, avec ateliers de réparation et d'entretien. Les propriétés seraient taxées pour payer les intérêts et l'amortissement de l'emprunt. Les électeurs municipaux, convoqués en assemblée publique, approuvent le projet (9 octobre 1868). Le Conseil charge le maire Gédéon Larocque et le conseiller Joseph Lespérance de prendre contact avec la Compagnie. Mais le maire fait rapport: les informations qu'il a pu se procurer ne justifieraient pas une participation au fonds social de la Compagnie.

Le conseil municipal décide la construction d'un nouvel édifice en briques, de deux étages, servant à double fin de marché et d'hôtel de ville. Le baron de Longueuil vend un terrain pour \$300 (27 mars 1869). Augustin Dufresne et Octave Delage, "entrepreneurs du village de Longueuil" et plus bas soumissionnaires, reçoivent le contrat, au montant de \$2 800 (5 octobre 1869). Le rez-de-chaussée est divisé en huit étals pour les bouchers et une "plate-forme" pour les maraîchers. L'étage supérieur comporte, outre la salle des séances, une grande salle avec une estrade, pouvant servir aux assemblées publiques et aux représentations théâtrales. Une aile ou "allonge" séparée, derrière le bâtiment, abrite le poste de police et le poste de pompiers. Ce marché-hôtel de ville est inauguré en 1870. Mais la salle réservée au Conseil est à peine chauffable. Le Conseil émigre pendant quelque temps dans une salle de la fabrique "au côté nord-ouest de la rue Saint-Charles".

La municipalité impose une taxe de 1 p.c., sur la valeur réelle des propriétés, pour payer ses dépenses. La plupart des maisons sont évaluées entre \$180 et \$600. Deux ou trois sont évaluées à \$800; celle de Charles Saint-Michel à \$1 000. Le curé Thibaut veille à la limitation du nombre des permis d'auberge. Il faut résister le plus possible aux requêtes de citoyens entreprenants qui demandent la location gratuite de la grande salle du marché pour des conférences, représentations, soirées dansantes ou "exercices de drames".

Et voilà que les pompiers entrent en conflit avec le maire qui les aurait "maltraités" en nommant un gardien des pompes qui ne leur convient pas. Ils signifient: "Si cette conduite à leur égard n'est pas réparée dans la personne de leur capitaine, ils se verront dans l'obligation de résigner leur charge de pompiers." Le Conseil, par un vote majoritaire, défie l'ultimatum et maintient la nomination faite par le maire. Les pompiers démissionnent, au mois de juin 1869. Le conseil compose un nouveau corps de 25 pompiers, payés huit piastres par année. Mais les démissionnaires ameutent leurs partisans. Des conciliateurs évitent la guerre civile en décidant Isidore Hurteau, qui a bien des intérêts à surveiller mais qui ferait tout pour Longueuil, à revenir sur la scène municipale. Isidore Hurteau occupe de nouveau, en 1870, la mairie qu'il a inaugurée en 1848. Deux seulement des anciens échevins, Siméon Bonneville et Joseph Lespérance, résistent à la bourrasque et gardent leur siège.

Histoire de Longueuil

L'un des nouveaux conseillers est Georges Kernick, le citoyen entreprenant qui a mené à bien la souscription pour la statue de saint Jean-Baptiste. Kernick est l'animateur du Club Montarville, assez prospère pour ne pas solliciter la location gratuite d'une salle. L'ancien maire Gédéon Larocque, l'avocat Isai'e Jodoin et quatre conseillers municipaux en exercice figurent dans la petite foule de sociétaires qui obtient la charte du Club Montarville "pour promouvoir l'instruction littéraire" et procurer "une récréation pour le corps". Le club acquiert une magnifique propriété - une maison en briques de deux étages - à l'angle nord de la rue Sainte-Elisabeth et de la rue Grant. On ne saurait garantir que "l'instruction littéraire" en sera fort stimulée, puisque le Club Montarville est en réalité un club de billard. Un Longueuil Boating Club s'est déjà formé, au cours d'une réunion chez le Dr Larocque, en 1867. Une majorité de membres de langue anglaise a eu l'élégance d'élire le capitaine Lespérance à la présidence. Le club adopte, comme premier local, un pavillon flottant surmonté d'une large cabine, amarré au pied de la rue Saint-Jean. Puis il le remplace par un *club house*, pavillon permanent sur la terre ferme. Il organise des régates et des "excursions au clair de lune" dans des bateaux enguirlandés de lanternes chinoises, assez populaires pour susciter la rivalité d'un Saint Lawrence Boating Club en 1870. Il n'y a pas de place pour deux clubs nautiques à Longueuil: ceux-ci se fusionnent, après conciliabules à l'hôtel Payette, en juin 1871. Sir Hugh Allan et sir Georges-Etienne Cartier acceptent des diplômes de membres honoraires. Le nouveau Longueuil Boating Club organise de fameuses régates en septembre 1871, avec le concours de la fanfare du Victoria Rifles, montée sur une barge. De vastes estrades érigées sur la rive du fleuve sont pleines à craquer. D'autres spectateurs emplissent les traversiers, ancrés au quai du Grand-Tronc. Les membres de notre club nautique portent veste et pantalons blancs, souliers blancs et plats et casquette galonnée avec une ancre brodée en fils d'or. Ils chaloupent un peu leur démarche comme pour s'adapter au tangage et au roulis. On les prendrait pour de vrais marins s'il ne leur manquait le hâle du grand large. Le chef de police Fred A. Penton, de Montréal, agit comme arbitre, chronomètre en main. L'équipe de quatre rameurs du *Barton*, de Newcastle on Tyne, venue d'Angleterre, participe à la course et la gagne.

Isidore Hurteau est pendant deux ans à la fois maire de Longueuil et directeur gérant de la Compagnie de navigation de Longueuil. A ce dernier titre il renouvelle, d'année en année, le droit de passage gratuit accordé aux frères des Ecoles chrétiennes et aux élèves du Collège.

Les bateaux de la Compagnie de navigation hivernent pendant une partie de l'année. On traverse alors le Saint-Laurent sur la glace. Le conseil municipal décide d'entretenir sur la glace un chemin balisé qui sera carrossable. Il adjugera l'entreprise, après criée à la porte de l'église, au plus bas soumissionnaire pourvu qu'il soit compétent. Mais il tâchera de faire partager les frais par deux autres bénéficiaires: la Ville de Montréal et le comté de Chambly.

Le Montréal-Chambly-et-Sorel

Longueuil construit ou prolonge des rues. On ouvre un chemin "de la rue Saint-Charles, sur la terre d'Isidore Hurteau, pour rejoindre le chemin public qui longe le fleuve Saint-Laurent". On redresse la rue Saint-Antoine. On fait empierrier la partie de la rue Saint-Charles "qui s'étend du couvent des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie jusque vis-à-vis la propriété d'Amable Lespérance, boucher".

Ce sont des efforts méritoires pour un village dont la population fléchit d'un recensement à l'autre. Longueuil a perdu un millier d'âmes (de 3 021 à 2 083) et la paroisse civile en a perdu six cents (de 1 496 à 881) entre les recensements de 1851 et de 1871. Cela ne dissipe pas la nécessité de réprimer des désordres. Les marchands du village se plaignent des colporteurs non taxés qui vendent "des légumes ou autres effets de commerce". La population tranquille se plaint des turbulents qui organisent, de plus en plus souvent, des charivaris de plus en plus bruyants. Les tapageurs, costumés en Turcs ou en sauvages, munis de tambours et de trompettes, ne s'amusent pas seulement. Ils assiègent les bourgeois en exigeant une forte aumône pour de prétendues oeuvres de charité. Impunis, ils forment des bandes quasiment régulières, et le jeu pourrait mal tourner. Le conseil municipal doit charger le maire de prendre les mesures voulues, si coûteuses qu'elles soient, pour enrayer "les graves désordres causés par certaines associations tumultueuses vulgairement appelées charivaris" (10 août 1871). Les mesures ne peuvent être que l'établissement d'un corps de police. Le Conseil crée un corps de police de quatre hommes, au traitement annuel de \$500, auxquels il adjoint, pendant les régates du mois de septembre, dix "connétables spéciaux", choisis de préférence parmi les pompiers et touchant un dollar par jour de service.

* * *

Des troubles graves ont éclaté dans l'Ouest canadien. Les Métis se sont révoltés, sous la conduite de Louis Riel; ils ont même formé un gouvernement provisoire. Le chef des Métis est le fils de Jean-Louis Riel qui, né dans l'Ouest mais longtemps instable, a passé quelque temps au noviciat des oblats à Longueuil, avant de retourner dans l'Ouest et d'y acquérir de l'aisance et de l'ascendant. Tant il est vrai qu'une étonnante proportion des Canadiens français qui se distinguent, d'une façon ou d'une autre, ont quelque attache avec Longueuil. Le gouvernement canadien a envoyé une colonne qui a imposé sa loi et s'est livrée à des représailles. Louis Riel, sa tête mise à prix, est passé aux Etats-Unis.

Cet épisode n'influence pas les élections provinciales de 1871, qui maintiennent le Premier ministre Chauveau, considéré comme une doublure de Cartier. Mais les trois élus de Montréal sont des adversaires de Cartier. Dans le comté de Chambly, Pierre-Basile Benoit, député fédéral qui a pris goût à ses fonctions, aspire au double mandat. C'est un cultivateur de Saint-Hubert, comme l'on sait. Le Dr Gédéon Larocque se présente contre lui, sous l'étiquette de libéral indépendant. L'algarade avec les pompiers est

oubliée. L'ancien maire a retrouvé sa popularité. Saint-Hubert vote pour son homme, mais Longueuil vote pour le sien. Longueuil, village et paroisse, donne à Larocque 155 de ses 198 voix de majorité.

Les élections fédérales de 1872 s'annoncent plus disputées.

Le Grand-Tronc a réalisé l'option qu'il avait prise sur la Montreal and Champlain Railway Company. Il acquiert ainsi la gare Bonaventure, la ligne de Laprairie à Saint-Jean qui fut le premier chemin de fer canadien, la ligne de Montréal à Lachine qui fut le deuxième, le chemin de fer de Caughnawaga à la frontière et le service de traversiers de Lachine à Caughnawaga. Le Grand-Tronc, qui possède toujours le seul pont sur le Saint-Laurent, prend figure de grand réseau. On lui attribue la prospérité des Cantons de l'Est. Mais un autre projet d'envergure s'esquisse. La Colombie britannique est entrée dans la Confédération, en 1871, à la condition qu'un chemin de fer la relie aux provinces du centre. Le gouvernement envisage la construction du "chemin de fer du Pacifique" par une entreprise privée très largement subventionnée. Les électeurs montréalais demandent à Cartier de fixer à Montréal le terminus du Pacifique.

Rien là-dedans ne concerne Longueuil. Le comté de Chambly renouvelle le mandat de Pierre-Basile Benoit, contre qui se présentait un médecin de Saint-Bruno. Longueuil donne une majorité à Benoit, ce qui confirme le caractère de l'élection provinciale, où Longueuil a favorisé son ancien maire.

Le gouvernement sort des élections avec une majorité réduite, mais la défaite de Cartier, dans la division tumultueuse de Montréal-Est, produit un tel effet moral qu'on peut croire l'échec du gouvernement beaucoup plus grave.

Georges-Etienne Cartier meurt à Londres, au mois de mai 1873. Le conseil municipal de Longueuil se fait représenter aux obsèques et les conseillers portent le deuil pendant un mois.

Les questions de chemins de fer, qui ont revêtu tant d'importance pour Longueuil, passionnent le pays tout entier. Les "Anglais" ont pris l'initiative. Un seul financier-entrepreneur canadien-français, Louis-Adélarde Sénécal, originaire de Varennes, fourmille d'idées et ne s'en tient pas au stade des projets.

Un espoir luit pour Longueuil même. Une Compagnie du Chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, constituée en 1871, construit sa ligne de Chambly à Saint-Lambert et pose un embranchement sur Longueuil. La Compagnie offre de placer son terminus à Longueuil plutôt qu'à Saint-Lambert, si Longueuil lui accorde une subvention de \$25 000, "payables en obligations portant 6 p.c. d'intérêt et remboursables dans 20 ou 25 ans". Des conseillers accepteraient, en réduisant la subvention à \$20 000. Mais

Le Montréal-Chambly-et-Sorel

Georges Kernick, devenu conseiller municipal, considère que le village, supportant déjà une dette de \$26 000 dont les propriétés foncières garantissent le paiement, "ne peut consentir à aucune proposition d'emprunt pour venir en aide à aucune compagnie de chemins de fer ou autres". La subvention, suivant le Code municipal, entraînerait une nouvelle hypothèque - et de nouvelles taxes - sur les propriétés. La discussion est assez serrée. La proposition de la Compagnie est finalement repoussée. Après tout, la voie ferrée ne traversera pas le fleuve, et Longueuil, point d'arrivée d'un embranchement, sera bien le terminus de fait, au moins en été. On y érige une gare en brique pour les voyageurs, des remises en bois pour le fret et pour les locomotives. A la belle saison, les trains du Montréal, Chambly et Sorel - ne fonctionnant encore que de Chambly à Saint-Lambert et de Saint-Lambert à Longueuil - y déversent quelques voyageurs et marchandises que des bateaux à vapeur conduisent à Montréal. La Compagnie de navigation de Longueuil connaît un regain d'activité et de bénéfices.

Tout Longueuil connaît un regain de confiance. Le chiffre de la population remonte. Il se produit même un accès de spéculation sur les terrains: dans la paroisse, on divise et lotit des fermes; dans le village, on perce des rues, les unes parallèles et les autres perpendiculaires au fleuve. Les propriétaires établis sur l'ancienne terre d'Ed. Quinn demandent au conseil municipal d'ouvrir l'avenue Quinn "et de construire un pont pour communiquer avec ladite avenue, sur le cours d'eau qui la coupe à son intersection avec la rue Saint-Charles" - et, du même coup, de protéger leurs propriétés "contre les animaux qui errent sur ladite avenue Quinn".

Une nouvelle période d'euphorie s'est ouverte. Les conseillers municipaux s'entretiennent, entre les séances, d'un projet ambitieux: faire reconnaître au village de Longueuil le statut de ville. Mais la mort de Cartier nous prive d'une influence et notre député à Québec siège dans l'opposition.

Le conseil municipal surveille cependant les dépenses, comme l'intervention de Kernick l'a montré. Il revise les taux de péage à chaque barrière du chemin de Longueuil à Chambly, ainsi fixés:

Pour chaque wagon, chariot ou charrette tiré par deux chevaux ou autre bête, 7 sous;

Pour chaque calèche ou autre voiture légère tirée par un cheval, 5 sous;

Pour chaque traîneau hippomobile, 4 sous;

Pour chaque cavalier, 4 sous;

Pour chaque cheval, boeuf, vache ou âne, 1 sou;

Pour chaque mouton, cochon ou veau, un demi-sou.

Le chemin de Chambly continue d'occuper le Conseil. Les frères des Ecoles chrétiennes demandent, à titre de faveur, exemption de péage. Il faut acheter et faire casser des pierres. Il faut engager et surveiller les

Histoire de Longueuil

gardiens de barrière. Il faut tirer les comptes avec Chambly-Bassin. La municipalité de Chambly-Bassin a fait exécuter, dans ses limites, divers travaux "pour la protection du chemin de péage". Elle veut en faire payer la moitié par Longueuil, suivant les conventions. Mais Longueuil constate que ces travaux avantagent les propriétés vis-à-vis desquelles ils sont faits. Une assemblée conjointe des deux comités décide l'arbitrage de deux avocats montréalais - Antoine-Aimé Dorion et Louis Bélanger - qui choisiront un tiers-arbitre s'ils ne tombent pas d'accord. La municipalité du village de Longueuil n'a d'autre employé que son secrétaire-trésorier et les échevins doivent veiller à tout.

Mais l'initiative privée joue aussi. H.R. Ives, devenu propriétaire de la fonderie fondée par Isaac Manning en 1844, est plus heureux que le Montréal, Chambly et Sorel. Il obtient de la Corporation un *bonus*, c'est-à-dire un prêt, de \$10 000, en s'engageant à employer, sans interruption, un minimum de 70 personnes. Les contribuables ratifient, au référendum (13 avril 1872), et la Corporation émet des obligations en conséquence. La fonderie Ives est la seule industrie offrant un travail régulier aux ouvriers de Longueuil.

Le Collège des Frères, élogieusement noté par les inspecteurs du département de l'Instruction publique, porte le nombre de ses classes de quatre à six. Il inaugure une bibliothèque de 1 500 volumes. Mais à la suite d'un chahut d'élèves, survenu en l'absence du directeur, le curé Thibaut demande des comptes au directeur adjoint. Le frère répond qu'il ne relève que de ses supérieurs. Le curé s'emporte. Le frère visiteur finit par arranger l'affaire avec le curé qui s'excuse.

Chez les protestants, le révérend R.W.B. Webster succède à Edmund Wood et fait rénover l'intérieur de son église.

Le conseil municipal de Longueuil se décide, à sa séance du 2 juin 1873: il demandera "l'incorporation du village de Longueuil en ville", à la prochaine session de la Législature.

* * *

Les chemins de fer si réclamés entraînent un tumulte imprévu. Des indiscretions - calculées - révèlent que les promoteurs du chemin de fer du Pacifique ont huilé la caisse électorale de Cartier et d'autres chefs conservateurs. Le gros scandale qui s'ensuit, exploité à fond par l'opposition, entraîne la chute du gouvernement Macdonald et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral que des élections consolident en février 1874. Pour la première fois, les libéraux obtiennent plus de sièges que les conservateurs dans la Province de Québec.

Le village de Longueuil, la paroisse de Longueuil et le comté de Chambly suivent l'impulsion générale. Amable Jodoin, candidat libéral,

Le Montréal-Chambly-et-Sorel

enlève à Pierre-Basile Benoit son siège. Mais la bataille a été ardente. Des horions se sont échangés et la majorité est mince: 848 voix contre 742. La politique divise la population du comté en deux camps d'égal force.

Après chaque élection générale, les deux partis s'accusent réciproquement de corruption et contestent les résultats obtenus par une majorité assez faible et réversible. Pierre-Basile Benoit crie à la corruption, avec assez de pertinence pour faire annuler l'élection.

Chambly n'est pas le seul comté dans ce cas et doit, comme plusieurs autres, retourner aux urnes à la fin de l'année. Les rouges de l'Institut canadien de Montréal sont en pleine guerre contre Mgr Bourget, à l'occasion de l'affaire Guibord, ce qui ravive l'hostilité d'un bon nombre de curés contre le parti libéral. Dans le comté de Chambly, le combat recommence, marqué par la même violence. Le scrutin secret, inauguré dans les élections fédérales, n'adoucit pas les mœurs. Les électeurs paisibles sont dégoûtés. Le curé Thibaut, plus réservé que beaucoup de ses confrères, reste neutre. Les libéraux d'autres paroisses invoquent son exemple pour critiquer l'attitude de leur curé.

La majorité libérale augmente dans le village de Longueuil et diminue dans la paroisse. Saint-Lambert, Saint-Bruno et Boucherville restent fidèles au parti conservateur. Longueuil et surtout Chambly passent dans l'autre camp. Jodoin conserve sa conquête avec une majorité réduite.

Les conservateurs de Longueuil incriminent leur curé qui s'est abstenu de flétrir la corruption - tout le monde aurait compris! - et de soutenir les bons principes. Ils écrivent à Mgr Bourget qui en fait part au curé Thibaut et lui demande de s'expliquer.¹

Plusieurs résultats dans la province sont analogues. D'après *la Minerve*, des gens qui auraient eu honte de voter en plein jour pour les libéraux ont profité du scrutin secret, comme pour accomplir un mauvais coup dans l'ombre.

Dans l'intervalle entre les deux scrutins s'est produit un événement glorieux: le village de Longueuil est érigé en ville.

L'affaire s'est trouvée d'une facilité surprenante. La loi est sanctionnée et entre en vigueur le 12 février 1874. Tout propriétaire de biens-fonds d'une valeur réelle de \$200, ou locataire payant un loyer annuel d'au moins vingt dollars, depuis au moins six mois, aura droit de voter aux élections municipales, pourvu que ses taxes soient à jour. La loi réglemente en détail les fonctions et attributions du conseil municipal qui pourra imposer, outre les divers permis, une taxe foncière n'excédant pas un p.c. de la valeur des propriétés, une taxe n'excédant pas un demi p.c. sur les stocks de

1. Lettre du 6 mars 1875. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

Histoire de Longueuil

marchandises, enfin une taxe, payable par les locataires, n'excédant pas deux p.c. du loyer.

Une autre décision de la Législature concerne la municipalité de paroisse. On se rappelle que des cultivateurs, annexés à Saint-Lambert, se sont fait rattacher à la paroisse de Longueuil en 1862. La nouvelle division a séparé quelques terres entre Longueuil et Saint-Lambert, ce qui entraîne le paiement de taxes à deux municipalités. Les intéressés demandent et obtiennent leur rattachement complet à la paroisse de Longueuil (février 1875).



L'imbroglia de l'aqueduc

L'ÉRECTION en ville ne transforme pas Longueuil, mais les satisfactions d'amour-propre ne sont pas à dédaigner.

Augustin-Pierre Jodoin, qui a succédé à Isidore Hurteau en 1872, est le premier maire de la "ville" de Longueuil. Le Conseil tient toujours ses séances le soir, après la journée de travail. Il ajoute à ses anciens comités un comité de Santé. Louis Marchand reste secrétaire-trésorier, aux appointements de \$540 par an. Et le Conseil nomme deux policiers à plein temps, François Poirier, chef, au salaire annuel de \$500 et huit cordes de bois de chauffage, et Nicolas Tavernier, sous-chef, au salaire annuel de \$450. François Poirier est à la fois "chef de police, clerc du marché, gardien de l'enclos public, surveillant du département du feu, de l'éclairage de la ville quand il y en aura, et des hommes que le Conseil emploiera de temps à autre aux travaux d'entretien des trottoirs et des rues". Il devra "faire abattre les arbres inclinant sur les trottoirs de manière à gêner la circulation des passants" et "généralement se conformer à tous ordres qu'il recevra du Conseil". Voilà un homme occupé.

La rue Saint-Charles, parallèle au Saint-Laurent, d'ouest en est, est la principale artère de la ville. Le chemin de Chambly, en direction nord-sud, lui est perpendiculaire. Le ruisseau Saint-Antoine, qui descend vers le fleuve en serpentant, reste à l'est du chemin de Chambly tout en s'en rapprochant à mesure qu'il progresse vers le fleuve. Des ponceaux le traversent, mais le gros de la ville se développe, derrière la rue Saint-Charles, à l'ouest du chemin de Chambly. Les citoyens demandent de nouvelles rues et même des parcs. Ils demandent surtout un système d'éclairage, un aqueduc et des égouts, qui sont les services élémentaires et essentiels d'une ville. Il faudra procéder à un emprunt sous forme d'obligations. Le Conseil consulte des entrepreneurs sur le prix de revient d'un aqueduc "sur le même plan que celui qui fonctionne actuellement à Sorel". Et il demande dans les journaux

Histoire de Longueuil

montréalais des soumissions cachetées pour la construction d'un aqueduc pouvant fournir 200 000 gallons d'eau par jour (fin mai 1875). Les entrepreneurs devront faire savoir s'ils accepteraient en paiement des obligations de la Ville, portant 6 p.c. d'intérêt. Les électeurs municipaux sont en même temps consultés. Ils doivent prévoir une taxe spéciale pour le paiement de l'aqueduc - pour le service et l'amortissement des obligations -, mais cela ne vaut-il pas mieux que de creuser un puits dans sa cour et de pomper l'eau dans le fleuve en cas d'incendie? Les Longueillois approuvent cette indispensable dépense. La soumission de la Waterous Engine Works Company, de Brantford (Ontario), est acceptée au prix de \$44 800, payables en obligations. Les entrepreneurs permettent d'utiliser, pour la pose de tuyaux à gaz, les excavations qu'ils devront creuser pour la pose des tuyaux à eau. La Ville fait aussi poser 42 lampes et poteaux pour l'éclairage des rues "à l'huile de charbon".

La confection annuelle et l'entretien du pont de glace sur le fleuve sont aussi importants. C'est toute une tâche car la glace du fleuve n'est pas unie, en face et en aval de Montréal. Le courant né des rapides de Lachine se fait sentir. Les blocs de glace se défont, s'esquivalent, s'entrechoquent, se raclent les flancs, se chevauchent, forment des amoncellements qu'on appelle "bourguignons". Le travail de sapeur s'effectue à la hache, comme deux cents ans plus tôt quand le colonel de Sallières, préparant l'expédition de Courcelle, faisait "aplanir les dunes de glace" pour frayer la voie des traîneaux. Le pont de glace ne peut prendre qu'après les très grands froids. Des sondages vérifient l'épaisseur de la glace. Le contrat, adjugé au plus bas soumissionnaire, se monte dans les \$400. Montréal et Hochelaga se disputent le terminus du chemin sur la glace. Longueuil en profite pour leur demander une participation aux frais. L'entreprise comporte ses tracasseries et ses risques: Pierre Millette, qui a perdu un cheval dans le Saint-Laurent, réclame une indemnité à la Ville de Longueuil, dont le chemin d'hiver, prétend-il, n'était pas convenablement balisé.

Le conseil municipal doit reformer la compagnie de pompiers, qui ne comprend plus que douze hommes commandés par le capitaine Toussaint Goyette. Il reçoit les requêtes du curé Georges Thibaut et du recteur W.B.Webster pour la fermeture des cabarets le dimanche. Mais c'est l'aqueduc qui donne le plus de mal à nos édiles. Le contrat a été signé devant le notaire F.-J. Durand, le 1er septembre 1875. Plusieurs mois après, des trottoirs (en bois) sont brisés, des rues sont défoncées sans profit et, semble-t-il, pour longtemps. La Ville fait interdire aux entrepreneurs de disposer des obligations qui leur ont été remises. Le Conseil veut reprendre les titres afin de vendre ou d'emprunter le montant strictement nécessaire pour payer les travaux accomplis. Le courtier C.E. Torrance offre de faire escompter les titres par une compagnie d'assurance, pour le compte de la Corporation, à 90 p.c. de leur valeur nominale et moyennant une commission de un p.c. Le Conseil charge un comité, composé du maire Jodoin et du conseiller Thomas P. Butler, d'effectuer l'opération. Jodoin et Butler signent les papiers nécessaires, entre les mains de Torrance. Mais il y a belle

L'imbroglio de l'aqueduc

lurette que Terrance lui-même a déposé les titres à la banque British North America, au nom et au crédit des entrepreneurs.

L'imbroglio est têt inextricable. La majorité du Conseil s'en prend au maire et à Butler qui affirment n'avoir agi qu'avec l'approbation et suivant les instructions mêmes de leurs collègues et s'en trouvent dégagés de toute responsabilité. La majorité consulte deux grands avocats, Alexandre Lacoste, fils du sénateur Louis Lacoste notre ancien député, et J.J.C. Abbott, ancien ministre, principal conseiller juridique du chemin de fer du Pacifique. Alexandre Lacoste se taille une réputation de science au palais de Justice et de sagesse dans les conseils du parti conservateur. Il conclut au droit de recours de la Corporation municipale contre Jodoin et Butler: "Dans mon opinion, le Conseil peut demander au Comité un compte régulier de sa mission, et s'il refuse il peut le poursuivre en reddition de comptes et réclamer de lui le prix de la vente de ces débetures dans le cas où il persisterait dans son refus." Abbott se contente d'endosser l'opinion de son confrère.

Jodoin et surtout Butler prennent ces sommations pour une insolence. La guerre éclate au sein du conseil municipal, ce qui ne calme pas le mécontentement du public. Butler démissionne avec fracas. L'affaire risque de mal tourner, à la veille des élections. Le chef de police François Poirier démissionne, pour comble, à ce moment.

Longueuil, en pareilles circonstances, se tourne vers Isidore Hurteau, le citoyen modèle, qui accepte, puisqu'on invoque son devoir, une nouvelle élection à la mairie, 28 ans après la première (février 1876).

* * *

Le gouvernement provincial se trouve, lui aussi, aux prises avec le problème des chemins de fer. Des voies ferrées se sont ébauchées dans les comtés de la rive sud qui sont les plus peuplés. Presque toutes, à l'état de simples tronçons, ne pourraient s'achever sans subvention. La rive nord du fleuve réclame un chemin de fer sans lequel elle se trouve, six mois de l'année, isolée du continent. Le truculent curé Antoine Labelle, de Saint-Jérôme, réclame un chemin de fer pour achever d'ouvrir la région des Laurentides à la colonisation. Mais les bénéfiques paraissent douteux et les difficultés financières, devant les projets, s'accumulent. De menus ou moyens scandales aggravent le malaise. Le lieutenant-gouverneur appelle au gouvernement le conseiller législatif Charles de Boucherville qui a représenté le comté de Chambly à la Chambre d'Assemblée de 1861 à 1867. Charles de Boucherville, de tendance ultramontaine - parfois surnommé "le grand chrétien" - sera un Premier ministre selon le coeur de Mgr Bourget.

Chiniquy, passé au protestantisme agressif, est revenu à Montréal où il fait de la propagande et du recrutement. Il groupe de petites sectes, çà et là dans la province. Il achète une maisonnette rue Saint-Charles, à Longueuil,

Histoire de Longueuil

dans l'espoir d'y rassembler des convertis mais, sans succès, il la revendra.¹ Il attaque furieusement le pape et le catholicisme. Le *Witness* le soutient dans une colonne spéciale rédigée en français. Mgr Bourget interdit la lecture du *Witness* et condamne une fois de plus Chiniquy. L'évêque de Montréal s'adresse directement à l'apostat, avec des accents émouvants: "O prêtre infidèle, qui aviez rempli avec tant d'éclat la belle mission que vous aviez confiée vos supérieurs, en vous déléguant pour prêcher la tempérance..." Des Longueillois décrochent la croix de tempérance suspendue au mur de leur cuisine ou de leur salon, et l'on se montre, avec une sorte d'effroi superstitieux, le prie-dieu sur lequel le vicaire du curé Brassard s'agenouillait, dans l'église Saint-Antoine.

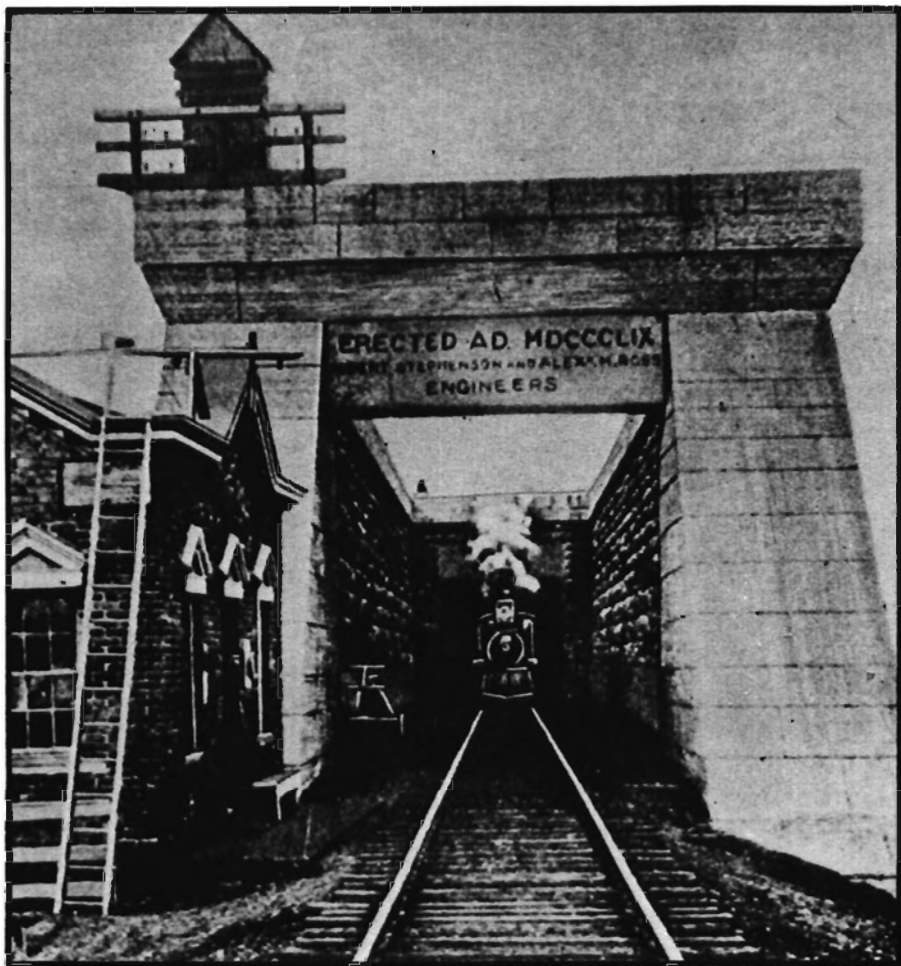
Aux élections de juillet 1875, la victoire conservatrice - la victoire du gouvernement de Boucherville, soutenu par le clergé - est conforme aux prévisions. Mais un fort candidat libéral emporte le comté de Chambly. C'est l'avocat Raymond Préfontaine, robuste d'appétit physique et moral, pilier du Club national de Montréal et gendre de l'entrepreneur et riche industriel Jean-Baptiste Rolland.

Il faut dire que Raymond Préfontaine est enfant de Longueuil, où la famille Fournier dit Préfontaine est très ramifiée. On n'aura pas oublié Etienne Fournier dit Préfontaine, l'ennemi du curé Chaboillez. La mère de Raymond Préfontaine est une Lamarre, petite-cousine du fameux Voyageur de la Compagnie du Nord-Ouest. Son frère aîné François-Xavier est curé fondateur de la première paroisse de Seattle, dans l'Etat de Washington. Sa soeur Henriette est, sous le nom de Marie du Rosaire, religieuse des Saints Noms de Jésus et de Marie. Raymond Préfontaine, frère d'un prêtre et d'une religieuse, est cependant un bon vivant qui fréquente, le haut de forme incliné sur l'oreille, les caboulots de Montréal où le boeuf bourguignon est savoureux.

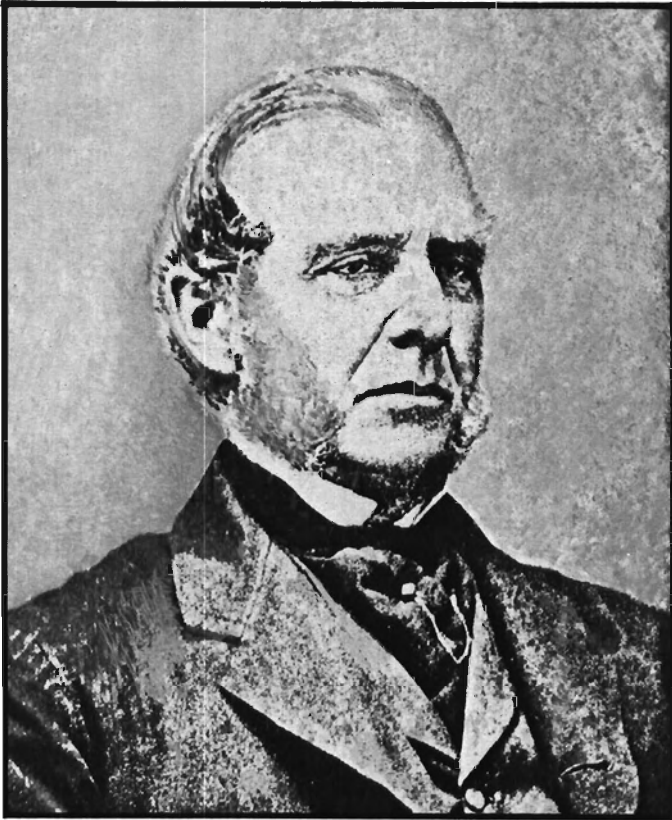
Le candidat conservateur, Timothée Sauriol, est médecin à Saint-Bruno. L'esprit de clocher l'emporte-t-il encore sur l'esprit de parti? Saint-Bruno vote pour son homme et Longueuil pour le sien. Boucherville et surtout Saint-Hubert renforcent Saint-Bruno, mais Chambly se range du côté de Longueuil qui est, pour l'heure, le côté libéral. Préfontaine, au décompte, gagne par 34 voix.

Les "bleus" prennent bientôt leur revanche. L'élection fédérale est de nouveau annulée et Jodoin perd ses droits politiques pour corruption personnelle. Le candidat libéral est le Dr Alfred Fortier, médecin à Longueuil. Mais la condamnation de Jodoin nuit à son parti. Longueuil, dans ces conditions, hésite, et Pierre-Basile Benoit reconquiert enfin son siège (janvier 1876). Longueuil et le comté de Chambly se trouvent dans l'opposition conservatrice à Ottawa, dans l'opposition libérale à Québec.

1. A l'emplacement actuel du *Courrier du Sud*. M. Georges-Alfred Crevier, âgé de 87 ans quand nous l'avons interrogé, est né dans cette maison vendue par Chiniquy à son grand-père.



Entrée du pont Victoria, construit de 1854 à 1859 par les ingénieurs des chemins de fer du Grand-Tronc. (Musée Charles-Le Moyne, fonds Gaston-Labadie)



Isidore Hurteau - 1815-1879 -, premier maire de Longueuil. (*Archives de l'hôtel de ville*).

L'imbroglia de l'aqueduc

Le gros problème de Longueuil, en 1876, est proprement municipal. C'est le problème de l'aqueduc.

Double problème, financier et technique. L'équipe des nouveaux conseillers municipaux, élus en janvier 1876 en même temps que le maire Hurteau, comprend Joseph-Louis Vincent, dont le grand-père était cousin germain de Joseph Vincent, l'intrépide "patriote" de 37.² Joseph-Louis Vincent poursuit une carrière de fonctionnaire, en gravissant aisément les échelons, au ministère fédéral du Revenu. Mais il a débuté dans une fonderie et connaît la mécanique. Le conseil municipal forme un comité spécial de l'aqueduc, avec J.-L. Vincent à la présidence. Le Conseil se fait autoriser par une assemblée des électeurs à contracter un emprunt, jusqu'à concurrence de \$25 000, pour l'achèvement de l'aqueduc. Le maire Hurteau réussit à récupérer les anciennes obligations et devra négocier le nouvel emprunt. Le Conseil met Waterous et son associé O.S. Conway en demeure de terminer sans délai.

Sans délai! Le montage des pompes est interminable. Tout est enfin prêt pour l'essai public le 25 novembre. Les bornes-fontaines doivent lancer 8 jets pouvant s'élever simultanément au-dessus des plus hauts édifices de la ville. Les machines à pomper sont mises en oeuvre. L'essai dure trois heures. Trois jets seulement dépassent la toiture de l'église et leur débit est irrégulier. L'ingénieur consultant Louis Lesage, engagé par la Ville, exige un nouvel essai.

La deuxième tentative s'effectue le 28 novembre. La chaudière ne produisant pas assez de vapeur, les entrepreneurs remettent à plus tard: ils adapteront un soufflet, pour stimuler le tirage.

Le soufflet adapté, le troisième essai s'effectue le 18 décembre. Il règne un fort vent d'est. Les clapets frappent durement. On constate des fuites par les trous des boulons. L'essai n'est qu'à demi satisfaisant. Louis Lesage fait rapport. Il ne peut déclarer "que les travaux soient à la hauteur des conditions requises par le contrat". Il ne peut recommander leur acceptation "sans qu'il soit remédié aux défauts ou qu'une compensation proportionnée ne soit offerte à votre Conseil".

Le comité, présidé par J.-L. Vincent, conclut au refus d'accepter l'aqueduc. Le conseil municipal suit cet avis, à sa séance du 10 janvier 1877, et ordonne aux entrepreneurs "de commencer dans les 24 heures et de continuer sans arrêt les travaux requis pour compléter l'exécution du contrat intervenu le 1er septembre 1875". Le conseil charge en même temps le maire Hurteau - qui n'a pas occupé une sinécure! - et l'échevin Joseph-L. Vincent de prendre des arrangements à l'amiable avec les entrepreneurs "pour dommages encourus ou à encourir pour défaut ou non-achèvement des travaux plus haut mentionnés".

2. Merci à l'Institut généalogique Drouin pour les renseignements fournis avec son érudition et son obligeance habituelles.

Il faut aussi, comme la loi l'exige, créer un fonds d'amortissement des obligations. Le conseil municipal impose une taxe d'eau.

La Ville ne s'en trouve pas moins "dans l'urgente nécessité" de contracter un emprunt pour payer l'aqueduc. Elle s'adresse à la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, en offrant ses obligations en garantie. La Banque d'Epargne, régie par un statut spécial, ne peut prêter à la Ville sur cette garantie. Elle suggère de faire emprunter par un tiers qui donnera les obligations de Longueuil en garantie et sera protégé, à son tour, de la manière que le Conseil pourra imaginer. C'est encore Isidore Hurteau qui fera l'opération. Il empruntera \$12 500, "la Corporation s'obligeant à faire de cet emprunt sa propre affaire et à tenir ledit Isidore Hurteau indemne de toutes responsabilités qu'il pourra contracter et de toutes dépenses qu'il pourra faire relativement audit emprunt et à son remboursement".

Conway abandonne l'ouvrage et disparaît. Waterous achève, cahin-caha. Le Conseil charge le maire et deux conseillers de s'entendre avec l'entrepreneur pour acceptation finale des travaux et règlement des comptes, en juillet 1877. Si le petit comité ainsi formé "constate qu'il revient quelques deniers aux entrepreneurs", il est autorisé à les payer "incontinent, en tout ou en partie, en argent, par billet ou autrement suivant qu'il le jugera avantageux pour la Corporation de cette Ville".

Le Comité fait rapport, à la séance du 20 juillet. Il accepte les travaux "moyennant compensation".

* * *

La Ville de Longueuil possède un aqueduc, mais pas encore d'égouts. Le Conseil offre de payer 25 p.c. du coût des égouts aux propriétaires qui en feront construire dans leur rue, suivant les normes et sous la surveillance de la Ville. Les travaux terminés, les égouts seront propriété de la Ville qui assumera leur entretien. Un groupe dirigé par Bruno Normandin annonce aussitôt son intention de construire "un canal d'égout" dans la partie de la rue Saint-Jean comprise entre la rue Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent. Le Conseil alloue à l'entrepreneur François-Xavier Brissette, chargé des travaux, la somme de \$27, correspondant au quart du coût des travaux.

Isidore Hurteau et ses conseillers n'ont pas à s'occuper que de l'aqueduc et des égouts. Le "chemin à barrières" de Longueuil à Chambly, sans cesse en réparation, est presque aussi embarrassant. Il faut surveiller les préposés aux péages, déjouer les fraudeurs, qui inventent toujours quelque nouveau moyen de passer sans payer, et régler le partage des recettes et des dépenses entre Longueuil et Chambly-Bassin. Les cultivateurs des paroisses de Saint-Hubert et de Boucherville renonceront à tracer des chemins d'évitement sur leurs terres si on les abonne au chemin à barrières pour la somme de 4 cents par arpent de superficie de leurs terres. Le conseil

L'imbroglio de l'aqueduc

municipal de Longueuil trouve les quatre cents insuffisants. Les cultivateurs de Saint-Hubert portent leur offre à 5 sous, mais ceux de Boucherville ne les suivent pas. Longueuil cède alors. Mais Longueuil et Chambly-Bassin se demandent s'il ne conviendrait pas de louer, vendre ou affermer le chemin.

Il y a aussi le chemin d'hiver - le pont de glace - sur le Saint-Laurent. La Ville de Montréal offre enfin de partager les travaux et les frais. Sur motion du conseiller Pierre-E. Hurteau, frère du maire, le Conseil décide de présider lui-même à l'entretien de la moitié sud du chemin, plutôt que de l'adjuger à l'entreprise privée. Le comité des Chemins s'en chargera. Il engagera un contremaître à 60 cents par jour et des manoeuvres à 50 cents.

La taxe foncière est de 0.75 pour cent de l'évaluation. Le rôle d'évaluation est continuellement contesté. L'ancien emplacement du marché sera transformé en parc public. Or les Longueillois, même lorsqu'ils discutent le rôle d'évaluation, sont reconnaissants. Des pétitionnaires demandent et obtiennent que ce parc soit nommé "carré Hurteau". Mais le Conseil annonce des poursuites contre les propriétaires "qui ont accaparé une partie du Bord de l'Eau". Le curé Thibaut demande que la police soit renforcée. Le Conseil engage un troisième "constable" permanent.

* * *

Le curé Thibaut n'est pas inactif non plus. L'église, trop petite, est dans un état de vétusté excluant toute idée de réparation. C'est sans doute sous l'inspiration du curé que des paroissiens signent une requête souhaitant la construction d'une nouvelle église sur le même terrain. Le curé poursuit en même temps le projet de doter Longueuil d'un hôpital. Joseph Goguette, l'ancien protégé du curé Chaboillez, dont une transaction avec le Grand-Tronc a gonflé l'escarcelle, donne un terrain bâti, de 150 pieds de front rue Grant sur 150 pieds de profondeur. C'est l'ancien terrain concédé par le seigneur de Longueuil aux commissaires d'école en 1852, vendu par les commissaires en 1854 et passé à la Société évangélique de la Grande-Ligne, qui l'a revendu à Joseph Goguette. Le curé Thibaut s'adresse à la communauté des Soeurs Grises - les filles et continuatrices de madame d'Youville. Les religieuses ouvrent l'hospice Saint-Antoine en 1876. L'un des premiers pensionnaires est l'ancien curé Brassard, qu'on pouvait croire Nicolétain jusqu'aux moelles et avant tout, mais qui s'est assez attaché à Longueuil, malgré ou peut-être en raison de tous ses tracasseries, pour y revenir terminer ses jours. Où pensez-vous que le curé Brassard s'est d'abord retiré? Chez les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie! L'hospice ouvert, il y prend ses invalides. Mais l'immeuble n'est pas assez grand. Le curé Thibaut va trouver François-Bonaventure Viger qui est très, très vieux et que des prêts à la petite semaine ont enrichi, et lui représente qu'une grosse souscription, pour un homme ayant un pied dans la tombe, serait un bon moyen d'assurer son salut. Le vieux grigou ne se laisse pas faire. Le maire Hurteau suggère au curé de lancer une souscription dans une assemblée publique. Ainsi dit, ainsi fait. Des citoyens comme J.-L. Vincent,

comme le Dr C.-A. Pratt et plusieurs aussi de la paroisse, forment avec Hurteau un comité qui recueille \$2 500.

Mgr Bourget célèbre son 77e anniversaire et publie une lettre pastorale sur le libéralisme catholique, qu'il faut éviter à tout prix pour garder la conscience en paix. Dans la même lettre, le vieil évêque parle de Chiniquy, le prêtre apostat qui vient de profaner des hosties. Après ce dernier geste de chef, l'évêque de Montréal, affaibli à l'extrême, offre sa démission au Saint-Siège. La promotion de Mgr Edouard-Charles Fabre, coadjuteur, est automatique (19 septembre 1876). Le curé Brassard a le même âge que Mgr Bourget et l'apostasie de Chiniquy l'a transpercé. L'abbé Brassard meurt à l'hospice Saint-Antoine de Longueuil. Son corps est déposé dans le cimetière du couvent des Saints Noms de Jésus et de Marie, ce qui apporte un touchant épilogue à un chapitre mouvementé de l'histoire religieuse de Longueuil.

Le Collège ouvre une septième classe. Les protestants ouvrent une nouvelle école, près de l'église Saint-Marc. L'initiative de Montréalais, organisant le Montreal Yacht Club dont ils établissent le siège à Longueuil, est moins heureuse, car cette rivalité entraîne la décadence de notre Longueuil Boating Club.



Le chemin de fer sur la glace

POLITIQUE et chemins de fer sont solidaires. Une dépression économique aux Etats-Unis se répercute au Canada et surprend le pays en plein développement. Les chemins de fer, qui engloutissent des sommes énormes, apparaissent à la fois comme une cause et comme un remède de la crise.

La Compagnie du Montréal, Chambly et Sorel a troqué sa raison sociale contre celle, plus ambitieuse, de Montréal, Portland et Boston. Elle n'a de Portland et de Boston que le nom, mais possède un embranchement de Saint-Lambert à Longueuil. Les Longueuillois l'empruntent pour se rendre à Montréal par Saint-Lambert, surtout dans les périodes de l'année où les glaces, interrompant la navigation sur le fleuve, ne sont pas ou ne sont plus assez fortes pour supporter un chemin.

Le gouvernement libéral d'Ottawa fait peu de zèle pour le Pacifique, légué par les conservateurs. Le gouvernement provincial ne peut aider toutes les compagnies sans imposer la taxe directe dont personne ne veut. La Province se borne à peu près à prendre la responsabilité du Chemin de fer de la Rive Nord et du Montréal, Ottawa et Occidental, qui se prolongeront mutuellement pour former le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Ce projet favorise Québec, Trois-Rivières, Montréal, Saint-Jérôme et d'une manière générale les comtés de la rive nord du Saint-Laurent. L'opposition proteste, au nom de la rive sud "sacrifiée". Puis les questions de tracé provoquent des récriminations. Les Montréalais retiennent la contribution promise. Par contagion, Québec adopte la même attitude. Le procureur général Auguste-Réal Angers veut forcer les municipalités à payer. Le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just, colosse mal résigné à un rôle représentatif, n'approuve pas cette décision. Il est libéral et le gouvernement provincial est conservateur. D'incident en incident, le lieute-

Histoire de Longueuil

nant-gouverneur révoque le cabinet de Boucherville, le 2 mars 1878, et charge le chef libéral, Joly de Lotbinière, de former un nouveau gouvernement.

Ce "coup d'Etat" retentit dans tout le pays. Des élections doivent le sanctionner ou le condamner. Adolphe Chapleau, député de Terrebonne, bel homme, éloquent et chevaleresque, se constitue le bouclier du parti conservateur et mène une campagne ardente à travers la province. Raymond Préfontaine a soutenu, à la Chambre, les revendications ferroviaires de la rive sud. Le Montréal, Portland et Boston lui apporte un argument supplémentaire. Ed. H. Goff, administrateur de ce chemin de fer, se plaint que le solliciteur général lui ait extorqué des pots-de-vin en promettant à sa compagnie des subsides - qu'elle n'a pas obtenus. Préfontaine laisse entendre que le gouvernement Joly versera ces subsides, pour permettre l'achèvement du chemin de fer. Et des cantonniers plantent dans les champs, de distance en distance, des piquets dont on peut croire qu'ils jalonnent le futur tracé.

Le vote du 1er mai 1878 est, malgré Chapleau, de beaucoup le plus favorable aux libéraux qu'on ait enregistré, aux élections provinciales, depuis la Confédération. Joly reste au pouvoir. Mais le comté de Chambly persiste à contrarier le courant général. Longueuil ne donne à Préfontaine qu'une faible majorité. Boucherville, Saint-Bruno et surtout Saint-Hubert favorisent le Dr Stanislas-D. Martel, du Bassin de Chambly, candidat conservateur. Le Dr Martel l'emporte, en dépit de "l'affaire Goff" et du piquetage trop évidemment électoral, par six voix.

Longueuil donne le même spectacle, en sens inverse, aux élections fédérales de septembre. Les conservateurs ont adopté, comme article essentiel de leur programme, la protection douanière que la crise économique, bien qu'atténuée, rend plus séduisante. Ils reprennent le pouvoir. Pierre-Basile Benoit conserve le mandat du comté de Chambly, malgré Longueuil et Chambly, obstinés dans leur opposition.

* * *

Les conservateurs fédéraux s'attellent à la prodigieuse entreprise du chemin de fer du Pacifique. Les hommes d'affaires et les hommes politiques négocient avec des financiers d'Angleterre. Les libéraux provinciaux s'attellent à l'entreprise du chemin de fer de la Rive Nord, qui doit fonctionner de Québec à Montréal au début de 1879. Le Montréal, Portland et Boston offre d'établir son terminus à Longueuil, moyennant une subvention municipale de \$15 000. Ce serait merveilleux, mais la construction de l'aqueduc a drainé les ressources et le crédit de la Ville. Le Conseil décide et répond: "La Corporation de cette ville est déjà très obérée par les dettes qu'elle a contractées pour la construction d'un aqueduc et pour diverses autres améliorations publiques; elle ne pourrait point, quant à présent, engager de nouveau son crédit pour un montant aussi élevé." (2 octobre

Le chemin de fer sur la glace

1878). Le Conseil ne peut offrir qu'une exemption de taxes et la fourniture de l'eau.

Les questions de chemins de fer sont hérissées d'épines. Le gouvernement Joly dispose d'une majorité infime. Ses projets passent en Chambre à une voix de majorité. Le gouvernement est à la merci d'un décès, d'une maladie, d'une absence, d'une blessure d'amour-propre ou d'une exigence personnelle.

On imagine, dans ces conditions, l'importance de deux invalidations, celle du comté de Chambly et celle du comté de Rouville. Il s'agit, dans les deux cas, de sièges détenus par les conservateurs. Un gain réalisé dans ces élections à refaire consoliderait la précaire majorité. Les chefs des deux partis, leurs états-majors et leurs cabaleurs envahissent les comtés de Chambly et de Rouville. Joly tient une grande assemblée à Longueuil, avec presque tous ses ministres. Le poète Louis-Honoré Fréchette, qui a été député de Lévis mais qui a perdu son siège aux dernières élections, vient aussi à Longueuil, en renfort des libéraux. Mais Chapleau arrive à son tour dans le comté. Et quel bel orateur! Quel panache dans sa voix, dans ses gestes, dans sa façon de rejeter sa crinière! Un état-major l'accompagne aussi.

Une assemblée contradictoire met aux prises Joly, Préfontaine, Fréchette et François Langelier du côté libéral - qui est, pour l'heure, le côté ministériel - et Chapleau, Martel, J.-Alfred Mousseau et le tribun Hippolyte Cornellier du côté conservateur - devenu le côté de l'opposition. Tous ces hommes se connaissent, se rencontrent et se fréquentent assidûment, à la Chambre et hors de la Chambre. Le gros Mousseau, qui est l'ombre de Chapleau, aime discuter avec Préfontaine, dans les restaurants de Montréal, de la saveur comparée des divers apéritifs. Mais en campagne électorale, sur la même estrade, ces bons compagnons s'entre-déchirent. Cornellier à la voix de stentor est, après Chapleau, l'orateur le plus efficace, et *la Minerve* affirme la journée décisive.

Le choix n'est tout de même pas si facile. Les deux camps se disputent le parrainage du Montreal, Portland et Boston. Préfontaine fait ériger en hâte une petite gare à Longueuil. Ce n'est, écrit *la Minerve*, qu'une baraque en planches de 8 pieds sur 4, une niche à chiens plutôt qu'une gare à voyageurs. "Essayer de blaguer les électeurs avec de pareils moyens, c'est se moquer de leur intelligence." Cependant Préfontaine est enfant de Longueuil. Les quatre quartiers de la ville et la paroisse de Longueuil lui fournissent une majorité, non pas écrasante, mais suffisante pour annuler le vote de Boucherville, de Saint-Hubert et de Saint-Bruno. Préfontaine reprend le siège que le Dr Martel lui avait ravi. Longueuil, en somme, consolide le gouvernement Joly (26 juin 1879).

Pas pour très longtemps. Le gouvernement doit encore louvoyer. Chapleau attaque toutes ses mesures, qu'Honoré Mercier défend pied à

ped. Le Conseil législatif, entraîné par de Boucherville, s'oppose aussi au gouvernement. Joly et ses lieutenants entreprennent, principalement sur la rive sud, une campagne d'assemblées contre le Conseil législatif. Ils reviennent à Longueuil. Des chefs conservateurs répliquent par une assemblée tenue le même jour à Saint-Denis. Un curieux et habile homme, le journaliste Arthur Dansereau, de *la Minerve*, qui n'est pas un inconnu à Longueuil puisqu'il est le gendre d'Isidore Hurteau, inspire à Chapleau une tactique différente. Chapleau et Dansereau détachent un, puis deux, puis trois et finalement cinq députés du camp adversaire. Le gouvernement est renversé. Chapleau devient Premier ministre (31 octobre 1879).

* * *

Chapleau devra résoudre le problème des chemins de fer.

Le Grand-Tronc se fortifie par l'acquisition d'une ligne américaine qui lui donne accès à Chicago. Le Montreal, Portland et Boston a fini par atteindre le Vermont, ce qui lui procure des correspondances avec les réseaux américains de l'est. La Compagnie revient à la charge auprès du conseil municipal de Longueuil: quinze mille dollars, et vous aurez notre terminus (juillet 1879). Le Conseil fait même réponse qu'au mois d'octobre, mais à regret. Le maire Hurteau et des conseillers rencontrent les dirigeants de la Compagnie et font cette offre: fourniture gratuite de l'eau jusqu'au 1er juillet, pour aider la Compagnie à établir son terminus. "A l'expiration de la convention susdite, si l'établissement du terminus du chemin de fer susdit a pour effet d'augmenter sensiblement la population de cette ville et de contribuer directement ou indirectement à l'augmentation du revenu général de la Ville en augmentant le nombre des contribuables, des conventions écrites dans le but de favoriser la Compagnie, tant en rapport avec les avantages directs ou indirects qu'elle procurera à la Ville qu'en rapport avec les ressources pécuniaires de ladite Ville seront faites et consenties par ladite Corporation, surtout si à cette époque les travaux et ouvrages construits par ladite Compagnie dans les limites de cette Ville seront de nature à assurer l'établissement définitif dans les limites de ladite Ville du terminus occidental de la voie ferrée appartenant à ladite Compagnie."

Les pourparlers pour le financement du Pacifique Canadien se poursuivent à Londres. Le gouvernement fédéral de sir John A. Macdonald s'y intéresse de près. Le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ou Chemin de fer du Nord, reste sur les bras de la Province, et ses débuts de gestion sont naturellement déficitaires. Chapleau multiplie auprès de sir John les démarches pour le faire comprendre dans le futur réseau du Pacifique. En vain. Chapleau nomme alors un gérant général énergique, Louis-Adélarde Sénécal, qui a fait ses preuves. Louis-Adélarde Sénécal, du type échassier au physique, est un homme tout en nerfs, hardi et le plus souvent heureux dans ses initiatives. Pressant les cochers, faisant chauffer des trains spéciaux pour aller plus vite, rédigeant à table, en voiture et en train des télégram-

Le chemin de fer sur la glace

mes urgents, ce Montréalais est un homme d'affaires moderne, spéculateur audacieux, sachant perdre une fois sur cinq et souscrivant aux caisses électorales. (De nos jours, il aurait son avion privé.) Sénécal a lié partie avec Chapleau et Dansereau, ce qui suscite des méfiances et même des inimitiés; Chapleau passe outre. La direction de Sénécal n'est d'ailleurs pas une solution définitive et Chapleau insiste encore pour faire englober le chemin de fer de la Province dans la transaction du Pacifique Canadien.

La ligne du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental part de Québec et suit la rive nord du fleuve jusqu'àuprès de Montréal, puis elle continue sa course vers l'ouest. Sénécal la poussera, de toute façon, jusqu'au terminus du Pacifique Canadien. C'est la grande artère de la partie nord de la Province. Sur la rive sud, le Montréal, Portland et Boston part de Longueuil et aboutit à Newport, dans le Vermont, d'où l'on communique avec Boston et New York. Sénécal conçoit le projet de relier la ligne de la rive nord et celle de la rive sud. Le Grand-Tronc possède le seul pont sur le Saint-Laurent. En construire un autre coûterait des sommes astronomiques. La liaison entre Montréal et Longueuil s'opère, en été par les bateaux de la Compagnie de navigation de Longueuil dont le maire Hurteau est le gérant, en hiver, sur le fleuve engourdi, par le chemin que balisent des sapins géants plantés sur la glace et qui semblent en sortir comme s'ils y poussaient. Ce pont de glace, presque aussi important pour Montréal que pour Longueuil, supporte un trafic intense. Les traîneaux de luxe, qui aiment à courir comme le vent, y croisent de lourds charrois sur gros patins. Des riverains vont - c'est une industrie active - tailler des blocs de glace sur le fleuve pour les conserver dans du bran de scie et les vendre, l'été venu, aux garde-manger des particuliers. Ils partent avec deux chevaux et commencent par déblayer la neige pour égaliser le niveau des "bourguignons" à la manière d'un plancher. Les chevaux traînent ensuite un marqueur, sorte de couteau qui trace un sillon, profond d'environ six pouces. Les hommes achèvent l'ouvrage au godendart - grande scie à main - jusqu'à 24 pouces. Ils doivent effectuer leurs prélèvements à quelque distance du pont de glace, pour ne pas l'affaiblir. Mais leur file, au retour, encombre la circulation et suscite mainte dispute. Le pont de glace est l'objet de tractations annuelles entre Longueuil, Montréal et le comté de Chambly. D'après le dernier accord négocié entre le maire Hurteau et le chef du contentieux de la Ville de Montréal, Longueuil adjuge et surveille les travaux; Montréal et le comté de Chambly lui remboursent une partie des dépenses.

Sénécal assurera la liaison par de forts traversiers pouvant transporter des wagons en été, par un pont de glace assez robuste pour supporter des trains en hiver. Idée hardie, singulière, digne de ce curieux génie! Des ingénieurs en promettent la réalisation: des sondages - et l'expérience de la coupe - établissent que la glace n'a jamais moins de deux pieds d'épaisseur, ce qui permet de supporter des poids énormes, comme les essais poursuivis pendant la construction du pont Victoria l'ont prouvé. Mais Isidore Hurteau ne verra pas de locomotive sur la glace. Isidore Hurteau vient de

donner une cloche à la chapelle de l'hospice. La cloche tinte son premier appel pour inviter les fidèles à entendre une messe à l'intention du donateur mourant. Le maire de Longueuil meurt en décembre 1879, et le conseil municipal décide, à sa séance du 19 décembre, de lui accorder des funérailles civiles "en reconnaissance des services qu'il a rendus, tant au ci-devant village de Longueuil dont il a été le premier maire qu'à la ville de Longueuil".

Les conseillers portent leur collègue Joseph-Louis Vincent à la mairie. Joseph-Louis Vincent n'est pas seulement un fonctionnaire modèle, promu percepteur adjoint du Revenu en 1877 et percepteur en titre tout récemment. Il est commissaire d'école depuis douze ans et conseiller municipal depuis 1876; il a présidé le Comité de l'aqueduc et affronté les innombrables tracés de cette affaire. Son attachement à la ville de Longueuil, doublé d'une vocation d'archiviste, le porte à rassembler une précieuse documentation sur le passé de la seigneurie, de la paroisse et de la ville. Ovide Dufresne succède à Isidore Hurteau à la gérance de la Compagnie de navigation de Longueuil.

Sénécal forme la Compagnie de traverse de chemin de fer d'Hochelaga à Longueuil. Les travaux sont entamés dès le début de janvier 1880. On commence comme toujours par niveler, en déblayant les glaçons sur une largeur de 60 pieds. On pose, à intervalles de 7 pieds, des poutres qui répartiront la pression sur une plus grande surface et empêcheront, au passage des trains, la transmission directe des vibrations à la glace. Sur ces poutres, on pose des longrines et sur les longrines des traverses, espacées de 3 pieds. La principale difficulté, pour le tracé de la ligne, réside dans l'atterrissage, à cause du changement de niveau constant du Saint-Laurent. On l'esquive, à Longueuil, en évitant les quais pour arriver sur le rivage.¹ Les rails d'acier, à patin, sont cloués par des crampons. La longueur totale de la voie est de 9 125 pieds, dont 2 500 sur les quais de Montréal et d'Hochelaga, 6 400 sur la glace du fleuve et 225 sur le rivage à Longueuil. Deux aiguilles, l'une à Hochelaga, l'autre à Longueuil, relie le pont de glace aux deux lignes qu'il doit faire communiquer. Les travaux sont terminés le 30 janvier 1880. Les trains de cinq wagons circulent dès le lendemain. Des chevaux les tirent aux jours de faible trafic; une locomotive, aux jours de presse. La vitesse prévue est de quinze milles à l'heure. La locomotive roule sur la glace à cette vitesse en sifflant de toute la force de ses poumons d'acier. Quel spectacle impressionnant! Des hommes pratiquent des sondages plusieurs fois par semaine, vérifient la voie et la jonchent de paille quand le soleil devient trop ardent.

Non seulement tout Longueuil, mais tout Montréal sont venus à l'inauguration qui est l'apothéose de Sénécal. Chapleau participe au premier

1. La meilleure étude sur le pont de glace de Sénécal est sans doute celle du capitaine E. Deniel, parue dans les *Mémoires et Comptes rendus* des travaux de la Société des ingénieurs civils en avril 1889.

Le chemin de fer sur la glace

voyage, avec les députés de la région. A Longueuil, les invités de Sénécal sablent le champagne. *La Minerve* exprime son enthousiasme: "Ce chemin de fer ouvre de nouveaux horizons au commerce et à l'industrie." Le monde scientifique exprime son admiration et parfois sa stupéfaction. Le train de Sénécal se transforme en train de plaisir les dimanches et jours de fête; il transporte les fermiers de la paroisse de Longueuil et de tout le comté de Chambly qui vont vendre leur lait, leur beurre, leurs volailles et leurs oeufs au marché Bonsecours en semaine; il transporte surtout des marchandises lourdes: charbon, bois, foin, en provenance ou à destination de la Nouvelle-Angleterre. Des courtiers américains avaient, dès l'inauguration, négocié des contrats pour le transport de cinq à six cents wagons de foin sur Boston.

Ce n'est pas tout. Deux compagnies de télégraphe ont inauguré le téléphone à Montréal. Un Bostonien, Charles Fleetford Sise, établit la Bell Telephone Company of Canada et achète les services téléphoniques de ces deux compagnies. Sise est un grand homme d'affaires, que la hardiesse de Sénécal a saisi d'admiration et d'émulation. Il profite de la construction du pont de glace pour installer une ligne le long des rails. De sorte que Longueuil possède le téléphone - pendant trois mois d'hiver - avant toute grande ville américaine.

Le trafic dure jusqu'au 1er avril, date où la glace commence à fondre. On enlève alors rapidement les rails. Longueuil relance son ancien rêve de prospérité commerciale. Le Conseil, "considérant l'importance que cette ville acquiert à mesure que se développe le réseau de chemins de fer qui doit relier les deux rives du Saint-Laurent", prie Pierre-Basile Benoit, député fédéral, d'obtenir la construction de quais que Longueuil n'a pas les moyens de payer.

Le South Eastern, ou Compagnie de Jonction des Comtés du Sud-Est, autrefois Chemin de fer de Drummond et Arthabaska, a pris le contrôle du Montréal, Portland et Boston, ce qui est d'excellent augure, puisque c'est une entreprise de Sénécal dont les succès s'accroissent. Les projets fourmillent. Ne parle-t-on pas d'un tunnel sous le Saint-Laurent? Longueuil, point de jonction des régions les plus actives de la rive nord et de la rive sud du Saint-Laurent, entrevoit un grand avenir commercial et industriel. Le fabricant de chaussures Guillaume Boivin, très actif et très connu à Montréal - d'autant plus connu qu'il intervient, dans les campagnes électorales, en faveur du parti protectionniste, c'est-à-dire du parti conservateur - transférerait son usine à Longueuil. Mais on prétend, en certains milieux, que Longueuil en profiterait pour taxer les entreprises, à commencer par le South Eastern, jusqu'à l'os. Cette rumeur ne peut être lancée que par des villes jalouses. Le Conseil municipal les flétrit, les stigmatise (12 mai 1880):

Histoire de Longueuil

Considérant l'importance que la ville de Longueuil a acquise et acquerra davantage par la suite, par le fait que, dans ses limites, se trouve actuellement le dépôt du chemin de fer du Sud-Est;

Considérant l'intérêt que peuvent avoir certaines corporations de ravalier l'importance que pourra avoir cette ville, si les projets qui sont actuellement sur le tapis et dont s'occupe la presse se réalisent;

Il est résolu,

Qu'un Comité composé de Son Honneur le Maire et des conseillers Bourdon, Saint-Mars et Morin soit chargé de rencontrer les directeurs de la Compagnie du Sud-Est pour les informer que tel n'est pas le désir de la Corporation, qui a à coeur par-dessus tout le développement des entreprises commerciales et industrielles, de traiter d'une manière injuste ou déraisonnable aucune des entreprises qui tendraient à favoriser la ville, et qu'elle n'est en rien responsable des bruits fâcheux qui circulent à l'heure actuelle...

Le conseil municipal ne demande pas seulement au gouvernement fédéral de construire des quais; il recommande au gouvernement provincial de favoriser les projets de tunnel, "ces projets étant de grande importance pour le succès du chemin de fer du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et la province de Québec en général, puis en second lieu pour la prospérité de la ville de Longueuil".



Premiers efforts industriels

LES GRANT se sont retirés en Angleterre mais tiennent à leur titre canadien. Charles Colmore, petit-fils de Charles William, le fait reconnaître par la reine Victoria en janvier 1881: "Il a plu gracieusement à la Reine de reconnaître le droit de Charles Colmore Grant, écuyer, au titre de baron de Longueuil, dans la province de Québec, Canada. Ce titre fut conféré à son ancêtre Charles Le Moyne par lettres patentes de noblesse datées par le roi Louis XIV en 1700."

La population de la ville de Longueuil est remontée de 2 083 à 2 355 âmes entre les recensements de 1871 et de 1881; celle de la municipalité de paroisse est passée de 881 à 997 âmes. Ce progrès à pas de loup n'a rien de comparable aux bonds spectaculaires de Montréal, mais le moral est optimiste et les projets foisonnent. Le conseil municipal engage deux allumeurs de réverbères, l'un pour la section est et l'autre pour la section ouest de la ville, au salaire annuel de \$40. Joseph-Louis Vincent, absorbé par ses fonctions de percepteur du Revenu, par la Commission scolaire dont il est devenu président, par ses recherches sur l'histoire de Longueuil et par sa nombreuse famille, ne peut conserver de fonctions municipales. Charles Bourdon occupe la mairie en 1881. Il n'y reste qu'un an mais fait refondre la charte "pour accorder à la Corporation des pouvoirs plus étendus et mieux définis". La Ville, divisée en trois quartiers - Est, Centre et Ouest -, est administrée par un maire et six conseillers. Les élections doivent se tenir tous les ans, au mois de février. Sont électeurs, après six mois de résidence, tous les citoyens majeurs, propriétaires de biens-fonds valant au moins \$200 ou locataires payant un loyer d'au moins \$20 par an, pourvu que leurs taxes soient acquittées. La nouvelle charte, très complète, compte 253 articles. La loi générale d'incorporation des villes exempte de taxes les propriétés des fabriques et des institutions religieuses. La nouvelle charte de Longueuil oblige la fabrique à payer sa part de la confection et de l'entretien des chemins, rues, fossés, cours d'eau, canaux d'égout et

Histoire de Longueuil

trottoirs. Elle règle la question du pont de glace sur le Saint-Laurent, dont les frais seront supportés moitié par la Ville de Montréal, trois huitièmes par le comté de Chambly et un huitième seulement par la Ville de Longueuil. La charte spécifie que la Ville de Longueuil "ne sera pas tenue de contribuer à l'ouverture et à l'entretien d'un pont de glace aboutissant à Saint-Lambert ou dans la municipalité de la paroisse de Longueuil".

C'est du bon travail. Charles Bourdon double son autorité de maire par son prestige de capitaine, maître après Dieu sur le *Longueuil*. Bourdon a fait parler de lui en accomplissant à bord de son bateau, à la faveur d'une température clémente, une excursion aux îles de Boucherville dans l'après-midi du 1er janvier 1878. Cet exploit a justifié la frappe d'une médaille reproduisant la silhouette du bateau. Et Bourdon le renouvelle le 1er janvier 1882, à la veille des élections municipales. Il s'est connu cependant un rival en la personne de Bruno Normandin, qui commandait le bateau traversier lancé par F.-X. Beaudry quand ce millionnaire recherchait la mainmise sur la Compagnie de navigation de Longueuil, avec laquelle Charles Bourdon s'identifiait. Longueuil n'est pas assez grand pour la gloire de deux capitaines et pareille rivalité ne va pas sans quelque réciproque malveillance. A vrai dire, Bourdon est un marin, rien qu'un marin, presque un loup de mer. Normandin n'a été qu'un navigateur d'occasion. Il exerce aujourd'hui le métier plus prosaïque de boulanger. Mais Bourdon le trouve de nouveau en travers de sa route: le boulanger le supplante à la mairie, en 1882.

C'est maintenant le South Eastern qui s'est procuré assez d'actions pour avoir la suprématie à la Compagnie de navigation de Longueuil. La voie ferrée sur la glace est utilisée, en 1881, dès le 5 janvier. Le câble téléphonique est posé en même temps. Une puissante locomotive du Chemin de fer du Nord, la *Scott*, qui pèse 30 tonnes, quitte la gare d'Hochelaga pour aller chercher les 17 wagons qui l'attendent au quai de Longueuil. Elle avance, crachant un panache de fumée; elle est sur le point d'arriver lorsque, la glace s'affaissant sur un des côtés, elle déraile et plonge dans 30 pieds d'eau. Les mécaniciens ont pu sauter sur la glace. Sénécal fait immédiatement réparer le chemin et reprendre le service. Une locomotive légère, appelée *Calumet*, vient chercher les wagons et les fait traverser. Sénécal a relevé le défi mais l'affaire a du plomb dans l'aile.

Des Montréalais - de langue anglaise - forment la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel, qui entame et poursuit ses travaux avec une célérité rare. Le premier train partant de la gare Bonaventure pour Saint-Lambert, Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères et Sorel circule le 1er avril 1882. Parti de Montréal à 8 heures et demie du matin, il est de retour à Saint-Lambert, après harangues sur le parcours et festivités à Sorel, à six heures du soir. Ce train nous procure un accès économique à Montréal en toute saison. La voie ferrée traverse Longueuil, d'ouest en est, parallèlement à la rue Saint-Charles et plus au sud. Elle traverse le ruisseau Saint-Antoine sur un pont. Longueuil accepte le grondement des convois, le

Premiers efforts industriels

sifflet et la fumée des locomotives, l'inconvénient des passages à niveau et même la division de la ville en deux parties par les rails, puisque le train nous apportera toute l'année, comme la traverse en été, du mouvement, du commerce, de la vie. La Compagnie offre d'entretenir une gare à Longueuil si le Conseil l'exempte de taxes et lui fournit l'eau gratuitement pendant dix ans. Le Conseil accepte à la condition que la Compagnie transporte les voyageurs entre Longueuil et Saint-Lambert au tarif maximum de 20 cents, aller et retour.

Les projets industriels surgissent de plusieurs côtés. Tous posent prêt de la Ville, exemption de taxes et fourniture gratuite de l'eau en condition de leur établissement. Guillaume Boivin a changé d'idée. Ou bien il n'avait parlé de Longueuil que pour obtenir de meilleures conditions à Montréal. Mais Joseph William Crevier offre d'ouvrir une fonderie qui emploierait une cinquantaine d'hommes à longueur d'année. Les Crevier sont une vieille famille de Longueuil puisque Jean Crevier, procureur de Pierre Boucher, était parrain de Pierre Le Moyne - le futur d'Iberville - le 20 juillet 1661. Joseph William Crevier demande un *bonus*, c'est-à-dire un prêt, de \$15 000, vingt années d'exemption de taxes et la fourniture de l'eau. Le maire Normandin soutient ce projet. L'ancien maire Bourdon le critique mais il ne siège plus au conseil municipal; Normandin entraîne le Conseil qui réduit seulement le prêt à \$12 000. Le règlement est d'ailleurs soumis au référendum: les propriétaires l'approuvent par 89 voix, représentant une évaluation de \$112 230, contre 17 représentants \$49 000.

Voilà qui ouvre une voie, à Longueuil. H.R. Ives offre aussi d'établir une fonderie à des conditions analogues. Il promet un salaire moyen de \$6 par semaine à ses ouvriers dont un quart au moins devront être des chefs de famille "tenant feu et lieu à Longueuil". Accepté. Une grosse compagnie montréalaise, la *Dominion Bridge*, emploierait de 200 à 300 ouvriers à Longueuil, contre exemption de taxes et subvention de \$1 000 par an pendant vingt ans.

Charles Bourdon part en campagne contre ces largesses qui exigeront des émissions d'obligations et donc des engagements annuels. La rivalité de Bourdon et de Normandin, de l'ancien maire et du nouveau, colore ces débats. La Commission du fonds d'emprunt municipal, organisme provincial, réclame justement à Longueuil le remboursement, avec intérêts, des \$12 000 avancés pour l'acquisition du chemin de Chambly. Le Conseil demande au gouvernement provincial d'absorber cette dette, contractée dans les intérêts, non seulement de la ville, mais aussi des comtés voisins.

* * *

Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, a visité le Collège de Longueuil et exprimé sa satisfaction. Le projet de construction d'une nouvelle église, approuvé par Mgr Fabre, continue son petit bonhomme de chemin. La fabrique, sous la direction du curé Thibaut, a réalisé

dans cette intention d'importantes économies. Il faudra tout de même une "répartition", ce qui inquiète toujours les contribuables. Des pétitionnaires demandent la reconstruction de l'église sur place. Autrement, disent-ils, les héritiers des anciens seigneurs, qui ont fait don du terrain pour l'érection d'une église et dont les cendres reposent sous ses voûtes, pourraient intenter un procès. Les pétitionnaires veulent surtout prolonger le paiement sur la génération suivante, par un emprunt à long terme, garanti par hypothèque sur les biens de la fabrique et remboursable à même ses revenus: "Il n'est pas juste que la génération actuelle, qui a déjà épargné une somme aussi considérable soit par le casuel ou par les charités et dons généreux, soit encore amenée à contribuer un égal montant et davantage, pour ériger des biens dont elle ne devra profiter que durant peu d'années..."

Le curé Thibaut continue d'amasser. Quand il se retire, en 1883, à l'Hospice Saint-Antoine qu'il a fondé, la fabrique dispose de \$48 000. Mgr Fabre désigne l'abbé Maximilien Tassé, homme de talent et d'énergie, qui a fait ses preuves à la cure de Saint-Lin et qui mènera l'entreprise à bien.

Le nouveau curé de Longueuil procède à un inventaire. Les revenus de la fabrique, à la hausse, ont fourni un excédent de \$1 911 par an, en moyenne, pendant les dix dernières années et de \$1 350 en 1882, ce qui justifierait un emprunt de \$20 000. Le curé constate aussi que la fabrique paie de petites dépenses du collège. Il y met le holà: que les commissaires d'école s'arrangent avec le collège, auquel la fabrique fournit déjà le terrain et le bâtiment sans rémunération.

Le curé Tassé convoque une assemblée de fabrique, le 23 décembre 1883. Il expose aux paroissiens que, placés dans le voisinage de Montréal, qui possède de très belles églises, ils sont moralement forcés d'accomplir un plus grand effort que s'ils vivaient loin d'un grand centre. Les paroissiens consentent à la construction d'une nouvelle église, au coût maximum de \$100 000, à l'emplacement de l'ancienne. L'argent du coffre sera le premier employé; celui de l'emprunt viendra ensuite; le solde de \$30 000, prélevé sur les contribuables, sera payable en huit années. Les francs-tenanciers signent une nouvelle requête à Mgr Fabre, qui envoie son vicaire général procéder à l'enquête habituelle, et donne la permission: le nouveau temple aura 180 pieds de longueur, 80 de largeur, des chapelles latérales saillantes et un soubassement.

* * *

La Dominion Bridge établit sa grosse usine à Lachine et n'ouvre à Longueuil qu'un atelier d'essai. Crevier et Ives ont ouvert leurs fonderies. La Ville vérifie qu'ils emploient le nombre d'ouvriers promis, au salaire exigé. Mais leurs débuts sont difficiles. Ives fabrique des poêles et surtout, sous brevet américain, des fers à repasser en fonte, mais avec manche détachable en bois et plus légers que les fers classiques. Il fabrique aussi du fil barbelé pour clôtures, qui décroche un premier prix à l'Exposition industrielle de Montréal. Crevier, qui fabrique des batteuses, ne peut

Premiers efforts industriels

effectuer les paiements d'intérêt et à plus forte raison de capital, sur l'argent emprunté. Le conseil municipal charge l'avocat Alexandre Lacoste de prendre des procédures. Crevier abandonne sa propriété en échange de sa dette. La Ville reçoit quelques offres d'achat et surtout de location. Jean-Baptiste Rouillard offre un loyer de \$180 par an et demande une exemption de taxes pour établir une manufacture. En fin de compte, la Ville garde sur les bras cette propriété en mauvais état et le prêt de \$12 000, pour lequel Longueuil a souscrit des obligations, est perdu.

Il faut saisir et vendre d'autres propriétés, pour non paiement de taxes. La Ville réclame aussi des arriérés de taxes à la Compagnie de navigation de Longueuil. Des citoyens critiquent le monopole de fait de cette compagnie et prient le Conseil d'obtenir du gouvernement fédéral le creusement d'un chenal dans le Saint-Laurent "vis-à-vis du chemin de Chambly, pour y faire accoster les vapeurs traversiers, afin de se soustraire au monopole qui existe et incommode le public". Le chemin de fer de Montréal et Sorel n'a pas encore de gare à Longueuil et son fonctionnement est irrégulier: les premières tempêtes de neige l'arrêtent pour le reste de l'hiver. La Compagnie menace de cesser ses opérations si les municipalités desservies ne lui procurent pas, à titre de subvention, les cent mille dollars nécessaires à des réparations urgentes. Le maire de Sorel propose une rencontre des maires. Or Bruno Normandin est assez échaudé avec l'affaire Crevier. Charles Bourdon lui corne aux oreilles: "Je l'avais bien dit." Le Conseil de Longueuil, répondant au maire de Sorel, "ne juge pas à propos d'adopter aucuns procédés relativement à cette question". Le train sur la glace, dû à l'imagination de Louis-Adélarde Sénécal, n'est guère plus heureux. Le souvenir de la locomotive effondrée pèse sur son exploitation. Le train n'a circulé, en 1882, que du 4 février au 4 mars, ce qui ne suffit pas pour couvrir les frais. Il circule du 15 janvier au 3 avril en 1883, puis l'entreprise est abandonnée. Des familles résidant à Longueuil ou dans la paroisse de Longueuil en été retournent à Montréal en hiver à cause de la difficulté des communications. La construction et l'entretien du pont de glace traditionnel ont coûté \$884 pendant l'hiver de 1883 à 1884. Longueuil en réclame la moitié à Montréal qui juge le montant exorbitant et offre \$200. Seule, la construction de la nouvelle église, avec les matériaux de l'ancienne, n'occasionne pas d'ennuis. Eugène Fournier dit Préfontaine reçoit le contrat pour \$102 895.

En face, Montréal grandit toujours. On y compte mille appareils téléphoniques. Une ceinture de villages font une couronne à la grande ville. L'un de ces villages est Hochelaga où la famille Rolland jouit d'une grande influence. Damien Rolland a volontairement rétrocedé du rang de maire au rang de conseiller pour laisser la mairie à son beau-frère Raymond Préfontaine, ancien député libéral de Chambly, qui entretient des ambitions politiques et rêve d'une plus grande scène. A l'instigation de Raymond Préfontaine, la Ville de Montréal annexe la majeure partie d'Hochelaga, en novembre 1883. Hochelaga devient un quartier de Montréal et Raymond Préfontaine, enfant de Longueuil, devient conseiller municipal de Montréal en attendant mieux, espère-t-il.

L'affaire Riel et les inondations

CHAPLEAU a quasiment formé, avec Sénécal et Dansereau, un gouvernement occulte dont les décisions préparent celles de son gouvernement officiel. Cet Etat dans l'Etat possède des rouages assez complets: Alexandre Lacoste y est procureur général, Sénécal y détient le portefeuille des chemins de fer. Les ultramontains entretiennent des griefs contre Chapleau et dénoncent le "triumvirat" Chapleau, Sénécal et Dansereau. Ils épargnent cependant Alexandre Lacoste qui est un homme rangé.

La question ferroviaire préoccupe le gouvernement et passionne l'opinion de la province. La construction du Pacifique Canadien, sous l'impulsion de William Cornelius Van Horne, progresse dans les provinces de l'Ouest. Chapleau n'a pas réussi à faire englober le Chemin de fer du Nord dans cette grande entreprise. Le Pacifique Canadien finit tout de même, sous la pression de sir John A. Macdonald, par acheter la section ouest, de Montréal à Ottawa, qui complète son réseau. Un groupe dont Sénécal est l'animateur achète la section est, réputée la moins bonne. Les ultramontains ne désarment pas pour autant. Chapleau, qui en est las, passe sur la scène fédérale où sir John cherche depuis longtemps à l'attirer.

Le rail du Pacifique atteint Calgary qui comprend une douzaine de cabanes en rondins, au mois d'août 1883. Le Pacifique Canadien est déjà un réseau, engageant une formidable bataille avec le Grand-Tronc pour la suprématie ferroviaire. Ses actionnaires autorisent l'acquisition du South Eastern. Cette décision pourrait favoriser Longueuil. Mais le Pacifique Canadien projette aussi de prolonger sa ligne de Montréal aux ports canadiens de l'Atlantique, Halifax et Saint-Jean. Le tracé le plus court comporterait un pont à la hauteur de Lachine et traverserait ensuite les Cantons de l'Est et l'Etat du Maine. Ce qui reproduirait, pour Longueuil, le coup reçu lors de la construction du pont Victoria.

Histoire de Longueuil

Montréal, mis en appétit par l'annexion d'Hochelaga, annexe le village de Saint-Jean-Baptiste au mois d'octobre 1884 - au moment où Sénécal fait lancer par son gendre, sous le titre *la Presse*, un nouveau journal.

A Longueuil aussi se lance un journal, mais un simple hebdomadaire. Jean-Baptiste Rouillard achète des presses, installe son matériel dans l'ancienne fonderie Crevier et lance *l'Impartial* qui s'occupera surtout des intérêts locaux. Les correspondants bénévoles ne manquent pas. Mais presque tous expriment quelque grief ou s'en prennent à quelque adversaire personnel. "Si nous avions publié ces correspondances, écrit Rouillard, nous aurions autant de procès sur les bras."

L'Impartial s'intéresse essentiellement à la question ferroviaire. Il souhaite des subventions en faveur du Montréal et Sorel. Mais surtout il réclame, pour la "ligne courte", un tracé avantageant la rive sud. La ligne courte ne doit pas passer par Lachine et les Cantons de l'Est, mais conduire de Longueuil à Lévis où elle se souderait à l'Intercolonial pour gagner Halifax. Enfin Longueuil a besoin d'un nouveau quai. Un petit bateau apporte de petites quantités de marchandises au petit quai de la Compagnie de navigation de Longueuil. Un wagon vient charger ces marchandises puis se range sur une voie d'évitement pour laisser la place à un autre. C'est un procédé archaïque, et le commerce emprunte la voie du pont Victoria. Il faut à Longueuil des quais, des jetées, l'outillage d'un port: "Le gouvernement qui vote des millions pour le développement éventuel du Far-West canadien pourrait peut-être trouver quelques bribes pour faciliter le commerce chez nous." Longueuil n'a pas renoncé à son rêve de combiner un port actif avec le terminus d'une grande voie ferrée.

L'Impartial justifie son titre dans les discussions municipales qui sont animées. L'affaire Crevier, comme naguère l'affaire de l'aqueduc, tourne au cauchemar pour le maire et pour les échevins. Les contribuables se rendent à l'hôtel de ville pour discuter des affaires municipales. Le maire Normandin déclare les finances "en bonne voie de guérison". Puis: "Je ne crains rien de l'affaire Crevier, et j'ajouterai que la Ville en est tout entière responsable, puisqu'elle a voté le règlement." Le maire a voulu procurer du travail aux ouvriers... Mais le capitaine Bourdon, à son aise dans cet hôtel de ville où il a présidé le Conseil, met son successeur en accusation: "J'accuse M. Bruno Normandin d'avoir fait perdre \$12 000 à la Ville de Longueuil, puisqu'il a travaillé plus que tout autre à faire accepter cette affaire. Moi, j'ai toujours été contre. J'accuse le maire actuel d'avoir négligé d'avertir le Conseil de la fausse position où se trouvait M. Crevier..." Des conseillers municipaux interviennent, se contredisent, se disputent. "Maudits foyes!" riposte à "Maudits menteurs!" *L'Impartial* commente: "La discussion a été bonne, mais nous aimerions un langage plus parlementaire."

Normandin traverse l'épreuve, conserve la mairie, et convoque une nouvelle assemblée publique à l'hôtel de ville pour discuter la question du Montréal et Sorel. *L'Impartial* mène campagne pour arracher aux gouverne-

L'affaire Riel et les inondations

ments des subventions en faveur de ce chemin de fer. J.J. Ross, Premier ministre de la Province, déclare franchement qu'en dépit des promesses de ses prédécesseurs il ne peut rien donner à cette compagnie. L'assemblée tenue le 7 mars (1885) se tourne plutôt vers le gouvernement fédéral. Il y vient des gens de tout le comté de Chambly et de plusieurs comtés voisins. Fabien Vanasse, député fédéral de Yamaska, écrit au conseil municipal de Longueuil pour l'engager à subventionner lui-même le chemin de fer. Le Conseil "regrette infiniment de ne pouvoir, dans les circonstances actuelles financières de la Ville, accorder une aide libérale... mais pour témoigner de l'intérêt qu'il porte à des entreprises si utiles à cette partie du pays il serait disposé à se charger de la construction d'une gare convenable dans les limites de la ville". Les héritiers Grant donnent à la Ville deux terrains, à la condition qu'ils servent à l'érection de gares. Le maire de Longueuil rencontre les dirigeants du Montréal et Sorel, et demande des soumissions pour la construction de deux "dépôts", l'un près du chemin de Chambly, l'autre avenue Quinn.

Une délégation du conseil municipal rencontre aussi le ministre des Travaux publics, à Ottawa, pour demander la construction de quais et l'outillage d'un port. Elle demande encore l'établissement d'un camp d'entraînement militaire à Longueuil, pendant l'été.

Le conseil municipal fait prolonger la rue Saint-Laurent jusqu'à l'avenue Quinn, ce qui en fait une grande artère, parallèle à la rue Saint-Charles. La question des étals privés occupe une excessive partie du temps des échevins. Un règlement datant du village interdit ces étals privés. Les seuls bouchers exerçant légalement leur profession, à Longueuil, sont les concessionnaires des étals publics, disposés dans le marché. Ces concessionnaires demandent à la Ville de faire respecter son règlement. Mais les propriétaires des étals privés en contestent la validité. La Ville consulte F.-L. Béique, grand avocat et bourreau de travail à la réputation de sagesse, qui déclare le règlement légal.

Les taxes sont de 1 p.c. sur les propriétés, un demi p.c. sur la valeur des fonds de commerce, 2 p.c. des loyers payables par les locataires et une taxe spéciale de un demi p.c. sur les propriétés imposables pour payer l'aqueduc.

Le jour de la Saint-Jean-Baptiste (1885), le curé Tassé bénit la pierre angulaire de la nouvelle église dont les architectes Perrault et Ménard ont tracé les plans. Maurice Perrault possède bureau et clientèle à Montréal, mais il habite Longueuil où ce très bel homme ne passe pas inaperçu. Il a dû comprendre à mi-mot les intentions du curé et de quelques autres, qui prévoient le jour où un évêché s'érigera sur la rive sud: il faudra qu'il soit à Longueuil. L'église aura donc les dimensions, la forme, les apparences d'une cathédrale. La pierre angulaire est creuse, formant le piédestal de la colonne de gauche (en entrant par la porte centrale). On y a enfermé un coffret en plomb contenant un numéro de chacun des journaux publiés en langue

française à Montréal, un numéro de *l'Impartial*, quelques pièces de monnaie et une feuille de parchemin relatant un abrégé historique de l'église. L'un des syndics est Charles Bourdon, mais il meurt le 12 juillet et Bruno Normandin, pour comble de disgrâce, lui succède.

* * *

Ladislas Lasnier, qui fabriquait des cierges et des chandelles à Lévis, constatant la suprématie commerciale du district de Montréal, s'installe à Longueuil en 1885. Il établit son usine, employant une quinzaine d'ouvriers, à l'embouchure du ruisseau Saint-Antoine, où Charles Le Moyne avait fait construire son moulin banal. Un petit canal d'amenée, datant de la "colonie", facilitera le blanchiment chimique.

L'humoriste et caricaturiste Hector Berthelot, "fatigué des politiciens, des hommes d'affaires et de la trépidação de Montréal", se retire à Longueuil. Il y publie une feuille humoristique, *le Bossu*, qui ne dure que deux mois. L'esprit public n'est pas à l'humour, cet été, dans la province de Québec.

Le gouvernement fédéral a envoyé des troupes écraser une rébellion des Métis, dans l'Ouest canadien. Louis Riel, chef de l'insurrection, est pris et son procès s'apprête. Mgr Taché, venu à Montréal pour les funérailles de Mgr Bourget, met les évêques de la province de Québec au courant des scènes d'anticléricalisme qui ont accompagné la révolte métisse. Il conseille de ne pas soutenir Riel. Cependant des assemblées publiques, où l'on quête, s'organisent dans la province de Québec. Un comité Riel, vite formé à Montréal, convoque des manifestations de foule au Champ-de-Mars. L'opinion anglaise se raidit dans le sens contraire. Riel est condamné à mort, mais son exécution est remise. Les Anglais exigent la corde, et les Canadiens français réclament le pardon. Une épidémie de "picote", c'est-à-dire de variole, coïncide avec cette agitation. Les autorités municipales de Montréal décrètent, non seulement l'isolement des malades, mais la vaccination gratuite et obligatoire. Le public repousse ces mesures, arrache les affiches et ferme les portes au nez des médecins vaccinateurs.

A ce moment aboutissent les négociations menées entre le gouvernement d'Ottawa, celui de Québec, la Compagnie du Pacifique et celle du Grand-Tronc. Le syndicat constitué par le Grand-Tronc et le groupe Sénécal est largement remboursé de ses dépenses et dégagé de sa dette envers la Province. L'Etat fédéral reprend le Chemin de fer du Nord et en repasse la mainmise, le même jour, au Pacifique.

Mais il n'est plus question de chemins de fer. Il n'est question que de Riel et de la picote. Les théâtres et les magasins ferment, à Montréal; le commerce est arrêté. Le maire Beaugrand affronte l'impopularité pour imposer l'isolement des malades et la vaccination. Le maire Normandin et le conseil municipal de Longueuil, aussi fermes, engagent un "constable

L'affaire Riel et les inondations

spécial", au salaire de six dollars par semaine, pour désinfecter les maisons qui ont abrité un malade.

Le gouvernement fédéral, résistant aux supplications qui affluent de la province de Québec, ordonne l'exécution de Riel, qui est pendu le 16 novembre. Une immense indignation secoue le Canada français. Des patriotes mettent un crêpe à leur chapeau. Des portraits de Riel, entourés d'un voile de crêpe, apparaissent dans les magasins canadiens-français. Le conseil municipal de Longueuil est un des premiers à voter des résolutions, le 18 novembre. Le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Damase Brissette, propose:

Considérant que l'exécution de Louis Riel, le chef des Métis, est un des assassinats politiques les plus atroces, et le fruit sanguinaire du fanatisme orangiste contre les Canadiens français catholiques de ce pays, ce Conseil ajourne immédiatement ses procédés afin de protester contre cet odieux attentat aux lois de la justice et de l'humanité et de témoigner de son respect pour la mémoire de la victime de cet acte de cruauté inouïe.

Puis le conseiller Philias Bordua, appuyé par le conseiller François Poirier, propose:

Qu'en signe de deuil national, le drapeau français soit hissé à mi-mât durant huit jours sur l'hôtel de ville de cette ville, à l'occasion de l'exécution du grand patriote Louis Riel.

Les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'Impartial renonce à la neutralité qu'impliquait son titre et qu'il avait jusqu'ici cahin-caha observée, pour se lancer dans le mouvement "national" dont Honoré Mercier prend la tête. Et l'indignation ne s'apaise pas, malgré les réticences de quelques membres du clergé. Le curé de Lachine exalte en chaire la mémoire de Riel. Le curé Sentenne, de Notre-Dame de Montréal, accorde une réduction de tarif à la Société Saint-Jean-Baptiste qui veut faire célébrer un service. Le curé Tassé, de Longueuil, accorde aussi un service.

Mais l'agitation rieliste comporte des scènes bruyantes et parfois disgracieuses. Les manifestations rielistes et la résistance à la vaccination tournent par endroits à l'émeute. Les évêques, déjà prévenus par Mgr Taché, désirent freiner. Ils craignent aussi l'exploitation par l'opposition politique. Mgr Fabre annule la décision du curé Sentenne et blâme le curé Tassé, en attendant de dicter une circulaire pour mettre les fidèles en garde contre "ce souffle d'émeute et de révolution".

Le curé de Longueuil se défend dans une lettre à Mgr Fabre (28 novembre 1885):

Monseigneur,

Je reçois à l'instant votre lettre dans laquelle vous déplorez et blâmez certains commentaires que je me serais permis dimanche dernier en recommandant un service pour le repos de l'âme de Riel.

Ces commentaires sont blâmables parce que je leur aurais donné un caractère politique. Vos renseignements sont tirés du journal l'Impartial.

Monseigneur je vous déclare avec la plus grande franchise et Dieu m'est témoin que l'allocution que m'attribue l'Impartial ne renferme nullement ce que j'ai dit dimanche dernier à mes paroissiens. Je blâme l'écrit de l'Impartial qui me concerne aussi vertement que Votre Grandeur me blâme moi-même. Je le blâme quant au fond et quant à la forme.

Permettez-moi d'avouer à Votre Grandeur que je suis fort surpris qu'un journal de la nature de l'Impartial fournisse à Votre Grandeur des renseignements suffisants pour blâmer un de vos prêtres qui dans les avis et recommandations à son troupeau a su se maintenir dans les bornes de la prudence et de la discipline.

Depuis 23 ans je suis curé. Pendant ce laps de temps j'ai souvent donné des avis, fait des recommandations aux ouailles qui m'étaient confiées. Je défie n'importe quel homme de me prouver que j'ai fait des instructions qui de leur nature étaient politiques.

J'ai par devant moi les notes des commentaires que j'ai faits dimanche dernier. Si vous le voulez je les soumettrai à Votre Grandeur; elle jugera elle-même si les commentaires faits dimanche dernier au prône sont d'une nature politique.

Agréez, Monseigneur, les humbles respects de celui qui a l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le tout dévoué et obéissant serviteur.

Les nerfs sont à fleur de peau. La Compagnie de navigation de Richelieu et Ontario, qui est une compagnie de Sénécal, achetant les actions de la succession Beaudry, a pris le contrôle de la Compagnie de navigation de Longueuil et domine le transport fluvial sur le Saint-Laurent. Les hommes d'affaires anglais, jaloux des lauriers de Sénécal, l'appellent "le roi sans couronne du Saint-Laurent". Mais les autorités de Québec ne laissent personne débarquer du bateau de Montréal sans un certificat de vaccination. Les autorités de Montréal prétendent adopter une mesure analogue vis-à-vis de Longueuil. Le Bureau de santé de Montréal informe la Compagnie de navigation de Richelieu et Ontario que le transport des passagers de Longueuil à Montréal ne sera plus permis "si le Bureau de

L'affaire Riel et les inondations

santé de Longueuil n'adopte pas les mesures nécessaires pour paralyser l'épidémie de variole qui règne en cette ville".

Comme si l'épidémie ne s'était pas répandue, non pas de Longueuil à Montréal, mais bien de Montréal à Longueuil! Comme si les autorités longueilloises avaient attendu des instructions montréalaises pour faire désinfecter les maisons contaminées! La fièvre qui travaille toute la province se tourne volontiers, à Longueuil, contre Montréal. De graves inondations ont commis des dégâts à Longueuil en avril 1885. Elles sont encore plus désastreuses, un an après. Le 18 avril, qui est le dimanche des Rameaux, la chapelle temporaire érigée sur le terrain du presbytère pendant la construction de la nouvelle église est rendue inutilisable par l'inondation, Montréal n'est pas épargné; la crue atteint le magasin d'Henry Morgan, rue Saint-Jacques, et les départs des trains sont suspendus à la gare Bonaventure. Mais Longueuil impute la responsabilité de son propre désastre à la Commission du port de Montréal, qui fait creuser le chenal et déverser là terre draguée près des îles de Boucherville. Et le Bureau de santé de Montréal nous fait la leçon, au sujet de l'épidémie. Le conseil municipal charge le maire - qui est cette année Pierre-E. Hurteau - d'aller, flanqué d'un conseiller, en chapeau de soie, cravate blanche et gants noirs, demander au Bureau de santé de Montréal "en quoi le bureau local de Longueuil a manqué à son devoir" (avril 1886).

* * *

Les répercussions électorales d'accidents comme l'affaire Riel, la picote et les inondations, sont inévitables et prochaines. Et c'est dans le comté de Chambly, c'est à Longueuil qu'elles commencent.

Pierre-Basile Benoit met fin à sa carrière politique en se faisant nommer surintendant du canal de Chambly. Benoit choisit mal son moment. Il faut tenir une élection pour le remplacer, en juillet 1886. Benoit avait obtenu, pour Longueuil, une satisfaction demandée par le conseil municipal: l'ouverture d'un camp d'entraînement militaire. L'expérience a réussi: la discipline a régné, les commerçants ont écoulé des marchandises; les soldats ont trouvé les Longueilloises un peu farouches, les foyers un peu fermés, ce que *l'Impartial* explique par la nouveauté; la glace est rompue pour l'année prochaine... Le camp est levé, en juillet, et ses avantages ne sauraient contrebalancer la fureur née de l'affaire Riel.

Les conservateurs présentent l'avocat Isaïe Jodoin, d'une grosse réputation dans la région. Les Jodoin sont, comme les Crevier, comme les Bourdon, comme les Lamarre, une de ces vieilles familles de Longueuil, toutes alliées entre elles par leurs mariages et qui ont la prétention tacite de former une aristocratie. Un Jodoin a été le premier associé du capitaine Lespérance dans l'exploitation du "traversier" entre Longueuil et Montréal, au temps des *horse boats* et des premiers bateaux à vapeur. D'autres se sont distingués dans la vie publique. Amable Jodoin a été député libéral du

Histoire de Longueuil

comté de Chambly en 1874. A.-P. Jodoin a succédé à Isidore Hurteau comme maire du village de Longueuil en 1872; il a été le premier maire de la "ville" en 1874. Ferdinand Jodoin a été conseiller municipal en 1881, sous le maire Bourdon, et en 1882, sous le maire Normandin. L'avocat **Isaïe Jodoin** est considéré comme irréprochable. La "Corporation" de la ville de Longueuil vient de lui allouer un fixe de \$100 par an "pour tous avis ou opinions, soit verbales ou autres, fournis au Conseil". C'est au jeune avocat **Alexandre Jodoin, fils d'Isaïe**, que Joseph-Louis Vincent, ayant accumulé des documents concernant le passé de Longueuil, demande de l'aider à leur donner **forme de livre**.

Les conservateurs ont donc un candidat imposant. Mais les libéraux présentent Raymond Préfontaine, l'ancien député provincial, maintenant échevin de Montréal mais fils de Longueuil au même titre qu'Isaïe Jodoin, et si évidemment doué pour la politique. L'enjeu est considérable: il s'agit de traduire le mouvement rieliste en résultats électoraux **ou** de le briser. Longueuil et le comté de Chambly vont, encore une fois, donner le ton à la province.

J.-B. Rouillard a transféré son journal à Sorel. Il continue de le dater de Longueuil, mais s'éloigne du caractère local pour donner à fond dans la bagarre politique. *L'Impartial* attaque le gouvernement "orangiste" de sir John et prédit la défaite de Jodoin "malgré ses mérites personnels". Chapleau et Laurier, les deux chefs les plus prestigieux de la province, s'opposent l'un à l'autre, à Longueuil, le jour de la présentation des **candidats**. La popularité de Chapleau, ministre fédéral qui n'a pas empêché la pendaison de Riel, est peut-être en train de sombrer. Laurier ne veut parler que de l'affaire Riel, dans ce comté "si patriote en 37", sur "ce sol classique de la liberté canadienne". Des électeurs interrompent Chapleau en lui mettant un grand portrait de Riel sous le nez. D'autres lui lancent des morceaux de corde, **aux cris** de "Pendar!" Chapleau ne pourrait achever sans l'intervention de Laurier, s'avançant sur l'estrade: "Je considérerai comme une insulte à moi-même tout ce que vous ferez pour empêcher M. Chapleau de parler."

Toute la province tourne les yeux vers Longueuil. Hippolyte Cornéliet et Joseph Tassé, député d'Ottawa et directeur de *la Minerve*, font campagne pour Jodoin. Mais des conservateurs "nationaux", des ultramontains mêmes, entraînés par Mercier dans le mouvement rieliste, apportent à Préfontaine un renfort qui eût bien surpris un an plus tôt. Le sénateur François-Xavier Trudel, incarnation de l'ultramontanisme, qui a combattu les libéraux toute sa vie, conseille de voter pour Préfontaine. Que fera le curé Tassé, ultramontain aussi combatif - comme son frère le curé de Sainte-Scholastique - mais indigné par la pendaison de Riel?

Le curé Tassé est en conflit avec le conseil municipal. La loi de 1881 - le remaniement de la charte, opéré sous Charles Bourdon - oblige la fabrique à payer sa part de la confection et de l'entretien des chemins,

L'affaire Riel et les inondations

rues, fossés, cours d'eau, canaux d'égout et trottoirs. Cette taxe se monte à \$1 815. La fabrique, par la voix du curé, offre \$1 000, "pour éviter un procès". Le Conseil refuse et charge l'avocat Christophe-Alphonse Geoffrion - chef libéral, en campagne pour Préfontaine - d'étudier l'affaire "et de prendre immédiatement des procédures s'il y a lieu". Le curé transmet alors une nouvelle offre: mille dollars comptant et le solde dans quatre ans. Le Conseil accepte, mais des échevins parlent de rendre imposables toutes les propriétés de la fabrique, y compris l'église en construction qui vaudra \$120 000. Le curé, de son côté, annonce qu'il recherchera un amendement à la charte de la ville, pour faire sauter la taxe. Il en fait part à Mgr Fabre: "Cette loi n'est pas tolérable; elle est ruineuse pour la fabrique." Il a confiance de faire passer son projet à la Chambre et demande à Mgr Fabre d'intervenir auprès des conseillers législatifs qu'il peut avoir dans sa manche.¹

Mgr Fabre n'a pas attendu cette lettre. Et comme l'affaire de Longueuil, posant une question de principe, peut se répéter ailleurs, il demande et obtient sans peine le concours de tous ses collègues. Les évêques de la province de Québec envoient cette requête:

Aux honorables Membres du Conseil législatif

Honorables Messieurs,

Nous prenons la liberté de solliciter votre concours en faveur de la requête de la fabrique et des Soeurs de Longueuil, qui demandent d'être mises, sous le rapport de l'exemption des taxes, sous le même pied que dans les autres villes de la province.

D'après l'acte des clauses générales des villes, les propriétés des fabriques, les institutions religieuses, de charité et d'éducation sont exemptes de toutes taxes. Nous apprenons avec chagrin que dans les chartes spéciales de quelques villes, ce principe si sage et si chrétien a été violé, et que déjà on s'autorise de ces lois spéciales passées inaperçues comme à Longueuil pour contester le principe.

A Longueuil, des taxes peuvent être imposées pour la confection des canaux d'égout, etc., etc., et pour ce qui est appelé la compensation de l'eau, mais qui, au fond, n'est qu'une taxe foncière, au moyen de laquelle on peut exiger pour l'église et le vieux cimetière seuls une somme d'environ neuf cents piastres, nous dit-on.

Nous ne doutons pas que votre Honorable Assemblée nous prêterait son concours actif pour faire rentrer la ville de Longueuil dans le droit commun, en attendant qu'elle ait l'occasion d'en faire

1. 2 juin 1886. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

autant pour les autres localités où le principe faux et dangereux dont nous nous plaignons aurait été admis.

Agréés, honorables messieurs, l'expression de notre plus profond respect.

Archevêché de Québec, le 1er juin 1886,

E.A. Arch. de Québec

L.F.Ev. des Trois-Rivières

Jean, Ev. de St.G. de Rimouski

Edouard Ch. Ev. de Montréal

Antoine, Ev. de Sherbrooke

J. Thomas, Ev. d'Ottawa

L.Z., Ev. de St. Hyacinthe

Dominique, Ev. de Chicoutimi

L.Z., Ev. de Cithère, Vic.ap. de Pontiac

Elphège, Ev. de Nicolet

Fr.-Xavier Bossé, Préfet apost. du G.St. Laurent.

Voilà qui ne doit pas disposer le curé Maximilien Tassé en faveur des libéraux parmi lesquels se recrutent les partisans actifs de la taxation des propriétés religieuses. L'un des conseillers municipaux qui veulent taxer la fabrique de Longueuil est Michel Viger, fils de François-Bonaventure et secrétaire de l'Association libérale du comté de Chambly. Eh bien, le curé Tassé est assez bouleversé par l'affaire Riel pour apporter à Préfontaine un appui ostensible. (Comment s'expliquera-t-il, cette fois, auprès de son évêque?)

Cette campagne, la plus passionnée depuis la Confédération, aboutit à l'élection de Préfontaine, par 81 voix de majorité, entièrement assurées par la ville de Longueuil.

Or cette élection fédérale se trouve englobée dans la campagne provinciale, déclenchée de Hull à Gaspé. Mercier est lancé, à fond de train, à la conquête de sa province. La jeunesse, hantée par la vision d'un Canadien français au gibet, le suit. D'après la presse conservatrice, Mercier traîne avec lui une troupe de braillards, individus louches recrutés dans les tripots, chargés de l'applaudir, de le porter en triomphe et d'imposer silence à ses adversaires. De fait, la campagne atteint une violence inouïe. Des fauteurs de désordre se mêlent aux "patriotes". On promène le drapeau tricolore - que le conseil municipal de Longueuil a fait hisser au lendemain de la pendaison de Riel - au chant de *la Marseillaise*. Des conservateurs notoires sont assiégés dans leur maison, sommés de renier leurs chefs et molestés. Le whisky coule ferme, en période électorale, ce qui aggrave les choses.

Les "nationaux" choisissent dans la paroisse de Saint-Hubert, la plus conservatrice du comté, le cultivateur Antoine Rocheleau comme adversaire

L'affaire Riel et les inondations

du Dr Martel. Leur calcul échoue en ce sens que Saint-Hubert reste conservatrice, mais Chambly et surtout Longueuil assurent les 50 voix de majorité du candidat "national". Dans l'ensemble de la province, l'opposition, doublée en nombre, devient légèrement plus forte que le parti ministériel. L'affaire Riel porte Mercier au pouvoir.

Mauvais présage pour les conservateurs, aux élections fédérales de février 1887. La campagne se fait évidemment sur l'affaire Riel. Mais Chapleau, conduisant la défensive, accomplit l'effort dont Mercier vient de donner l'exemple. On aime encore sa crânerie, ses envolées, ses grandes manières. Chapleau reconquiert des coeurs, ressaisit une partie de sa popularité et sauve son parti. Le gouvernement Macdonald conserve une majorité réduite, mais suffisante pour gouverner. Dans le comté de Chambly, Préfontaine conserve sa conquête du mois d'octobre mais sa majorité sur Isaië Jodoin tombe de 81 à 46 voix. Longueuil et Chambly ont une fois de plus enrayé Saint-Lambert, Saint-Hubert et Saint-Bruno.

L'affaire Riel est à peu près close, mais le retentissement dans les coeurs durera et l'emprise du parti conservateur sur la province de Québec est ébranlée.



1948

...

...

...

...

100

La troisième église

ON NE S'OCCUPE tout de même pas que de politique, à Longueuil.

Le conseil municipal, maire en tête, est allé en corps féliciter Mgr Fabre, lors de l'érection de Montréal en archidiocèse et de la promotion de Sa Grandeur au rang d'archevêque. Le bail du collège expire en 1886, mais les commissaires d'école, avec l'approbation de la fabrique - qui est propriétaire -, le renouvellement pour 25 ans, jusqu'en 1910. La nouvelle église de Longueuil s'achève. Le curé Tassé se lamente de n'avoir que deux petites cloches à y mettre: "Il faudrait des cloches qui se fassent entendre de loin!" Le curé convoque les paroissiens et leur expose un projet de billets promissoires, "souscrits librement par ceux qui sont capables de le faire", et que la fabrique remboursera plus tard, sans préjudice des messes promises aux souscripteurs. Le curé compte ramasser mille piastres pour les cloches, lors de sa visite paroissiale; la fabrique en mettra autant, ce qui permettra l'achat de trois belles cloches. Or les mille piastres sont souscrites dès la première journée de la visite paroissiale. Et l'enthousiasme se propage "de maison en maison". La visite terminée, la souscription dépasse \$3 000, et le curé peut acheter cinq cloches, qu'il commande à Londres. Les cloches, venues à Montréal par bateau, arrivent à Longueuil à la fin d'octobre 1886. Elles pèsent 11 573 livres à elles cinq. Mgr Fabre vient par bateau spécial pour les bénir. Des rafales de neige fouettent les visages, mais qu'importe! Les souscripteurs se forment en procession, précédés par un enfant de chœur qui n'a pas trop de ses deux mains et de toutes ses forces pour porter le fanal à manche doré. Le maire Hurteau présente une adresse à Monseigneur, dans l'église presque achevée, et l'abbé Louis Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, chargé du sermon, louange la paroisse de Longueuil: "Heureux pasteur! Heureux les peuples où la religion produit d'aussi beaux résultats! "

Histoire de Longueuil

Mgr Fabre revient pour bénir solennellement la nouvelle église, le 27 janvier 1887. Elle est réellement imposante, vue du Saint-Laurent, notre église - notre future cathédrale, chuchotent les Longueuillois futés -, dont le clocher s'élance à 250 pieds dans le ciel. Les architectes ont recherché la richesse dans la conception et la simplicité dans les détails. Ils ont innové en combinant le style gothique avec une ordonnance basée sur la croix grecque. Ils n'ont pas ménagé les effets de perspective à l'intérieur et les couleurs légères, presque vaporeuses, aident à l'illusion d'optique qui fait croire à des dimensions plus vastes que la réalité. Les paroissiens apprécient un détail pratique: toutes les places sont bonnes; de tous les bancs on peut voir la chaire et l'autel. Et le coût est minime pour l'ampleur des travaux! Mgr Fabre flatte les Longueuillois en déclarant leur église une des plus belles du diocèse - de l'archidiocèse! -, et l'*Etendard*, journal ultramontain de Montréal, en fait une description admirative.

Des paroissiens de Saint-Lambert, se prétendant trop éloignés des églises de Longueuil et de Laprairie, choisissent ce moment pour demander une chapelle temporaire, en attendant leur propre église. Un riche habitant offre une maison et les requérants paieraient les honoraires d'un prêtre. Le curé Tassé combat ces prétentions. Il observe que les habitants de Saint-Lambert ont signé comme les autres, sans aucune réflexion, la requête pour la construction d'une nouvelle église, en 1884. Un emprunt de \$30 000 a été contracté; la répartition a été faite; les gens de Saint-Lambert n'ont toujours rien dit; et les circonstances n'ont pas changé. Le curé de Longueuil poursuit la discussion pied à pied: il y a bien des parties de la paroisse dont les habitants ont autant de chemin à franchir pour venir à l'église et ne s'en plaignent pas; les cultivateurs "en haut de Saint-Lambert" veulent rester attachés à Saint-Antoine, bien qu'ils ne puissent s'y rendre qu'en traversant Saint-Lambert; enfin, si les gens de Saint-Lambert obtiennent une chapelle, ils ne fréquenteront plus l'église paroissiale et n'y garderont pas leurs bancs, de sorte que la fabrique perdra de ses revenus au moment où elle en a le plus besoin. Bref: "Je demande l'ajournement d'un pareil projet jusqu'à ce que les répartitions aient été entièrement payées."¹

Le conseil municipal, lui, est toujours aux prises avec le problème des communications.

Le port de Montréal reçoit plus de 700 navires transatlantiques dans une saison. Montréal demande à l'Etat fédéral d'absorber la dette de la Commission du port; elle demande toujours de nouveaux subsides pour l'approfondissement du chenal et l'outillage du port. *La Presse*, le *Star* et la députation montréalaise qui compte, en la personne de Donald Smith, un homme pesant, sont énergiques. Mais à Longueuil des entêtés s'obstinent à penser qu'avec un chenal conduisant ici les bateaux, comme le capitaine Bourdon ne cesse de le réclamer, des quais permettant d'y accoster, un outillage de gares et un service régulier de trains, de gros commerces de

1. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

La troisième église

bois, de charbon et de grains s'établiraient, et Longueuil deviendrait la métropole commerciale de la rive sud. Le gouvernement fédéral a fait voter \$10 000 - une misère auprès des largesses à Montréal! - pour la construction d'un quai. Le Pacifique Canadien a pris le contrôle de la ligne du Sud-Est, mais la construction du pont de Lachine enlève le Sud-Est à Longueuil comme la construction du pont Victoria lui a enlevé le Grand-Tronc, vingt-sept ans plus tôt.

Faute d'industries locales, un grand nombre de Longueuillois travaillent à Montréal. Le voyage n'offre pas de difficultés en été, grâce au bateau, ni en plein hiver, grâce au pont de glace. Reste "le temps des mauvaises traverses", c'est-à-dire la saison d'automne et la saison du printemps où les glaces, interdisant la navigation, ne permettent pas encore ou ne permettent plus l'entretien d'un passage. Le voyage doit alors s'effectuer par le train du Montréal et Sorel, par Saint-Lambert et le pont Victoria. Il faut changer de train à Saint-Lambert - si on ne manque pas la correspondance! Pour ceux qui travaillent dans l'est de Montréal, c'est un trajet de deux heures à deux heures et demie dans chaque sens, quand tout va bien. Or il est assez rare que tout aille bien. Le conseil municipal a fait construire les deux gares promises au Montréal et Sorel, et des villageois demandent que l'avenue Quinn soit prolongée, avec trottoirs, jusqu'à la nouvelle gare. Mais la compagnie du Montréal et Sorel, boîteuse, ne tient pas ses engagements. Son service est lent, irrégulier, inconfortable, et ses tarifs sont excessifs. Il arrive que ses trains ne fonctionnent pas du tout. Gabriel Brissette y supplée alors avec ses omnibus. Gabriel Brissette, à 20 ans, a participé au coup de main de Joseph Vincent et Bonaventure Viger. Il a eu plus tard une écurie de chevaux pour haler les barges circulant dans le canal de Chambly. Fixé maintenant à Longueuil, il attelle ses chevaux à des omnibus ouverts, où les voyageurs s'emmitoufflent dans des couvertures de fourrure appelées "robes de buffalo".² Une plate-forme arrière, soutenue par deux fortes courroies, permet le transport occasionnel de marchandises. L'omnibus n'est qu'un pis-aller; le conseil municipal charge un comité de s'aboucher avec William Wainwright, gérant du Grand-Tronc.

La Bell Telephone a fait poser un câble traversant le fleuve jusqu'à l'île Charron et de là gagnant la rive sud, à trois milles au-dessus de Boucherville, en 1885. Une extension conduit de Boucherville à Saint-Lambert en passant par Longueuil en 1886. La Compagnie nomme un gérant à Longueuil et la fonderie Ives est le premier abonné, en 1887.

A quoi bon, se plaignent des villageois, à quoi bon toutes ces démarches et toutes ces innovations si l'on ne règle pas le problème des

2. Sur les omnibus de Longueuil, signalons l'article de M. Charles-Edouard Millette dans le cahier No 1 de la Société d'histoire de Longueuil. D'autres renseignements sont tirés des procès-verbaux du conseil municipal (surtout pour les omnibus de Damase Brissette dont nous aurons à parler plus loin) ou des souvenirs de vétérans.

inondations! Des Montréalais perdent de vue le fleuve que des constructions leur masquent. Ceux qui ont des villas d'été à Longueuil ou à Boucherville, au bord même du fleuve, avec une ou plusieurs embarcations de plaisance, constituent d'heureuses exceptions. Les Longueuillois ont tous conscience de l'importance du Saint-Laurent dans leur vie. Le Montreal Yacht Club a déménagé vers le lac Saint-Louis, ce qui procure au Longueuil Boating Club, qui fait reconstruire son *club house*, un regain d'activité. Mais le Saint-Laurent se manifeste aussi par les inondations quasiment annuelles. La Ville de Longueuil a fait signifier par le notaire H.-A.A. Brault un protêt à la Commission du port de Montréal. John Kennedy, ingénieur en chef de cette Commission, déclare non fondées les plaintes de Longueuil. H.D. Whitney, secrétaire de la Commission du port, transmet ce rapport au conseil de Longueuil, en ajoutant que, sur réception du protêt, la Commission a cessé de déposer de la terre draguée près des îles de Boucherville. Elle en déverse un peu plus haut ou un peu plus bas, ce qui ne nous soulage guère. L'inondation de 1887 dépasse celle des années précédentes. L'eau monte à 12 et même à 15 pieds rue Saint-Charles, et l'on fait le tour de l'église anglicane en chaloupe. L'aqueduc est menacé. Dans la partie est de la ville, le cours sinueux du ruisseau Saint-Antoine, à la fois gonflé par la crue et refoulé par les glaces et par l'eau du fleuve, favorise l'inondation. Le ruisseau Saint-Antoine longe une partie du couvent, pour qui la menace est sérieuse. Les religieuses apportent un portrait de mère Marie-Rose au bord du ruisseau, dans l'espoir d'une intervention surnaturelle. Des maisons sont abîmées, quelques-unes sont détruites par les glaces. Les propriétaires inondés demandent au conseil municipal de réduire en conséquence leur évaluation - donc, leurs taxes. Montréal parle de se protéger par des digues. Longueuil proteste contre ce projet qui lui enverrait "une partie du surplus d'eau destiné à Montréal". Longueuil n'a pas les moyens d'exécuter des travaux protecteurs. Le Conseil demande l'intervention de l'Etat fédéral. Le maire Louis-E. Morin demande au ministre des Travaux publics de faire enlever la terre que la Commission du port de Montréal a déposée et qui bouche les chenaux.

Longueuil n'a pas des revenus correspondant à ses ambitions. La dette publique dépasse \$100 000, et la Ville n'a pas établi de fonds d'amortissement. Le pouvoir de taxation est limité par la charte et par la résistance des contribuables: 1 p.c. de taxe foncière, 1/2 p.c. sur l'inventaire des fonds de commerce, 2 p.c. sur les loyers, plus une taxe foncière spéciale de 1/2 p.c. pour l'aqueduc. Le Conseil lance des "emprunts temporaires" mais le maire doit user de sa voix prépondérante pour les faire adopter. Le conseiller Edouard-C. Lalonde voudrait soumettre la question financière aux contribuables en assemblée publique. Et le Fonds d'emprunt municipal réclame aux municipalités de Longueuil et de Chambly-Bassin le remboursement, venu à échéance, des sommes avancées pour l'achat et l'entretien du chemin de Chambly! Les deux municipalités demandent au gouvernement provincial remise de cette dette. Raymond Préfontaine, député aux Communes, et Antoine Rocheleau, député à la Législative, secondent ces démarches. Le gouvernement réduit la dette à \$10 294.83 pour Longueuil

La troisième église

et \$8 860 pour Chambly-Bassin, "pourvu que ces sommes soient versées au Trésor dans les 60 jours". Le Conseil convoque une assemblée des contribuables-proprétaires qui rejettent cette proposition. Préfontaine, influent auprès du gouvernement Mercier, et qui ne se ménage pas en pareilles circonstances, accompagne de nouvelles délégations à Québec.

Personne ne veut payer. Les protestations contre le rôle d'évaluation fusent. Chaque propriétaire compte au moins sur l'échevin qui a sollicité son vote, et la révision des évaluations joue, dans la carrière des conseillers municipaux, le rôle que jouera plus tard la levée des contraventions aux automobilistes. Le conseil municipal est toujours en conflit avec la fabrique sur la question fiscale. Le curé Tassé maintient sa résolution d'obtenir une exemption totale, par amendement à la charte. Mgr Fabre l'y encourage. Le maire Morin s'entête à vouloir faire payer la fabrique.

Une sorte de trêve tacite s'établit pour la consécration solennelle de la nouvelle église, enfin entièrement achevée, le 2 juin 1887. Huit évêques accompagnent Mgr Fabre et plus de cent prêtres sont venus de toute la province et même d'au-delà. L'un des prélats qui entourent l'archevêque de Montréal est Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, qui, 42 ans plus tôt presque jour pour jour, quittait Longueuil pour monter à Lachine dans le canot qui le conduirait, en 62 jours de voyage, vers les missions de la rivière Rouge. La ville s'est décorée. Le cortège se rend du bateau à l'église en voitures de gala, louées pour la circonstance. La population, formant la haie, s'agenouille à son passage pour recevoir la bénédiction de l'archevêque. Le maire Morin ne boude pas: il présente une adresse. Le maire de la paroisse, Basile Lamarre, est un ancien zouave pontifical. Le curé Tassé, dont la ténacité est aujourd'hui couronnée, est secondé par un vicaire, l'abbé Jean Ducharme, qui s'intéresse, autant que l'ancien maire J.-L. Vincent et que l'avocat Alexandre Jodoin, à tout ce qui concerne le passé de Longueuil.

Pareille fête ne s'est encore jamais vue à Longueuil et ne s'est pas vue souvent dans le district de Montréal.

Une trêve seulement. Les habitants de Saint-Lambert persistent dans leur dessein que le curé Tassé s'obstine à combattre: "Les âmes dans la petite municipalité de Saint-Lambert ne sont pas dans un état de souffrances, je puis l'affirmer à Votre Grandeur. Ceux qui n'assistent pas aux offices, c'est parce qu'ils ne le veulent pas..."³ Des Longueuillois se plaignent du couvent pour qui la fabrique s'est montrée généreuse et qui favorise les pensionnaires, venues de Montréal ou de plus loin encore. Le curé Tassé semble bien leur donner raison. La question des taxes de la fabrique n'est pas réglée. La propriété Crevier n'est pas vendue, ni même louée. Le chemin de fer de Montréal et Sorel ne tient toujours pas ses

3. Lettre du 23 août 1887. Archives de l'évêché de Saint-Jean. Même source pour la question du couvent.

engagements, et le Conseil ordonne la démolition de la petite gare construite près du chemin de Chambly et l'utilisation du bois pour faire des trottoirs. Le gouvernement provincial retarde sa décision sur la créance du Fonds d'emprunt municipal. L'ingénieur Kennedy prépare, pour la protection de Montréal contre les inondations, des plans désastreux pour Longueuil...

Le maire Morin, aux prises avec toutes ces difficultés et qui se sent l'âme d'un réformateur, s'exaspère. Il se heurte, au Conseil même, à l'esprit de routine, à la négligence, au bon-garçonisme des échevins, absorbés d'ailleurs par leurs affaires personnelles. Des malchanceux sans métier, sans aptitude, un peu poivrots sur les bords, sollicitent un emploi qui ne saurait être qu'une sinécure. Leur échevin a trop bon coeur pour le leur refuser. Mais le rendement est nul. Morin a lu quelque article, ou même quelque traité, sur l'efficacité, notion encore nouvelle, mais déjà prestigieuse, envahissante et destinée à régner sur l'Amérique du Nord. Il voudrait congédier un policier. Des conseillers demandent une enquête préalable. Le maire éclate. Il exige l'inscription de son protêt au procès-verbal (20 juillet 1887):

Je soussigné, maire de la ville de Longueuil, proteste contre le mode actuel de conduire les affaires de la Ville, qui à mon point de vue n'est pas de nature à améliorer la position de la Ville, en tant que par le système actuel, la responsabilité de l'administration pèse entièrement sur les présidents des comités qui, à cause de leurs occupations, ne peuvent consacrer tout le temps nécessaire au bénéfice de la chose publique, et les employés de la Corporation ne peuvent prendre l'initiative de quoi que ce soit dans l'administration, en conséquence de la coutume qui a prévalu jusqu'ici; les affaires de la Corporation sont forcément négligées. Je proteste aussi contre le gaspillage des deniers publics provenant du système vicieux d'employer à tout propos des gens incompetents, sous prétexte qu'une Corporation doit donner de l'ouvrage à tout venant, et faisant de la Corporation une succursale de bureau de charité, décourageant par là-même les travailleurs laborieux qui ont à coeur de remplir leur devoir et dont les salaires doivent être réduits à proportion des prix trop élevés payés aux incompetents, fait qui mène directement à la doctrine communiste, qu'il serait dangereux d'encourager dans notre état de société.

Les pauvres bougres de conseillers, qui croient apporter, à défaut d'une conception moderne du rendement administratif, de la bonne volonté dans l'accomplissement d'une tâche bénévole, au service du bien public, sont offusqués par cet affront dont le gros registre de la Corporation portera, calligraphiée de la main du secrétaire-trésorier, la trace indélébile. Les conseillers J.-Rosaire Bourdon et Eusèbe Denicourt font adopter, à la séance suivante, une motion de protestation contre "la manière d'agir du maire". Ils obtiennent, dans le cas du policier, une enquête qui exonérera l'accusé de tout blâme.

La troisième église

Que va-t-il se passer? La fabrique, par l'organe du curé, refuse de payer son compte d'eau. Elle réclame un compteur ou un forfait de \$100 par an. Si le Conseil refuse, la fabrique "coupera les tuyaux et s'approvisionnera au moyen d'une pompe". Or Longueuil vit encore sur l'éblouissant souvenir de la consécration solennelle, qui a rassemblé huit évêques et cent prêtres et porté la renommée de la ville aux quatre coins de la province. Le maire Morin s'est soulagé. Il ne tient pas tellement à se battre contre tout le monde, le curé compris. Le Conseil,

Considérant que la construction de l'église catholique est pour la ville de Longueuil d'un grand avantage, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel...

Considérant que pour les fins de l'achèvement de l'église et de son ornementation la fabrique a dû hypothéquer l'avenir, en offrant au public des avantages dont le résultat est d'obérer pour le présent ses recettes...

réduit la taxe d'eau à cent dollars pour l'année courante, ce qui sauve le principe. Or la fabrique repousse cette restriction: ce sera cent dollars par an pendant cinq ans. Le Conseil refuse (9 novembre 1887). Et Mgr Fabre, de son côté, reste inflexible. Il l'écrit au curé Tassé (2 mai 1888):

Comme les fabriciens de votre paroisse, avant la lecture de mon mandement, ont offert \$100 au Conseil municipal de la ville de Longueuil, je tolère que cet arrangement soit maintenu.

Mais ce que je ne puis permettre, c'est que toute démarche pour faire rappeler la malheureuse loi passée en 1881 (laquelle soumet l'église et les autres propriétés de la fabrique aux taxes municipales) soit discontinuée.

Au contraire, j'ordonne que les susdites démarches soient continuées afin de faire rappeler la loi passée en 1881, car je la regarde comme contraire aux immunités de l'église.

* * *

Longueuil ne passe pas tout son temps en chicanes. J.-L. Vincent suggère au conseil municipal l'adoption d'un sceau officiel "en rapport avec l'importance de la ville et rappelant le souvenir de sa noble fondation par le sieur Charles Le Moyne de Longueuil". Il soumet une esquisse. A la suggestion de Raymond Préfontaine, le conseil municipal demande au gouvernement fédéral la construction d'un bureau de poste et l'amélioration du service postal. Le Montréal et Sorel a consenti à louer sa voie au Grand-Tronc, qui fait circuler des trains "suburbains" entre Longueuil, Saint-Lambert et Montréal. H.R. Ives, sa fonderie saccagée par un incendie, est prêt à reprendre ses opérations et même à les développer si la Ville lui

accorde une nouvelle exemption de taxes pour dix ans et le droit de poser une voie ferrée rue Saint-Jacques, depuis son établissement jusqu'à la voie du Montréal et Sorel. Le Conseil négocie un accord avec l'industriel. Louis-E. Morin est réélu maire en février 1888.

L.-E. Morin affronte les mêmes problèmes que pendant son premier mandat. Etienne Demers offre \$850 dont \$500 comptant, pour une partie de la propriété Crevier. Le Conseil "ne veut pas morceler la propriété, mais la vendre en bloc". Demers porte son offre à \$1 500 pour toute la propriété - qui a coûté à la Ville \$12 000 plus les frais. Il faut bien accepter. Un peu tout le monde, dans tous les quartiers, réclame des canaux d'égout. L'entretien du chemin de Chambly se fait toujours à frais communs avec la municipalité de Chambly-Bassin. Longueuil veut débiter au compte commun les \$1 148 déboursés pour l'installation de bouches d'égout depuis la rue Saint-Charles jusqu'au bureau d'enregistrement, et de deux canaux d'égout, du bureau d'enregistrement jusqu'auprès du cimetière. Le conseil de Chambly-Bassin refuse ce compte: les travaux accomplis "doivent être considérés dans leur plus grande partie comme une amélioration dans la ville de Longueuil", qui doit les payer. Chambly-Bassin débiterait \$400 au compte commun; Longueuil accepte. Le conseil du comté de Chambly demande un amendement à sa charte pour obtenir le contrôle du pont de glace entre Longueuil et Montréal. Le conseil de Longueuil, "qui s'est toujours sagement acquitté de ses devoirs à ce sujet", entend conserver ce contrôle qu'il est plus à même d'exercer.

Les prétentions de Montréal sont plus dangereuses que celles du comté de Chambly. Le conseil municipal de Longueuil proteste contre les plans de l'ingénieur Kennedy, de la Commission du port de Montréal, "qui seraient de nature à noyer davantage les rives de la côte sud du Saint-Laurent, vis-à-vis Montréal et particulièrement Longueuil, Saint-Lambert et Laprairie, en restreignant l'espace nécessaire à l'écoulement de l'eau, le printemps, espace déjà trop restreint, et qui auraient aussi pour effet de rejeter complètement du côté sud du fleuve les glaces qui s'amoncellent maintenant sur tout l'espace libre et qui néanmoins causent des désastres sérieux, qui ruinent la valeur des propriétés du sud du fleuve, vis-à-vis et en haut de la cité de Montréal". Le conseil municipal de Longueuil attire l'attention "des autorités" sur "le parti pris de la Commission du Havre de Montréal de forcer la navigation vers la Pointe Saint-Charles pour y conduire le commerce..." alors qu'elle pourrait, à moins de frais, utiliser la baie d'Hochelaga, "port naturel qui serait commode pour le commerce transatlantique" et la baie de Longueuil qui, sans grande dépense, "pourrait être convertie en excellent port de déchargement et d'expédition pour le commerce du bois de l'Amérique méridionale, le commerce du charbon, du bois, du foin, etc., pour cette partie du pays qui s'étend de la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à la frontière du Canada et même jusqu'aux Etats de la Nouvelle-Angleterre". Cette protestation est envoyée au ministre des Travaux publics, aux députés, aux chambres de commerce et aux journaux.

La troisième église

Pendant la bataille immédiate que le Conseil doit livrer ne se déroule pas contre la Commission du port de Montréal, mais contre le comté de Chambly et surtout contre la propre fabrique de Longueuil. Celle-ci, suivant les instructions de Mgr Fabre, demande à Québec la modification de la charte. Le conseiller J.-Rosaire Bourdon observe que la réduction à \$100 par an, accordée comme règlement de paix, n'est plus valable dans ces conditions. Il la fait annuler.

Les hostilités sont déclenchées. Chaque camp fourbit ses armes. Michel Viger, qui n'est plus conseiller municipal mais qui l'était en 1885 et 1886 et qui a contribué plus que tout autre à faire poser un égout rue Sainte-Elisabeth, affirme qu'il exauçait ainsi un désir exprimé par la fabrique doublement obligée, par conséquent, de payer sa part. Le curé Tassé dément cette interprétation et se fait délivrer un certificat par les architectes Perrault et Ménard: l'église avait alors son propre canal "avec une pente très forte et suffisant aux besoins de la fabrique". L'église n'avait donc pas besoin du nouvel égout. Cet égout construit, l'ancien canal fut abandonné, un embranchement lui étant substitué.

Le curé Tassé, deux marguilliers et l'avocat Siméon Pagnuelo représentent la fabrique devant le Comité des bills privés, au mois de juin 1888. Le maire Morin, le conseiller Edouard-C. Lalonde, le secrétaire-trésorier L.-C. Bourgeois et l'avocat Philippe-Honoré Roy défendent la Ville contre la fabrique de Longueuil et contre le comté de Chambly. Siméon Pagnuelo, chauve au front large, vétéran des luttes ultramontaines, est un avocat redouté - prochain juge à la Cour supérieure. Mais le notaire H.-A.-A. Brault, dont l'étude est une des mieux achalandées de Montréal et qui habite Longueuil, abandonne son bureau pour aller passer la semaine à Québec, sans mandat officiel. Il voit les députés un à un et possède sur le curé l'avantage de ses connaissances juridiques. Le Comité des bills privés maintient les taxes imposées à la fabrique de Longueuil et réduit simplement sa taxe d'eau à un forfait de \$100 par an. La requête du comté de Chambly est simplement rejetée. H.-A.-A. Brault a fait merveille et le conseil municipal de Longueuil lui vote une gratification de cent dollars.

Tenir tête à une fabrique encouragée par l'archevêque de Montréal, qui avait mobilisé tous ses collègues, c'est assez fort! Les esprits avancés de Montréal applaudissent le conseil municipal de Longueuil, les ultramontains le honnissent au contraire et la décision parlementaire n'arrête pas les hostilités. Les adversaires du maire Morin et du conseil municipal leur reprochent de persécuter le curé et les fabriciens. On discute encore ce point particulier: l'égout de la rue Sainte-Elisabeth a-t-il été demandé par la fabrique ou imposé à la fabrique? Le maire Morin envoie une longue mise au point à *la Presse* qui l'insère. L'autre camp réplique par une brochure:4

4. *Affaires entre la Ville et la Fabrique de Longueuil concernant les taxes sur l'église* (sans nom d'auteur). Montréal 1888. Archives privées de M. Ernest Thériault, de la Société d'histoire de Longueuil.

“Mais supposons que la fabrique ait demandé ce canal pour faire disparaître un petit fossé, comme dit M. Viger, le Conseil était-il justifiable de l'avoir pillée comme il l'a fait? Mais mon Dieu! il y avait longtemps que l'on jetait des regards de concupiscence sur cette pauvre fabrique. Aussi, quand l'occasion de l'exploiter s'est présentée, on s'est hâté d'en profiter...”

La décision parlementaire fixe tout de même les aspects administratifs et juridiques de la querelle. Le maire et les conseillers en ont profité pour préparer un autre succès. Mercier, triomphateur au geste large, qui règle l'affaire des biens des jésuites et obtient la réconciliation, la fusion même de l'université Laval de Québec et de l'École de médecine de Montréal, ennemies jusqu'alors mortelles, Mercier peut bien régler la question de la dette de Longueuil vis-à-vis du Fonds d'emprunt municipal. Un arrêté ministériel du 26 janvier 1889 autorise le trésorier provincial à donner “quittance et décharge complète” aux municipalités de Longueuil et de Chambly-Bassin pourvu qu'elles s'engagent “à entretenir à perpétuité comme chemin macadamisé les parties dudit chemin se trouvant dans leurs limites respectives”. Longueuil et Chambly-Bassin devront aussi “céder gratuitement les autres parties dudit chemin et les propriétés et trottoirs y appartenant et qui se trouvent dans les limites d'autres municipalités du comté, à ces municipalités, par l'entremise de la Corporation du comté de Chambly, à condition que lesdites municipalités continuent d'entretenir ledit chemin macadamisé”. Le tout “sous l'obligation formelle d'abolir les barrières de péage et de rendre le chemin libre à la circulation du public”. Les municipalités, par amendement au Code municipal, peuvent obliger les propriétaires à l'entretien du chemin, sous leur contrôle.

Longueuil et Chambly-Bassin cèdent donc gratuitement à la Corporation du comté de Chambly la partie du chemin s'étendant de la barrière de Longueuil aux limites nord-ouest de Chambly-Bassin. Les barrières de péage disparaissent.



On demande un pont sur le Saint-Laurent

LE BUDGET de la Ville de Longueuil, libérée vis-à-vis du Fonds d'emprunt municipal, est de \$20 000 en chiffres ronds en 1889, dont \$10 000 comprenant l'intérêt et le fonds d'amortissement de la dette, au compte des finances; \$4 000 pour le Comité des chemins; \$700 pour l'éclairage; \$600 pour la police et \$2 600 pour le service d'eau. La Ville emprunte \$17 000 au Crédit foncier franco-canadien pour consolider la dette flottante.

La Chambre de commerce de Montréal a demandé au gouvernement fédéral le prolongement de l'Intercolonial entre Lévis et Montréal. Il s'agissait d'obtenir une voie ferrée de Lévis à Sorel, à laquelle le chemin de fer de Montréal à Sorel se souderait. Ce qui assurerait le succès définitif du Montréal et Sorel et mettrait Longueuil en communication avec les provinces Maritimes. Longueuil entre dans le mouvement; le conseil municipal adopte de longues résolutions et participe à une réunion des intéressés à Nicolet.

En attendant, c'est le Grand-Tronc qui fait circuler des trains "suburbains" sur la ligne du Montréal et Sorel. Cela ne va pas sans accrochages. Tantôt la Compagnie exige que la Ville fournisse des cantonniers pour l'entretien de la voie. Tantôt la municipalité interdit à la Compagnie de puiser à même ses bornes-fontaines l'eau nécessaire aux locomotives, et la met en demeure de construire un réservoir. Le Conseil va jusqu'à décider la formation d'un comité d'anciens maires - P.-E. Hurteau, J.-L. Vincent, L.-E. Morin - et d'anciens conseillers "pour étudier le projet de construire une voie ferrée entre Longueuil et Saint-Lambert". Ce n'est, au fond qu'une menace. La Ville verse \$7 par jour au Grand-Tronc pour assurer le service des "trains suburbains".

Les projets du tunnel sont enterrés. Mais une Compagnie du Pont de Montréal s'est constituée. Elle jetterait un nouveau pont sur le Saint-Lau-

Histoire de Longueuil

rent, aboutissant probablement à Longueuil, si l'Etat fédéral l'autorisait et la subventionnait. Il n'y aurait plus besoin, du coup, de "traverse", de "pont de glace" ni de "trains suburbains"! Le conseil municipal de Longueuil vote tout de suite (12 mars 1890):

Considérant les grands avantages qui résulteraient de la construction du pont en question pour les comtés de la rive sud du Saint-Laurent, approuve toute démarche tendant à obtenir cette communication permanente et régulière entre la cité de Montréal et la rive sud du fleuve,

et prie le député de Chambly d'appuyer ces démarches.

Les citoyens de Longueuil, réunis en assemblée publique le 13 juillet, demandent le prolongement de l'Intercolonial et la construction d'un pont. Bruno Normandin est redevenu maire. Il conduit une délégation auprès du ministre des Travaux publics à Ottawa. Il fait rapport, à son retour: "Il y a lieu d'espérer que le gouvernement encouragera ces deux entreprises au moyen de subsides, si l'agitation commencée par les intéressés se soutient." La délégation a protesté, une fois de plus, contre les travaux de la Commission du port de Montréal, "de nature à causer des inondations sur la rive sud". Des démarches s'accomplissent aussi auprès du gouvernement de Québec.

Le projet de pont est apparemment sérieux. Frédéric-Liguori Béique, le grand avocat doublé d'un homme d'affaires, achète, en prévoyant leur plus-value, des terrains au point probable d'aboutissement sur la rive sud. La Chambre de commerce de Montréal invite le conseil municipal de Longueuil à voter une série de résolutions qui seront soumises à un congrès des municipalités de la rive sud. Normandin et son Conseil ne le font pas dire deux fois. Le conseiller Bourdon propose:

Attendu que le trafic entre la ville de Montréal et les paroisses de la rive sud du Saint-Laurent et d'une partie de la vallée du Richelieu, à savoir les paroisses des comtés de Laprairie, de Chambly, de Verchères, de Richelieu, de Saint-Hyacinthe, de Rouville, d'Iberville et même d'une partie de Huntingdon et de Châteauguay souffrent durant plusieurs mois de l'année de l'interruption de la navigation;

Considérant que lesdites paroisses, pour une très grande partie, ne sont pas favorisées de chemins de fer qui leur faciliteraient l'accès du grand marché de Montréal...

Considérant qu'une charte a été octroyée à une compagnie pour construire un pont sur le Saint-Laurent dans le but de répondre aux besoins précédemment mentionnés, et ce, vis-à-vis la cité de Montréal et la ville de Longueuil;

On demande un pont sur le Saint-Laurent

Résolu: 1^o- Qu'une convention de délégués dûment autorisés prie le gouvernement du Canada de garantir un intérêt dans la proportion de 2 pour cent par année sur le capital requis pour la construction dudit pont;

2^o- Que cette convention prie le gouvernement de la province de Québec de garantir un intérêt dans la proportion de 2 pour cent par année sur le capital requis pour la construction dudit pont.

Le maire et les conseillers se rendront à la convention d'octobre, "avec tous les citoyens qu'ils jugeront à propos de s'adjoindre".

Mais la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, entreprise gigantesque et d'utilité publique, relève d'une compagnie puissantisime - Grand-Tronc ou Pacifique Canadien - ou, mieux encore, de l'Etat. Le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien sont, pour l'heure, satisfaits, et l'Etat démocratique est plus lent que le char des rois mérovingiens. Il en faudra encore, des démarches, pour obtenir ce pont indispensable!

Une autre lueur d'espoir:

Austin Mosher, correspondant montréalais de l'*Empire*, découvre avec admiration 31 millionnaires à Montréal en 1891. Aucun nom canadien-français parmi les 31. Mais Mosher recense 15 Canadiens français de Montréal possédant le demi-million ou davantage. Le conseiller législatif Louis Tourville et son associé Joël Leduc, aux intérêts multiples, viennent en tête. Or Louis Tourville, Joël Leduc, Hyacinthe Beauchemin, gros industriel sorélois, Georges Ball, propriétaire du moulin de Nicolet, et quelques autres de pareil relief reprennent à leur compte le projet de prolongement de l'Intercolonial. Ils constituent une Compagnie du Chemin de fer de la Rive sud du Saint-Laurent, pour construire et exploiter une voie ferrée "depuis Lévis, traversant les comtés de Lévis, Lotbinière, Nicolet, Yamaska, Richelieu, Verchères, Chambly, Laprairie et Beauharnois jusqu'à un point sur la ligne du chemin de fer du Canada Atlantique à ou près de Valleyfield" (1893). Le conseil municipal de Longueuil,

Attendu que l'établissement d'une telle voie ferrée aiderait considérablement au développement de cette partie de la Province qu'elle traversera, et serait surtout d'un grand avantage pour la ville de Longueuil,

Croit de son devoir de donner son entière approbation à ce bill.

* * *

Les élections fédérales de 1891, disputées sur la question de la protection douanière, préconisée par les conservateurs et favorisée par les villes, ou de la Réciprocité, proposée par les libéraux et souhaitée par les

campagnes, n'ont produit aucun changement. Les conservateurs restent au pouvoir. Raymond Préfontaine, conservant le mandat du comté de Chambly, siège donc dans l'opposition mais se rattrape à l'hôtel de ville de Montréal où son rôle grandit. Dans la politique provinciale, par contre, quel bouleversement!

Mercier, l'impérieux et imprudent Mercier, est tombé en pleine gloire, foudroyé par le scandale de la baie des Chaleurs. Le lieutenant-gouverneur Angers l'a révoqué, comme un serviteur infidèle de la Province. Charles de Boucherville, rappelé au gouvernement, convoque des élections pour le 8 mars (1892). De Boucherville est conseiller législatif, toujours digne, diffus et monotone. Son premier lieutenant est Louis-Olivier Taillon, volontiers facétieux malgré l'apparence patriarcale de sa grande barbe, mais énergique, acharné. Taillon se présente dans le comté de Chambly. Derrière lui, une équipe ardente invoque l'honneur de la Province et poursuit la campagne au cri de "A bas les voleurs!" Des orateurs du prestige d'Edmond James Flynn, Thomas-Chase Casgrain, Guillaume-Alphonse Nantel, Evariste Leblanc, Louis Beaubien - il serait superflu d'ajouter Charles Thibault et le tribun Cornellier - promettent de livrer Mercier à la justice.

Taillon tient une assemblée à Longueuil, avec le concours de Pierre-Basile Lamarre, l'ancien zouave pontifical, maire de la paroisse de Longueuil depuis neuf ans. Mais Antoine Rocheleau, député sortant et de nouveau candidat, défie son adversaire en assemblée contradictoire. Taillon relève le gant.

L'assemblée se tient à Longueuil le 16 février. Elle oppose quelques-unes des plus grandes vedettes de la vie publique: de Boucherville et Taillon du côté conservateur, Mercier, Préfontaine et Louis-Philippe Brodeur du côté libéral. Mercier, qu'une escorte obséquieuse, empressée à porter sa serviette, sa pelisse, sa canne ou son chapeau, suivait naguère dans ses randonnées euphoriques à travers la province, Mercier vient presque seul et ceux qui l'accompagnent semblent maintenir, entre lui et eux, une distance ostensible. A l'assemblée, Rocheleau, qui parle le premier, se désolidarise des scandales et s'affirme indépendant du Premier ministre révoqué. La maladresse est grande. Taillon met sans peine Rocheleau en contradiction avec lui-même, qui a fait venir Mercier à son assemblée. Préfontaine, qui fait toute la campagne de Rocheleau, n'ose pas, tout hardi qu'il soit, défendre les scandales. Mais Rocheleau n'est aujourd'hui qu'un prétexte; c'est de Mercier surtout que la foule est curieuse. Mercier, moins emphatique que Chapleau, est un orateur redoutable par le martèlement de ses périodes, convaincant par sa plausibilité, émouvant par la fidélité qu'il a jurée à la province de Québec. Papineau était trop doctrinaire, Cartier trop politique, Chapleau est trop acteur. Mercier a mieux qu'eux incarné les aspirations d'un peuple. Il est pitoyable de voir ce héros se défendre - mal! - de ses complaisances, de ses faiblesses, de ses fautes. Les deux camps ont leur claque de forts en gueule. Mais l'assemblée contradictoire souhaitée par Rocheleau ne tourne pas en sa faveur.

On demande un pont sur le Saint-Laurent

Les ultramontains ont rompu l'alliance conclue lors de l'affaire Riel. Le clergé, en faveur d'un gouvernement auquel de Boucherville, Taillon et Beaubien donnent une nuance ultramontaine, se retrouve unanime. L'abbé Stanislas Tassé, curé de Sainte-Scholastique, ultramontain d'entre les ultramontains, est mort, mais son frère Maximilien, curé de Longueuil, qui avait favorisé l'alliance "nationale" au moment de l'affaire Riel, fait maintenant presque ouvertement campagne contre "la clique".

Antoine Rocheleau n'est pas de force contre un pareil courant. Louis-Olivier Taillon, élu député de Chambly au mois de mars, devient Premier ministre en décembre. C'est donc à leur député que les pétitionnaires de Longueuil s'adressent, en la personne du Premier ministre. Ils lui demandent en même temps de l'aide pour le redressement du ruisseau Saint-Antoine qui traverse la partie est de la ville et dont les méandres favorisent les inondations.

* * *

Longueuil travaille, dans tous les domaines. Le conseil municipal prolonge la rue Saint-Alexandre, élargit d'autres rues, confectionne des trottoirs, pose des égouts, plante 80 arbres sur le carré Hurteau. Charles C. Grant, baron de Longueuil, et d'autres personnes cèdent les terrains nécessaires au percement de nouvelles rues. L'industriel J. Coates offre d'introduire à Longueuil l'éclairage au gaz. La Canadian Worsted Mills Company, de Montréal, envisage l'établissement d'une manufacture à Longueuil si le Conseil lui accorde certains privilèges. William Hobbs présente une requête analogue pour une manufacture de cotonnades. Le Conseil leur offre, sous réserve de référendum, une avance de \$20 000 en obligations de la Ville et 25 années d'exemption de taxes, la taxe d'eau comprise. Hobbs devrait construire un immeuble en pierre valant au moins \$75 000, y mettre pour \$75 000 d'outillage et employer en permanence un minimum de 200 personnes, dont un tiers de chefs de famille. Les municipalités se disputent les nouvelles industries à coups de *bonus* et d'exemptions de taxes, et cette surenchère est une plaie de notre régime municipal. Mais Longueuil éprouve un besoin spécial de procurer de l'ouvrage sur place à ses travailleurs, contraints à trajet si long, dans certaines saisons, et si dur.

La charge retombe sur les propriétaires. On comprend que la Ville ait tenu à taxer la fabrique. Le conseil municipal réclame \$815 à la fabrique pour la construction des canaux d'égout, en juillet 1890. Le curé ne répond pas. Le Conseil charge l'avocat Alexandre Jodoin de recouvrer cette somme "par les moyens légaux". Le curé convoque alors la fabrique qui s'exécute: \$400 comptant et \$415 le 1er décembre. Mais Mgr Fabre en est fâché. Les évêques ont combattu et combattront toute taxation des propriétés religieuses. Ils veulent à tout prix éviter des faillites de fabriques, dont les répercussions seraient pénibles. Mgr Fabre entend distinguer entre les dettes contractées par les marguilliers au nom de la fabrique et les dettes contractées par les syndicats pour la construction de l'église: "Cette fabrique

est assez endettée; il ne faut pas la surcharger davantage." Les syndic doivent aussi mettre plus de système, plus de rigueur dans la perception des comptes de la "répartition". Ils désignent le notaire Isaïe Gingras comme secrétaire, spécialement chargé de cette tâche (18 novembre 1892).

Alexandre Jodoin et Joseph-Louis Vincent ont publié en 1889, sous le titre *Histoire de Longueuil*, une oeuvre d'authentique érudition. Ils y travaillaient depuis des années, avec une patience de fourmis. Ils ont en somme rassemblé les titres de noblesse de la seigneurie, de la paroisse et de la ville. L'esprit de synthèse leur manque mais leur ouvrage, pieusement conservé dans les vieux foyers de Longueuil, servira de base à toute histoire de la rive sud. Le plus enthousiaste est l'abbé Jean Ducharme, vicaire du curé Tassé, dont la grande ambition est d'enlever, textes en main, à la paroisse de Boucherville tout privilège d'ancienneté sur celle de Longueuil.

Le conseil municipal demande au gouvernement provincial, au printemps de 1893, l'établissement d'une Cour de recorder à Longueuil. Il recommande Alexandre Jodoin pour le poste: le gouvernement Taillon comble ce double voeu.

Longueuil possède sa société musicale, l'Harmonie de Longueuil. Alexandre Jodoin organise le Club de Longueuil "dans un but de récréation, d'amusement et d'instruction pour le corps et l'esprit". Il se forme aussi un Club nautique de Longueuil, exclusivement canadien-français. Les régates prennent de l'éclat.

* * *

Le conseil municipal va de l'avant. Il se taille un programme à court terme: extension de la prise d'eau de l'aqueduc dans le Saint-Laurent, pose d'égouts, construction d'un égout collecteur sur la grève du Saint-Laurent, prolongement et élargissement de rues. La Royal Electric Company, dont F.-L. Béique et Rosaire Thibau sont les animateurs, offre d'éclairer le pont de glace à l'électricité, au prix de un dollar par lampe et par nuit, et moyennant un versement de \$1 085, aux trois quarts remboursable à la fin de la saison, si la Compagnie récupère ses poteaux, ses lampes et tout son matériel. Ce serait du luxe! Les comptes de la Ville sont en ordre et son crédit est bon. Le conseil municipal emprunte \$137 000 pour remboursement d'obligations et exécution de travaux. C'est le courtier en placements R. Wilson Smith, collègue de Raymond Préfontaine au conseil municipal de Montréal, qui place l'emprunt à des conditions avantageuses: 4 1/2 p.c., contre 6 p.c. sur les obligations à rembourser. Il n'y aura d'autres frais que l'impression des titres.

Longueuil ne grossit pas aussi vite que des banlieues comme Saint-Henri, situées sur l'île de Montréal. Mais des spéculateurs, en majorité de langue anglaise, achètent des terrains dans la paroisse de Longueuil et forment un semblant d'agglomération qu'ils appellent Longueuil-Ouest, sans

On demande un pont sur le Saint-Laurent

que ce nom corresponde à une organisation municipale. Les habitants de Longueuil-Ouest souhaitent leur annexion à la ville, contre divers travaux municipaux et dix années d'exemption de taxes. Le conseil de Longueuil, "Considérant que la ville de Longueuil est actuellement dans une situation financière très appréciée; que la plus grande partie des travaux requis dans les villes, comme trottoirs, canaux d'égout, etc., etc., ont été exécutés; que la Ville a des revenus plus que ses dépenses; que ses taxes diminuent; qu'elle est en fonds et plus que jamais en position de se suffire à elle-même et par elle-même pour l'administration de la chose publique", offre des travaux réduits et cinq années d'exemption. Les propriétaires n'acceptent pas d'emblée. Ils demandent à rencontrer le Conseil. Inutile, répondent les échevins: nous ne changerons pas nos conditions (octobre 1894).

La requête de Longueuil-Ouest est flatteuse mais un mouvement centrifuge se produit aussi. Saint-Lambert demande son érection en paroisse canonique. Il eût été bien innocent de ne pas le prévoir et il serait vain de s'y opposer. Les paroissiens de Saint-Antoine s'y résignent à la condition qu'on ne leur inflige, à l'avenir, aucun nouveau démembrement. Saint-Hubert en 1862 et Saint-Lambert en 1894, voilà qui suffit. La nouvelle paroisse est érigée le 12 décembre, avec l'abbé François-Xavier Rabeau pour premier curé.





Dès 1871, "le conseil municipal décide d'entretenir sur la glace un chemin balisé qui sera carrossable". Quand cette photo fut prise, vers 1903, l'entretien était payé conjointement par la Ville de Longueuil, la Ville de Montréal et le comté de Chambly. (*Musée McCord, collection Notman*)

Cette maison située à l'angle des rues Saint-Antoine et Saint-Charles était inscrite sous le nom de Nicolas Patenaude au plan du village de Longueuil en 1835. Démolie par la Ville en 1920. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*).



Construite en 1844 par Victor Chénier sur l'emplacement du moulin seigneurial érigé vers 1668, cette maison fut acquise peu après par le notaire Pierre Hurteau. Elle est actuellement la propriété de la chandellerie J.E. Mailloux Ltée. (*Collection Jules-Légaré, fonds Arthur-Patterson*)



Raymond Préfontaine

LA VILLE DE LONGUEUIL doit rembourser \$25 000 d'obligations à la Banque d'Epargne en novembre 1896. Elle les a tout prêts: elle a même \$28 000 en dépôt à la Banque du Peuple dans cette intention. Le Conseil porte les appointements du secrétaire-trésorier à \$1 000 par an. Patatras! La Banque du Peuple entre en déconfiture. La Banque d'Epargne consent à repousser l'échéance, moyennant 6 p.c. d'intérêt. Mais Longueuil doit ajourner les projets, que l'on commençait à caresser, d'introduction de l'éclairage électrique. Des négociations entamées avec la Royal Electric sont interrompues.

Le chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, qui doit des taxes à la Ville de Longueuil, ne loge pas à meilleure enseigne que la Banque du Peuple. Il doit être vendu par le shérif. Le Conseil charge le maire, Michel Viger, qui a fait ses preuves de surveillance, "de surveiller la vente et d'y enchérir s'il le juge nécessaire pour sauvegarder les intérêts de la ville". Le maire Viger et l'échevin délégué avec lui font rapport: "L'activité et l'énergie déployées par le conseil en cette circonstance ont valu à cette Ville l'avantage de retirer en capital, intérêts et frais dus par la Compagnie en taxes municipales la somme de \$1 247.89." Ils ont perçu du même coup le compte de la Commission scolaire.

La Compagnie du Grand-Tronc informe la Ville que le service de Longueuil lui a occasionné une perte de \$1 130 en 1895. A l'avenir, la circulation des trains entre Longueuil et Saint-Lambert s'effectuera par le chemin de fer de la Rive Sud, ce qui, pense le gérant général du Grand-Tronc, "ne sera pas contraire aux intérêts de la Ville". Un groupe de Longueuillois, conduit par Ovide Dufresne fils, "considérant la nécessité de faire circuler les trains entre Longueuil et Montréal tel qu'avant", demande au Conseil de former un comité général en s'adjoignant des citoyens notables "pour envoyer une délégation des plus importantes auprès du

gérant du Grand-Tronc". Le gérant du Grand-Tronc, Charles Melville Hays, est un grand *railroad man* américain, pour qui l'efficacité prime le sentiment.

La Corporation accorde une exemption de taxes au conseiller municipal Damase Brissette, qui a pris la suite de son père Gabriel et assure un service d'omnibus sur le pont de glace, pourvu qu'il observe un tarif raisonnable. La Compagnie des Tramways de Montréal remplaçant ses "chairs à chevaux" par des voitures électriques, Damase Brissette lui achète deux omnibus désaffectés, avec une paire de patins supplémentaires, pour la somme de trois dollars. Les Longueillois pourront traverser le fleuve dans des conditions confortables, en voitures fermées et chauffées au charbon. Le percepteur, muni d'une trompette de fer blanc, reste debout sur la plate-forme arrière où cinq à six personnes peuvent s'agripper quand la voiture est bondée.

Le projet de pont n'est qu'assoupi. La Montreal Bridge Company demande au conseil municipal de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il lui accorde de fortes subventions. D'accord. Une nombreuse délégation va trouver le député de Chambly-Verchères car le comté de Chambly n'existe plus, au fédéral.

* * *

Une "redistribution" de la carte électorale a suivi le recensement de 1891. La constitution attribuant à la province de Québec un nombre fixe de 65 députés, le remaniement n'a pu avantager Montréal, ville de 216 000 âmes sans ses banlieues, qu'au détriment de comtés ruraux. Et le gouvernement étant conservateur, il n'a pu s'effectuer qu'au détriment de comtés libéraux. Chambly, comté de Raymond Préfontaine, est uni à Verchères, comté de Félix Geoffrion, de sorte qu'un de ces deux députés perdra son siège.

John A. Macdonald est mort en 1891. J.J.C. Abbott, puis John Thompson, puis Mackenzie Bowell, enfin Charles Tupper lui succèdent. Ils héritent de l'épineuse, de la dramatique Affaire des écoles du Manitoba. Ils souhaitent le concours de Louis-Olivier Taillon, qui accepte ce qu'on lui représente comme un devoir, un sacrifice, et démissionne comme Premier ministre - et député provincial de Chambly - pour passer sur la scène fédérale. Taillon croit bien s'immoler et s'immole en effet.

Le chef de l'opposition est Wilfrid Laurier qui patine sur la question des écoles du Manitoba, au grand mécontentement du clergé. Mais Laurier est merveilleux de tenue, d'élégance et d'adresse. Sa popularité, grande dans tout le pays, confine à l'idolâtrie dans la province de Québec. Et sur quoi ne passerait-on pas pour le bonheur de voir un Canadien français à la tête du pays! Quand les Premiers ministres de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse se déclarent prêts à quitter leur poste pour servir -

Raymond Préfontaine

après sa victoire - sous les ordres de Wilfrid Laurier, cet hommage flatte les Canadiens français comme si chacun d'eux voyait les ministres anglais à ses pieds. Les évêques y perdent leurs directives.

Taillon se présente dans le comté de Chambly-Verchères. Son adversaire est Christophe-Alphonse Geoffrion, éminent au barreau, estimé dans les conseils du parti libéral. Taillon est ministre des Postes dans le cabinet Tupper, nouvellement formé. Geoffrion a toutes les chances de figurer dans un cabinet Laurier, en cas de victoire libérale. Le duel de ces deux chefs est épique, mais courtois.

La province de Québec assure la victoire de Laurier. Christophe-Alphonse Geoffrion, député de Chambly-Verchères, entre dans le cabinet fédéral comme ministre sans portefeuille. L'ex-Premier ministre Taillon perd tout, fors le respect unanime. La Montreal Bridge Company, qui projette toujours la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil, demande au conseil municipal de Longueuil d'exercer une pression auprès des autorités.

Les élections provinciales de 1897 sont une répétition des élections fédérales de 1896. Le prestige de Laurier, encore grandi, aide les libéraux provinciaux. Seul, Chapleau pourrait endiguer un pareil courant, mais il se tient coi et même, avec Dansereau, esquisse des projets de coalition. Les conservateurs sont écrasés partout, le 11 mai 1897, sauf dans le district de Trois-Rivières. Le gouvernement Marchand succède au gouvernement Flynn et, dans le comté de Chambly, Antoine Rocheleau reprend le mandat que Taillon lui avait arraché.

Raymond Préfontaine s'est fait élire, au scrutin fédéral de 1896, dans le nouveau comté de Maisonneuve, détaché du comté d'Hochelaga. Car l'ambition de Raymond Préfontaine, enfant de Longueuil, est d'achever la conquête de Montréal.

Raymond Préfontaine, échevin d'Hochelaga, président du Comité de voirie, est l'âme de l'administration municipale à Montréal. Il a fait entreprendre des travaux qui transforment la ville, forte de 300 000 âmes, modernisée par l'électricité, par le téléphone et par les tramways électriques qui circulent depuis 1892! Mais il suit un peu trop les méthodes qui ont eu cours autour de Chapleau et de Mercier et qui ont, en somme, bien mal fini. Les travaux entraînent des débours, et des miettes restent aux mains de courtiers, voire d'échevins. Des essaims de frelons bourdonnent à longueur d'année dans les couloirs de l'hôtel de ville. L'échevin George Washington Stephens, surnommé "le bouledogue de l'hôtel de ville," dénonce cette "clique". Puis, devenu député de Huntingdon, il porte ses accusations à l'Assemblée législative.

Préfontaine ne peut risquer, dans une élection à la mairie, des accusations comme celles qui ont accablé Mercier. Il renonce à se présenter

aux élections de 1896 et pousse d'abord son beau-frère Jean-Damien Rolland, conseiller municipal lui aussi et qui ne soulèvera pas les mêmes critiques. Mais les anglophones réclament leur tour. Les parloles entre augures, habituelles en pareil cas, aboutissent à la candidature et à l'élection de Richard Wilson Smith, conseiller municipal depuis 1892 et courtier en placements, qui a placé, peut-être à la suggestion de Préfontaine, une émission d'obligations de la Ville de Longueuil. Préfontaine laisse élire Richard Wilson Smith, en espérant que les Irlandais lui rendront la politesse deux ans plus tard.

C'est en effet ce qui se produit. Raymond Préfontaine est élu par acclamation maire de Montréal en 1898. Il inaugure son mandat en passant en revue "les progrès merveilleux" accomplis par la ville depuis l'annexion d'Hochelaga - depuis qu'il siège au Conseil - en 1884. Ces progrès ne sont que le commencement d'une prospérité inouïe que Préfontaine promet à Montréal. Le Pacifique Canadien ouvre la gare Viger. Or Préfontaine veut doter l'est de Montréal d'un hôtel de premier ordre. A sa requête, le Pacifique Canadien fait construire, place Viger, un très bel hôtel, inspiré des châteaux de la Loire. L'optimisme soulève Montréal.

La grande ville n'est pas rassasiée; elle a formé un comité d'annexion. Elle entretient aussi le projet de taxer les salaires des personnes travaillant chez elle et résidant en banlieue. Il y faudrait une décision provinciale, et Longueuil, comme d'autres villes de banlieue, proteste d'avance. Mais l'ascension de Préfontaine enorgueillit Longueuil comme l'ascension de Laurier enorgueillit la province de Québec. Une délégation demande le concours du conseil municipal pour organiser une fête à l'occasion du 25e anniversaire de vie politique de Raymond Préfontaine, "enfant de Longueuil, député au fédéral et maire de Montréal". La circonstance, affirment les délégués, "sera toute patriotique et en dehors de tout esprit politique". Le nouveau maire est Maurice Perrault, l'architecte qui a tracé les plans de l'église et du bureau d'enregistrement. Le conseil municipal décrète "fête civique" le 31 août, jour fixé pour la manifestation.

Une manifestation grandiose, qui attire du beau monde - du monde influent - de Montréal et même d'Ottawa. Wilfrid Laurier s'est excusé à cause de la mort d'un de ses frères. Mais Christophe-Alphonse Geoffrin est venu, et d'autres députés, et Trefflé Berthiaume, propriétaire de *la Presse*, et plusieurs échevins de Montréal. Une grande foule, comprenant une délégation de Saint-Jean et une délégation d'Hochelaga, les attend sur le quai et sur les rives. Tout Longueuil s'est levé, ce matin, plus tôt que d'habitude. Raymond Préfontaine prend place dans la première voiture, avec le maire Maurice Perrault et l'ancien maire Michel Viger, président de l'Association libérale du comté de Chambly. La procession se forme dans les rues décorées jusqu'au parc Hurteau où Rocheleau et Viger présentent des adresses. Préfontaine retrace sa carrière. Il parle en maire de Montréal, insistant sur le rôle du port et se prononçant pour l'annexion de toutes les municipalités de l'île. Les Longueuillois ne s'en formalisent pas. Christophe

Raymond Préfontaine

Alphonse Geoffrion parle en camarade de combat du héros. La "circonstance" n'est pas aussi dépouillée "d'esprit politique" que les organisateurs l'avaient promis, mais les Longueillois ne s'en formalisent pas non plus. Longueuil, d'ailleurs, en 1898, est bien rouge. Pour le dîner du soir, une grande tente est dressée au bord du fleuve. On y parle davantage de Longueuil, et Préfontaine semble promettre l'appui du gouvernement fédéral pour le projet de pont. Un feu d'artifice clôt la journée.

La Presse du lendemain consacre sa première page à cette fête retentissante: "La ville de Longueuil en liesse - Notre distingué compatriote acclamé par une foule énorme - Nombreuses adresses de sympathie - Discours, procession, banquet, feu d'artifice et illuminations." Et ce commentaire flatteur: "Chose remarquable dans une démonstration de ce genre, il n'y a rien eu de regrettable à noter."



The first part of the report deals with the general conditions of the country and the progress of the work during the year. It is followed by a detailed account of the various expeditions and the results obtained. The report concludes with a summary of the work done and a list of the names of the persons who have taken part in it.

The second part of the report deals with the results of the various expeditions. It is followed by a detailed account of the various expeditions and the results obtained. The report concludes with a summary of the work done and a list of the names of the persons who have taken part in it.

Maurice Perrault

MAURICE PERRAULT est un très bel homme, portant barbiche à l'impériale, auquel les méchantes langues attribuent des bonnes fortunes. Il ne possède pas seulement l'aplomb que procure une pareille prestance doublée d'une sécurité matérielle, mais aussi de l'entregent - il a organisé l'Association des architectes de la Province de Québec en 1890 - et de l'ambition. Il rêve d'un grand règne, à tournure autoritaire et appliquant un programme. A la séance du Conseil où il prend ses fonctions, il prononce une longue allocution, délimitant les problèmes et leur ordre d'urgence: "La clef de la situation consiste dans l'installation immédiate de communications faciles et régulières avec la métropole voisine, du 1er janvier au 31 décembre. Toutes les autres questions en dépendent ou s'y rattachent."

Une agglomération plus considérable et plus stable que celle de Longueuil-Ouest s'est formée entre Saint-Lambert et Longueuil, sous le nom de Montréal-Sud. Sa population comprend une assez forte minorité anglaise. Montréal-Sud n'a pas encore d'existence officielle et fait partie de la municipalité de la paroisse de Longueuil. Or la Ville de Longueuil, prête à dénoncer les visées annexionnistes de Montréal, jugerait naturel d'annexer sa petite voisine. Maurice Perrault continue: "Si nous parvenons à régler notre problème essentiel, nos propriétés prendront de la valeur; Montréal-Sud et Saint-Lambert seront trop heureux de partager notre prospérité en s'annexant... J'ose même prédire qu'il faudrait peu de temps pour que notre riche voisine la ville de Montréal voie avec surprise s'élever sur la rive sud une ville importante et presque rivale..."

Tous tombent d'accord avec le maire sur la nécessité d'améliorer les communications avec Montréal, mais comment? Le service du Chemin de fer de la Rive Sud est toujours aussi défectueux. Des délégations se sont succédé auprès d'Hyacinthe Beauchemin, gérant de cette compagnie, sans grand résultat. Le conseil municipal prend contact avec le Grand-Tronc et

Histoire de Longueuil

avec la Compagnie des Tramways de Montréal. Les démarches n'aboutissent qu'à démontrer "l'indifférence du Grand-Tronc au sujet de la clientèle de Longueuil et le peu d'intérêt que prend la Compagnie des Tramways à la question de la rive Sud".

Perrault ne restera pas sur cet échec. Le public est d'ailleurs pressant. Le Conseil forme un "comité spécial" de ses propres membres, et décide: "Puisqu'aucune compagnie ne veut nous aider, Longueuil va créer ses propres communications indépendantes avec Montréal." Nous demanderons des amendements à la charte, pour obtenir le droit d'exploiter une ligne de tramways jusqu'à Montréal! Antoine Rocheleau présente le bill, avec le concours de l'avocat Arthur Jodoin et d'une délégation.

Ce n'est sans doute, dans l'esprit de Maurice Perrault et du conseil municipal, qu'un subterfuge, un moyen de pression. Plus d'un esprit modéré s'effraie de voir le conseil de Longueuil défier d'aussi puissantes institutions. La Compagnie des Tramways, qui contribue à l'expansion de Montréal, a porté son capital à \$4 000 000 et verse des dividendes de 8 p.c. Ses ramifications sont étonnantes. Le financier Louis-Joseph Forget et son neveu Rodolphe détiennent de gros intérêts à la fois dans la Compagnie de navigation de Richelieu et Ontario (qui exploite nos traversiers), dans la Compagnie des Tramways et dans la Compagnie du Gaz de Montréal. Plus spéculateurs que fondateurs, ils projettent l'acquisition de la Royal Electric pour former un trust de l'électricité, du gaz et des transports en commun dans la ville de Montréal. Souscripteurs des caisses électorales, les Forget rappellent, par plus d'un côté, la manière et la carrière de Sénécal. L'oncle est conservateur; le neveu passe pour libéral; tous deux s'accordent avec le maire Préfontaine et tirent des ficelles dans les coulisses parlementaires. Une lutte contre des personnages aussi bien armés serait téméraire. Cependant la Compagnie des Tramways n'a pas tout à fait rompu le contact. Elle semble même se décider. Elle sollicite un amendement à sa charte pour étendre son réseau dans un rayon de 10 milles, qui engloberait Longueuil.

Encore faut-il que le Grand-Tronc accorde aux tramways le passage sur le pont Victoria. Le Grand-Tronc accorde le passage aux véhicules hippomobiles, moyennant péage, ce qui est un progrès. Il permet la pose d'un câble, grâce auquel la communication téléphonique est désormais continuelle entre Montréal et Longueuil. Mais il ne veut pas entendre parler des tramways.

Longueuil insiste. Le maire Perrault, qui en fait une question vitale, voit de nouveau le gérant général de la Compagnie des Tramways et le gérant de la circulation du Grand-Tronc. En février 1899, après un an de mandat, il fait rapport au Conseil: il espère "un arrangement à l'amiable devant la Législature de Québec, par lequel la Compagnie des Tramways sera forcée de préciser l'époque où Longueuil pourra compter sur la circulation de ses voitures, que toute une population attend avec impatience." Pour l'heure, il faut renouveler exemptions et subsides au chemin de fer

de la Rive Sud, pour qu'il fasse circuler des trains "suburbains" aux périodes de "mauvaises traverses". Une délégation de Montréal-Sud vient offrir une "contribution volontaire" de \$22 à la Ville de Longueuil, pour la remercier du service rendu en obtenant des trains "suburbains".

Le maire compte, aussitôt la question des tramways réglée, s'attaquer à la question de l'éclairage électrique. Une production locale d'électricité servirait à la fois aux tramways et à l'éclairage, et même à la transformation de l'aqueduc. Perrault, selon ses mots, "tempère son impatience".

Il y a cependant d'autres questions - et d'autres difficultés - à régler. Le gouvernement provincial occupe les détenus, à la prison de Saint-Vincent-de-Paul, en leur faisant concasser de la pierre à coups de maillet: ce qu'on appelle "faire de la garnotte". Il cède, à la requête de Perrault, une quantité de cette pierre à la Ville de Longueuil qui se charge de la faire charroyer en traversant le fleuve sur les bacs de la Compagnie du Richelieu et Ontario. La Ville fait paver des rues, construire des égouts et prolonger l'égout collecteur. La Compagnie Bell pose ses poteaux de téléphone et installe en même temps, pour le compte de la Ville, un nouveau système d'alarme pour l'incendie. Les trottoirs, toujours en bois, exigent des réparations continuelles. Mais les inondations, par-dessus tout, suscitent plaintes et réclamations. Un correspondant écrit au Conseil que tous les efforts, y compris l'introduction des tramways et de la lumière électrique, "resteront sans effet appréciable tant que la grande question des inondations périodiques, causant des dommages considérables à la propriété, n'est pas résolue". Le Conseil fait publier des annonces dans trois journaux montréalais, *la Presse*, *la Patrie* et *le Star*, "pour faire connaître les avantages qu'offre la ville de Longueuil comme lieu de résidence". C'est peine perdue tant que les rues et parfois les maisons sont inondées. Un conseiller propose d'élever une digue entre Saint-Lambert et Boucherville. Maurice Perrault fait rapport qu'il a multiplié les démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des travaux protecteurs. "Malheureusement, toutes ces démarches ont été infructueuses."

Un conflit surgit à Longueuil même.

La cure de Longueuil n'a jamais été une demi-retraite pour prêtres fatigués. Le notaire Isaïe Gingras, chargé par les syndics, à la fin de 1892, de percevoir les comptes de la répartition (pour la construction de l'église), a remis ses recettes au curé jusqu'en 1896, et touché \$250 d'honoraires. Puis il n'a plus rien versé. Les syndics lui réclament des comptes. Gingras prend la mouche. Il a, soutient-il, remis au curé deux versements sans reçu. Et c'est à lui qu'on doit de l'argent, car il ne se serait jamais contenté, pour quatre ou cinq ans de travail, des \$250 auxquels les syndics prétendent limiter ses honoraires. Les syndics poursuivent le notaire. Le juge Desnoyers les déboute (16 août 1897). Pareille affaire n'en porte pas moins un tort considérable à un notaire. Gingras s'affirme diffamé, ruiné. Il poursuit à son tour la fabrique. Il demande à l'archevêché la permission de poursuivre le

curé. Il demande d'être entendu en confrontation avec lui. Il inonde l'archevêque de mémoires. Il en envoie ou remet copie à tous les prêtres qu'il peut connaître ou rencontrer.¹

A ce moment des citoyens demandent au Conseil de fournir l'eau nécessaire à l'entretien d'une patinoire publique. Un établissement mixte, sans aucun doute! Nous sommes encore au temps où des dames zélatrices réprimant les jeunes filles qui s'arrêtent dans la rue pour causer avec des garçons, et les dénoncent à leurs parents. Le curé Tassé, poussé ou non par les dames zélatrices, intervient "à titre de gardien de la morale" (décembre 1898). Une patinoire où l'on se frôle et l'on s'enlace serait un lieu de perdition. En accordant l'eau nécessaire, les conseillers vont "forfaire à leurs devoirs de supérieurs civils, qui sont de rendre la justice, tenir le bon ordre et donner le bon exemple".

Le conseiller Damase Brissette propose que ces observations "soient prises en considération".

Le conseiller Jacob-Alfred Gariépy estime qu'il est trop tard et que, "tout en appréciant les recommandations faites par M. le curé, le Conseil croit devoir ratifier les arrangements pris".

Le Conseil se partage. Le maire Perrault tranche contre l'amendement Gariépy, puis contre la motion Brissette. Le conseiller Alfred Walter Jones propose qu'une délégation rencontre le curé et s'arrange avec lui. Les voix se partagent encore mais, cette fois, le maire favorise la proposition.

Jacob Gariépy rencontre le curé et le trouve inflexible. L'abbé Tassé ne fait que suivre les intentions, sinon les instructions de l'archevêché. Mgr Fabre est mort en 1896. Mgr Bruchési, nouvel archevêque, brillant et diplomate, qui s'accorde fort bien avec M. Laurier, ne transige cependant ni sur les principes, ni sur la morale. Il a bloqué un projet de ministère de l'Instruction publique, mis sur pied par les libéraux triomphants, et qui eût acheminé vers le contrôle de l'Etat sur l'enseignement. Il met le holà quand le maire Préfontaine parle de supprimer - prudemment, graduellement, mais enfin de supprimer - les exemptions fiscales dont jouissent les propriétés religieuses. Il surveille la presse et le théâtre où se glissent des accroc à la stricte décence. Le curé Tassé suit donc une consigne, au moins tacite. Jacob Gariépy fait rapport, à la séance du 17 décembre: M. le Curé ne veut pas entendre parler de patinoire. Qui sait si des demoiselles ne s'y rendraient pas, un loup sur la frimousse et court vêtues?

Damase Brissette propose que le Conseil n'accorde pas l'eau pour une patinoire.

Jacob Gariépy propose, en amendement, qu'on accorde l'eau.

1. Dossier aux archives de l'évêché de Saint-Jean.

Les voix se partagent. Le maire tranche en faveur de l'amendement.

La guerre va-t-elle éclater entre le conseil municipal - entre la majorité du conseil municipal - et le curé? L'affaire n'a pas l'importance de celle qui a dressé l'administration contre le même curé, soutenu par son archevêque, douze ans plus tôt. Mais la paroisse, comme le Conseil, se divise. Gariépy réfléchit et propose, à la séance suivante, ce compromis: le Conseil accorderait l'eau nécessaire à la confection d'une patinoire, à la condition que le concessionnaire fournisse un éclairage suffisant, garantisse le bon ordre et s'engage "à ne pas donner de mascarade sur le rond à patiner".

Ladislav Lasnier ajoute en amendement: "Et pourvu que les messieurs et les dames ou demoiselles n'aient pas l'usage du rond en même temps, mais alternativement, de manière que les dames et les messieurs ne se rencontrent pas sur le rond à patiner."

Cet amendement est repoussé; la motion principale est adoptée. La morale, à Longueuil, est en danger.

Le conseil municipal termine l'année 1898 en votant des condoléances pour la mort du baron de Longueuil: "Cette motion sera inscrite dans les registres pour perpétuer la mémoire de cette grande famille, qui se trouve si intimement liée à l'histoire de Longueuil."

* * *

L'année 1899 commence, pour Longueuil, par des conflits. Le conseiller Brissette a fait confectionner le pont de glace en suivant le tracé décidé par le Conseil et qui doit atteindre, à Montréal, la rue Notre-Dame par la rue Nicolet. Or les autorités de Montréal ont fermé la rue Nicolet. Brissette la fait rouvrir. Les Montréalais le font arrêter et poursuivre. La Ville de Longueuil soutient Brissette à ses frais et, par l'organe de ses avocats Jodoin et Jodoin, poursuit la Ville de Montréal. Croirait-on que Raymond Préfontaine, notre Raymond Préfontaine, est à la tête de l'administration montréalaise? La Ville de Montréal arrête cette lutte fratricide en payant les frais des deux causes, simultanément retirées.

C'est un autre conte avec Saint-Lambert. L'ambition vient aux paroisses comme aux gens. Quand Saint-Lambert demandait une modeste chapelle, succursale de l'église Saint-Antoine, en 1856, les Longueillois ont bien prévu et prédit que la chapelle deviendrait église paroissiale, entièrement détachée. Ce qui s'est produit en 1894. Et voici que le curé François-Xavier Rabeau, de Saint-Lambert, arrondirait volontiers les limites de sa paroisse. Les habitants de la langue de terre appelée la Côte Noire, qui appartiennent à la paroisse Saint-Antoine, sont plus près du village et de l'église de Saint-Lambert que du village et de l'église de Longueuil. Le curé Rabeau leur fait signer une pétition demandant leur rattachement à sa

Histoire de Longueuil

paroisse. Le curé Tassé en est mécontent, et ses paroissiens encore plus, puisqu'une pareille décision, en réduisant le nombre des francs-tenanciers de Saint-Antoine, augmenterait la charge pesant sur chacun d'eux pour le paiement de l'église et pour les réparations nécessaires au cimetière. Une contre-requête à Mgr Bruchési rappelle que Longueuil a consenti à l'érection de Saint-Hubert, en 1894, à la condition qu'il n'y aurait, à l'avenir, aucun nouveau démembrement. Nul changement n'est survenu, depuis cinq ans, pour justifier la répudiation de cet engagement. La querelle prend un tour personnel. Le curé Rabeau "s'est permis de solliciter à domicile des francs-tenanciers de cette paroisse pour obtenir leur signature à la requête qui est actuellement entre ses mains, et il a même été jusqu'à tenir une assemblée publique sur les limites de notre paroisse, prêchant l'annexion".

Le curé de Saint-Lambert riposte: "Il est vrai que ces paroissiens de Longueuil et de Laprairie ne sont pas sous ma juridiction, mais ils fréquentent presque tous l'église de Saint-Lambert et sont continuellement mêlés à mes paroissiens." Une nouvelle requête des partisans de l'annexion invoque cette raison: nous manquons de voitures et de chevaux pour nous rendre à Longueuil. Mgr Bruchési reçoit ces pétitions contradictoires en même temps que de nouvelles missives d'Isaïe Gingras, qui a quitté Longueuil et qui le rend responsable de l'indigence où il est plongé, avec sa femme et ses nombreux enfants, et lui demande la permission "de mendier dans le diocèse". L'archevêque envoie dix dollars à Gingras et charge l'archidiacre Alfred Archambault d'une enquête sur la rive sud, au mois d'août. Longueuil est très monté contre le curé de Saint-Lambert, traité en étranger, en intrus, en intrigant. L'abbé Rabeau écrit à l'archidiacre, se défendant d'avoir influencé quiconque et se plaignant du traitement que les Longueillois lui infligent. Mais le bon droit, qui est celui de Longueuil, triomphe.

* * *

Le conseil municipal est toujours harcelé par Michel Viger qui fait ajouter ou radier des noms sur la liste électorale; par les propriétaires, comprenant le Grand-Tronc et la Compagnie de navigation de Richelieu et Ontario, qui contestent le rôle d'évaluation; et par les mêmes propriétaires, ou d'autres, qui se plaignent des dommages causés par les inondations. Les lettres de compagnies industrielles susceptibles de s'établir dans la région montréalaise, affluent de nouveau. Frédéric et Daniel Hérelle obtiennent une exemption de taxes de vingt ans pour établir une manufacture de chocolat. D. Vinette, fabricant de chaussures montréalais, transporterait son usine à Longueuil contre un prêt et dix ans d'exemption fiscale. La Colonial Bleaching and Printing Company emploierait, à des conditions analogues, "de 130 à 150 mains". L'ancienne fonderie Ives, devenue propriété de Samuel Coulson, est maintenant inoccupée. L'Ontario Radiator Company envisage de s'y installer, moyennant exemption et *bonus*. L'Alaska Feather and Down Company, encore plus décidée, suggère à la Ville d'acheter la propriété et de la lui louer à bon compte, avec promesse de

vente au prix coûtant et fourniture gratuite de l'eau pendant 20 ans. Le maire Perrault accepte et recommande ce projet, et le Conseil le vote. Mais Ladislas Lasnier ne renonce pas à le critiquer, ce qui entraîne d'interminables discussions. Ladislas Lasnier est le fabricant de cierges et de chandelles qui s'est installé à Longueuil en 1885 sans demander aucune faveur à l'hôtel de ville. Son entreprise prospère; elle fournit la majorité des églises dans les provinces de Québec et d'Ontario. Ladislas Lasnier, devenu conseiller municipal, peut témoigner qu'une affaire convenablement gérée n'a nul besoin d'un *bonus* pour réussir. La charte permet à la Ville d'accorder des faveurs financières à des compagnies industrielles, sur approbation par la majorité, en nombre et en somme, des électeurs propriétaires. Ces faveurs prodiguées deviennent une plaie du régime municipal. Mais quand la Législature fait mine de les supprimer, le conseil de Longueuil proteste "contre tout empiètement sur les droits acquis par la charte de cette Ville". Le Conseil tient à ses prérogatives, ce qui n'implique pas qu'il en use les yeux fermés. Il ne louerait à l'Alaska Feather qu'une partie de la propriété. La Compagnie se désiste alors; le règlement, déjà voté, est annulé, le projet est enterré.

Maurice Perrault, la fin de son mandat approchant, n'a pas réalisé l'ambitieux programme qu'il avait claironné. L'administration Perrault a fait paver des rues et, comme les administrations précédentes, construit ou prolongé des tuyaux d'aqueduc et d'égout. Elle a fait poser un égout collecteur. Mais la Ville de Longueuil et le comté de Chambly n'arrivent pas à se mettre d'accord pour le redressement du ruisseau Saint-Antoine. Et surtout "l'établissement de communications faciles et régulières avec la métropole voisine", article essentiel du programme municipal, "dont toutes les autres questions dépendent" et dont le maire, en prenant ses fonctions, réclamait la réalisation "immédiate", n'a pas, à vrai dire, avancé d'un pouce.

Le conseil municipal, accompagné par le député Christophe-Alphonse Geoffrion, ministre sans portefeuille dans le cabinet fédéral, va trouver Louis-Joseph Forget, président de la Compagnie des Tramways. Le financier, qui est aussi sénateur, est un personnage considérable. Il a, mieux que jadis Sénécal, pénétré dans les grands cercles de langue anglaise. C'est un homme calme, dont toutes les initiatives sont calculées. Il proteste de ses bonnes dispositions. Mais il faut obtenir le droit de passage sur le pont Victoria, propriété du Grand-Tronc; il faut attendre le retour de M. Hays, actuellement en Angleterre et dont l'absence a suspendu les négociations entre les deux compagnies.

Maurice Perrault "tempère" de plus en plus mal son impatience. Le Grand-Tronc élargit et transforme le pont Victoria. L'ancien pont tubulaire que le prince de Galles a inauguré il y a 40 ans, sorte de long tunnel de 16 pieds de largeur, devient un pont ouvert, beaucoup plus haut, de 65 pieds de largeur, avec deux voies pour les voitures et deux pour les piétons. Le pont Victoria reste ainsi "la plus grande merveille du siècle". Il faut

profiter de la transformation pour prévoir le passage des tramways. Ce sera maintenant ou jamais. Le Conseil a tenté, en vain semble-t-il, un geste pacifique en accédant à une requête du Grand-Tronc qui demandait une réduction sensible de l'évaluation - et par conséquent des taxes - de ses propriétés de Longueuil. Jacob Gariépy demanderait au gouvernement fédéral "d'imposer à la Compagnie du Grand-Tronc l'obligation de laisser passer les chars électriques sur le pont Victoria, en compensation des avantages accordés à ladite Compagnie par le gouvernement". Le Conseil adopte sa résolution. Mais le temps presse. Perrault tente une nouvelle démarche auprès de George B. Reeves, gérant de la circulation à la Compagnie du Grand-Tronc. Reeves répond par écrit, le 3 avril 1899: le pont Victoria sera disponible pour la circulation de toutes les voitures, le 1er juillet. Mais le passage des tramways y serait impraticable, et d'ailleurs superflu puisque le Grand-Tronc fournira "un service complet entre Montréal et Saint-Lambert et, s'il y a lieu, entre Saint-Lambert et Longueuil".

Le Conseil en revient à la proposition Gariépy. Le gouvernement fédéral offre justement une participation supplémentaire à la reconstruction du pont Victoria. C'est le conseiller Lasnier, cette fois, qui propose (6 juillet 1900):

Attendu que le gouvernement fédéral a présenté à la Chambre des communes un bill augmentant de \$230 000 les subsides accordés pour la reconstruction du pont Victoria;

Attendu que la Compagnie du Chemin de fer du Grand-Tronc a déjà reçu un gros montant dans le même but sans laisser passer de tramways électriques sur ce pont et a fixé un taux très prohibitif pour les véhicules ordinaires;

Attendu qu'il est absolument urgent pour les comtés de la rive sud d'être en communication étroite avec la ville de Montréal par le moyen desdits tramways;

Le Conseil prie les honorables membres de la Chambre des communes de ne pas accorder ledit subside supplémentaire au chemin de fer du Grand-Tronc sans insérer une clause spéciale pour permettre la circulation des tramways.

La résolution est envoyée à Wilfrid Laurier, Premier ministre, à Gordon Blair, ministre des Chemins de fer, et à Victor Geoffrion, député du comté.

* * *

La soeur de Raymond Préfontaine est élue supérieure générale des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie, devenues une grande communauté, ouvrant toujours de nouvelles maisons, mais qu'on n'appelle

plus, hélas! "les Soeurs de Longueuil". Raymond Préfontaine évolue dans un milieu d'échevins, d'entrepreneurs et de politiciens qui n'est pas celui de sa soeur. Mais c'est un maire efficace et habile. Il a fait élargir les pouvoirs du premier magistrat, véritable *boss*, qui contrôlera tous les services et tous les fonctionnaires à Montréal. Il est réélu, haut la main, maire de Montréal. Raymond Préfontaine, identifié à Montréal, oublie-t-il son origine longueuilloise? La grande ville présente décidément à la Législature un bill l'autorisant à imposer une taxe de 3 p.c. sur le salaire de toute personne travaillant dans ses limites et résidant ailleurs (mars 1900). Longueuil se défendra contre Préfontaine s'il le faut. Le Conseil contre-attaque même, en écrivant aux autorités fédérales: "Depuis plusieurs années, par les travaux exécutés dans le port de Montréal et dans le fleuve Saint-Laurent, le niveau de l'eau a considérablement baissé en face de la ville de Longueuil. Depuis le commencement d'août jusqu'au mois de novembre, il est impossible d'atterrir convenablement. Les odeurs et les miasmes qui émanent de la grève sont nuisibles à la santé et préjudiciables à l'avenir de Longueuil, en chassant les occupants des propriétés de la rive sud..."

L'inspecteur d'hygiène de la province de Québec se plaint en effet que la grève, "malgré l'amélioration apportée par le canal collecteur, soit une nuisance pour le voisinage et une incommodité pour la ville".

L'administration Perrault rencontre bien des obstacles. L'affaire de la patinoire l'a mise en froid avec le curé, soutenu par son archevêque et qui n'est pas près de céder. Mgr Bruchési fait même adresser des reproches au curé Tassé par son chancelier: des choeurs mixtes - d'hommes et de femmes - auraient chanté dans l'église de Longueuil! Or le curé Tassé est atteint dans sa santé. Il ressent d'autant plus les reproches de son archevêque. C'est le maître de chapelle qui avait pris, à son insu, l'initiative regrettable. "Depuis quarante-quatre ans que je suis prêtre, je défie qui que ce soit de me citer un seul cas où j'aurais refusé de me rendre aux ordres de mes supérieurs." Mgr Bruchési rassure le curé (20 avril 1900): "J'ai pour vous, vous le savez, la plus profonde estime et la plus sincère affection... S'il vous reste encore au coeur un grain de peine, venez me le dire en d'nant avec moi à l'archevêché."

Le grand combat du maire Perrault ne se livre cependant pas contre le curé et la fabrique, mais contre une opposition qui se dessine au conseil municipal. C'est Jacob Gariépy qui conduit l'opposition. Damase Brissette le soutient. Brissette et Lasnier n'ont jamais pu s'accorder, ce qui peut pousser Lasnier dans le camp opposé à Brissette ou Brissette dans le camp opposé à Lasnier. Les motions se succèdent, sur lesquelles le Conseil se divise en deux groupes égaux - Eusèbe Denicourt, David Globensky et Ladislas Lasnier contre Jacob-Alfred Gariépy, Damase Brissette et Etienne Benoit - et que le maire fait adopter ou rejeter par sa voix prépondérante. Et Perrault, non content de ce rôle d'arbitre, intervient dans les délibérations, ce qui n'est pas réglementaire. Et sa véhémence, en plus d'une occasion, soulève la foule. Gariépy, qui est voyageur de commerce - il

représente une fabrique de peinture - ne se fait pas intimider et reproche au maire de pécher contre le décorum - le mot lui plaît - indispensable à l'autorité comme à la dignité du Conseil. A la séance du 14 mai 1900, il fait insérer au procès-verbal une protestation "contre la conduite illégale du maire". Voilà qui rappelle la motion de censure de Rosaire Bourdon contre le maire Morin, et qui pourrait aller plus loin. Le contraste entre les deux antagonistes est pittoresque: Gariépy, en face du maire si imposant, est plus court de taille et bedonnant. Mais il est actif, intelligent et bûcheur, renseigné, fier et tenace, et doit une estime supplémentaire à sa famille nombreuse et bien élevée, à sa famille qui ne manque jamais au décorum. Le maire s'assure le dernier mot grâce à son assurance, à son impétuosité, à sa facilité de parole et à sa voix prépondérante. Mais Gariépy est entraîné par profession à ne pas lâcher prise. Il revient à la charge. Il propose, appuyé par Brissette, le 21 mai:

Attendu qu'à plus d'une réunion de ce Conseil Son Honneur le maire est intervenu d'une manière active dans la discussion avec les membres de ce Conseil et qu'une telle conduite est assurément illégale, ayant en outre donné lieu à des séances qui discréditent la Ville;

Attendu qu'il est absolument nécessaire pour le maintien du décorum de toute assemblée délibérante que le président garde une attitude digne, impartiale;

Qu'il soit résolu que le maire n'aura pas le droit, à l'avenir, de discuter avec aucun membre du Conseil sur les questions soumises, et qu'il pourra seulement donner son avis, tel que le veut la charte de la ville.

Le maire affirme la motion "hors d'ordre".

Le Conseil vote.

Pour la motion: Benoit, Gariépy et Brissette.

Contre la motion: Denicourt, Globensky et Lasnier.

Le maire donne sa voix prépondérante et fait ainsi rejeter la motion qui le censurait.

Le curé Tassé ne provoque qu'une trêve en priant le Conseil d'organiser une réception civique pour la prochaine visite de Monseigneur l'Archevêque. Le Conseil charge le maire et deux conseillers de s'entendre avec le curé. Le Conseil se portera au-devant de Mgr Bruchési. Les rues seront nettoyées; la Corporation retient les services d'une fanfare et commande retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

La situation reste tendue à l'approche des élections municipales. Après la Banque du Peuple, la Banque de Ville-Marie, qui avait un compte de la Corporation, ferme ses portes. Perrault compte cependant des atouts. Israël Tarte, actif ministre des Travaux publics, a envoyé une drague pour dégager l'accès du quai. Des industries d'une certaine envergure - The Phoenix Bridge and Iron Works; The Canadian Locomotive and Engine; The Slater Shoe Company; The Ashland Knitting - se renseignent sur les avantages de Longueuil, sur les concessions que Longueuil serait prêt à leur faire. La Bell Telephone compte 29 abonnés à Longueuil. On ne s'émerveille plus de pouvoir, en s'approchant d'une plaque et en portant un écouteur à son oreille, tenir une conversation - la voix grésillant un peu - avec un correspondant dont plusieurs milles et le Saint-Laurent même nous séparent.

Le frère Tertullien donne une vive impulsion au collègue, qu'il dirige depuis 1893. Le frère Réticius, assistant supérieur général des frères des Ecoles chrétiennes, qui séjourne trois mois tous les ans au Canada et visite toutes les maisons des frères - et qui passe pour sévère - est particulièrement fier du Collège de Longueuil.

La lutte municipale oppose l'architecte Maurice Perrault et le Dr Louis Trudeau, tous deux libéraux en politique. Le Dr Trudeau n'est pas un médecin du genre intellectuel. C'est un fameux amateur de pêche. Avec deux bons compagnons, le Dr Jean Girouard et Pierre-Zotique Sainte-Marie, le Dr Trudeau pousse ses excursions de pêche jusqu'à Contrecoeur. A vrai dire, les trois messieurs louent les services de Louis Aubertin, pêcheur borgne dont l'occupation - intermittente - consiste à tendre des lignes et vendre du poisson. Trudeau, Girouard et Sainte-Marie voyagent par le train, tandis qu'ils laissent le guide ramer, dans le sens du courant à l'aller et contre le courant, ce qui est plus dur, au retour, avec les bagages.

Trudeau est décidé; la lutte est très chaude: la querelle qui a divisé le conseil municipal se transporte dans le public. Combien se tromperait celui qui prendrait Longueuil pour une petite ville assoupie, vouée au train-train fastidieux des bourgades sans histoire et sans vie! Le thème de Perrault est que l'exécution de son programme, avec de meilleures communications pour premier article, est amorcée: "Le défaut d'entraide a retardé l'achèvement de notre oeuvre." Il sollicite un deuxième mandat pour la finir. Il le fait d'un ton batailleur en opposant "l'élément progressif", qui est le sien, à la "faction rétrograde" de son adversaire. Il réussit et fait élire avec lui une majorité d'hommes d'affaires (août 1900). Jacob Gariépy reste au Conseil, mais sans ses partisans habituels.

* * *

"Ma réélection, proclame Maurice Perrault, est une réhabilitation complète de ceux qui ont été calomniés." Le maire réélu inaugure son

deuxième mandat avec autant de solennité que le premier. Il expose de nouveau son programme:

1o — Achever les négociations avec le Grand-Tronc pour accorder à toute compagnie de tramways le passage sur le pont Victoria;

2o — Achever les négociations avec la Montreal Street Railway pour traverser ce même pont et atteindre Longueuil en lui donnant la préférence sur toute autre compagnie à cause de sa plus parfaite organisation;

3o — A défaut de cette compagnie, entrer en pourparlers avec toute autre qui sera en état de nous servir, et adopter comme principe que d'une manière ou d'une autre les négociations devront être terminées en 1900, afin que nous ayons la balance de notre terme pour surveiller l'exécution du contrat quelconque à cet effet;

4o — Achever les négociations avec les compagnies de lumière électrique pendant l'année 1900, de manière à bénéficier de ces avantages durant l'hiver prochain, et pouvoir annoncer ce changement radical pour attirer une population nouvelle dès le printemps;

5o — Adopter une ligne de conduite finale pour l'amélioration des rues et décider si nous devons utiliser notre crédit pour les mettre en ordre, ou si l'appropriation ordinaire, basée sur le revenu, est suffisante pour exécuter des travaux permanents; d'après moi, cette amélioration représente un actif aussi important que l'aqueduc, et devrait être imputée au capital;

6o — Etudier avec soin tous les projets d'industrie qui pourront se présenter, ne rien jeter au panier avant d'être absolument convaincus que la Ville n'y trouvera aucun avantage sérieux;

7o — Enfin et comme couronnement de notre oeuvre, accepter l'offre officieuse que nous font les échevins de Montréal d'étudier ensemble la possibilité du nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, et commencer immédiatement l'échange de correspondance officielle entre les deux villes, de manière à ce que Longueuil puisse prendre l'initiative du mouvement sur la rive sud, aussitôt que Montréal aura décidé de se mettre en tête de l'entreprise, et d'intervenir auprès des deux gouvernements. C'est le seul moyen pratique. Aucune compagnie privée ne réussira sans le concours actif de la métropole, et je suis autorisé à vous dire que le nouveau Conseil de la ville de Longueuil, ainsi que celui du comté de Chambly, sont considérés parmi les échevins de Montréal comme parfaitement qualifiés pour collaborer avec eux, dans l'exécution immédiate de ce plan gigantesque...

Maurice Perrault

Le premier et le dernier article du programme peuvent paraître contradictoires? "Nous devons les étudier simultanément, afin d'atteindre Montréal à toute époque de l'année, d'une manière ou d'une autre."

Un nouveau pont serait l'idéal. La valeur des propriétés monterait tout de suite.

Perrault fait insérer son programme au procès-verbal, en français et en anglais.

Les pourparlers recommencent entre la Ville de Longueuil, le Chemin de fer de la Rive Sud et le Grand-Tronc. Damase Brissette, resté conseiller municipal, peut toujours assurer un service d'omnibus si les compagnies sont intransigeantes. Le projet d'éclairage électrique est plus nouveau. Le Comité du feu du conseil municipal déconseille l'exploitation, par la Ville, de sa propre usine d'électricité: "Trente lampes d'un pouvoir de 1 200 chandelles suffiraient pour éclairer la ville." La compagnie qui éclairerait la ville pourrait servir les particuliers. Plusieurs compagnies envoient des offres, des soumissions. Le Comité recommande l'offre de la Royal Electric, qui est la plus importante et la plus sérieuse, au prix de \$85 par lampe. La Royal Electric, naguère contrôlée par F.-L. Béique, est maintenant sous la mainmise de L.-J. Forget, qui prépare, avec le concours d'Herbert Holt, l'amalgame de la Montreal Gas Company et de la Royal Electric Company pour former la Montreal Light, Heat and Power, formidable affaire de 17 millions de dollars, à tournure de monopole, et qui assimile Forget aux géants anglais - ou écossais - de la finance. Forget compte sur Préfontaine et sur de solides appuis à l'Assemblée législative et même au Conseil des ministres.

Les élections générales ne changent pas le haut personnel avec qui nous devons traiter. Les élections fédérales se tiennent le 7 novembre 1900. La province de Québec assure la victoire de Laurier: 59 libéraux contre 8 conservateurs. La moitié des rescapés représentent des comtés à prépondérance anglaise. Victor Geoffrion reste député de Chambly-Verchères et Raymond Préfontaine, maire de Montréal, député de Maisonneuve. L'attribution d'un portefeuille à Préfontaine, à la première occasion, ne surprendrait pas les milieux politiques.

Félix-Gabriel Marchand, Premier ministre de la province de Québec, meurt le 25 septembre 1900, et Laurier fait choisir Simon-Napoléon Parent, maire de Québec, qui fait un peu, dans la "vieille capitale", le pendant de Préfontaine à Montréal. Les conservateurs subissent, aux élections provinciales du 7 décembre 1900, une défaite encore plus complète qu'au fédéral. Un Montréalais, Lomer Gouin, ministre des Travaux publics, apparaît comme l'homme fort du cabinet Parent. Il croit aux vertus du régime capitaliste, admire et envie les grandes réussites financières. Henri-Benjamin Rainville, ancien échevin de Montréal où il formait équipe avec Préfontaine,

Histoire de Longueuil

est élu à la présidence de l'Assemblée législative. La charte de la Montreal Light, Heat and Power sera bien défendue, s'il y a lieu.

Et le nouveau député du comté de Chambly est Maurice Perrault, maire de Longueuil.

L'électricité à Longueuil

LE RECENSEMENT de 1901 attribue 267 750 habitants à Montréal, mais il convient d'y ajouter les 21 000 de Saint-Henri, les 11 000 de Saint-Louis du Mile-End, les 8 500 de Westmount, voire les 5 500 de Lachine. Le même recensement reconnaît 2 835 âmes à la ville de Longueuil (contre 2 757 en 1891) et 1 406 à la paroisse (contre 1 194 en 1891). La tirade de Maurice Perrault inaugurant ses fonctions de maire en 1898: "Il faudrait peu de temps pour que notre riche voisine la ville de Montréal voie avec surprise s'élever sur la rive sud une ville importante et presque rivale" apparaît, chiffres en main, comme une rodomontade. Raymond Préfontaine, ennemi juré d'Israël Tarte, est bien forcé d'admirer l'énergie avec laquelle le ministre des Travaux publics s'applique à faire de Montréal, port océanique, l'entonnoir du commerce de l'Ouest. Ah! Pourrons-nous jamais rivaliser avec pareille audace, pareille persévérance et pareil bonheur! Pourrons-nous jamais cesser d'apparaître comme un appendice de la grande ville! Quand Longueuil lui demande un bureau de poste, le même ministre des Travaux publics, qui gâte Montréal, répond qu'il ne peut combler ce désir cette année.

Un avantage immédiat pour Longueuil serait l'installation de l'électricité. La Montreal Light, Heat and Power vient d'obtenir, au Comité des bills privés, le privilège d'installer son système et de poser ses poteaux dans un rayon de cent milles en dehors des limites de la ville de Montréal, ce qui englobe Longueuil. Le Conseil prie respectueusement la Chambre provinciale - où siège le maire Perrault - de subordonner à son autorisation toute installation à Longueuil. Mais le conseiller Millette propose de négocier un contrat avec la Royal Electric - entrée dans la fusion de la Montreal Light, Heat - pour la fourniture d'éclairage, chauffage et force motrice à Longueuil. Une pétition de contribuables, dont l'ancien maire Morin a pris la tête, approuve ce projet. Tout le monde, à Longueuil, veut l'électricité. Le Conseil, formé en Comité général, consacre de nombreuses séances à la

Histoire de Longueuil

négociation d'un règlement, discuté clause par clause. Puis il le fait examiner par l'avocat Joseph Lamarre qui le juge parfaitement légal: "Le contrat n'enlève le droit d'aucune autre compagnie ou individu d'établir dans la ville un ou des pouvoirs pour faire de l'électricité, pourvu que ce soit pour leurs propres besoins." Le règlement est adopté le 10 juin 1901. Le contrat avec la Royal Electric est signé le 22 juillet. Il accorde un privilège de vingt ans à la Compagnie qui procurera l'électricité aux particuliers et la force motrice aux usines. La Ville remet à plus tard l'éclairage électrique des rues, qui entraînerait une trop forte dépense.

L'autre grande ambition immédiate de Longueuil serait d'obtenir un service de tramways passant sur le pont Victoria. La Compagnie des tramways joue un rôle considérable à Montréal, en ce début du vingtième siècle. Les tramways électriques, plus rapides et plus réguliers que les tramways à chevaux, permettent aux citadins d'habiter plus loin de leur usine ou de leur bureau, et favorisent l'expansion de la ville. Ils ont permis l'érection canonique de plusieurs paroisses. Ils augmentent la valeur des terrains dans les quartiers desservis. Longueuil attend d'eux un service différent mais aussi capital. On se heurte toujours aux mêmes obstacles. La Compagnie du chemin de fer de la rive sud demande la garantie d'un revenu mensuel de \$600 pour assurer, cette année, le service des trains "suburbains". Accordé. Mais le Chemin de fer de la rive sud ne remplit pas les conditions et, pour comble, s'accorde mal avec le Grand-Tronc. Le Conseil demande l'intervention fédérale. Il faut encore, aux périodes de "mauvaises traverses", plus ou moins compter sur les omnibus ou diligences de Damase Brissette.

* * *

Le pont projeté de Montréal à Longueuil résoudrait ce problème. Mais il n'avance pas. La Montreal Bridge, qui n'a fait qu'intriguer dans les coulisses politiques et financières depuis onze ans, demande une prolongation de pouvoirs. D'autres compagnies, prêtes à se substituer à elle, sollicitent charte et subvention.

Longueuil n'a plus confiance dans la Montreal Bridge. Le conseil municipal "croit de son devoir d'attirer l'attention du Parlement fédéral sur le fait que depuis onze ans que la Compagnie du pont a obtenu sa charte, aucun travail n'a été fait, mais que ladite charte n'a servi qu'à retarder le progrès de toutes les municipalités de la rive sud du Saint-Laurent; que cette charte paraît avoir été obtenue dans un but de spéculation et pour laisser cette partie du pays dans un monopole arbitraire; dans ces circonstances, le Conseil prie respectueusement le Parlement fédéral de ne pas prolonger les pouvoirs de ladite Compagnie du pont de Montréal, et d'exiger de toute compagnie demandant le privilège de construire ledit pont de donner des garanties sérieuses pour la construction immédiate du pont projeté".

L'électricité à Longueuil

L'affaire est plus compliquée qu'il n'y paraît, plus peut-être que le conseil municipal de Longueuil ne le croit. Un réseau américain de chemins de fer, le New York Central, vient d'acquiescer une ligne canadienne, la Canada Atlantic, de la baie Georgienne à Coteau-Landing. Or le Grand-Tronc, disposant toujours, avec le pont Victoria, de la seule voie d'accès à Montréal pour un chemin de fer venu de la rive sud, a toujours refusé à la Canada Atlantic une entrée indépendante à Montréal. Les projets - celui de la Montreal Bridge et les autres - soumis au Parlement fédéral ne cachent-ils pas le dessein de la Canada Atlantic de pousser sa ligne jusqu'à Montréal, avec une entrée indépendante?

Le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien conjuguent leur opposition, devant le Comité des chemins de fer. Ils livrent des luttes épiques et gagnent des appuis parmi les députés et les sénateurs des deux partis. Rien n'autorise à supposer que le conseil municipal de Longueuil ait joué leur jeu. Les trusts américains, en plein développement, cherchent à s'emparer des grandes voies de transport canadiennes ou à les ruiner. Des journaux américains discréditent la route du Saint-Laurent, la représentent comme dangereuse, envahie par les brouillards, cachant des courants perfides, jalonnée de rochers, encombrée d'icebergs presque toute l'année. Israël Tarte défend la voie du Saint-Laurent et des chemins de fer canadiens. Et le libéral très indépendant Bourassa, député de Labelle, demande au gouvernement "d'empêcher nos chemins de fer de tomber sous le contrôle de compagnies étrangères". Les compagnies qui projetaient la construction d'un pont, devant cette opposition acharnée, se désistent. Longueuil devra se contenter, longtemps encore, des omnibus ou diligences de Damase Brissette!

* * *

Le maire et député Perrault, retenu à l'Assemblée législative, manque des séances du conseil municipal. Des questions qu'on peut appeler de détail ou de routine occupent ces séances. La Ville accorde une subvention de \$75 à la fanfare de Longueuil, à la condition qu'elle donne au moins un concert par semaine dans les parcs publics, aux mois de juin, juillet et août. Le maire Perrault négocie avec la Ville de Montréal un accord autorisant les "charretiers", c'est-à-dire les cochers des voitures de louage, de Longueuil à prendre des clients rue Dézery, au pied de la "traverse". Les charretiers de Longueuil remercient le maire et le Conseil de la peine qu'ils se sont donnée mais préfèrent renoncer à cet avantage qu'il faudrait rendre, à Longueuil, à leurs confrères de Montréal. Charles-L. Pratt a succédé à Michel Viger dans le rôle de chien de garde des listes électorales. Son père, Jean Prat, gros négociant de la rue Saint-Paul à Montréal, devenu l'un des Canadiens français les plus riches de son temps - le plus riche, affirme-t-on, avait laissé ses clients anglais et américains déformer son nom. John Pratt, puisqu'il avait fini par s'appeler ainsi, était libéral en politique, partisan et ami d'Antoine-Aimé Dorion. Nous l'avons vu, à la suite des frères Dorion et du jeune Wilfrid Laurier, militer contre le projet de Confédération en 1867.

Mais il mettait les affaires avant la politique. A son décès, il présidait la Banque du Peuple qu'il avait contribué à fonder. C'était un philanthrope et l'un des plus généreux souscripteurs de toutes les initiatives artistiques. Ses fils se sont établis à Longueuil. Charles-A. Pratt, médecin, a épousé une Lamarre en secondes noces. C'est un bon vivant, aimant la vie de famille, libéral comme son père, sans fanatisme. Asthmatique, il a dû renoncer assez tôt à l'exercice de sa profession dont les revenus ne lui étaient pas nécessaires. Le Dr Pratt ne compte que des amis à Longueuil. Son frère Charles-L. est de toutes les associations, à commencer par l'Association libérale dont il devient, après Michel Viger, le pilier. Il intervient auprès du conseil municipal, comme Michel Viger l'a fait pendant des années, pour faire ajouter des noms omis et biffer des noms en surnombre sur les listes électorales. Il est aussi secrétaire de l'Association des anciens élèves du collège de Longueuil. A ce titre, il obtient la proclamation du 21 août 1901, fête des Anciens, comme jour de fête civique. Des conseillers proposent Michel Viger aux fonctions, qu'il a déjà remplies, de vérificateur de la Ville. Jacob Gariépy combat farouchement cette proposition. Charles-L. Pratt et Joseph Bourdon sont nommés vérificateurs.

La fabrique de chocolat, établie par les frères Hérelle en 1899, a fonctionné moins de deux ans. L'entreprise entre en faillite au printemps de 1901. Alexandre Mitchell, de Toronto, la rachète au syndic, à la condition d'obtenir les mêmes exemptions. Accordé, au mois de juin. Il est toujours question des travaux à faire au ruisseau Saint-Antoine. Des propriétaires souhaitent l'élargissement de la rue Saint-Charles mais ne veulent pas en subir les frais. C'est, disent-ils, une amélioration d'intérêt public que la Ville doit payer. Le conseil municipal hésite devant la dépense. Le maire Perrault "proteste énergiquement contre toute opposition du Conseil à l'amélioration des rues, qui a toujours été l'un des articles de mon programme" (30 septembre 1901). Cette fois, c'est le conseiller Cléophas Galaise qui fait enregistrer son protêt contre les protestations du maire: "Les conseillers ont toujours eu à coeur le progrès et l'avancement de la ville, mais dans les conditions de prudence, par une sage administration."

Personne ne veut payer, ce qui n'est pas nouveau. Le curé Tassé demande une réduction de la taxe d'eau imposée à la fabrique. Le Conseil, "considérant le taux actuel comme raisonnable", regrette de ne pouvoir se rendre à cette requête.

C'était pourtant la dernière requête du curé Tassé, très malade, et qui a prié Mgr Bruchési de le relever. Le conseil municipal prépare une adresse, à l'occasion du départ du curé, et lui demande quand il peut le recevoir. Cléophas Galaise voudrait aller plus loin et provoquer une démonstration publique en l'honneur du curé. Mais le maire Perrault fait rapport, à la séance du 21 octobre 1901: "L'état du malade ne lui permet de recevoir aucune démonstration." Le conseil adopte l'adresse, qui sera transmise:

L'électricité à Longueuil

Le Conseil, à l'occasion du départ du Révérend M. Maxime Tassé, curé de cette paroisse, désire lui témoigner sa profonde reconnaissance pour le zèle et le dévouement qu'il a montrés dans toutes les entreprises se rapportant au progrès de la ville de Longueuil. Le Conseil fait des vœux ardents pour un prompt rétablissement de la maladie qui l'a forcé à se retirer.

L'abbé Georges Payette est nommé curé de Longueuil. Le conseil municipal se rend en corps pour lui souhaiter la bienvenue, le 24 octobre.

L'abbé Payette, à quarante ans, a déjà une carrière remplie. Il a d'abord été vicaire à Saint-Lin. Son curé, l'abbé Jean-Baptiste Proulx, prêtre remarquable d'intelligence et d'habileté, est devenu vice-recteur de l'université Laval à Montréal. La grande idée du vice-recteur a tout de suite été d'arriver à l'indépendance vis-à-vis de Québec. C'était une grosse partie à jouer, contre l'université Laval. L'abbé Proulx couvrait sa retraite en conservant la cure de Saint-Lin où l'abbé Payette le suppléerait. Le taciturne abbé Payette vouait à l'expansif abbé Proulx une grande admiration. Il l'a également suppléé au vice-rectorat de l'université, pendant ses absences. Il a surveillé la construction de l'immeuble de la rue Saint-Denis. Nommé à Saint-Vincent-de-Paul, avec charge de fonder la paroisse Saint-Eusèbe, il y a fait construire un édifice assez spacieux pour servir à la fois de chapelle, de presbytère et d'école. Il a fait venir dans sa paroisse les frères du Sacré-Coeur et la congrégation de Notre-Dame. Curé de Longueuil, il prend ses premiers contacts avec le couvent, le collège et les commissions scolaires.

Le curé Tassé meurt en décembre.

* * *

Maurice Perrault, architecte à la tête d'un gros bureau - il a compté une dizaine d'églises en construction à la fois - et député à l'Assemblée législative, ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat municipal. Il laissera une situation saine: la Banque d'Epargne accepte des obligations de la Ville de Longueuil, à 4 p.c. d'intérêt. Il n'a pas, malgré toute son activité, réalisé l'ambitieux programme qu'il s'était tracé. Il a cependant procuré l'électricité à Longueuil. L'hôtel de ville bénéficie du nouveau mode d'éclairage et deux lampadaires sont érigés devant la résidence du maire. Mais le service des particuliers est plus lent à s'établir et l'éclairage des rues est remis *sine die*.

La Royal Electric, avec qui Longueuil a traité, fait maintenant partie de la fusion de la Montreal Light, Heat and Power qui est, avec la Compagnie des tramways - Montreal Street Railway - pièce maîtresse du monopole que les Forget s'efforcent d'établir à Montréal. Le rôle et l'influence de ces deux compagnies jumelles - Montreal Light, Heat and Power et Montreal Street Railway - sont considérables à Montréal. Il y a

bien eu le groupe d'Albert-C. Corriveau, dont la Montreal Park and Island Railway dessert des villes de banlieue comme Saint-Laurent. Le groupe Corriveau entretient des ambitions. Sa charte lui permet une exploitation sur la rive sud, mais non pas jusque dans les Cantons de l'Est. Le groupe a comblé cette lacune en obtenant, en 1897, la charte fédérale d'une Montreal and Southern Counties Railway, autorisée à rayonner jusqu'à Sherbrooke. Les plans de la Montreal Park and Island et plus encore ceux de la Montreal and Southern Counties pourraient intéresser Longueuil. Mais la Montreal Street Railway saisit le contrôle de la Montreal Park and Island en 1901, et les projets de la Montreal and Southern Counties sont mis en sommeil.¹ Les affaires de la Montreal Light, Heat and Power et celles des compagnies de tramways sont presque aussi compliquées que les affaires des compagnies de chemins de fer. Les Forget tirent des ficelles à l'hôtel de ville de Montréal. Quand ils veulent créer ou prolonger une ligne de tramways ou décrocher quelque nouvelle franchise, ils soudoient des agitateurs, et des manifestations "spontanées" réclament la ligne ou la franchise, au nom des intérêts du quartier, de la ville, du peuple. Préfontaine apprécie en connaisseur. Mais les Forget comptent des rivaux et des ennemis. Les employés de tramways, excités par *la Presse*, se sont mis en grève. Les employés de la Montreal Light, Heat and Power déclarent une grève de sympathie, partielle il est vrai, mais suffisante pour désorganiser. Des quartiers de Montréal sont plongés dans l'obscurité. Les Forget, qui ont provoqué des manifestations populaires pour servir leurs intérêts, soupçonnent l'action de leurs rivaux, fort capables de fomenter une grève pour faire baisser la "Street" en Bourse. Quels que soient les dessous, l'installation de l'électricité en est retardée à Longueuil, ce qui suscite des plaintes. L'électricité est à la fois le nerf et le symbole des temps modernes. Ne pas avoir l'électricité devient, dans les villes, un stigmate d'infériorité économique que personne ne veut plus supporter. Le Conseil enjoint à la Royal Electric "d'avoir à exécuter ses obligations suivant les clauses du contrat". La Compagnie s'excuse, fait état de la grève et autres contretemps, et promet diligence.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Longueuil veut "frapper un grand coup". Elle organise la fête nationale, en la reculant au 1er juillet (1902), sur une grande échelle, avec fête champêtre, discours, défilé de gardes, fanfares, concours sportifs, excursions sur le fleuve. Montréal et toute la région sont invités.

Le défilé comprendra une dizaine de chars allégoriques "d'une grande richesse". Et le clou en sera, sur le dernier char, le petit saint Jean-Baptiste avec son agneau. Personne n'a cure de ce qu'en pensent les jeunes révolutionnaires de Montréal qui, groupés autour d'Olivar Asselin, jugent ce symbole puéril et ne tarissent pas de railleries sur le "mouton national".

1. Anthony Clegg and Omer Lavallée: *Catenary through the Counties (The Story of the Montreal and Southern Counties Railway)*.

L'électricité à Longueuil

Toutes les familles comptant un garçonnet de sept à neuf ans, blond et frisé de préférence, recherchent pour leur rejeton l'honneur de représenter "le petit saint Jean" qui enverra des baisers à la foule et touchera tous les coeurs. Le comité de la Saint-Jean-Baptiste, composé d'esprits pratiques, décernera cet honneur à l'enfant dont la famille aura recueilli le plus de souscriptions, assimilées à des votes en sa faveur. Deux familles, en définitive, celle du comptable Joseph Bourdon et celle du Dr Charles Pratt, restent sur les rangs. Le Dr Pratt, nous l'avons dit, connaît tout le monde, est ami de tout le monde. Il recueille \$512 et Bourdon \$258. Le jeune Paul Pratt, qui a huit ans, fera ses débuts à Longueuil, sur un char allégorique, en incarnant saint Jean-Baptiste.

Le succès est inespéré! Les chars allégoriques sont des voitures à foin, attelées à deux chevaux, qui se prêtent à l'évocation de scènes champêtres comme le battage du blé au fléau. Paul Pratt, la houlette à la main, fait sa première conquête de Longueuil. *La Presse* du 2 juillet, peut-être un peu hyperbolique, consacre sa première page à cette fête: "Trente mille étrangers prennent part à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Longueuil." Les Longueuillois, très sensibles à l'opinion extérieure - à l'opinion montréalaise au premier chef -, ressentent les bons ou les mauvais traitements des journaux. Mais des visiteurs montréalais, faussement apitoyés, ont snobé leurs amis longueuillois que la Royal Electric n'a pas encore satisfaits: "Vous n'avez pas encore l'électricité? C'est si commode: on appuie sur un bouton..."

Les élections municipales se tiennent le 13 août. Victor Pigeon, qui a déjà siégé au conseil municipal comme échevin et présidé le Comité de l'aqueduc, est élu maire sans difficulté. C'est un ancien employé du Chemin de fer de Montréal et Sorel. Il a, en voyageant, vu ce qui se faisait ailleurs et pris des idées. Il préside la Montarville Land Company, formée en association avec Damase Brissette et quelques autres, et qui a fait l'acquisition d'un assez vaste territoire derrière la ville pour le lotir. La plupart des échevins sont élus ou, comme Damase Brissette, réélus, par acclamation. Perrault vient assister à l'installation de son successeur.

* * *

Victor Pigeon, suivant l'exemple donné par Perrault, inaugure ses fonctions par un discours-programme: "Et d'abord l'importante question des communications entre Longueuil et Montréal, qui a été l'objet de nombreuses démarches des conseils précédents..."

Il reste à obtenir: 1o une meilleure correspondance, à Saint-Lambert, entre le Chemin de fer de la rive sud et le Grand-Tronc; 2o le passage des tramways électriques sur le pont Victoria. "On dira peut-être que ce grand projet depuis longtemps discuté restera sans succès. C'est possible, mais avec du courage et de l'énergie, sans compter les troubles ou les démarches, on réussit parfois à triompher à la dernière heure, lorsque tout paraissait

Histoire de Longueuil

désespéré..." Victor Pigeon laisse prévoir la transformation des trottoirs: le prix des madiers devient excessif et des ingénieurs recommandent des méthodes nouvelles. Des conseillers vont à Sherbrooke où la municipalité a tenté - et réussi - l'expérience de trottoirs en pierre. Longueuil en commande, à titre expérimental, à \$0.85 la verge carrée.

Longueuil a obtenu un bureau de poste, mais insuffisant pour une ville dont le courrier quotidien comprend plus de 700 lettres et 600 journaux ou publications. Victor Geoffrion, député fédéral, obtient la construction d'un bureau convenable. L'Etat acquiert, à l'emplacement de l'ancienne brasserie de Charles Le Moyne, la résidence de François Saint-Mars, retraits du Grand-Tronc dont il a conduit le convoi d'essai sur le pont Victoria en décembre 1859. La Banque de l'Amérique britannique du Nord ouvre la première succursale de banque à Longueuil (1903). Mais des propriétaires se plaignent encore de la lenteur de la Montreal Light, Heat and Power à leur procurer l'électricité;

La plus grosse question est toujours celle du chemin de fer. La Compagnie de la rive sud, en faillite virtuelle, ne fait plus circuler de trains. Le conseil municipal télégraphie à sir Wilfrid Laurier, Premier ministre, le 3 mars 1904: "Le public de Longueuil demande l'intervention de votre gouvernement relativement au Quebec Southern Railway, afin de le faire fonctionner incessamment et qu'un séquestre soit nommé pour voir à l'administration."

Une longue résolution, adoptée le 14 mars, suit ce télégramme:

Attendu que le trafic par chemin de fer entre les localités des comtés de Chambly, de Verchères, de Richelieu, ci-devant desservies par le chemin de fer de la Rive Sud est pratiquement interrompu;

Attendu que cette interruption de trafic pour des causes imprévues pourrait se prolonger encore longtemps, au détriment des intérêts matériels de cette partie du pays, détriment d'autant plus dommageable que déjà elle en a beaucoup souffert et que, à la présente saison et à la veille de la débâcle des glaces, elle est exposée à être entièrement privée de communications avec le reste de la province durant plusieurs semaines, bien qu'à proximité presque immédiate de Montréal;

Attendu que l'intérêt public dans ces circonstances exige une action immédiate et énergique de la part des autorités constituées, et que lesdites autorités ont constitutionnellement le droit de se substituer aux particuliers dans les cas d'extrême urgence;

Résolu que le Premier ministre du Canada soit respectueusement prié de hâter aux termes de la loi la nomination d'un séquestre ou receveur ou fidéicommissaire qui exploitera le chemin de fer

L'électricité à Longueuil

depuis Saint-Lambert jusqu'à Saint-François-du-Lac sous la garantie du Gouvernement du Canada et que cette exploitation sous la même garantie, si elle ne peut être définitive, soit au moins temporaire jusqu'à la prochaine session de navigation;

Que M. Victor Geoffrion soit prié de présenter cette requête au très honorable sir Wilfrid Laurier.

Ce n'est pas tout. La route tracée sur la propriété de l'Etat fédéral, qui longe le fleuve et conduit de Longueuil à Saint-Lambert et au-delà, s'est graduellement affaissée et se trouve, au printemps et à l'automne, au-dessous du niveau des grandes eaux. Elle est alors inondée au point de devenir inutilisable. Cette situation est l'objet de nouvelles résolutions, le 18 avril:

Attendu que le fleuve Saint-Laurent a été, par les envahissements successifs du port de Montréal, rétréci vis-à-vis de Saint-Lambert dans une proportion d'au moins trois ou quatre cents pieds;

Attendu que le fleuve, pour l'écoulement de la masse de ses eaux, reprend naturellement sur la rive sud le terrain qui lui a été enlevé sur la rive nord;

Attendu que déjà, sur l'initiative de la Chambre de Commerce du district de Montréal, les municipalités de la rive sud ont prévenu le gouvernement fédéral, par documents notariés, que des dommages éventuels seraient réclamés au gouvernement de Sa Majesté dans le cas où les riverains de la Rive Sud souffriraient dans leurs biens;

Attendu que depuis le village de Laprairie jusqu'à la ligne de la rivière Richelleu la route par terre est devenue dangereuse, impraticable et inutile en certaines saisons comme dit ci-haut;

Attendu qu'il y a lieu, au moins en ce qui concerne les municipalités de Longueuil, de Montréal-Sud (paroisse de Longueuil) et de Saint-Lambert, de réclamer une route nouvelle par terre à un niveau plus élevé, plus facile à entretenir que la route actuelle;

Attendu qu'il est opportun de soulager les souffrances de la population qui habite cette contrée en lui fournissant une voie de communication moins exposée aux interruptions par l'eau et les glaces en débâcle...

Le conseil de Longueuil élabore un projet: prolongement de la rue Saint-Laurent, depuis la limite ouest de la ville de Longueuil jusqu'à la limite est de la ville de Saint-Lambert. Il y faudrait le concours des autorités provinciales et des autorités municipales. Le conseil invite les conseils municipaux de la paroisse de Longueuil et de la ville de Saint-Lambert à étudier l'affaire avec lui. Une assemblée de citoyens des trois

Histoire de Longueuil

municipalités se tient dans la salle de l'hôtel de ville de Longueuil le 27 avril 1904. Cette "Convention" approuve le projet et demande aux trois municipalités de former un comité conjoint. Le Conseil de Longueuil décide de faire partie, au complet, de ce comité.

Le conseil municipal a cité, dans ses résolutions, l'agglomération de Montréal-Sud, qui fait partie de la municipalité de paroisse au point de vue civil et de la paroisse Saint-Antoine au point de vue religieux, mais commence à prendre conscience d'une existence propre. Montréal-Sud est de peuplement récent. Les familles n'y sont pas, comme dans la ville de Longueuil ou dans le reste de la paroisse, enracinées depuis plusieurs générations. De sorte qu'une plus forte proportion d'entre elles se replie à Montréal, chaque année, pendant la période de communications difficiles. Mais Montréal-Sud se croit de l'avenir et veut vivre sa vie. Les habitants "de la partie de la paroisse de Longueuil appelée Montréal-Sud" ont exposé à Mgr Bruchési, en novembre 1903:

1o qu'ils ont construit une école spacieuse, au centre de leur agglomération;

2o que la distance de cette école à l'église Saint-Antoine est d'environ un mille et demi, ce qui rend difficile l'assistance à la messe, au moins pour certains paroissiens;

3o qu'ils groupent actuellement une quarantaine de familles catholiques, 150 communiants.

Ils demandent la célébration de la messe dans l'école, au moins une fois par mois.

L'abbé Payette est prêt à biner. Mgr Bruchési l'y autorise. Pourvu que ce ne soit pas le prélude d'un nouveau démembrement! L'abbé Payette, qui n'est pas encore Longueuillois d'assez vieille date pour partager toutes nos réactions, semble l'encourager. Il écrit à l'archevêque (8 juin 1904): "Si les communications avec la ville de Montréal peuvent être assurées par la prochaine vente du Chemin de fer de la rive sud, la desserte de Montréal-Sud pourra faire des progrès rapides et devenir avant longtemps une paroisse florissante."

* * *

Les rues de Longueuil sont encore éclairées au pétrole; les trottoirs en pierre n'ont été posés que sur une partie de la rue Saint-Charles, à titre expérimental; les rues sont "en terre", sans aucun revêtement et les voitures, après les grandes pluies, calent dans la boue; le prolongement de la rue Saint-Charles reste à l'état de projet vague. Edouard-C. Lalonde, qui a siégé au Conseil sous le maire Hurteau et sous plusieurs de ses successeurs, défait Victor Pigeon, après une lutte courtoise, aux élections municipales du mois d'août 1904. Il rend hommage à son adversaire et débute, suivant ce qui devient une tradition, par un discours-programme. Vous en devinez

L'électricité à Longueuil

l'article premier: "Facilité et rapidité des communications entre Longueuil et Montréal":

Il faut absolument maintenir les bonnes communications que nous avons par eau avec Montréal. Il faut améliorer celles que nous avons par chemin de fer. Enfin il faut que la traverse en hiver, qui est sous notre contrôle, donne la satisfaction la plus complète aux citoyens de Longueuil et au public voyageur...

La Montreal and Southern Counties a tenté, de Montréal à Saint-Lambert, un service d'autobus - des chars à bancs ouverts et primitifs, utilisant avec la permission du Grand-Tronc le pont Victoria. Le public, qui s'est habitué aux tramways, reste méfiant devant la nouveauté des véhicules automobiles, difficiles à manoeuvrer, souvent en panne, et la tentative a tout de suite échoué. La Montreal and Southern Counties pense à un service de tramways mais le Grand-Tronc s'assure un intérêt prépondérant sur les finances de cette Compagnie. La Montreal and Southern Counties devient une quasi-filiale du Grand-Tronc, tout en gardant son indépendance de gestion, et remise une fois encore ses projets. Damase Brissette est mort à la veille des élections municipales. Son fils Hector maintient le service d'omnibus.

Raymond Préfontaine a dû renoncer à la mairie de Montréal, car les citoyens de langue anglaise réclamaient leur tour. La démission d'Israël Tarte réjouit doublement son ennemi Raymond Préfontaine car elle entraîne un remaniement dans le cabinet fédéral, et l'ancien maire de Montréal devient ministre de la Marine. Un nouveau ministre, à cette époque, doit se soumettre à la réélection. Or le ministère des Travaux publics, jugé plus important que celui de la Marine, englobe la plupart des services dont relève l'outillage des ports. Montréal craint un arrêt de l'élan imprimé par Tarte aux travaux du port, au creusement du chenal. Préfontaine voit sa réélection compromise. Laurier sauve la situation en transférant des Travaux publics à la Marine la gestion des grands services concernant la navigation. Préfontaine est réélu sans peine. Le frère de la supérieure générale des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie sera plus souvent à Montréal qu'à Ottawa, trop puritaine à son goût.

Les élections fédérales du 3 novembre 1904 sont courues d'avance. Laurier, dans la Province de Québec, est un dieu vivant. Simon-Napoléon Parent brusque les élections provinciales pour profiter de l'élan. Le succès est le même. Maurice Perrault est réélu par 1 324 voix contre 664 à Elie Sainte-Marie, son adversaire conservateur. Mais une conjuration de palais substitue Lomer Gouin à Simon-Napoléon Parent à la tête du gouvernement provincial (20 mars 1905).

Maurice Perrault, fondateur de l'Association des architectes de la Province de Québec, ancien maire de Longueuil, réélu député haut la main, n'est cependant ministre, ni dans le cabinet Parent, ni dans le cabinet

Histoire de Longueuil

Gouin. Il représenterait aussi bien la rive sud que Jules Allard, maire de Saint-François-du-Lac et conseiller législatif, qui reçoit le portefeuille des Travaux publics. Il peut y avoir, à son omission, une raison. Henri Bourassa prend, sur la jeunesse canadienne-française, une influence inquiétante pour les gouvernements. Olivar Asselin, ancien secrétaire de Lomer Gouin, réunit en secret de jeunes bourassistes, tantôt chez lui, tantôt dans une salle de la compagnie d'assurances La Sauvegarde, avec l'autorisation de Narcisse Ducharme, et tantôt dans le bureau de Maurice Perrault, député provincial de Chambly. Puis il fonde la Ligue nationaliste, dont il prend la présidence, et lance *le Nationaliste*, hebdomadaire. Olivar Asselin est un nerveux, brillant et sarcastique. Dans son journal comme dans sa conversation, il ne ménage pas les trusts et les gouvernants considérés comme inféodés aux trusts. Maurice Perrault témoignant plus que de l'indulgence pour Asselin, on comprend les Premiers ministres qui ne l'invitent pas dans leur cabinet.

Edouard Lalonde, maire de Longueuil, ne connaît peut-être pas toute la trame. Il télégraphie des félicitations à Lomer Gouin, dès la formation de son gouvernement: "Nous nous réjouissons du choix des ministres pour votre cabinet." Il pousse le zèle jusqu'à télégraphier à Jules Allard: "Vous êtes, pour les comtés de la rive sud, la garantie de leurs droits."

Lalonde n'a-t-il pas un peu vite engagé, dans cette double démarche, son titre de maire sous sa signature? Le conseil municipal, sur la proposition d'Etienne Benoit, "approuve l'action prise par Son Honneur le Maire."



Bagarre à l'hôtel de ville

OLIVAR ASSELIN projette de publier *le Nationaliste* à 10 000 exemplaires le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Il faudrait, autant que possible, payer l'imprimeur. Maurice Perrault suggère d'obtenir une subvention du conseil municipal de Longueuil, contre un article de vulgarisation sur les avantages de cette ville. Pour Asselin et ses amis, les conseillers municipaux d'une petite ville, boutiquiers pour la plupart, entichés de leur titre et de leur personnage, étriqués dans leur horizon, enlisés dans leur routine, sont, avec les marguilliers de paroisse et les dignitaires des sociétés Saint-Jean-Baptiste, les types des baudruches à dégonfler, des pantouflards à ridiculiser. L'épicier, l'employé de chemin de fer ou le marchand de bois et charbon qu'on appelle "Son Honneur le Maire" et qui fait poser deux lampadaires devant sa maison est bien propre à exciter leur verve. Mais une subvention est toujours bonne à prendre, quitte à démontrer ensuite son indépendance en raillant ses commanditaires. Asselin demande audience au conseil municipal de Longueuil.

Il faut avoir connu Olivar Asselin, l'air fouineur, le sourire pointu, mais pétillant d'intelligence et de sarcasme, pour l'imaginer devant cet aréopage! Il demande au Conseil de l'aider en faisant insérer, à tarif de publicité, "quelque article propre à promouvoir les intérêts de la ville" (29 mai 1905). Le Conseil promet d'en délibérer. Mais Asselin fronde l'archevêque de Montréal et son *Nationaliste* est en guerre contre tout le monde, depuis *la Presse* jusqu'à la *Montreal Light, Heat and Power* en passant, bien entendu, par la Société Saint-Jean-Baptiste. Le conseil municipal de Longueuil n'embarquera pas dans cette galère. Il décide "de ne pas coopérer à ce tirage spécial". Asselin classe irrémédiablement Longueuil parmi les campagnes arriérées, indécorables, et ses conseillers parmi les ganaches.

Pourtant il n'a jamais manqué, et il ne manque pas aujourd'hui, à Longueuil, de personnalités intéressantes et parfois marquantes. Le collègue

jouit d'une réputation étendue. Des frères du district de Montréal, auxquels se sont joints quelques frères français, viennent de quitter Longueuil, où ils ont acquis des notions d'espagnol, pour aller fonder le district de Cuba. Le frère Tertullien, directeur du collège, est la bonté faite homme. Apôtre de la dévotion à saint Joseph, il n'est pas sans rappeler, par ses traits physiques et moraux, le père adoptif de Jésus. De sorte que les élèves le surnomment "Saint Joseph". On le dit même un peu débonnaire. Mais on le sait perspicace, sage directeur et bon administrateur. Et le collège reçoit une fameuse recrue en la personne du frère Victorin, qui enseigne la composition française, la géométrie et l'algèbre aux finissants. Le frère Victorin n'a que vingt ans. Il veut, pour ses débuts, impressionner ses élèves. Chargé de surveiller la retenue, il se dit: "Je vais leur montrer ce qu'est une retenue." Il retourne les gravures de la salle et porte à la craie sur le tableau des sentences morales d'une sévérité rigoureuse. Le frère Tertullien le fait venir, après la retenue: "Croyez-vous que vous allez mettre de la joie dans le coeur de ces enfants?" Le frère Victorin, à son propre témoignage, n'oubliera jamais cette leçon. Il est d'ailleurs un merveilleux professeur, voyant haut et large. Toutes ses explications sont lumineuses, en littérature comme en arithmétique. Il communique une véritable fièvre de s'instruire. Les élèves travaillent d'eux-mêmes tard le soir et viennent soumettre leurs essais au frère, adossé au radiateur. Ils ne se tiennent pas de joie quand le frère leur dit: "C'est ça, mon vieux!" Le frère Victorin a l'impression exaltante de façonner des esprits, d'influencer des âmes. Un autre professeur, le frère Rolland-Germain, Bourguignon tout frais arrivé de France, cache sous une modestie excessive une véritable érudition en physique, en chimie et en sciences naturelles. La botanique, surtout, le passionne. Il est le véritable initiateur du frère Victorin auquel il révèle les procédés scientifiques. Le Bourguignon et le Québécois se lient d'une amitié fraternelle, sous le signe de la botanique. Le frère Victorin emmène ses élèves en promenades d'herborisation. Un grand mouvement germe à Longueuil.

Mais le collège n'a pas le monopole des personnalités intéressantes. Le curé Payette, qui a fait sa marque à l'université Laval de Montréal, est un érudit doublé d'un ascète, un concentré ne parlant que de choses importantes, ne proférant jamais deux mots inutiles. Ses manières brusques ne sont pas sans explication - sans une explication antérieure à sa cure de Longueuil. Il s'est toujours trouvé de curieuses femmes que trouble la soutane et qui cherchent à troubler les prêtres. Chéniquy en a profité. L'abbé Payette, accusé à son tour, a dû se défendre, mais victorieusement, jusqu'à Rome. Il en a gardé, marqué pour la vie, un retrait devant tout le monde et surtout devant les femmes, qu'il ne reçoit pas volontiers. Il ne laisse jamais personne entrer dans sa chambre. Il avait, au temps de son vice-rectorat, une chevelure à forme et foison de crinière. Quelqu'un lui a dit: "Vous avez de beaux cheveux, monsieur l'abbé." Le lendemain, l'abbé Payette s'était rasé la tête. Il néglige sa tenue comme pour se rendre moins attirant. On le dit fruste mais, si à la longue vous gagnez sa confiance, le hérisson dépose ses piquants et laisse à découvert un coeur sensible. Ne parlons pas de Maurice Perrault, dont on peut discuter aussi le caractère,

Bagarre à l'hôtel de ville

mais dont la réussite professionnelle s'impose. Son ami Ladislas Lasnier, champion de l'orthodoxie financière au conseil municipal, donne de l'envergure à son industrie dont la clientèle s'étend par tout le pays. Ladislas Lasnier possède la première automobile circulant à Longueuil. Le Dr Jean Girouard, conseiller législatif, est né à Saint-Benoît, dans le comté des Deux-Montagnes, mais porte tout son dévouement à Longueuil, où il exerce et réside: il possède presque tout le quadrilatère délimité par les rues Saint-Charles, Saint-Alexandre, Sainte-Elisabeth et Saint-Jacques.

C'est un homme grand et mince, distingué, inspirant le respect et père - ce qui ne gêne rien - de deux filles d'une rare beauté. Le Dr Charles-A. Pratt gère avec bonheur la fortune léguée par son père. Son demi-frère Charles-L. est un homme actif, secrétaire de l'Association libérale de Longueuil et secrétaire, en même temps, d'une Association municipale de Longueuil qu'il a fondée, et qui signale au conseil municipal tout ce qui va de travers dans la ville. Le notaire Ubald Dupras est resté au bureau du notaire Pierre Brais, où il avait fait sa "cléricature". Emilien Brais, fils du fondateur, y entre à son tour: l'étude garde la raison sociale Brais et Dupras. Mais Ubald Dupras, plus ponctuel, plus ordonné, qui connaît à fond le droit et rédige des contrats impeccables, est l'âme de l'association. Avec cela, bon causeur et fin lettré. C'est un plaisir, pour ses secrétaires, que de travailler avec lui. Le notaire Dupras, qui est célibataire, partage sa maison de la rue Grant - et sa belle bibliothèque - avec l'avocat Joseph Lamarre, célibataire lui aussi et bon vivant; une cousine de Dupras tient leur ménage. Le notaire H.-A.-A. Brault, si habile auprès du Comité des bills privés, possède une des études les mieux achalandées de Montréal. Il a pris en fermage la loterie que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a reçu l'autorisation d'organiser. Eugène Lafleur, Longueillois de naissance et d'habitation, s'affirme au barreau. Eugène Lafleur est le fils d'un pasteur baptiste d'origine suisse. Resté protestant, élevé dans des institutions anglaises, il maîtrise les deux langues et fait autorité en matières civiles, en matières commerciales et surtout en droit international. Méthodique, objectif, il n'élève jamais la voix, et ses plaidoyers font quasiment jurisprudence. Eugène Lafleur, avocat le plus réputé de son temps, est bâtonnier du barreau de Montréal et bâtonnier général en 1905.

Jean Girouard, mû, dans une large mesure, par son esprit civique, groupe avec lui neuf Longueillois: Victor Pigeon, l'ancien maire; Ovide Dufresne, marchand de bois; Henri Saint-Mars, financier; Joseph Riendeau, inspecteur des pêcheries de la Province de Québec; Zotique Sainte-Marie, épicier; Louis Trudeau, médecin; Stanislas Labonté, commerçant; Elzéar Pigeon, industriel; Joseph Lamarre, avocat. Ils forment une Compagnie des tramways de Longueuil, qui sollicite une charte. Le conseil municipal désigne le maire Lalonde et les échevins Benoît et Gariépy pour surveiller le bill, à Québec. Cette initiative longueilloise est d'ailleurs bien vue. La Compagnie des tramways de Longueuil est autorisée à construire un réseau de tramways à Longueuil et sur tout le territoire du comté de Chambly, puis à gagner Montréal en passant - avec l'autorisation du Grand-Tronc - sur

le pont Victoria. Jean Girouard préside la Compagnie, dont le siège est à Longueuil. Il écrit au conseil municipal: la Compagnie des tramways "n'attend plus que votre bon vouloir pour élaborer conjointement un règlement définissant les pouvoirs, privilèges et fonctions dans les rapports futurs entre les deux parties intéressées". Le Conseil convoque les promoteurs de la Compagnie. L'accord entre ces Longueillois est facile: Joseph Lamarre n'est-il pas l'avocat, en quelque sorte l'homme de confiance de la "Corporation"? Un comité du Conseil prépare un règlement.

Mais la Montreal and Southern Counties Railways Company, constituée à Montréal et présidée par H.A. Richardson, offre à son tour de s'entendre pour établir un service de tramways. Le Conseil convoque les promoteurs. Ceux-ci précisent leur proposition: transport des voyageurs "directement de Longueuil à Montréal", travaux commencés au plus tard le 1er mai 1906, exploitation commencée au plus tard le 1er novembre 1906. La Compagnie, au capital de \$500 000, a les reins plus solides que sa rivale et donne de sérieuses références politiques.

Des tramways, à Longueuil, n'ont d'intérêt que s'ils conduisent à Montréal. La Compagnie des tramways de Longueuil, la Compagnie de chemin de fer de Montréal et des comtés du sud ou toute autre compagnie ne pourront réaliser leurs projets que si le Grand-Tronc, arbitre de la situation, leur accorde le droit de passage sur le pont Victoria.

Or le Grand-Tronc entretient un projet infiniment plus important: le prolongement éventuel de son réseau jusqu'à la Colombie britannique, l'établissement d'un nouveau transcontinental, parallèle au Pacifique Canadien mais plus au nord. John A. Macdonald ayant attaché son nom à la gigantesque entreprise du Pacifique Canadien, Wilfrid Laurier attacherait volontiers le sien à la gigantesque entreprise d'un autre transcontinental. F.-L. Bédié, pour la partie juridique, et les ingénieurs, pour la partie technique, mettent le projet au point en y travaillant dix heures par jour. Le Grand-Tronc parlait d'abord de dépenser 100 millions de dollars sans recourir aux subventions de l'Etat. Nul n'imagine, en réalité, qu'un tel travail puisse s'achever sans un généreux concours officiel. Cela procure au gouvernement fédéral un moyen de pression sur le Grand-Tronc. Or la nomination du Dr Jean Girouard au Conseil législatif, datant de mars 1897, est la dernière ou l'avant-dernière que les conservateurs - le gouvernement Flynn - aient faite avant de perdre le pouvoir. Les libéraux règnent à Ottawa comme à Québec. La compagnie Richardson possède de meilleures relations politiques. Elle n'est d'ailleurs pas sans rapport avec le Grand-Tronc, et celui-ci jouit des bonnes grâces du gouvernement libéral, comme le Pacifique Canadien a connu les bonnes grâces du gouvernement conservateur. Le ministre des Chemins de fer informe le conseil municipal de Longueuil qu'il a participé à une entrevue entre la Southern Counties Railway et la Compagnie du Grand-Tronc, prête en principe à concéder le droit de passage "à des conditions à déterminer plus tard" (17 juillet

Bagarre à l'hôtel de ville

1905). Charles Hays, gérant général du Grand-Tronc, écrit dans le même sens.

Le conseil municipal de Longueuil est embarrassé. Il préfère, comme il est naturel, la compagnie de Longueuil à la compagnie "étrangère". Il a fait annoncer dans *le Canada*, organe officieux du parti libéral, fondé par F.-L. Béique, qu'il entendrait, le 31 juillet, les personnes ayant des objections à formuler contre l'autorisation projetée en faveur de cette compagnie. Maurice Perrault, à titre de propriétaire, a déjà protesté contre tout privilège exclusif accordé à la Compagnie Girouard et contre le passage des tramways dans la partie est de la rue Saint-Charles qu'il juge trop étroite. Le Conseil a également invité le conseil municipal de Saint-Lambert et le conseil municipal de la paroisse de Longueuil à étudier le projet avec lui. Les trois conseils demandent à la Montreal Southern Counties Railway "une preuve tangible de ses droits de passer sur le pont Victoria". La Compagnie répond qu'elle soumettra au Conseil, pour examen, son contrat avec le Grand-Tronc "aussitôt qu'il sera complété". A défaut d'une telle autorisation, elle renoncera.

Le Conseil continue, mais en la retardant, l'étude du projet d'accord avec la Compagnie des tramways de Longueuil.

La mort de Raymond Préfontaine interrompt ces débats. Le ministre de la Marine et des Pêcheries, en mission en Europe, meurt subitement à Paris. Le gouvernement français ordonne de belles funérailles à la Madeleine. La dépouille revient au Canada sur un des cuirassés britanniques les plus modernes. Le conseil municipal de Longueuil salue la mémoire de "cet homme d'Etat si aimé et si estimé dans notre ville et dont les débuts politiques se firent au milieu de nous, auquel à tant de reprises nous avons confié le mandat de nous représenter dans les Parlements et qui avait l'honneur d'être le mandataire de notre district dans le cabinet de la Puissance du Canada". Le Conseil assiste en corps aux obsèques, à Montréal, par un froid intense. Mais il est noyé comme menu fretin dans la foule. Toute la milice en grande tenue - la selle des officiers recouverte d'une peau de mouton de Perse - fait cortège au descendant des pionniers de Longueuil. Ces circonstances, cette pompe, enflent aux yeux des contemporains l'importance de la disparition.

* * *

Victor Geoffrion, député fédéral de Chambly, assure à Jacob Gariépy, conseiller municipal de Longueuil, qui en fait part à ses collègues: "Les citoyens de votre ville auront un service de transport à Montréal des plus accommodants, quoi qu'il advienne de la vente du Quebec Southern."

Le *Standard* du 9 décembre 1905 exprime l'idée d'une jetée qui relierait l'île Sainte-Hélène à la rive sud. Les tramways pourraient y passer. La digue procurerait du même coup une baie pour l'abri des bateaux de

plaisance et une source d'énergie hydraulique "suffisante pour fournir l'électricité nécessaire à l'île Sainte-Hélène, cette perle du Saint-Laurent, où la population de Montréal se déverserait aux jours de fête". Ce n'est pas à une jetée que pensait Victor Geoffrion. Le député de Chambly devait bien savoir que son ami le sénateur Béique, préparant les contrats du Grand-Tronc, préparait aussi l'achat du Chemin de fer de la rive sud, à titre personnel. Cette acquisition réalisée, Béique fusionne la Compagnie du chemin de fer de la rive sud, la Compagnie du chemin de fer des Comtés-unis et la Compagnie du chemin de fer de la vallée est du Richelieu, pour former la Quebec, Montreal and Southern Railway Company. Le Conseil traite avec F.-L. Béique comme avec ses prédécesseurs, pour obtenir un service de trains "suburbains" pendant les "mauvaises traverses". La Ville garantit \$3.33 par jour et par train circulant entre Longueuil et Saint-Lambert.

Nous ne sommes pas plus avancés que l'année dernière et que les années précédentes. Le Conseil continue, au ralenti, de séance en séance, l'étude du règlement concernant la Compagnie des tramways de Longueuil. Ne dit-on pas que des négociations entamées par la Montreal and Southern Counties Railway avec la ville de Saint-Lambert ont été rompues? H.A. Richardson dément furieusement dans une lettre ouverte datée du 9 septembre 1905 et que la *Gazette* insère le 11. Il affirme, non seulement que sa Compagnie et le conseil municipal de Saint-Lambert sont presque d'accord, mais que le conseil de Saint-Lambert est très mécontent contre celui de Longueuil. Il dénonce le groupe de pression qui agirait à Longueuil en faveur d'une "petite compagnie", dans l'espoir de la faire acheter ensuite, ou de faire acheter sa franchise par la Montreal and Southern Counties. Nous ne nous prêterons jamais à pareille spéculation, proclame Richardson; si le Conseil accorde une franchise à la petite compagnie, nous ne mettrons jamais nos voitures en circulation à Longueuil, nous conduirons directement de Saint-Lambert à Chambly, "privant ainsi les citoyens de Longueuil de circulation sur notre chemin de fer à la ville de Montréal".

L'accès de Montréal dépend du passage sur le pont Victoria, qui dépend de la volonté du Grand-Tronc! Certes, reconnaît Richardson; sans ce droit de passage, tout réseau de tramways sur la rive sud est voué à l'échec; nous n'essaierions même pas d'en créer, quels que soient les avantages offerts par les municipalités; mais "nos négociations avec le Grand-Tronc pour le passage sur le pont Victoria approchent rapidement de leur heureuse conclusion".

Richardson vend la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il écrit au conseil municipal de Longueuil, moins d'un mois plus tard - le 7 janvier 1906 - sur un tout autre ton. Il donne des nouvelles de la Montreal and Southern Railway, bien qu'il en ait quitté la présidence. Le Grand-Tronc a imposé des conditions "absolument inacceptables pour une ligne de tram-

Bagarre à l'hôtel de ville

ways". "Je suis bien peiné de voir que nos meilleures espérances, basées sur un arrangement avec le Grand-Tronc, sont ainsi tombées. Cependant je ne perds pas de vue mon idée première, et je serai disposé à tenter tous les efforts possibles dans un avenir prochain pour vous donner des communications rapides par un autre moyen". Tout cela est un peu bizarre quand on sait que le Grand-Tronc possède de gros intérêts, et donc une grosse influence, à la Montreal and Southern Counties. L'hypothèse vient à l'esprit que cette Compagnie ait pu monter une comédie pour enrayer les efforts de la Compagnie des tramways de Longueuil. L'avenir tendra cependant à la démentir.

La Compagnie des tramways de Longueuil écrit peu après, dans le même sens: "Par suite de certains faits et de l'opposition qui lui a été suscitée, la Compagnie se trouve dans l'impossibilité de pouvoir s'engager à construire immédiatement sa ligne pour Saint-Lambert." La Compagnie des tramways de Longueuil demande si le Conseil "serait disposé à lui accorder, en renonçant à l'exclusivité des franchises, le droit et le pouvoir de construire et d'exploiter sa ligne dans les limites de la ville de Longueuil".

Le conseil s'y résigne et discute le "règlement No 160, concernant la Compagnie des tramways de Longueuil" en troisième lecture, clause par clause, le 26 mars 1906. La Ville accorderait à la Compagnie, pour une durée de 30 ans, un privilège exclusif doublé d'une exemption de toutes taxes ou contributions. La Compagnie devra, dans un délai de trois ans, construire et mettre en exploitation un service de Longueuil à Saint-Lambert. La Ville se réserve le droit d'acheter le réseau de tramways à l'expiration du contrat, à dire d'experts et sur préavis de six mois.

Mais la Compagnie des tramways de Longueuil - la Compagnie Girouard - se connaît un ennemi, plus acharné encore que la Montreal and Southern Counties Railway: c'est Maurice Perrault, député de Chambly, qui fait une opposition ostentatoire dans cet hôtel de ville où il a été, quatre années durant, "Son Honneur le Maire". Perrault est escorté par quelques jeunes amis d'Asselin, qui n'auraient pour rien au monde manqué cette occasion de chahuter des "ganaches". Il a déjà critiqué, très vivement, le projet de contrat à la Compagnie des tramways de Longueuil. Maurice Perrault est député libéral; Jean Girouard est conseiller législatif conservateur. Maurice Perrault est architecte; Jean Girouard est médecin mais appartient à une famille d'architectes. L'inimitié politique se doublerait-elle d'une de ces rivalités professionnelles qui peuvent être les plus cruelles et les plus coriaces? Perrault en veut encore à l'un des associés de Girouard, le Dr Louis Trudeau, son vigoureux adversaire aux élections municipales de 1900. Quoi qu'il en soit, Perrault prend la parole et ne la lâche pas. Le maire Lalonde lui enjoint vainement de se taire, puis ordonne au chef de police d'expulser le perturbateur. Perrault est député, mais c'est le maire - non pas un ancien maire, mais le maire en exercice - qui commande à l'hôtel de ville. Le chef de police obéit. Perrault résiste, frappe le policier, braque un pistolet sur lui. Les amis d'Asselin tiennent leur occasion de raffut.

Histoire de Longueuil

Longueuil n'a jamais connu pareille scène, pareille excitation. Le conseiller Lasnier, qui s'est toujours rangé du côté de son ami Perrault, combat le règlement, et le vote est serré:

Pour le règlement: Jacob Gariépy, Etienne Benoît, Narcisse Favreau;

Contre le règlement: Ladislav Lasnier, Hector Maille, Alexandre Millette.

Le maire donne sa voix prépondérante: le règlement est adopté; le contrat est accordé à la Compagnie des tramways de Longueuil. Le maire ne s'arrête pas là. Il retient les services spéciaux d'un avocat, adjoint à l'avocat habituel de la Ville. Le député, traduit en Cour, est trouvé coupable. A la séance suivante du Conseil, Jacob Gariépy, appuyé par son coéquipier Benoît, propose l'approbation de la conduite du maire.

Pour l'approbation: Jacob Gariépy, Etienne Benoît, Narcisse Favreau.

Contre: Ladislav Lasnier, Hector Maille, Alexandre Millette.

Le maire donne sa voix prépondérante en faveur de la proposition.

Gariépy marque une fameuse manche dans le duel depuis si longtemps poursuivi. Mais il connaît trop son adversaire pour croire la partie terminée. Maurice Perrault, député de Chambly, ancien maire de Longueuil, demande aux tribunaux de déclarer le règlement 160 illégal et de nul effet. Sa qualité de résident de Longueuil lui en donne le droit. Perrault fait signifier à la Ville, le 18 avril, la requête qui sera présentée en Cour supérieure le 28. Gariépy propose que le maire soit autorisé à diriger la défense en engageant les frais nécessaires. Hector Maille, l'un des conseillers qui votent habituellement contre lui, est absent. La proposition Gariépy est adoptée par 3 voix contre 2.

Joseph Lamarre est l'avocat-conseil de la Ville. Perrault confie sa cause à Calixte Lebeuf, libéral d'idées avancées, intransigeant sur le chapitre de la morale publique et qui a soutenu des polémiques retentissantes. Il soutient que le règlement, d'après la charte, aurait dû être soumis au référendum. Le juge Louis Tellier, ancien député conservateur, doit arbitrer cette querelle où presque tous les adversaires sont libéraux. C'est un magistrat intègre, éclairé, de haute réputation. Il rend jugement le 30 juin 1906. Il énumère douze motifs d'annulation, dont l'absence de référendum est le plus sérieux. Son jugement, signifié à la Ville de Longueuil le 6 juillet, "casse et annule" le règlement contesté.

C'est un choc pour le conseil municipal. Et même pour toute la ville. Si le règlement 160 est illégal, deux, cinq, dix autres règlements du même genre, y compris celui qui accorde un privilège exclusif à la Montreal Light, Heat and Power, le sont aussi. Toute la législation municipale est remise en

Bagarre à l'hôtel de ville

question. Le Conseil ne sait plus à quoi s'en tenir. Un comité siégeant en hâte propose de porter la cause en révision "pour déterminer d'une manière plus sérieuse les pouvoirs de la charte, en confirmant ou rejetant les conclusions émises dans ledit jugement". Le Conseil vote sur cette proposition, en l'absence d'Alexandre Millette, autre partisan de Perrault.

Pour la proposition: Jacob Gariépy, Etienne Benoît, Narcisse Favreau.

Contre: Hector Maille, Ladislas Lasnier.

La Ville ira en révision. La cause lui coûte jusqu'ici, en honoraires d'avocats - les siens et ceux de Perrault - \$440.

Cette querelle a grignoté le temps du maire et des échevins. Ce conseil municipal a tout de même, sur la proposition de Gariépy et Benoît, voté une fois de plus des résolutions attribuant les inondations périodiques au dragage de la Commission du port de Montréal, mais en ajoutant une suggestion, à l'adresse du gouvernement fédéral: pourquoi ne pas utiliser cette terre pour "remplir et rehausser les battures" de manière à former une digue protectrice?

L'ancien maire Victor Pigeon n'est pas seulement administrateur de la Compagnie des tramways de Longueuil, mais aussi président de la Montarville Land Company, qui a fait l'acquisition de vastes terrains au sud de la voie ferrée. A ce titre, il offre à la Ville les lots nécessaires au tracé de rues qui favoriseraient le lotissement. Le Conseil repousse cette offre et sans tracé de rues, la spéculation de la Montarville Land Company, sans doute prématurée, tombe à l'eau.

Perrault est déjà en campagne, non pas pour lui-même, mais pour les ennemis de ses ennemis. Il taxe le maire et les conseillers de négligence dans l'exécution d'un mandat d'arrêt émis contre un ancien chef de police. Que dis-je, négligence? Il y aurait, dans les procès-verbaux des délibérations du Conseil, des renvois ou des ratures propres à dénaturer le récit. Joseph Lamarre, avocat de la Ville, déclare ces accusations "absurdes, fausses, mal fondées, etc., etc." Le secrétaire-trésorier, interrogé par le Conseil, les "réprouve avec indignation". Bref, les démentis pleuvent, mais la campagne est passionnée. Edouard Lalonde, dans ces conditions, se retire des affaires municipales. Le Conseil lui exprime des regrets, le remercie "de sa courtoisie et de sa sagesse dans les délibérations" et lui témoigne son appréciation "pour son travail et pour son dévouement aux intérêts de la Ville". L'acharnement de Perrault réalise presque, en réaction, l'unanimité du Conseil. Le fabricant de chandelles lui reste, seul, inconditionnellement fidèle.

Les Longueillois, dans des circonstances difficiles, ont rappelé un ancien maire, Isidore Hurteau, après 28 ans d'interruption. Ils recourent au même procédé en rappelant Bruno Normandin après vingt ans d'interruption. Bruno Normandin, qui n'est plus jeune, exerce maintenant la profes-

sion de marchand de bois et charbons, vendant aussi, comme tous ses confrères, de la glace coupée sur le fleuve. Ladislav Lasnier revient seul de l'ancienne administration. Ses nouveaux collègues - Joseph Bourdon, Eusèbe Denicourt, Thomas Millette, Janvier Sabourin, Léon Viger (frère de Michel) - manquent d'expérience administrative.

Dispute autour du collège

BRUNO NORMANDIN prononce le discours-programme devenu traditionnel:

Les deux années qui viennent de s'écouler ont créé un certain malaise dans l'esprit des électeurs; nous allons tâcher de ramener la confiance dans nos affaires municipales et dans le crédit de la Ville par une administration prudente et économique, mais sans mesquinerie...

Mon programme peut se résumer comme suit:

Faire cesser l'ère des procès, des déficits et des billets promissaires à longue échéance. Régler les dettes et les erreurs de l'ancienne administration en les appliquant à la dette consolidée, et commencer le nouveau régime avec un système de comptabilité exempt de toute complication financière. S'assurer d'avance des revenus sur lesquels on peut absolument compter et contrôler l'administration dans les limites du cadre tracé par la perception des taxes... N'accorder des franchises ou droits de passage à aucune compagnie de tramways que sur la garantie formelle d'un raccordement direct avec le système conduisant au centre des affaires de la ville de Montréal. Soumettre tout règlement de tramways ou de lumière électrique à l'approbation des électeurs propriétaires...

Le Conseil se désiste du pourvoi en révision contre le jugement Tellier. Il "remercie de ses services" Joseph Lamarre, avocat de la Corporation, et le remplace par Léonide Robert, gendre de Maurice Perrault. Le maire Normandin fournit du charbon à l'hôtel de ville - après soumission - à \$6.75 la grosse tonne.

Le nouveau Conseil complète le remue-ménage en transférant les fonds de la Corporation de la Bank of British North America, qui possède

Histoire de Longueuil

une succursale à Longueuil, à la Banque d'Hochelaga, qui n'en a pas. Jean Girouard, Michel Viger, Henri Saint-Mars, William Baker prennent la tête d'un groupe de notables qui critiquent ce geste, "dommageable au crédit de la Ville et aux commerçants" et demandent "que l'argent du public soit rapporté à la banque de notre ville".

Enfin le Conseil convoque les citoyens en assemblée publique, pour discuter d'un éventuel projet de refonte de la charte. Jacob Gariépy écrit que les conseillers devraient étudier "les rouages de l'administration municipale" avant de se lancer dans une refonte de la charte, puisqu'un seul d'entre eux (Ladislas Lasnier) possède quelque expérience municipale et n'a d'ailleurs "jamais compris les devoirs de sa position". Léon Viger propose et fait adopter "que la lettre de M. Gariépy soit jetée au panier comme ne méritant pas la considération du Conseil".

Les blessures des dernières bagarres ne sont pas si tôt cicatrisées.

Le problème des communications n'est pas modifié d'un iota. Le Conseil offre un rendez-vous au gérant général de la Quebec Montreal and Southern Railway, qui promet de faire circuler, entre Longueuil et Saint-Lambert, "tous les trains nécessaires pour la bonne accommodation des citoyens de Longueuil". Cependant le service est, comme toujours, très défectueux. Le train par lequel les ouvriers rentrent le soir arrive toujours très en retard. Les Longueuillois surnomment le Montreal and Southern "Montreal Sometime". Jean Girouard, prenant son aplomb à deux mains, demande, à titre de président de la Compagnie des tramways de Longueuil, si le Conseil "serait prêt à mettre à l'étude un règlement pour l'établissement d'une ligne de tramways dans les limites de la ville, pour être continuée jusqu'à Saint-Lambert et même à Montréal aussitôt que les circonstances le permettront". Lasnier propose et fait adopter que cette requête "demeure sur la table", le Conseil "ayant pour l'heure d'autres questions qui requièrent toute son attention".

Ces dissensions intestines n'enlèvent pas à Longueuil un certain pouvoir d'attraction. Le crédit de la Ville n'est pas si compromis que les adversaires de l'ancienne administration l'ont laissé entendre. Deux agglomérations indépendantes se sont développées, dans la paroisse de Longueuil, à l'ouest de la ville. Montréal-Sud, la plus éloignée, compte une centaine de familles, à peu près également partagées entre anglophones et francophones. Elle a obtenu son érection en municipalité distincte, en 1905. Les catholiques de Montréal-Sud, dont la chapelle est encore desservie par le curé de Longueuil, demandent son érection en paroisse indépendante. L'agglomération de Longueuil-Ouest, qui se développe aussi, est plus près de la ville et comble les vides qui l'en séparaient. Longueuil-Ouest devient une sorte de faubourg de la ville de Longueuil, tout en appartenant à la municipalité de paroisse. Les propriétaires de Longueuil-Ouest, qui sont en majorité de langue anglaise, considèrent l'annexion à Longueuil comme le seul moyen d'obtenir les services indispensables. Ils rappellent qu'ils ont

Dispute autour du collège

déjà soumis des propositions. Le Conseil les invite à discussion, pour le 22 septembre (1906).

Les propriétaires de Longueuil-Ouest demandent aqueduc, égouts, trottoirs, éclairage, prolongement de la rue Saint-Laurent pour rejoindre leur rue Victoria. Ils veulent former un quartier distinct, élisant des représentants à l'hôtel de ville. Ils veulent enfin une garantie de 20 ans contre toute hausse des évaluations et des taxes, sauf pour les propriétés changeant de mains. Ils renoncent à leur prétention de ne point partager les dettes de la ville.

Sur ces bases, l'annexion est décidée. Elle fait entrer au Conseil, porté de 6 à 8 membres - à part le maire - deux échevins de langue anglaise, Archibald Porteous et Henry J. Cross, qui s'y conduisent comme des Longueillois de toujours. La Ville devra emprunter \$35 000 pour les expropriations et les travaux nécessaires. La succession Baxter vend, au prix de 4 cents le pied, du terrain destiné au prolongement de la rue Saint-Laurent. Frédérick Hand vend son terrain plus cher: 5 cents le pied.

* * *

La vie n'est pas terne à Longueuil. Il existe un Longueuil Curling Club. Il se forme un Cercle athlétique de Longueuil. Le Longueuil Boating Club donne des bals. Les grandes familles de la rue Dorchester à Montréal - disons: les Lacoste - n'en dédaignent pas les invitations. Et rien n'est plus beau que le défilé de leurs traîneaux de luxe attelés à deux chevaux, harnais astiqués et lanternes allumées, une grande robe de fourrure noire ou fauve, à l'arrière, flottant au vent, sur le pont de glace que balisent, comme une garde d'honneur, les plus beaux sapins qu'on ait pu trouver.

Le conseil municipal accorde sans difficulté l'eau nécessaire à la confection d'une patinoire publique. Les idées auraient-elles évolué, à cet égard? L'esprit de rigueur religieuse n'a pas disparu par enchantement. Les enfants de Ladislas Lasnier brûlent le portrait en pied de Chiniquy par Krieghoff, trouvé dans une remise qui avait appartenu à Isidore Hurteau. Il existe aussi un orchestre "composé d'Anglais et de Canadiens" qui souscrivent l'engagement tacite d'aider les oeuvres des uns et des autres. Or les protestants de Montréal-Sud projettent la construction d'une église presbytérienne. Les protestants de l'orchestre proposent un concert au bénéfice de cette église. Les catholiques peuvent-ils y participer? Le curé Payette soumet la question à Mgr Bruchési, archevêque brillant, mais à qui sa censure des théâtres vaut une réputation d'esprit étriqué parmi les milieux dans le vent. Mgr Bruchési fait répondre par son chancelier: l'archevêque a déjà donné sa réponse négative, lors de sa visite pastorale à Longueuil.¹

1. 28 mai 1906. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

Histoire de Longueuil

Le curé Payette, qui doit desservir Montréal-Sud, demande un troisième vicaire. Le collège compte plus de 300 élèves et doit louer une propriété voisine pour y ouvrir des classes. Le frère Victorin fonde, au collège, le Cercle La Salle, sur le modèle des cercles de l'A.C.J.C. dont les jésuites ont provoqué la fondation à Montréal et qui regroupent des jeunes gens férus d'action catholique et d'action nationale. Le Cercle La Salle s'inaugure le 21 novembre 1906.

Tout beau. La fabrique est propriétaire du collège. Elle doit, en vertu des engagements anciens, donner un préavis de trois ans à la Commission scolaire si elle veut reprendre sa propriété en 1910. Elle a donné ce préavis, par l'organe du curé Payette, avec un délai plus généreux. La Commission scolaire n'a plus de local et n'est pas en état de construire un collège.

Les frères jugent l'occasion propice. Ils construiraient eux-mêmes un collège, plus spacieux et plus moderne, si la Commission scolaire les subventionnait. La Commission scolaire tourne la question dans tous les sens. Elle ne se croit pas en mesure de construire, à l'exemple de Saint-Jérôme, un bâtiment assez vaste pour combiner l'externat et le pensionnat, comme font les frères. Construire un bâtiment réduit, qui n'abriterait qu'un externat, peut-être suffisant pour les stricts besoins de Longueuil, romprait la tradition des frères et risquerait de provoquer leur départ. Reste l'arrangement proposé par les frères. La Commission scolaire leur offre une subvention de \$30 000, par lettre du 17 février 1907. Les frères demandent davantage. Ils ont déjà provoqué des soumissions, dont la plus basse se monte à \$44 000, sans le terrain. La Commission scolaire maintient son chiffre; les frères finissent par l'accepter.

La taxe scolaire devra tripler, dit-on: de 25 à 75 cents par cent dollars d'évaluation (contre 40 à Montréal). Des contribuables courent aux armes. Ils jugent le collège en bon état et suffisant. Ils ne tiennent pas au pensionnat qui reçoit en majorité des enfants des petites villes voisines ou même de Montréal. Ils soutiennent, comme il s'est déjà fait au sujet du couvent, que les pensionnaires reçoivent plus d'égards que les enfants de Longueuil. Ils ne veulent pas payer pour des "étrangers".

La Commission scolaire passe outre, et prépare les résolutions qui serviront de base à un contrat. Les frères annoncent la "bonne nouvelle" par télégramme à leur directeur, à ce moment en retraite au Mont-Saint-Louis. Mais les mécontents s'organisent. Ils font signer des requêtes. L'avocat Amédée Geoffrion, recorder de la ville de Longueuil, embrasse leur cause avec fougue. La Commission scolaire doit être en partie renouvelée le 8 juillet 1907. Les contribuables envoient une délégation auprès de Lomer Gouin, Premier ministre, pour le prier de ne rien laisser faire avant cette élection. Le curé Payette, accompagné de commissaires d'école, la devance pour demander la ratification immédiate du *bonus*. Maurice Perrault, député du comté, l'appuie avec son autorité d'architecte. Mais l'échevin Eusèbe Denicourt conduit la délégation prévue et remet au

Dispute autour du collège

Premier ministre un mémoire signé par une cinquantaine "des principaux contribuables de Longueuil".

La Commission scolaire adopte ses résolutions le 14 juin. Amédée Geoffrion condamne cette hâte, cet "attentat" contre les contribuables. Le maire Bruno Normandin, pour en avoir le coeur net, convoque une assemblée publique, tenue dans la salle de l'hôtel de ville le 16 juin. La salle est comble. Le curé Payette, qui est bon orateur, expose le point de vue de la Commission scolaire et rassure en partie les contribuables: la taxe passera de 25 à 50 et non pas à 75 cents. Jean Girouard et Michel Viger, membres de la Commission scolaire, appuient le curé. Leur collègue Michel Lamarre les contredit: "Le contrat pèsera lourdement sur les épaules des contribuables." Amédée Geoffrion enchérit: "On commence par \$30 000; on finira par deux fois plus, sinon davantage." Le recorder de Longueuil est un esprit terriblement original et terriblement indépendant. Il n'arrête pas un instant, car le travail est sa grande joie. Il lit jusqu'à des heures avancées de la nuit. Il étudie à fond des questions comme celle de la prohibition, voire celle de la prostitution. Il prononce, à l'assemblée du 16 juin, un discours pathétique qui impressionne la foule. Maurice Perrault, escaladant l'estrade, entreprend de le réfuter, en termes vifs. Geoffrion, piqué, réclame un droit de réplique, passionne le débat, consolide son succès. L'assemblée vote l'envoi d'une délégation auprès du gouvernement provincial, pour s'opposer au projet. Quelque confusion règne, cependant, et Perrault fait enregistrer sa dissidence.

Voilà Girouard et Perrault dans le même camp, contre Amédée Geoffrion qui passe pour un bon libéral! L'affaire prend un aspect de duel entre Perrault et Geoffrion, et celui-ci est mieux doué que ne l'était Gariépy pour ce genre de combat. Pour comble, Geoffrion est un ancien élève du collège de Longueuil. Les frères le taxent d'ingratitude.

Les partisans de la Commission scolaire font signer une contre-requête et mettent sur pied une contre-délégation que le curé Payette conduit lui-même et qui comprend l'honorable Jean Girouard, conseiller législatif conservateur, et M. Michel Viger, secrétaire de l'Association libérale, tous deux commissaires d'école. Le conseil des ministres reçoit et écoute les deux groupes. La Commission scolaire, dans un mémoire bien charpenté, brosse l'historique de l'affaire, expose les raisons de son choix et conclut: "Les conventions avec les frères sont les meilleures qui pouvaient être faites, à tous les points de vue". Les contribuables assureront, "sans être surtaxés", une excellente éducation à leurs enfants. On vous dit que la population de Longueuil est opposée au contrat? C'est tirer une conclusion imprudente d'une assemblée noyauté et confuse. Des requêtes ont circulé dans un sens, d'autres dans le sens contraire. Des signataires des requêtes hostiles regrettent leur acquiescement...

Le gouvernement fera connaître sa décision dans quelques jours, par l'intermédiaire du surintendant de l'Instruction publique.

La décision favorise la Commission scolaire (26 juin 1907). Le curé Payette appréhende cependant les élections à la Commission scolaire. Ces élections se préparent d'habitude, comme les élections municipales, par une simple campagne de porte en porte. Mais une nouvelle assemblée, cette fois, les précède et les prépare. Michel Lamarre, commissaire dissident, adjure les électeurs de le renforcer: "Je suis seul contre quatre. Il faut des hommes indépendants à la Commission scolaire." Jean Girouard, commissaire depuis douze ans, le contredit: "La construction d'un collège sera inévitable. Cette construction par la Commission scolaire coûterait plus cher que la subvention de \$30 000 offerte aux frères." Mais Amédée Geoffrion, qui est l'âme de l'opposition, prononce un discours emphatique et violent: "C'est indigne de faire pareil cadeau aux frères à même les fonds publics." Le curé Payette réplique à Geoffrion qui réplique au curé. Les frères prennent Amédée Geoffrion en grippe renforcée.

Jamais élections à la Commission scolaire n'ont mis Longueuil en pareille effervescence. Le curé jette tout son poids dans la balance, ce qui doit déterminer, à défaut de conversions, quelques abstentions. Le Dr Girouard est réélu par 24 voix de majorité sur le Dr Chaussé; l'ancien échevin Narcisse Favreau est réélu par 19 voix de majorité sur Etienne Benoît qui fut son collègue et ami au conseil municipal. Le succès, remporté de justesse, n'en est pas moins acquis. Le curé, jubilant, en rend compte à son archevêque: "Il ne nous reste plus qu'à marcher de l'avant, et j'espère qu'en 1910 Votre Grandeur viendra bénir le collège de Longueuil, devenu une grande institution."² Quelques jours plus tard, Narcisse Favreau part en voiture pour Montréal. Aux abords du pont Victoria, le cheval s'emballe; la voiture verse dans une courbe et Narcisse Favreau se fracasse la tête contre une borne-fontaine.

* * *

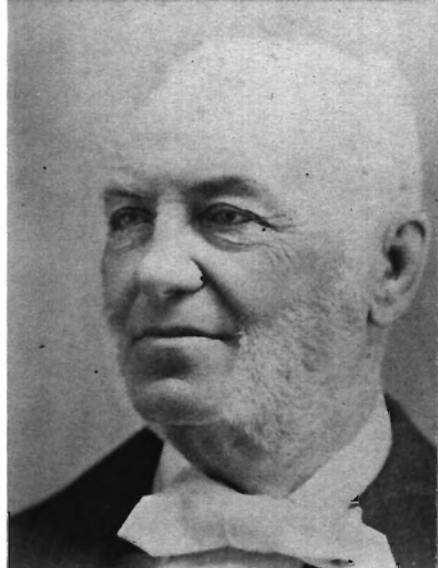
L'esprit de revendication est exacerbé, à Longueuil. L'ancien maire Edouard Lalonde cherche-t-il à embarrasser ses successeurs en leur signalant - en leur reprochant presque - le mauvais service de la Montreal Light, Heat and Power? Il engage le conseil à exiger la stricte observation du contrat ou à le rompre. Le conseil envoie une délégation à la Montreal Light, Heat and Power. Les principales filiales de la Compagnie - gaz et tramways - viennent de renouveler leurs contrats avec la Ville de Montréal. La Montreal Light, Heat and Power joue donc sur le velours. Elle promet cependant aux Longueillois "de tout faire pour y remédier".

Un incendie détruit le marché de Longueuil dont il ne reste plus que les murs calcinés, le 1er décembre 1907.

Maurice Perrault offre de fournir gratuitement les "croquis préliminaires" d'un nouveau bâtiment. Un autre bureau d'architectes offre de

2. Lettre du 8 juillet 1907. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

Maurice Perrault - 1857-1909 -, maire de Longueuil. (*Archives de l'hôtel de ville*)



Louis-Edouard Morin -1830-1905-, maire de Longueuil. (*Archives de l'hôtel de ville*)

Amédée Geoffrion - 1867-1935 -, maire de Longueuil. (*Archives de l'hôtel de ville*)





Dès la première année de sa construction, en 1844, le couvent de Longueuil comptait 80 élèves, dont 36 pensionnaires. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*)

Dispute autour du collège

produire des esquisses. Le Conseil lui répond qu'un croquis déjà promis doit être soumis dans quelques jours. Le Conseil adopte les plans de Perrault et demande des soumissions. Mais les prix dépassent les prévisions et, sans doute, les moyens de la Ville. Le Conseil prie Perrault de modifier ses plans et redemande des soumissions. Un seul soumissionnaire produit son offre dans le délai prescrit. Le Conseil ne consulte pas d'autre architecte.

C'est dire que Maurice Perrault, député de Chambly à l'Assemblée législative, conserve son influence à Longueuil. Les deux compagnies de tramways n'ont pas perdu tout espoir. La Compagnie des tramways de Longueuil - la Compagnie de Jean Girouard - sollicite, à Québec, un amendement à sa charte pour faire prolonger ses pouvoirs. Perrault alerte son ami Lasnier, qui propose, au Conseil:

Attendu que sous l'administration municipale qui a précédé celle-ci, ladite Compagnie a demandé et obtenu l'adoption d'un Règlement de la Ville de Longueuil, daté du 26 mars 1905 et portant le numéro 160;

Attendu que le 30 juin 1906 ce Règlement a été déclaré illégal et complètement annulé par un jugement de l'honorable juge Tellier, portant le numéro 104 de la Cour supérieure;

Attendu qu'à l'élection municipale subséquente la majorité de l'électorat s'est prononcée contre les prétentions de ladite Compagnie de tramways;

Attendu que le conseil de la Ville de Longueuil a lieu de croire, par la conduite de cette compagnie dans le passé, qu'elle n'est pas en état de rendre service à la population et surtout qu'elle n'est pas en état de conduire le public jusqu'à la Cité de Montréal...

Le Conseil prie M. le député Maurice Perrault "d'empêcher toute nouvelle tentative d'empiètement sur les droits du peuple" et de s'assurer que ladite Compagnie "est en état de mettre en opération les pouvoirs accordés par les diverses clauses de sa charte".

Est-ce le projet de la Compagnie des tramways de Longueuil qui réveille celui de la Montreal and Southern Counties Railway? G.R. Powell demande une entrevue au conseil municipal de Longueuil, pour étudier un projet de tramways. Le Conseil, sur qui plane l'ombre du député Perrault, n'est pas implacable envers la Montreal and Southern comme envers la compagnie de Jean Girouard: il lui accorde l'entrevue sollicitée.

La Ville décide d'emprunter \$33 000 sur obligations: \$13 000 pour travaux permanents sur le territoire annexé (Longueuil-Ouest), \$10 000 pour remboursement d'obligations échues et \$10 000 pour la reconstruc-

Histoire de Longueuil

tion du marché et la confection de trottoirs. Le Conseil adopte, sur la proposition de Lasnier, un règlement fixant la qualité, le poids et le prix du pain vendu à Longueuil. Des boulangers protestent. Le curé Payette fait signer une requête par 250 citoyens, Victor Pigeon en tête, pour demander la limitation des licences d'hôtel et l'application rigoureuse des règlements sur la vente de l'alcool. Le Conseil acquiesce. Mais le procureur général fait demander sur quelle loi ce règlement s'appuie. Il voudrait en même temps vérifier: 1o si la dette totale de la municipalité ne dépasse pas 20 p.c. de l'évaluation des propriétés foncières; 2o si l'intérêt de toutes les sommes empruntées ne dépasse pas la moitié des revenus de la Ville. Le Conseil demande à Perrault d'amadouer le procureur général.

Le maire Normandin vient de perdre sa femme. Vieilli et malade, il offre sa démission. Léon Viger est pro-maire. Joseph Bourdon et Ladislas Lasnier proposent de le remplacer par leur collègue Sabourin. Le pro-maire, donnant sa voix prépondérante en sa propre faveur, fait repousser la motion. Normandin, en fin de compte, restera jusqu'aux élections du mois de juillet. Amédée Geoffrion envoie sa démission de recorder. Ce n'est pas que la bagarre du collègue l'ait découragé. Bien au contraire. Geoffrion sera candidat à la mairie. Le Conseil le remplace, comme recorder, par Léonide Robert, avocat de la Ville - et gendre de Maurice Perrault - aux mêmes appointements de \$200 par an.

Des élections provinciales se dérouleront avant nos élections municipales. Elles mettront la popularité de Perrault à l'épreuve.

* * *

Le torrent bourassiste éveille un sentiment d'intense nationalisme parmi la jeunesse canadienne-française. Les membres de l'A.C.J.C., surtout dans le district de Montréal, lisent le journal d'Asselin, et les étudiants portent col raide et cravate noire à la Bourassa. A Longueuil, le frère Victorin colle une photo de Bourassa - le Bourassa de 1908, noir et fulgurant - sur son album.

Alexandre Lacoste, juge en chef à la retraite, prend les rênes de l'organisation conservatrice dans le district de Montréal. Le parti conservateur livré à ses seules forces est impotent. Alexandre Lacoste invite Bourassa chez lui. Alexandre Lacoste, qui fut le plus sage des conseillers de Chapleau, se recommande par ses connaissances et par sa dignité dans les hautes fonctions qu'il a occupées, mais aussi par la sociabilité de sa famille et de sa maison, bruissante de jeunes filles et que fréquente une société agréable. Bourassa répond à l'invitation. Un accord s'ébauche. Bourassa pose sa candidature indépendante contre le Premier ministre dans la division Saint-Jacques de Montréal, ce qui porte l'effervescence à son comble.

Lomer Gouin a craint un moment la défection du député de Chambly, Maurice Perrault, qui a protégé Asselin et même abrité des

Dispute autour du collège

conciliabules nationalistes dans son bureau. Amédée Geoffrion était prêt à jeter le gant à Perrault dans le comté de Chambly. Mais Perrault a rassuré son chef en participant à une grande assemblée à Châteauguay. Maurice Perrault est candidat libéral tout court, dans son comté de Chambly, aux élections de 1908. Amédée Geoffrion se rabat sur le comté de Verchères.

Charles-L. Pratt, secrétaire à la fois du Club libéral de Longueuil et de l'Association municipale de Longueuil, est un homme actif. Maurice Perrault, ami dévoué du Cercle La Salle, gagnera sans doute les voix des frères, qu'il a défendus contre le monstre Geoffrion. Mais il devra combattre un fort adversaire conservateur, Joseph Lamarre, et toute une coalition d'ennemis provoqués par ses diverses attitudes et interventions, à l'hôtel de ville et ailleurs. Asselin le ravale au rang des ganaches. Les organisateurs "bleus", rappelant la scène du pistolet braqué sur un policier à l'hôtel de ville, lui collent le sobriquet de "Pistolet" et racontent aux bonnes gens que les initiales MPP - Membre du Parlement provincial - dont il fait suivre son nom comme tous les députés, signifient dans son cas "Maurice Pistolet Perrault". Edmond Carrière, peintre d'enseignes et de carrosseries, peint un énorme pistolet de bois qui, tendu en travers de la rue Saint-Charles, ramporte un succès de fou rire.

C'est bien pis à Montréal où la campagne de Bourassa suscite des scènes d'enthousiasme et de fureur, presque invraisemblables. Le gouvernement s'en tire, le 8 juin, mais Henri Bourassa triomphe de Lomer Gouin dans Saint-Jacques, par 43 voix de majorité, et son jeune et piaffant lieutenant Armand Lavergne est élu dans le comté de Montmagny. "Pistolet" Perrault garde son mandat avec une assez faible majorité: 1 431 voix contre 1 163. Amédée Geoffrion est élu dans le comté voisin avec une majorité encore plus faible: 102 voix.

Les élections municipales de Longueuil se tiennent le mois suivant. Bruno Normandin s'est ravisé au point de se représenter.

Les administrations se suivent et la situation ne s'améliore pas sensiblement. Longueuil n'a pas de tramways, pas de communications directes avec Montréal pendant plusieurs mois de l'année. Les rues sont toujours éclairées au pétrole. Les seuls trottoirs "permanents" sont les trottoirs en pierre posés sur une partie de la rue Saint-Charles, sous l'administration Pigeon, à titre expérimental. Partout ailleurs les trottoirs en bois, pourris et troués, sont des chausse-trapes où l'on se tord - ou se fracture - le pied. Geoffrion et Normandin tiennent une assemblée contradictoire. Geoffrion reproche au maire sortant de ne pas avoir rempli son programme et d'avoir nui au crédit de la ville en contractant trop d'emprunts à long terme.

Les deux candidats font les mêmes promesses, en ce qui concerne les tramways. Normandin est le candidat d'un Comité des citoyens qui favorise l'entrée de la Montreal and Southern Counties Railway à Longueuil, et J.W.

Harris, vice-président de cette Compagnie, favorise l'équipe sortante "qui s'est toujours montrée disposée à traiter avec nous". Harris insiste: "Nul doute que s'ils sont élus, des arrangements seront immédiatement conclus pour donner aux citoyens de Longueuil, dans le plus bref délai possible, le système de communication qu'ils désirent et qu'ils devraient avoir depuis longtemps". Geoffrion proteste d'aussi bonnes dispositions envers la Compagnie. Sa liste de candidats à l'échevinage comprend un important personnage de langue anglaise, William G. Gear, ancien président du Board of Trade et de la Shipping Federation, qui réside à Longueuil.

La question du collège rebondit aussi. Geoffrion est acharné. Un de ses candidats, l'agent de change Henri Saint-Mars, fils de François Saint-Mars (l'ancien employé du Grand-Tronc qui a vendu sa maison à l'Etat fédéral pour y placer le bureau de poste) et gendre de Victor Pigeon, atteint d'éléphantiasis, la tête et les mains énormes, en veut peut-être au Ciel de sa disgrâce et passe pour un mangeur de curés. Les frères font des vœux et sans doute des prières pour sa défaite. Mais le Bon Dieu veut les éprouver. Geoffrion est élu avec toute sa liste: le Dr Louis Trudeau, qui fut l'adversaire de Perrault aux élections de 1900, le notaire Ubald Dupras, le commerçant Hector Maille, le commerçant Zotique Sainte-Marie, le financier Henri Saint-Mars, l'entrepreneur Jean-Baptiste Jodoin, le gérant d'affaires William Gear et le commerçant Henry J. Cross, de Longueuil-Ouest, seul survivant de l'ancien conseil (23 juillet 1908). Ces hommes ne sont pas seulement des coéquipiers, mais des amis presque intimes: Dupras, Trudeau et Sainte-Marie, auxquels se joint souvent l'ancien maire Victor Pigeon, font avec Geoffrion leurs parties de cartes et vont avec lui, à la belle saison, pêcher l'achigan et le doré dans le Saint-Laurent. L'ancien conseil est en pleine déroute. Les ruines du vieux marché retentissent de hurras frénétiques. La foule porte le vainqueur en triomphe. Le bon frère Tertullien est effondré.

Les élections fédérales terminent la série, en octobre. Elles se font au cri de "Laissons Laurier finir sa tâche!" Le "solide Québec" assure la dernière victoire de son idole, et Victor Geoffrion, moins contesté que Maurice Perrault, défait A.-M. Archambault, son adversaire conservateur, par 2 481 voix contre 1 657.



Administration Geoffrion

LE CURÉ PAYETTE, à la différence de ses prédécesseurs - à la différence du curé Tassé combattant la requête des habitants de Saint-Lambert - n'est pas hostile à la création de nouvelles paroisses prélevées sur Saint-Antoine. Sur requête de "la majorité des francs-tenanciers d'une partie de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil", Mgr Bruchési érige la paroisse Saint-Georges de Montréal-Sud, avec l'abbé Joseph-Avila Beauchamp pour curé, le 16 juillet 1908. C'est, après Saint-Hubert et Saint-Lambert, la troisième paroisse détachée de Saint-Antoine. Longueuil se console en invoquant son droit d'aînesse: "Saint-Antoine est l'église mère de la rive sud." Le destin de Notre-Dame de Montréal, sans cesse morcelée mais qui garde son prestige unique, et que les Montréalais continuent d'appeler "la Paroisse", comme si c'était la seule véritable, ce destin se reproduit sur la rive sud. Qui sait si, le mouvement se continuant, un évêché ne sera pas créé un jour sur la rive sud? Son siège ne pourrait être qu'ici. Les Longueuillois s'y habituent d'avance en appelant leur église, taillée aux dimensions voulues, "la cathédrale".

La construction du nouveau collège est commencée, sur le chemin de Chambly. Il faut démolir quelques vieilles maisons pour ériger "un superbe bâtiment" en briques rouges. Mais les frères tremblent, depuis l'élection d'Amédée Geoffrion et de son équipe. Le nouveau Conseil leur enjoint, pour commencer, de faire disparaître leur porcherie.

L'avènement de l'équipe Geoffrion n'est pas de meilleur augure pour la Compagnie des tramways de Longueuil. Amédée Geoffrion a relu les discours-programmes prononcés par ses prédécesseurs à leur entrée en fonctions. Il a conclu que ces assemblages de mots "ressemblent aux lettres que les enfants tracent sur le sable et que les premières vagues viennent effacer". Quel nouveau maire de Longueuil n'a promis des tramways et des communications faciles avec Montréal? "Il y a loin de la coupe aux

Histoire de Longueuil

lèvres", constate l'ancien recorder, qui aime les formules imagées. Amédée Geoffrion, rompant la tradition inaugurée par Maurice Perrault, ne prononce pas de discours-programme mais une brève allocution, souhaitant le concours de tous et terminée par un énergique: "La séance est ouverte; à l'oeuvre, messieurs!"

A l'oeuvre, le nouveau Conseil reprend le projet de règlement, ébauché par le Conseil précédent à la fin de son mandat, pour autoriser l'établissement d'un réseau de tramways par la Montreal and Southern Counties Railway, "dans certaines rues de Longueuil, en communication directe avec la Cité de Montréal par le pont Victoria". L'échevin Dupras, qui est notaire et s'en tient aux textes, demande cependant à voir de ses yeux, à toucher de ses mains, le contrat accordant le droit de passage sur le pont. Le gérant de la Compagnie promet de fournir le document "aussitôt que possible". Le temps passe. Le Conseil réclame de nouveau cette communication, en septembre.

Le Conseil retransfère à la succursale longueuilloise de la Bank of British North America les fonds de la Corporation transférés par ses prédécesseurs à la Banque d'Hochelaga. Il réduit de moitié - de \$200 par an à \$8.33 par mois - le traitement de Léonide Robert, recorder de la Ville. Le gendre de Maurice Perrault proteste, menace de "faire valoir ses droits" et obtient le rétablissement de ses \$200.

Le nouveau Conseil hérite de plusieurs "problèmes". Les travaux promis à Longueuil-Ouest sont plus coûteux qu'il n'était prévu. L'ingénieur de la Ville est Arthur Vincent, fils de Joseph-Louis Vincent, l'ancien président du Comité de l'aqueduc et le corédacteur de l'Histoire de Longueuil. Il propose de relier le canal d'égout au collecteur de la grève plutôt que de le conduire en eau profonde. Le problème du Marché est plus ardu. Aucune soumission n'est satisfaisante. Le conseil décide un contrôle direct de la reconstruction, sous la surveillance, non pas de l'architecte Perrault, mais de son confrère Alfred Préfontaine. Les difficultés commencent aussitôt. L'échevin Jodoin a commandé 85 000 briques dures, à \$6.50 le mille. Préfontaine fait rapport que de 25 à 35 p.c. des briques livrées sont molles.

La question majeure est celle des tramways. W.B. Powell, gérant de la Montreal and Southern Counties, écrit le 14 septembre qu'un extrait certifié du contrat avec le Grand-Tronc a été transmis à l'ancien Conseil. Mais ni le maire, ni les conseillers, ni le secrétaire-trésorier ne découvrent cet extrait dans les archives de la Ville. Le Conseil demande à la Compagnie, pour la troisième fois, de produire son contrat. Une délégation des dirigeants de la Montreal and Southern Counties vient à Longueuil le 8 octobre (1908). Powell exhibe, sans vouloir s'en départir, des extraits d'un simple accord sous seing privé. Sa compagnie ne peut "pour des raisons particulières n'intéressant pas la Ville", produire le document original. Il propose de faire reconnaître et ratifier par le Grand-Tronc le règlement que la Ville adoptera.

C'est assez bizarre. Le Conseil, un peu hésitant, poursuit l'étude du règlement, dont l'application sera subordonnée aux engagements du Grand-Tronc.

La Montreal and Southern Counties a déjà recouru à la *Gazette*, au temps de Richardson, pour forcer la main des conseillers municipaux de Longueuil. Elle répète le procédé. Cette fois, c'est *la Presse* qui publie un article sans aucun doute inspiré. *La Presse* approche des 100 000 exemplaires de tirage. Les Canadiens français s'ornent l'esprit par la lecture de *la Presse* comme les Français de la même époque par la lecture du *Petit Parisien*. *La Presse* possède de bons rédacteurs "ouvriers" et ne recule pas devant les campagnes démagogiques. Le "Trust", c'est-à-dire la Montreal Light, Heat and Power - en train d'étudier un projet de tramways sur le pont de glace - la redoute. Donc *la Presse* rend compte de la séance du 8 octobre:

On dit que c'est l'intention de plusieurs échevins, à une prochaine séance, de proposer le renvoi aux calendes grecques, sans plus de cérémonie; si tel est le cas, il est plus que probable que les citoyens tiendront une assemblée publique dans le but de protester contre cette manière de procéder. Tout ce que les citoyens semblent désirer, c'est que le Conseil fasse un arrangement raisonnable avec la Compagnie, afin de mettre la ville en mesure de communiquer directement avec Montréal. Si la Compagnie ne remplit pas ses promesses vis-à-vis de Longueuil, il sera toujours temps d'annuler le Règlement. Et la Ville n'aura rien perdu, puisqu'aucune autre compagnie ne peut rien offrir de mieux.

Le Conseil proteste, affirme ses bonnes intentions, continue l'étude du règlement, soumet un projet à la Compagnie en demandant ses observations et, dans le délai prévu, ne reçoit pas de réponse. Une délégation des municipalités de la rive sud se forme justement pour demander à la Commission des chemins de fer - en somme, au gouvernement fédéral - une réduction des taux de péage sur le pont Victoria. Sur l'initiative de l'échevin Cross, le conseil municipal de Longueuil demande aux délégués de porter aussi à l'ordre du jour la question du droit de passage pour les tramways.

Les commissaires d'écoles protestantes de Montréal-Sud demandent à leur conseil municipal - qui tient ses délibérations et rédige ses procès-verbaux en anglais - d'intervenir auprès de la municipalité de Longueuil pour obtenir le raccordement de leurs égouts avec l'égout collecteur de Longueuil, et de leurs conduites d'eau avec l'aqueduc de Longueuil. Le conseil de Longueuil accepte (16 novembre 1908), en posant ses conditions: les ingénieurs de la Ville auront la surveillance des matériaux et des travaux; Montréal-Sud acquittera les frais et tiendra Longueuil indemne de toute responsabilité; les écoles de Montréal-Sud paieront la taxe d'eau "sur le même pied que les maisons d'éducation se trouvant dans la ville de

Histoire de Longueuil

Longueuil, d'après les évaluations faites par la ville de Longueuil"; un arrêt dans la fourniture de l'eau n'entraînera nulle indemnité. Le contrat tomberait en cas d'annexion de Montréal-Sud par une autre municipalité.

Ces précisions sont sages puisque la fourniture de l'eau aux maisons d'enseignement a toujours comporté des risques de friction. Les frères demandent justement l'eau gratuite pour leur patinoire, fréquentée par les seuls élèves du collège. L'échevin Louis Trudeau propose de la leur accorder:

"On exempte de la taxe d'eau des corporations puissantes faisant affaire dans notre ville. S'il est une classe méritant pareille exemption, c'est bien celle des Frères, qui se dévouent à l'éducation de nos enfants avec un zèle admirable, bien qu'ils soient très maigrement rémunérés."

L'échevin Dupras: "Ce n'est pas une question de sentiments, mais une question d'affaires."

Le maire Geoffrion, qui dresse l'oreille quand il s'agit des frères, intervient. Il déclare la motion Trudeau "hors d'ordre", "comme excédant les pouvoirs accordés par la charte à ce Conseil". Trudeau en appelle de la décision du maire; la majorité se prononce contre lui, mais ne suit pas Saint-Mars, qui enverrait aux frères une sommation, avec menaces de poursuites contre le frère directeur devant la Cour du recorder.

La reconstruction du marché est terminée. Le nouvel édifice est ouvert au public depuis le mois de novembre. Il a coûté \$8 000, montant inférieur à la plus basse des soumissions naguère reçues par le conseil. Amédée Geoffrion termine l'année 1908 en félicitant ses "distingués collègues" de leur esprit civique, en remerciant les citoyens de Longueuil de leur esprit de discipline et en résumant "les travaux nombreux et importants accomplis par le conseil depuis son entrée en fonctions et ceux en voie d'accomplissement".

Maurice Perrault, que les frères considéraient comme un de leurs protecteurs, meurt en février 1909. Le conseil municipal de Longueuil vote des condoléances, d'une ampleur très réduite par rapport à celles qu'a suscitées, quatre ans plus tôt, la mort de Raymond Préfontaine.

* * *

La question des communications avec Montréal n'est pas exclusive à Longueuil. Les maires et les notables de la rive sud se réunissent à Saint-Lambert (mars 1909). Ils demandent la circulation gratuite, pour les piétons et les voitures, sur le pont Victoria. Amédée Geoffrion, maire de Longueuil, veut faire ajouter le droit de passage pour les tramways. Un délégué du comté d'Iberville, le pharmacien Georges-Aimé Simard, combat cette exigence comme excessive et susceptible de nuire aux autres. L'assem-

Administration Geoffrion

blée adopte la proposition Geoffrion, mais dans une résolution séparée. L'assemblée recommande aussi la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil. Le maire Geoffrion: "L'Île-du-Prince-Edouard nous donne l'exemple. Elle est moins peuplée que nos six comtés et elle exige à grands cris, par la bouche de ses représentants sans distinction de partis, un tunnel qui coûtera au bas mot dix millions de dollars. Vous verrez qu'à force de le réclamer, elle finira par l'obtenir." La Chambre de Commerce de Montréal appuie ces requêtes.

Mais Georges Simard, président de la Franco American Chemical, fabrique de produits pharmaceutiques en voie d'établir des succursales à l'étranger, est homme de poids - futur conseiller législatif. *La Patrie* publie un article ambigu:

On semble vouloir greffer sur la question des droits de péage une autre question, celle d'un service de tramways sur le pont Victoria... Nous croyons que c'est une manoeuvre politique, et qui pourrait compromettre le succès d'une bonne cause.

Si des compagnies désirent obtenir certains avantages sur le pont Victoria, qu'elles fassent leur propre bataille. Les cultivateurs de la rive sud entendent en séparer absolument leur cause... Nous ne croyons pas que les maires assemblés l'autre jour souffrent que quelques-uns se servent d'eux pour mousser leurs affaires personnelles.

Amédée Geoffrion, qui n'en est ni à sa première ni à sa dernière polémique, envoie une très longue lettre à *la Patrie*, qui l'insère: "Je ne recule pas devant les responsabilités, mais je vous prie de croire que je n'ai voulu mousser les affaires de personne, et que je ne suis à la solde d'aucune compagnie de tramways... la ville de Longueuil souffre du défaut de communications avec la métropole quand la navigation est fermée..." Il explique que les deux questions sont liées. Le Grand-Tronc demandera une nouvelle subvention en échange de la réduction et, à plus forte raison, de la suppression des péages; le gouvernement devra en profiter pour régler la question des tramways:

"En supposant qu'il en coûterait \$500 000 pour obtenir le droit de passage des tramways sur le pont Victoria, il me semble que ce serait encore de l'argent bien placé... Il est facile d'imaginer la transformation que subiraient, comme par enchantement, les comtés de Chambly, La Prairie, Verdun, Rouville, Saint-Jean et Napierville si des lignes de tramways y effectuaient à bon marché, comme aux Etats-Unis, le transport des voyageurs et des marchandises."

Enfin Geoffrion invoque "un puissant intérêt moral" parce que nos ouvriers sont souvent forcés de vivre dans des logements insalubres où ils manquent d'espace, d'air et de soleil. Sur la rive sud, il n'y a pas seulement de l'espace et des terrains à bon marché: "L'air y est toujours pur, car l'eau

du fleuve, agissant comme un filtre, en élimine tous les germes délétères." Si les ouvriers ne s'établissent pas en plus grand nombre sur la rive sud, c'est faute des communications qu'un service de tramways, passant sur le pont Victoria, assurerait. Bref, donnez des tramways à Longueuil, et vous diminuerez "les ravages de la tuberculose et des maladies de l'enfance dans la métropole du Canada".

Georges Simard fait insérer une aussi longue réplique: "Les cultivateurs ne s'intéressent pour le moment qu'à la question des péages... La demande relative aux tramways compromet la demande relative aux péages... La question des taux de péage dépend du gouvernement; la question des tramways est du ressort de la Commission des chemins de fer, et le seul résultat de la finasserie de M. Geoffrion sera de faire renvoyer tout le débat devant ce tribunal... Au bénéfice de quelle compagnie M. Geoffrion travaille-t-il? Lorsque des intérêts privés ont besoin du gouvernement, ils se servent souvent d'avocats et même de députés..." Quant à l'argument de Longueuil, banlieue assainie de Montréal: "La Longue-Pointe, le Sault-au-Récollet, la Côte Saint-Paul sont déjà reliés à Montréal par des tramways..."

Geoffrion retourne ce dernier argument: "Les tramways font la prospérité de la Longue-Pointe, du Sault-au-Récollet, de la Côte-Saint-Paul. Les mêmes causes produiront les mêmes effets..." Amédée Geoffrion et Georges Simard sont tous deux hommes de principes - et de caractère. Simard a blessé Geoffrion en laissant entendre qu'il servait des intérêts privés. Simard doit en partie sa fortune aux pilules rouges et aux pilules Moro pour femmes anémiées, spécialité de la Franco American Chemical. Geoffrion insère cette allusion dans sa réplique: "Le grand air, le soleil et l'espace sont un meilleur remède que les pilules rouges et les pilules Moro". Mais *la Patrie*, ménageant un annonceur, supprime ce passage dans la lettre du maire de Longueuil.

Laurier reçoit les délégués de la rive sud. Les Longueuillois, conduits par l'échevin Saint-Mars, évoquent la question du passage des tramways sur le pont Victoria. Laurier répond à côté. Il croit que la Commission des transports a le droit de fixer les prix; si elle ne l'a pas, le gouvernement le lui donnera. Laurier possède, comme aucun politicien avant lui, l'art de renvoyer des solliciteurs bredouilles et ravis. Il esquive la question majeure, mais les délégués l'ont vu, l'ont entendu, ont bu ses paroles, lui ont serré la main; il en est qui ont touché sa *redingote* comme un talisman. Les Longueuillois qui ont approché l'idole de si près, dans son bureau, presque dans son intimité, rentrent auréolés.

La Montreal and Southern Counties retarde sa réponse au conseil municipal de Longueuil. Ce n'est pas qu'elle lambine. C'est qu'elle ne doit pas seulement s'assurer le passage sur le pont Victoria, mais l'entrée dans Montréal. Et la Montreal Street Railway la lui conteste. Les deux compagnies se livrent une bataille, non pas pied à pied mais pouce à pouce,

après du conseil municipal de Montréal qui consacre, en tout ou en partie, 145 séances à cette affaire! L'obstacle enfin surmonté, au printemps de 1909, la Montreal and Southern Counties entend pousser les échevins l'épée dans les reins. Son procédé est toujours le même. Après la *Gazette* et la *Presse*, c'est le *Herald* qui reproche aux conseillers municipaux de Longueuil leur indécision, voire leur mauvaise volonté. Le Conseil proteste, encore une fois, et convoque une assemblée publique pour discuter la question. L'assemblée est favorable (24 avril). L'étude du règlement s'accélère, entre les examens, toujours envahissants, des plaintes et requêtes en réduction d'évaluation. Amédée Geoffrion fait cependant refuser, mais obstinément refuser, l'exclusivité revendiquée par la Compagnie. De bonnes raisons le font agir. Amédée Geoffrion n'est pas seulement maire de Longueuil, mais aussi député de Verchères à l'Assemblée législative. Il est, comme naguère Perrault, assez ami d'Asselin et suspect d'inclinations nationalistes. Il rassure le gouvernement en prononçant dès l'ouverture de la session, un discours nettement ministériel, ne laissant aucun doute. Il doit être le parrain d'un bill de la Compagnie des tramways de Montréal, demandant l'autorisation de construire un tunnel sous le Saint-Laurent. Si la Montreal Tramways construit un tunnel aboutissant à Longueuil, ce sera pour y conduire des tramways. "Le monde change vite, dit le maire aux échevins, une exclusivité accordée à la Montreal and Southern Counties nous paralyserait le jour où la Montreal Tramways ou toute autre compagnie, utilisant un tunnel sous le fleuve, nous offrirait un service plus direct et plus rapide."

Le maire Geoffrion inaugure le nouvel hôtel de ville à la fin de mai (1909), à l'occasion d'une fête donnée par la loge de Longueuil, No 21, des Royal Guardians, dont il fait partie. L'étude du règlement est à peu près terminée au mois de juin. Le Conseil invite tous les intéressés à faire connaître leur opinion - leurs objections -, en personne ou par procureur, le 12 juillet. Deux groupes, dont l'un est dirigé par Jacob Gariépy et l'autre, plus important, par Archibald Porteous, Henry Gear et Léon Viger, ont envoyé des mémoires. Tous les anciens conseillers municipaux s'intéressent à la question. Etienne Benoit, presque seul, accepte le tracé prévu. Les autres veulent tous le tramway à Longueuil, mais pas dans leur rue. Ils craignent une dévalorisation de leurs propriétés. Porteous est le plus actif de leurs porte-parole.

Or le règlement est rédigé, l'accord avec la Compagnie est convenu, toutes les conditions requises sont réalisées; en un mot tout est prêt. Geoffrion veut réussir là où ses prédécesseurs ont échoué. "Le char du progrès, observe-t-il, ne peut avancer sans écraser quelqu'un ou quelque chose." Le Conseil passe outre aux expressions d'égoïsme "attendu que la Compagnie accepte ce tracé et qu'elle se déclare prête à commencer les travaux immédiatement". Il adopte le règlement 190 à l'unanimité, le 22 juillet, et le soumet aux électeurs qui l'approuvent en assemblée publique, sans une note discordante, le 12 août. Le notaire L.-J.-E. Brais prépare le contrat.

La Montreal and Southern Counties Railway exploitera un réseau de tramways circulant dans Longueuil et gagnant, par Montréal-Sud, Saint-Lambert et le pont Victoria, son terminus du square Youville, au pied de la rue McGill, à Montréal. Elle jouira d'une exemption de taxes et de la fourniture gratuite d'un certain volume d'eau pendant douze ans. Elle fera circuler un tram dans chaque sens toutes les heures, et davantage aux heures de pointe, de six heures à minuit. Le règlement prévoit la catégorie de matériel et jusqu'au modèle des rails. Il fixe les tarifs: dans Longueuil, 5 sous le billet, six pour 25 sous; tarif réduit matin et soir pour les "travailleurs" et toute la journée pour les enfants; de Longueuil à Montréal, la Compagnie ne devra pas dépasser les tarifs du transport en chemin de fer.

Jean Girouard et ses associés peuvent rester moroses. Archibald Porteous et autres propriétaires de belles résidences doivent se résigner. Longueuil attend beaucoup de cette innovation pour régler son éternel et essentiel problème. La Compagnie pose des rails et s'active. La première section, de la rue McGill à Saint-Lambert, est inaugurée en grande cérémonie le 30 octobre 1909. La population de Longueuil est venue pour prendre un avant-goût.

* * *

Une élection complémentaire se tient dans le comté de Chambly, pour remplacer Perrault, en novembre 1909. Amédée Geoffrion, député de Verchères, ne lâchera pas la proie pour l'ombre. L'élection de Bourassa et de Lavergne, le retentissement de leurs attitudes à la Chambre et divers succès locaux encouragent les nationalistes. Tancrède Marsil, journaliste côtoyant la bohème, pose sa candidature nationaliste. Tancrède Marsil appartient à une de ces familles de militants libéraux de la région de Saint-Jérôme, chevelus, larges de coffre et batailleurs, qu'on surnomme "les lions du Nord". Contre le Dr Merrill Désaulniers, maire de Saint-Lambert, président de l'Association libérale du comté de Chambly et administrateur, à Montréal, du Club de Réforme où se mijote la cuisine libérale, autrement dit contre la "machine" et la puissance du Parti, avec un P majuscule, le lion du Nord perd ses rugissements.

Amédée Geoffrion, lui, se frotte les mains: après la reconstruction du marché, les tramways! Il veut encore faire éclairer les rues à l'électricité. Le contrat signé par l'administration Perrault avec la Royal Electric - absorbée, depuis, par la Montreal Light, Heat and Power - exigeait la fourniture immédiate de la lumière électrique aux particuliers et de la force motrice aux industries, mais ajournait l'éclairage des rues. L'administration Geoffrion juge le temps venu. Mais la Montreal Light, Heat and Power veut fixer un tarif trop élevé. La persuasion, auprès d'elle, échoue. Geoffrion songe à invoquer le précédent de Perrault faisant annuler le contrat de la Compagnie des tramways de Longueuil. Les mêmes raisons doivent vicier le contrat de la Royal Electric. Geoffrion consulte le juge Michel Mathieu,

Administration Geoffrion

juriste de marque, qui a formé des centaines d'avocats. Le juge Mathieu, fondateur de la *Revue légale*, est un de ces conservateurs - et même ultramontains - convaincus, que les rouges ne peuvent s'empêcher de respecter et de consulter. Or il déconseille le recours en annulation.

Un obstacle imprévu surgit en même temps, du côté des tramways.

La Montreal Tramways, défaite après une guerre de tranchées à l'hôtel de ville de Montréal, imagine une contre-manoeuvre. Elle achète, sous le prête-nom du notaire Cameron, une ferme entre Montréal-Sud et Saint-Lambert, sur le parcours que sa rivale devrait emprunter pour gagner Longueuil. L'avocat de Cameron est, comme par hasard, Léonide Perron, député de Gaspé à l'Assemblée législative et homme fort du parti libéral, qui tend à contrôler pour ce parti toutes les affaires de Montréal. J.-L. Perron est rude homme et retors. Il dénie le droit d'expropriation à la Montreal and Southern Counties.¹ Il argumente: "Vous étiez tenus de commencer vos opérations et de dépenser 15 p.c. de votre capital dans les deux années qui ont suivi les amendements à votre charte, en 1905. Vous ne l'avez pas fait. Vos privilèges sont caducs." La Montreal and Southern Counties plaide et gagne devant le juge Thomas Fortin, mais la Montreal Tramways, où, plutôt le notaire Cameron, porte la cause en appel. L'affaire, dans le maquis de la procédure, peut traîner. Il faut suspendre les travaux, et Dieu sait quand Longueuil aura son tramway - si jamais Longueuil aura son tramway! La Montreal and Southern Railway alerte Amédée Geoffrion, maire de Longueuil et collègue de J.-L. Perron à l'Assemblée législative.

Le député Geoffrion bataille à ce moment, à la tête d'un groupe de députés ruraux, contre des clauses du bill de Montréal avantageant la Montreal Light, Heat and Power. L'affaire est chaude. L'avocat de la Montreal Light, Heat devant le Comité des bills privés rencontre Geoffrion seul à seul: "Pourquoi menez-vous cette opposition acharnée contre ma cliente?" - "Ce ne sont pas des représailles, affirme le député-maire, je n'agis pas par ressentiment, mais..." Il invoque l'inflexibilité de la Compagnie dans l'affaire de l'éclairage des rues. "Je tâcherai de vous donner un coup de main", conclut l'avocat.

Geoffrion s'assure le concours des mêmes collègues pour se battre, s'il le faut, contre la Montreal Tramways - compagnie-soeur de la Montreal Light, Heat and Power. Cette fois, c'est J.-L. Perron qui l'approche. Geoffrion fait valoir le service qu'il rend d'autre part, comme parrain d'un bill, à la Montreal Tramways, et son refus d'exclusivité à la Montreal and Southern Counties. Perron ne s'embarrasse d'ailleurs pas de considérations accessoires. Avec lui, c'est cartes sur la table et s'il le faut poing sur la table. Encore une affaire qui s'arrange. La Montreal and Southern Counties Railway reprend ses travaux.

1. Amédée Geoffrion a brossé cet historique et l'a fait insérer au procès-verbal, à la séance du conseil municipal du 4 juillet 1910. Même observation pour l'affaire de l'électricité.

Amédée Geoffrion fait coup double. Le contrat entre la Ville de Longueuil et la Montreal Light, Heat and Power pour l'éclairage des rues est signé le 12 mai 1910. L'inauguration du service de tramways a lieu seize jours plus tard. Le conseil municipal a, pour cette inauguration, proclamé un jour de fête civique, formé un comité de décoration et un comité de réception. La ville a fait toilette. Tout Longueuil, fanfare en tête, est sur pied pour recevoir son premier tramway. Est-ce bien à La Nouvelle-Orléans qu'un tramway porte le nom charmant de Désir? N'est-ce pas plutôt ce tramway de Longueuil qui mériterait d'être appelé Désir ou Désiré? Amédée Geoffrion considère cette réussite, après des années d'anicroches et les alertes des derniers mois, comme un succès majeur de son administration. Il a lancé des invitations à des journalistes et à des personnalités de Montréal "pour faire connaître les progrès de la ville de Longueuil et les avantages qu'elle offre comme lieu de résidence". Voici naturellement C.T. Willett, président de la Compagnie. Voici le sénateur F.-L. Béique, M. Félix-Gabriel Marchand, député de Saint-Jean à l'Assemblée législative, M. U.-H. Dandurand, échevin de Montréal et agent d'immeubles entreprenant, qui a loti le village de Rosemont et, soutenu par des financiers de l'envergure d'Herbert Holt et de Charles Gordon, organise ou médite d'autres lotissements.

Dandurand a du flair; serait-il venu sonder la région? Il eût été moralement impossible de ne pas inviter M. Jean Girouard, conseiller législatif et président de la Commission scolaire. Jean Girouard, prononçant une allocution, rappelle que "d'autres" ont voulu doter Longueuil d'une ligne de tramways et "non sans éprouver de rudes difficultés" ont obtenu un règlement du conseil municipal. "Fait digne de mention, ce fut alors que la Compagnie du Grand-Tronc jugea pouvoir exploiter avec profit une ligne de tramways sur la rive sud..." Ce rappel, un peu amer mais juste et discret en somme, ne ternit pas l'éclat d'une si belle journée. Un collègue d'U.-H. Dandurand au conseil municipal de Montréal, l'échevin Arsène Lavallée, réclame depuis quelque temps l'annexion des autres municipalités de l'île, grâce à quoi, prétend-il, Montréal rattrapera New York. Le curé Payette, dans un bain de foule, se dépouille de l'humeur sauvageonne qui, seul à seul, lui sert de cuirasse. Presque expansif, à l'inauguration du service des tramways, il souhaite la construction d'un pont de Montréal à Longueuil et ne désespère pas de voir Longueuil, annexant une dizaine de paroisses voisines, devenir le siège d'un évêché. Et le maire Geoffrion déclare que, si Montréal devient le New York du Canada, Longueuil en sera le Brooklyn. Le mot plaît aux Longueillois qui le répéteront. Les premiers trams réguliers partiront simultanément de Longueuil et de Montréal à 5 h 45 du matin; les derniers, à minuit et demi.

Entre-temps, le conseil a, non plus réduit mais supprimé le traitement du recorder Léonide Robert, "vu l'insuffisance des revenus de cette Cour". Le gendre de Maurice Perrault conteste cette décision et réserve ses recours "devant l'autorité compétente pour faire valoir les droits de la Ville et les siens".

“Une corbeille de verdure”

LE 12 MAI 1910, la Montreal Central Terminal Company communique au conseil municipal de Longueuil son intention de demander au ministre des Chemins de fer, à Ottawa, l'approbation de ses plans d'un tunnel sous le Saint-Laurent. Elle demande l'appui du Conseil, qui ne se fait pas prier mais n'en entendra plus parler.

Les tramways et l'éclairage électrique ne sont pas les seuls progrès réalisés sous l'administration Geoffrion. La Ville régleme la construction dans ses limites. Il faudra désormais un permis pour construire ou transformer un immeuble. Longueuil avait encore, sauf sur une petite étendue de la rue Saint-Charles, ses trottoirs en bois, pourris, rapiécés, quasiment piégés. De temps à autre, un estropié réclamait des dommages à la Corporation. Longueuil se dote enfin de trottoirs “permanents”. Il en coûtera cher et la Ville a toujours payé la construction des trottoirs. Montréal et la plupart des villes ontariennes font supporter une forte partie du coût par les propriétaires avantagés. Le conseil consacre plusieurs soirées à cette question. Des échevins imposeraient la totalité des frais aux propriétaires; d'autres leur en factureraient la moitié. Le maire fait adopter un compromis: les trois quarts. Il faut choisir entre deux matériaux: pierre et ciment. La ville de Verdun se construit des trottoirs en ciment, moins coûteux, et qui donnent satisfaction. La Ville de Longueuil passe, pour l'achat du ciment, un contrat avec une petite compagnie. Le trust de la Canada Cement - auquel Léonide Perron s'intéresse de près - absorbe presque tout de suite après cette compagnie. Le trust élève les prix mais devra respecter le contrat signé. Geoffrion se glorifie d'avoir fait réaliser une économie à la Ville: en novembre 1910, le secrétaire-trésorier fera rapport que 9 742 barils de ciment ont servi à confectionner une longueur de trottoirs dépassant dix milles. Le macadam des chaussées, mélange plutôt qu'amalgame de terre et de pierre, ne valait guère mieux que le bois des trottoirs. On le compressait à l'aide d'un rouleau de bois, ou plutôt de

deux énormes rouleaux, de huit pieds de largeur et six pieds de diamètre, juxtaposés sur un même essieu et tirés par quatre chevaux.¹ La Ville achète, au prix de \$6 000, un concasseur et un rouleau à vapeur, chauffé au charbon, pour la confection et l'entretien du pavage. Enfin l'aqueduc, modernisé, est muni d'un réservoir de 80 000 gallons, actionné à l'électricité. Les adversaires de Geoffrion soutiennent que ces innovations vont ruiner la Ville. Geoffrion et ses conseillers passent outre. Ils acceptent la cession, par la Montarville Land Company, du terrain nécessaire au prolongement des rues Grant, Saint-Alexandre, Saint-Jacques, Saint-Thomas et Saint-Jean, à mesure que les lots seront bâtis.

A l'approche des élections municipales, Amédée Geoffrion, qui n'a pas prononcé de discours-programme lors de son entrée en fonctions, convoque les citoyens dans la grande salle de l'hôtel de ville et rend compte de son mandat - du mandat de son administration - dans un discours-fleuve:

Il est peu de maires de Longueuil, depuis douze ans, qui ne nous aient fait entrevoir un tramway allant de notre ville à Montréal et qui ne nous aient prôné l'éclairage des rues à l'électricité... En deux ans, nous avons réalisé les programmes de nos prédécesseurs...

Geoffrion ne veut certes pas jeter la pierre à ses prédécesseurs. L'union, surtout, a fait défaut:

Je suis le premier à reconnaître qu'il y a eu dans les conseils qui nous ont précédés des hommes supérieurs par l'intelligence, l'activité, le dévouement et l'esprit civique. Mais je n'hésite pas à dire que jamais un conseil, pris en bloc, n'a été plus courageux, plus uni que celui qui a l'honneur de vous rendre ses comptes ce soir.

Geoffrion énumère les réalisations de ces deux années. Il brosse l'historique de la question des tramways pour faire ressortir l'excellence du contrat, et relate son rôle personnel "sans intention d'en tirer vanité". Il rappelle que Maurice Perrault, dans son discours-programme de février 1899, promettait l'éclairage des rues à l'électricité "avant la fin de l'année". "Il appartenait à l'administration actuelle de vous le fournir, et dans des conditions exceptionnellement avantageuses pour la Ville." Nous aurons un service d'éclairage complet, satisfaisant et économique: "L'éclairage des rues, qui va coûter annuellement \$1 193.39 aurait coûté, sous l'empire du contrat de 1901, **une somme annuelle de \$6 596**. Je ne vous donne pas ces chiffres pour blâmer qui que ce soit... Pas une municipalité de l'île de Montréal, y compris la cité de Montréal elle-même, n'éclaire ses rues à aussi **bon marché** que Longueuil en vertu du contrat que nous avons signé le 12 **mai dernier.**"

1. Charles-Edouard Millette: *les Rues de mon village* dans le Cahier No 2 de la Société d'histoire de Longueuil.

“Une corbeille de verdure”

Et l'aqueduc, les trottoirs, les canaux d'égout... “Aucune administration précédente n'a exécuté autant de travaux publics en l'espace de deux ans.” Nous risquons de ruiner la Ville, prétendent les critiqueurs? “Nous avons concilié l'économie avec le progrès. L'économie a été notre étoile polaire. L'état financier de la Ville est excellent. Nous enregistrons \$30 248 de recettes et \$28 914 de dépenses pour l'exercice 1909-1910.”

Geoffrion arrive à sa péroraison:

Notre petite ville de Longueuil, cette corbeille de verdure de la rive sud, nous avons voulu la faire encore plus belle qu'elle n'était... Un autre mandat public que je ne voudrais pas négliger m'oblige à renoncer à la vie municipale. Mais j'espère que mes collègues, que les mêmes raisons ne poussent pas à la retraite, resteront au poste qu'ils ont occupé avec tant d'honneur et de désintéressement.

L'échevin Saint-Mars propose l'inscription de ce discours au grand registre des procès-verbaux, où il emplira 23 pages.

Cependant Geoffrion ne prend pas la retraite annoncée. Il est réélu, en juillet 1910, avec un conseil presque inchangé: Dr Louis Trudeau, notaire Ubald Dupras, Zotique Sainte-Marie, Henri Saint-Mars, Jean-Baptiste Jodoin, Liguori Mainville, Anthony Gear, Henry J. Cross. Mainville ne prend pas son siège. Son élection est contestée et invalidée; Jacob Gariépy est élu à sa place.

* * *

Longueuil se modernise et se distrait. Les métiers ambulants si pittoresques tendent à disparaître. On ne voit plus guère les romanichels qu'accompagnaient leurs femmes et leurs filles avec de grands anneaux aux oreilles et des jupes de couleurs vives traînant jusqu'à terre. Ces maquignons cédaient un cheval d'apparence fringante, mais qu'ils avaient dopé, contre quinze dollars et le cheval fatigué du bourgeois ou du cultivateur naïf. On voit moins souvent les montreurs d'ours - trois hommes et trois ours portant muselière - qui, pour 25 sous, faisaient grimper leurs animaux aux poteaux de télégraphe, ou lutter entre eux, ou boire une bouteille de bière fournie par les badauds. Il reste le guenillou juif qui achète chiffons, os, bouteilles, rebuts de caoutchouc. La première année, le guenillou promenait une poche à patates sur son dos; la deuxième année, il poussait une charrette à deux roues; la troisième année, le voici en voiture légère avec un cheval. Mais il n'a pas changé le refrain, ni anglais ni français, par lequel il s'annonce et dont Longueuil a l'habitude. Il reste le marchand de fruits et légumes: “Bananes à vendre! Jaunes comme de l'or, grosses comme le bras!” En vérité ses bananes, dont il offre deux douzaines pour 25 cents, sont, après le choix des grands épiciers montréalais, les moins belles. Et les commerçants de Longueuil, qui paient des taxes, font la guerre à ce concurrent et finiront par le chasser. Il ne restera bientôt plus

que le repasseur de couteaux, le joueur d'orgue de Barbarie et l'Italien Brindisi, "arrangeur de parapluies", bon vieux jovial et bien honnête, qui porte son éventaire en bandoulière, soutenu par une courroie, et de la main droite agite paisiblement la clochette, organe de sa publicité.

De nouvelles distractions se substituent aux métiers ambulants qui animaient nos rues en été. L'Harmonie de Longueuil donne des concerts publics dans les parcs et reçoit une subvention de \$50. George Sharrock et Sydney Smith exploitent un cinéma, mais ils n'ont pas de salle. Le conseil leur loue la salle du marché pour \$8.00. Longueuil ne possède pas seulement son club nautique, mais un club athlétique, un club de curling et un club de tennis. Le clou de la saison sont les deux représentations de *Charles Le Moyne*, drame historique du frère Victorin, par le Cercle La Salle, le 13 et le 14 mai 1910. Le Conseil prête la salle de l'hôtel de ville. Le frère Rolland-Germain plante des décors, bâtit des accessoires. Les membres du Cercle - maintenant affilié à l'A.C.J.C. - jouent en costumes. La réussite est complète. Tout Longueuil afflue. Le bateau de Montréal transporte des cargaisons d'enfants et même d'adultes. Les acteurs sont épatants. Le public applaudit à tout rompre. Le frère Victorin est entouré. *La Presse*, *la Patrie*, *le Devoir* qu'Henri Bourassa vient de fonder, et même *l'Action Sociale* de Québec, publient des comptes rendus. L'influence du frère Victorin rayonne dans tout le collège. Certains membres de la communauté trouvent que ce frère qui fait parler de lui sort un peu de la tradition. Mais les frères français et canadiens qui se sont établis à La Havane envoient des étudiants cubains au collège de Longueuil, pour s'y perfectionner à la fois en français et en anglais.

Le maire Geoffrion et son conseil ont eux-mêmes pris leur part de ce succès. Ils en ont profité pour lancer une circulaire, invitant les citoyens de Montréal qui veulent jouir de l'air pur, de la tranquillité de la campagne et rester en même temps à proximité de la grande ville:

Les communications deviennent de plus en plus faciles à mesure que se multiplient les lignes reliant Longueuil à la métropole. Désormais, outre le bateau, la voiture publique et le chemin de fer, les tramways électriques assurent un service continu.

Au service de l'aqueduc, déjà excellent, se font des améliorations qui le mettront dans des conditions presque parfaites.

Des trottoirs en ciment remplacent partout l'antique et périlleux trottoir en bois et donnent à nos rues un aspect coquet et réjouissant.

Et, grâce au groupe d'hommes progressifs qui administrent actuellement les affaires de la municipalité, Longueuil sera bientôt une des petites villes les mieux outillées de la province.

“Une corbeille de verdure”

Enfin, bien que l'histoire du passé puisse nous rendre un peu sceptiques, le temps semble être venu pour notre ville de prendre l'extension et l'importance auxquelles lui donne droit sa position géographique de premier ordre.

Le conseil accorde une gratification de \$25 à Henri Bourdon, représentant de *la Presse*, et autant à Oswald Mayrand, représentant de *la Patrie* pour encourager ces journalistes - tous deux Longueuillois - à soigner les comptes rendus.

Le vent, à Longueuil n'est pas seulement à l'optimisme, mais à la réconciliation. L'échevin Saint-Mars, entre tous redouté par le curé, est un des fondateurs et animateurs du Club Le Moyne, qui affecte, dans ses débuts, un petit air affranchi. La devise du Club: “Vivez et laissez vivre”, cache des sous-entendus, aux yeux des catholiques fervents. Ce qui explique que les requêtes du Club pour obtenir la “licence” d'alcool soulèvent quelque opposition au conseil municipal. Mais Geoffrion et Saint-Mars n'ont pas boudé les représentations de *Charles Le Moyne*, au Collège. Le nouveau bâtiment du collège est presque achevé. Le maire Geoffrion et trois échevins viennent eux-mêmes en constater, en louanger la “magnifique installation”. Qui l'eût prédit, à l'assemblée du 16 juin 1907?

Seulement, le conseil municipal, qui fait construire des trottoirs en pierre “de qualité supérieure”, voudrait obtenir de la fabrique, du couvent et du collège, propriétaires de biens non imposables, une participation aux frais. Le frère Tertullien trouve excessif le compte reçu pour la fourniture d'eau et l'écrit au maire (6 septembre 1910):

Toutes les villes possédant un établissement d'éducation considérable, qui attire de nombreux étrangers, augmente le commerce, détermine plusieurs familles à s'y fixer, toutes ces villes se font une gloire de faire oeuvre si utile au pays et si avantageuse pour elles.

Nous comptons, monsieur le maire et MM. les échevins, que vous trouverez ici l'occasion de montrer une fois de plus votre patriotisme et un vrai sens pratique des intérêts de la ville de Longueuil en nous exemptant de la taxe d'eau ou en nous la diminuant, afin que notre institution, étant dans des conditions normales pour se développer, procure un plus grand bénéfice au revenu de la ville. Les enfants d'aujourd'hui, hommes de demain, vous sauront gré de n'avoir pas empêché, de n'avoir pas entravé à ses débuts une oeuvre qui n'existe que pour leur bien...

Le conseil se retranche derrière la charte. On ne saurait en blâmer un reste d'animosité du maire ou l'anticléricisme de l'échevin Saint-Mars, puisque toutes les administrations précédentes ont adopté même attitude sur cette question d'exemption fiscale. Elles aussi auraient sans doute, si le règlement de construction avait existé de leur temps, chargé le secrétaire-

Histoire de Longueuil

trésorier de rappeler au curé Payette que la fabrique "est tenue d'obtenir un permis de l'inspecteur des bâtisses de la Ville pour les améliorations qu'elle est à faire à l'ancien collège". Cependant, quand Mgr Bruchési vient bénir le nouveau collège - les évêques, dans l'ensemble, réservent plutôt leur faveur aux collèges classiques, mais Mgr Bruchési est un ancien et reconnaissant élève des frères -, le Premier ministre Gouin se fait représenter par le secrétaire provincial, mais le maire Geoffrion s'excuse simplement sur ce que, en tournée électorale dans le comté de Verchères, son programme "est arrêté d'avance".²

* * *

A Montréal, l'échevin Arsène Lavallée, fort de sa sixième élection dans le quartier Lafontaine, conserve son idée fixe qui est l'agrandissement de la ville - pour rattraper New York! - par annexion des municipalités suburbaines. Le Comité d'annexion se lance à l'assaut. Les municipalités à l'aise s'offusquent de cette gourmandise, de cette boulimie! Mais les municipalités endettées, sans argent et sans crédit pour les travaux indispensables, succombent, après marchandage. Montréal annexe, d'une énorme bouchée, une dizaine de villages. Maisonneuve, qui a résisté, se trouve enclavé dans la métropole. Un congrès eucharistique triomphal complète la gloire de Montréal.

Le recensement de 1911 reconnaît 554 000 âmes à Montréal. Maisonneuve est passé de 4 000 à 18 000 âmes. Verdun abrite 11 000 personnes. L'île de Montréal tout entière en dénombre 740 000. Mgr Bruchési érige de nouvelles paroisses. Longueuil a nettement repris sa progression: de 2 835 à 3 972 âmes, tandis que la paroisse, amputée de Montréal-Sud, a fléchi de 1 406 à 1 270.

Montréal-Sud, village jusqu'ici, est incorporé en ville en 1911. Des émigrants du sud-ouest de l'Angleterre se sont établis au sud de Saint-Lambert, sur l'ancienne terre de Basile Lamarre, dans une région qui leur rappelle les pâturages du Devonshire. Il y a parmi eux d'anciens soldats qui ont loyalement servi l'Empire. Quelque nostalgie leur traînant au tréfonds de l'âme, ils rebaptisent en Devonshire Road le vieux chemin de la Pinière, bordé d'une haie naturelle. Les voici au nombre de trois cents et qui attirent d'autres compatriotes. Ils obtiennent leur érection en municipalité de ville, sous le nom de Greenfield Park, en même temps que Montréal-Sud est élevé en dignité.

Greenfield Park ajoutera un fleuron à la couronne de Longueuil, voilà tout. Olivier Beaulieu, président de l'importante Compagnie d'auvents des marchands, doublé d'un amateur de peinture et de photographie, a épousé une Préfontaine, de Longueuil où il habite toute l'année. William Notman,

2. Archives des frères des Ecoles chrétiennes à Longueuil.

“Une corbeille de verdure”

le photographe en vogue; Eugène Viau, propriétaire d'un magasin de nouveautés de la rue Sainte-Catherine, qui descend d'un pionnier de Longueuil et dont les trois fils sont pensionnaires à notre collège; Louis-Joseph-Odilone Beauchemin, président de la librairie fondée par son père; Jean-Baptiste-Avila Corbeil, le grand fabricant de chaussures; Louis-Elie Desmarais, de Desmarais et Robitaille, le grand fournisseur d'ornements d'église; Narcisse Beaudry, l'opticien de la rue Saint-Denis dont les fils ont épousé des Longueuilloises; et bien d'autres Montréalais riches ou instruits - dont un frère de Laurent-Olivier David, qui est le meilleur ami de Laurier - possèdent à Longueuil leur villa au bord du fleuve, avec une belle écurie et le logis d'un palefrenier. Ces villégiateurs prennent le traversier jusqu'au quai de Longueuil où leur palefrenier-cocher les attend avec la voiture. Ce qui donne à l'arrivée du traversier, en fin d'après-midi, un cachet d'événement quotidien, que Krieghoff eût aimé fixer. Un frère de Woodrow Wilson, gouverneur du New Jersey qui songe à la présidence des Etats-Unis, vient aussi tous les étés, avec sa meute de chiens pour chasser le renard vers le Côteau-Rouge. Wilson, ses piqueurs et ses invités, en casquette de peluche, jaquette rouge à boutons dorés, hautes bottes de cuir, défilent en grand appareil comme pour une chasse à courre. Ajoutez ce monde aux résidents de Longueuil, à leurs visiteurs et à leur hôtes, et vous avez une telle élite que si l'on en croit un manuel des frères des Ecoles chrétiennes, Longueuil, “petite ville au bord du Saint-Laurent, en face de Montréal” est réputée “pour la qualité de sa langue française”.

Le couvent et le collège y contribuent, sans doute. Le couvent forme des jeunes femmes pieuses, instruites, musiciennes, et non pas languides, certes, mais gracieuses et fines mouches. Le collège, dont le zèle pour la botanique suscite des émules dans tout le district de Montréal, compte encore, à l'exemple du Mont-Saint-Louis, préparer des élèves pour l'Ecole polytechnique. Longueuil a toujours été féru de musique. Aux abords du couvent, la cacophonie des divers instruments qu'on accorde couvre le pépiement des pensionnaires. L.-P. Laurendeau, qui enseigne la musique au collège, est un compositeur dont les orchestres de la province reprennent volontiers les airs. On lui trouve un maintien “à la Beethoven”. Ses confrères de Montréal viennent parfois feuilleter la riche bibliothèque de partitions qu'il s'est constituée. L'orchestre du collège et cette bibliothèque sont les deux pôles de sa vie, et la conversation, chez Laurendeau, quel qu'en soit le point de départ, aboutit toujours à la musique. Le collège s'attache si bien ses élèves que plusieurs de ses pensionnaires montréalais, après leurs études et leur mariage, viennent s'installer à Longueuil. Le Cercle La Salle est en plein essor depuis le succès de *Charles Le Moyne*. Le Cercle des anciens rassemble une belle équipe de jeunes gens pleins de promesses, les Camillien Houde, les Paul Pratt, les Paul Boucher, qui multiplient les réunions. Camillien Houde devient une des chevilles ouvrières du Cercle. Doué d'une mémoire phénoménale, il apprend ses rôles en un rien de temps. Et son talent attire tout Longueuil et plus d'une famille montréalaise, les soirs de séances dramatiques. Il faut l'entendre déclamer

les pièces de Rostand. Dans *Cyrano*, son rôle favori, Camillien fait voler la poussière des planches.

Les séances dramatiques, comme les séances d'étude, ne sont, aux yeux du frère Victorin, qu'un moyen. Le but du Cercle est de préserver la morale et la foi des jeunes, de soutenir leur vie spirituelle. Le frère Victorin est le confident et le guide de tous ces jeunes gens qui sont à peine ses cadets. Camillien Houde lui expose, en termes naïfs, ses rêves d'une carrière étonnante et chevaleresque dont il n'entrevoit pas la forme. Le frère note: "J'ai passé un dimanche tout entier avec Camillien. Nous causions de tous sujets, et il s'ouvrait comme huître au soleil. Quelle vitalité dans cette âme de jeune homme!" Et cependant le Cercle, avec ses séances dramatiques, n'offre pas seulement un aspect insolite et, pour son directeur, trop de satisfactions d'amour-propre. Il tient des séances le soir et parfois les prolonge tard. Or les supérieurs ont exempté le frère Victorin, pour son état de santé, d'une partie des exercices religieux auxquels les frères se livrent, de grand matin. Les frères se lèvent à quatre heures et demie pour faire, de cinq à sept, deux heures d'exercice religieux avant leur journée d'enseignement. Mais cette tolérance devient insuffisante, au lendemain des longues et fatigantes séances du Cercle. La vie religieuse du jeune frère peut en souffrir. Et l'exemple entraîne des inconvénients.

Le frère Tertullien, directeur du collège, estime et protège son collaborateur. Le frère Tertullien est si bon, d'ailleurs, si indulgent. Mais les supérieurs majeurs doivent bien tenir compte de la règle et de l'exemple, peut-être plus que du cas personnel. Le frère Réticius, assistant du supérieur général, vient visiter le collège (16 mai 1911). Le frère Réticius³ est un religieux d'une réelle valeur, qui a beaucoup développé l'Institut des frères dans le district de Montréal. Mais c'est un homme absolu, vivement engagé dans les polémiques de son temps sur les sujets d'instruction publique et qui tranche suivant les principes, sans beaucoup peser les tempéraments et les circonstances individuelles. Il mesure les louanges - qui sont d'autant plus appréciées. L'observance scrupuleuse de la règle est devenue, reconnaît-il, "un besoin de sa nature". Le frère Victorin appréhende sa rigidité. Or le frère Réticius ne tranche pas ce cas qu'il soumettra peut-être au conseil général, en Europe. Mais il en tranche un autre. Il reproche au frère directeur d'avoir engagé trop de dépenses sans autorisation. Il est dur. Le frère Tertullien reçoit son obédience pour le Mont-La-Salle, où il devra réfléchir sur les devoirs d'un directeur. Malade, il se lève, s'habille et part sans récriminer. Un frère constate: "Il a pris la chose en vrai religieux; il est parti le sourire sur les lèvres." Un autre: "Cet homme a vraiment une force d'âme héroïque. Mais nous voilà seuls." Les frères et tous les Longueuillois continuent de dire, en parlant du frère Tertullien: "Le frère directeur".

Au Mont-La-Salle, le frère assistant vient trouver le frère Tertullien:

3. Louis Gonnet, né dans un village de Bourgogne en 1837.

“Une corbeille de verdure”

- Avez-vous bien réfléchi?

- Il y a longtemps que je réfléchis, et cela peut se faire ailleurs qu'au Mont-La-Salle.

- Maintenant, retournez dans votre communauté.

- Vous m'avez renvoyé avec une obéissance; il m'en faut une autre pour retourner.

- Je n'ai pas détruit la vôtre.

Le frère Tertullien revient à Longueuil le 25 mai. Tout Longueuil était - les frères ne savent comment - au courant et explose de joie. Le frère Tertullien est accueilli, à son corps défendant, en triomphe. Le collègue reçoit à ce moment une statue du Sacré-Coeur, de 14 pieds de hauteur, offerte par souscription publique. Le frère Réticius: “Encore une chose sans permission!”

Le frère Tertullien voudrait hisser la statue de manière à dominer l'établissement. Le frère assistant ne veut rien entendre: il la laissera poser sur le parterre. Il n'y a plus que deux dimanches avant la clôture de l'année scolaire. Pour tous les frères - et pour tout Longueuil - la statue doit dominer l'établissement ou le frère Tertullien doit disparaître. Le frère assistant autorise enfin. La maison pavoise. Le curé Payette vient bénir la statue, hissée solennellement en place d'honneur.⁴

* * *

Une petite crise sévit au conseil municipal, en 1911. Ubald Dupras et Zotique Sainte-Marie offrent leur démission. Jacob Gariépy la fait refuser. Mais le Dr Trudeau démissionne à son tour. Gariépy propose alors, en amendement, d'accepter la démission de Dupras et de refuser les deux autres. La voix prépondérante du maire Geoffrion fait adopter cet amendement. Etienne Benoit est élu à la place de Dupras, mais Trudeau et Sainte-Marie ne viennent plus aux séances. Le Conseil se trouve réduit en effectif. Le maire lui-même, député de Verchères, est souvent retenu à Québec par ses fonctions parlementaires. Gariépy voudrait revenir sur la décision précédente et accepter les démissions de Trudeau et de Sainte-Marie, pour les remplacer par des échevins assidus. Mais il y faut la majorité absolue que les absences ne permettent pas d'atteindre. Gariépy: “L'intérêt public exige que le conseil soit au complet!”

Le Conseil écrit à Trudeau et à Sainte-Marie. En fin de compte, les deux sièges sont déclarés vacants. Edouard-C. Lalonde et Louis Robert sont élus.

4. Pour tous ces incidents: Archives des frères des Ecoles chrétiennes, à Longueuil.

Histoire de Longueuil

Les Etats-Unis et le Mexique, se disputant une lisière de terrain, décident de s'en remettre à l'arbitrage et choisissent, pour présider la Commission, Eugène Lafleur, gloire du barreau canadien, qui est un enfant de Longueuil.

Le tourbillon nationaliste entraîne une partie de la province, et surtout la jeunesse, aux élections fédérales de 1911. L'A.C.J.C. poursuit une souscription pour l'érection d'un monument à Dollard des Ormeaux et mène campagne pour introduire dans les moeurs la célébration de la fête de Dollard, le 24 mai. Le Cercle La Salle, qui a complété son affiliation à l'A.C.J.C., est plutôt en tête qu'en queue du mouvement. Il a multiplié les drapeaux "Carillon-Sacré-Coeur" dans la décoration du collège, le jour de l'érection de la statue.

Robert Borden, chef du parti conservateur, laisse virtuellement la province de Québec entre les mains de Frederick Debartzch Monk qui subit l'influence de Bourassa. L'alliance tacite entre conservateurs et nationalistes place les ministériels sur la défensive. Bourassa ne se présente pas lui-même mais il fait élire des députés qui contribuent à la défaite libérale. Le conservateur J.-H. Rainville, défait par Perrault dans le comté de Verchères en 1908, prend sa revanche en triomphant de Victor Geoffrion dans le comté de Chambly (2 712 voix contre 2 576) en 1911.



Les inondations de 1913

AVANT LES ÉLECTIONS de 1912, le gouvernement Gouin fait voter la "Loi des bons chemins", inaugurant une politique nouvelle en matière de voirie. Tous les esprits avisés pressentent l'importance prochaine du réseau routier. Cependant les "habitants", les municipalités rurales ne tiennent pas à construire, et surtout à payer des routes pour les automobilistes, c'est-à-dire pour les richards sportifs, avec des casquettes de chauffeur et des grosses lunettes, qui écrasent les poulets et continuent leur chemin dans un nuage de poussière. Le gouvernement s'applique donc à modifier et surtout à présenter une loi pour les cultivateurs, propre à rallier des votes aux élections prochaines.

Le gouvernement recherche la collaboration des municipalités. Il les engage à construire, améliorer et entretenir des routes. Il garantit les emprunts souscrits dans ce but et paie, jusqu'à concurrence de 2 p.c., la moitié de l'intérêt. Mais on ne peut attendre des municipalités une politique routière d'envergure. Elles construiront, amélioreront, entretiendront les chemins vicinaux, les chemins nécessaires aux fermiers. L'opposition critique cette politique "des petits bouts de chemin" et réclame la création immédiate d'un réseau de routes nationales. C'est tomber dans le piège. Les stratèges ministériels résument ainsi le conflit: l'opposition veut plaire aux automobilistes qui sont un petit nombre de gens riches; le gouvernement cherche à aider les populations agricoles. Mais Eugène-Merrill Désaulniers, député de Chambly, obtient, par voie d'amendement, que les villes de Longueuil, Saint-Lambert, Montréal-Sud et Greenfield-Park bénéficient de la loi. Il en informe le conseil de Longueuil par lettre du 15 avril. Voilà un député qui a gagné sa réélection!

Le conseil municipal de Longueuil ne tarde pas à déterminer les voies qu'il désire améliorer en profitant de cette loi: chemin de Chambly, rue Saint-Charles - qui pourrait faire partie d'une grande voie internationale

projetée aux Etats-Unis -, rue Guillaume, rue Saint-Laurent, "ce qui donnerait l'avantage d'une communication directe en tout temps de l'année, avec les petites villes de Montréal-Sud et de Saint-Lambert". (On voit d'ici l'air supérieur des échevins de Longueuil traitant Montréal-Sud et Saint-Lambert de "petites villes".)

Lomer Gouin, ouvrant sa campagne électorale, résume son oeuvre par une belle formule: "Nous avons fait Québec plus riche, plus instruite et plus grande." La Loi des bons chemins produit l'effet escompté. Eugène-Merrill Désaulniers a gagné sa réélection haut la main avec son amendement du mois d'avril. Amédée Geoffrion ne prévoit aucun obstacle dans Verchères. Quand, invité à l'inauguration du nouveau collège, il préférerait sa tournée électorale dans le comté de Verchères, il sacrifiait l'avantage municipal de sa présence à la cérémonie longueuilloise, à l'avantage provincial de sa présence dans le comté voisin. Sa résolution, cette fois, était définitive. Amédée Geoffrion, de nouveau candidat dans le comté de Verchères, ne se représentera pas à la mairie de Longueuil. Des journaux inspirés - par Léonide Perron, nous le verrons - laissent prévoir sa retraite de la politique: il succéderait au recorder Dupuis, de Montréal, bientôt à sa pension. Le député sortant de Verchères exprime, de sa mine la plus sourcilleuse, une surprise totale et parodie un mot récent de Laurier qui a fait le tour du pays: "Je suis rivé, boulonné, cadennassé à mon fauteuil." Geoffrion conserve son mandat comme Désaulniers le sien et le gouvernement conserve sa confortable majorité.

Mais à Longueuil c'est un nouveau Conseil qui utilisera la Loi des bons chemins, puisqu'Amédée Geoffrion ne se représente pas à la mairie. L'échevin Gear exprime au maire "en termes émus toute la sympathie et les remerciements dont il s'est rendu digne durant le cours de sa présidence, par ses sages conseils, ses décisions équitables et son dévouement à promouvoir les intérêts de la Ville... son énergie et sa ténacité à résoudre les obstacles".

L'échevin Lalonde confirme: "Il convient de perpétuer le souvenir des services rendus par le maire Geoffrion par une inscription de ce témoignage de reconnaissance dans les registres de la Ville."

Geoffrion renvoie aux conseillers leurs compliments.

* * *

Le Club Le Moyne a obtenu sa "licence". C'est Louis Aubertin, l'ancien guide des amateurs de pêche, qui, passé au service du Club, va de temps à autre, en poussant une brouette, renouveler la provision d'alcool. Le Club fait sentir son influence aux élections municipales. Henri Saint-Mars, échevin sortant de charge, qui est l'un des fondateurs et des animateurs du Club, est élu maire (juillet 1912). Le nouveau conseil comprend Victor Pigeon, Edmond Favreau, Joseph-Arthur Vincent, J.-Elie

Les inondations de 1913

Dubuc, Henri Mongeau, Jean Simon, David S. Kyle, Henry J. Cross. Victor Pigeon est l'ancien maire; Joseph-Arthur Vincent, naguère ingénieur de la Ville, est le fils de J.-L. Vincent qui présida le Comité de l'aqueduc et rassembla les matériaux d'une Histoire de Longueuil.

L'élection de Saint-Mars, qui ne peut réjouir le curé, serait-elle le symptôme d'une évolution des idées? Le nouveau Conseil, sur requête de citoyens de langue anglaise, autorise les jeunes gens à se baigner dans le fleuve, à l'extrémité du quai du gouvernement. Mais les baigneurs devront être "en costume complet" et se changer de vêtements dans une cabine fermée. Le tout, sous la surveillance de la police.

Le collège revient à la charge. Il demande une exemption de la taxe d'eau. Le collège, fréquenté par 435 élèves dont 225 enfants de Longueuil, "ajoute à la prospérité de la ville, mais ses ressources ne lui permettent pas de se développer". Le Conseil décide "qu'il n'a pas le pouvoir de se rendre à cette demande, aux termes de la charte". Le frère Tertullien demande alors un taux fixe et réduit: le collège a besoin d'eau pour ses parterres, qui contribuent à la beauté de la ville, et pour ses patinoires, dont les Longueillois profitent. Le Conseil "s'en tient à l'exécution du règlement de l'eau". Le collège s'exécute alors. Le frère Tertullien envoie un chèque de \$468.32, "représentant la balance due sur la taxe d'eau des trois dernières années". Mais il souhaite encore, pour l'avenir, un arrangement faute duquel "la direction du collège se verra obligée d'aviser aux moyens de se soustraire à une surtaxe qu'elle considère comme exorbitante, et nullement en rapport avec les ressources de l'établissement".

Le Conseil reçoit les frères le 26 septembre. Le frère Victorin, dont le prestige s'étend, accompagne son directeur et lit le mémoire des frères. Il précise: "L'article 5654 des Statuts, Loi des villes et des cités, vous autorise à faire des arrangements particuliers dans les cas spéciaux." La taxe d'eau de \$1 100 est intolérable sur un établissement évalué à \$10 000. Saint-Mars et ses échevins reçoivent les frères avec beaucoup d'égards et réduisent les \$1 100 à \$600, "sauf surplus démontré au compteur".

Longueuil perd, en la personne d'Amédée Geoffrion, un résidant de marque.

Léonide Perron, qui joue un rôle considérable dans le parti libéral, a renoncé à la représentation de Gaspé, trop éloigné. Il convoitait, aux dernières élections générales, le mandat de Verchères, son comté natal. Il a fait offrir à Geoffrion, pour lui céder la place, la succession du recorder Dupuis à Montréal. Nous avons entendu le refus emphatique de Geoffrion, qui a conservé son mandat provincial. Mais Perron est puissant et persévérant. C'est d'abord un rude travailleur, d'un accès brutal et capable de gestes profondément charitables. Ses intimes le comparent à Lomer Gouin, brusque par timidité foncière. Par ses relations d'affaires et par sa capacité de travail, Perron sort de l'ordinaire. Il est peu de grosses compagnies, à

Histoire de Longueuil

Montréal, qui n'aient confié tout ou partie de leurs intérêts à son étude. Perron compte la Compagnie des tramways de Montréal dans sa clientèle. Et quand Perron veut quelque chose... Le recorder Dupuis prenant effectivement sa retraite, Geoffrion revient, à l'automne, sur son refus du printemps. Il quitte la politique pour devenir recorder à Montréal. Perron est élu député de Verchères par acclamation.

* * *

Le ministère provincial de la Voirie, après inspection, évalue à \$23 000, puis porte à \$25 000 les crédits alloués à Longueuil en vertu de la Loi des bons chemins. La Ville contractera un emprunt pour ces travaux. Un autre grand problème de Longueuil, celui des inondations périodiques, n'est pas résolu. Le fleuve le lui rappelle brutalement en 1913.

La masse d'eau, après une montée subreptice à l'abri d'un mur de glace, se jette d'un geste brusque sur Longueuil qu'elle surprend dans son sommeil, le 1er avril. Il faut évacuer en hâte, non seulement des maisons, mais des écuries. La radio, en ces temps heureux, n'étant pas inventée, les nouvelles ne se propagent pas immédiatement. Des paroissiens qui habitent le chemin de Chambly, descendant vers l'église pour la messe de six heures et demie, écarquillent les yeux devant les rues inondées. Le sous-sol de l'église est inondé et la messe décommandée. La fournaise de l'hôtel de ville est noyée comme beaucoup d'autres; les portes du poste des pompiers sont bloquées. La glace a refoulé la remise, où l'on abrite les embarcations de plaisance en hiver, et broyé des canots. Mais bien des habitants ont, dans un hangar de leur cour, la "verchères" pointue aux deux bouts qui sert à leurs parties de pêche. De sorte que la rue Saint-Charles est bientôt sillonnée de chaloupes. Chacun réagit selon son âge ou son tempérament. Les enfants battent des mains, de plaisir. Les esprits pratiques font payer quelques cents chaque voyage en chaloupe. Le frère Victorin multiplie les photos. Devant sa bibliothèque inondée et ses partitions détruites, L.-P. Laurendeau meurt de chagrin.

Boucherville, Saint-Lambert, Montréal-Sud et la paroisse de Longueuil ont autant souffert. Le Conseil de Longueuil propose une réunion intermunicipale pour examiner ensemble les mesures à prendre. La réunion met en cause, une fois de plus, les travaux de la Commission du port de Montréal. On prie le gouvernement fédéral "de protéger les citoyens contre ces calamités". Le Conseil de Longueuil:

Attendu que ce qui paraît être la cause de ces inondations sont d'abord les travaux faits par la Commission du Havre de Montréal pour fermer l'entrée des eaux près de la jetée Bickerdike et le dépôt des terres enlevées du chenal et déposées près des îles de Boucherville,

Qu'il soit résolu que le Gouvernement fédéral soit prié

Les inondations de 1913

1o de prendre les mesures nécessaires pour protéger les citoyens de la rive sud, en faisant d'abord creuser un chenal sur la rive sud, avant de continuer la digue qui part de la jetée allant vers l'île Sainte-Hélène.

2o d'enlever les battures en face de la ville de Longueuil, ainsi que la terre qui a été déposée près des îles de Boucherville.

3o d'ordonner la construction d'une digue de protection, depuis au delà du pont Victoria sur la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à un endroit jugé suffisant sur les côtes de Boucherville.

4o de faire construire en amont du pont Victoria de petits flots après que la glace soit arrivée, et par ce fait empêcher les débâcles désastreuses du printemps.

5o d'envoyer immédiatement des ingénieurs sur les lieux et spécialement à Boucherville où l'on constatera qu'il existe des barres de glace d'environ 40 pieds d'épaisseur.

6o que copie des présentes soit envoyée au T.H. R.L. Borden, premier ministre du Canada, à l'honorable John T. Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries, à M. J.-H. Rainville, député du comté.

Le ministère de la Marine demande alors un rapport à l'ingénieur en chef de la Commission du port de Montréal, qui soumet quelques suggestions. C'est platonique, ou insuffisant, et le Conseil de Longueuil s'impatiente, à la séance du 19 mai 1913, sur la proposition de l'échevin Favreau:

Attendu que le Département des Travaux publics du Canada fait transporter et déposer, et ce depuis déjà quelques années, de la terre, pierre et gravier provenant du chenal dans le fleuve Saint-Laurent sur les battures du côté sud, qui se trouvent dans les limites de la ville de Longueuil et dans la partie avoisinante de la paroisse de Boucherville;

Attendu que ces dépôts de terre, pierre et gravier, en s'amoncelant ont pour effet de nuire au passage des eaux, d'arrêter la descente naturelle des glaces au printemps et de causer un refoulement desdites eaux sur les rives et les terrains de cette Ville longeant le fleuve;

Que lors de la dernière débâcle des glaces il s'est produit, du fait de ces amoncellements successifs de terre, pierre et gravier, un détournement d'une portion considérable du courant naturel des eaux qui a causé une inondation dans les rues et habitations de cette ville, telle qu'il ne s'en était jamais produit auparavant;

Qu'il est résulté de cette inondation des dommages considérables à un grand nombre de propriétaires de la ville et à ses résidants,

Histoire de Longueuil

ainsi qu'à son renom de ville offrant toute la protection désirable, tant au point de vue hygiénique qu'au point de vue confort et sécurité;

Qu'à une assemblée de ce conseil tenue le 21 avril dernier, l'état de choses ci-dessus a été constaté, que demande a été faite au gouvernement d'apporter remède et que rien ne paraît avoir été fait jusqu'à ce jour;

Qu'il est du devoir de ce Conseil de continuer ses instances auprès du gouvernement et de mettre qui de droit en demeure d'avoir à remédier audit état de choses et d'accorder la protection à laquelle la Ville a droit, afin que sur son refus ou négligence de ce faire elle puisse si besoin est exercer tout recours qui pourrait lui appartenir en droit et justice;

Que L.-J.-E. Brais et J.-S.U. Dupras, notaires, soient autorisés à porter les faits ci-dessus et tous autres faits et preuves à l'appui à la connaissance du gouvernement de la Puissance en même temps qu'au ministre intéressé, le requérant d'enlever les obstacles dont il est question ci-dessus, et le mettant en demeure qu'elle tiendra qui de droit responsable des dommages soufferts à ce jour et de ceux qui pourront l'être à l'avenir.

Le ministère des Travaux publics fait choisir un autre endroit pour déposer la terre draguée.

* * *

Le frère Victorin collabore à des revues scientifiques et prend contact avec des savants étrangers. Il fait paraître un article antidarwinien, très sûr de soi - "Le monde savant ne considère plus sérieusement l'hypothèse évolutionniste" - dans le *Naturaliste canadien* de juin 1913. A la distribution des prix du collège, le 21 juin, le maire Saint-Mars prononce une allocution que les frères jugent "bien appropriée, malgré ses idées". Pendant les vacances, le frère Victorin et le frère Rolland-Germain entreprennent, dans la région du lac Témiscouata, un voyage qui alimentera non plus un article, mais un mémoire assez considérable. A la rentrée d'automne, le Cercle La Salle offre un cadeau à Camillien Houde pour son prochain mariage. Le départ de Camillien Houde, si dynamique, infligerait une perte. Mais le jeune marié habite encore Longueuil et voisine avec ses anciens maîtres. Madame Houde, un soir, envoie son mari chercher du pain qui manquait pour le dîner. Houde court chez le boulanger, rencontre le frère Victorin, l'accompagne au collège et ne rentre qu'à onze heures, avec son pain sous le bras.

L'administration Saint-Mars est active. Elle fait paver des rues en béton, en utilisant la Loi des bons chemins. Le Conseil, devant le surcroît d'ouvrage, scinde les fonctions de secrétaire et de trésorier.

Les inondations de 1913

La Sir W. Armstrong Whitworth Company, d'Angleterre, offre, par l'intermédiaire de son agent au Canada, d'établir à Longueuil une usine sidérurgique, employant 300 ouvriers pour commencer, moyennant vingt ans - maximum permis par la charte - d'exemption de toutes taxes. Le Conseil reçoit l'ingénieur M. J. Butler qui soumet des plans, et accepte la proposition. Armstrong Whitworth s'installe rue Lorne¹ et commence la fabrication de jantes pour les roues de voitures et même de locomotives. Les grands patrons restent en Angleterre. Les gérants sortent dans des voitures de marque anglaise qui les feraient remarquer si le curé Payette ne conduisait une voiture plus originale encore, une Hupmobil très haute et fermée qui fait dire: voilà le curé Payette dans son confessionnal - et que, bricoleur intrépide, il répare lui-même avec des pièces d'autres marques.

Longueuil est en progrès. Montréal-Sud, qui compte 191 maisons, 200 familles et 800 âmes, souhaite que Longueuil lui fournisse l'eau de son aqueduc. Des habitants de Montréal-Sud vont jusqu'à souhaiter "l'aide et l'appui de la ville de Longueuil pour ne faire qu'une municipalité" (septembre 1913). Une délégation vient confirmer cette requête, en octobre. Et Saint-Lambert elle-même, d'habitude assez altière, voudrait "discuter" avec Longueuil la possibilité d'un système commun d'égouts. Longueuil répond que la Ville "ayant son système d'égouts, n'a rien à discuter". La Cour interdit à Saint-Lambert de raccorder son système d'égouts à celui de Longueuil. Mais Longueuil soupçonne Saint-Lambert de passer outre et charge un inspecteur de vérifier.

* * *

Au conseil municipal, cependant, deux clans de force égale, comme au temps de Perrault, se sont formés. Favreau, Kyle, Pigeon et Cross soutiennent le maire. Mongeau, Simon, Dubuc et Vincent lui sont opposés. Amendements et sous-amendements, réunissant quatre voix contre quatre, sont adoptés ou rejetés, comme au temps de Perrault, par la voix prépondérante du maire. Les opposants font plusieurs semaines de grève, en novembre 1913, et le Conseil ne peut siéger, faute de quorum. Les partisans du maire tiennent alors des parloles, chez l'un d'eux. Simon, président du Comité de police, fait surveiller la maison pour savoir qui entre et qui sort. Le parti du maire l'apprend, tempête, demande un vote de censure. Vincent réplique que le maire a provoqué l'initiative de leur collègue, si regrettable qu'elle soit, en tenant des conciliabules qui jetaient un doute sur son impartialité. Les opposants renoncent à la grève, mais Simon démissionne comme président du Comité de police, Mongeau démissionne comme président du Comité de l'aqueduc, et tous deux refusent toute charge "dans quelque comité que ce soit".

Le Conseil avait chargé l'échevin Elie Dubuc de surveiller des travaux de réparation à l'hôtel de ville. Dubuc appartient à une vieille famille de

1. Aujourd'hui rue d'Auvergne.

Longueuil, apparentée aux Vincent entre autres. Il n'est ni ingénieur, ni entrepreneur, mais inspecteur au service de la Montreal Light, Heat and Power. Il a sans doute fait de son mieux, à ses heures de loisir. Cette surveillance à la bonne franquette est d'ailleurs dans les traditions. Mais le coût des travaux dépasse les prévisions. Le camp du maire se constitue en comité d'enquête. Dubuc refuse de témoigner. Le comité remet son rapport le 23 mars 1914: les sommes engagées dépassent les montants autorisés; les matériaux ont été achetés sans soumission; aucun contrôle n'a été exercé sur leur réception; l'échevin Dubuc a ordonné des modifications coûteuses sans consulter ses collègues; on n'a pas imposé d'indemnité aux entrepreneurs pour les fautes commises; on a disposé sans soin des matériaux inutilisables...

Mongeau et Vincent veulent faire enlever de ce rapport "ce qui tend à blâmer l'échevin Dubuc, parce qu'il a surveillé les travaux au meilleur de sa connaissance et a suivi les méthodes jusqu'ici en usage". Leur motion est repoussée. Dubuc démissionne, convoque une assemblée publique pour se justifier, point par point: l'évaluation de l'architecte au commencement des travaux était plus élevée que vous ne dites; l'installation électrique a été ordonnée par le Conseil; le creusage de la cave a été nécessité par le déplacement des fournaies, inondées l'année dernière; c'est à la connaissance du Conseil, maire compris, que les matériaux ont été achetés sans soumission; un changement ordonné par le maire a rendu certains de ces matériaux inutilisables...



La guerre de 1914-1918

L'ANNÉE 1914 ne s'annonce pas bien à Montréal: chute des valeurs en Bourse, multiplication des faillites, diminution des recettes ferroviaires. Les municipalités suburbaines ont contracté de grosses dettes en escomptant leur annexion à Montréal. Herbert Holt et Charles Gordon, qui commanditent certains lotissements entrepris par U.-H. Dandurand, réalisent leurs bénéfices et suspendent ce genre de spéculation. La vie chère mécontente le peuple. Les salaires et les conditions de travail sont encore misérables. Des déracinés de toute la province sont devenus chômeurs à Montréal.

Longueuil reste à la fois solidaire et indépendant de Montréal. Le budget de la ville est de \$50 000 en chiffres ronds. Les intérêts sur obligations engloutissent \$17 760; le budget de la police est de \$2 850, en comprenant les \$300 versés au recorder; l'entretien des rues coûte \$2 000 et leur éclairage \$500. Le greffier est payé \$1 100 et le trésorier \$1 400. La Banque royale, qui a ouvert une succursale à Longueuil, absorbe une émission d'obligations, à la condition que la Ville lui transfère "la majeure partie de son compte". L'échevin Jean Simon, du camp hostile au maire, critique la gestion financière qui ne se soucie pas assez d'amortissement et chargera les administrations suivantes d'une lourde dette, entraînant fatalement des taxes.

Alfred Préfontaine, inspecteur des bâtiments, fait rapport qu'il a signé, en 1913, 82 permis représentant une valeur de \$200 000, sans comprendre le permis d'Armstrong Whitworth, accordé directement par le Conseil. Une Dominion General Film Corporation s'est formée à Montréal, avec injection de capital américain, en vue de réaliser des films canadiens. Elle possède un vaste terrain dans les Laurentides pour tourner les scènes d'extérieur et monte un studio bien équipé sur le chemin de Chambly, à Longueuil, pour les scènes d'intérieur. L'automobile se vulgarise, mais la plupart des propriétaires remettent leur voiture, sous une housse de toile ou

Histoire de Longueuil

de cuir, pendant les gros mois d'hiver où les rues sont impraticables. Les habitants de la rue Saint-Jacques protestent contre l'ouverture d'un garage, propre, affirment-ils, à rendre le voisinage inhabitable. D'autres Longueuillois se plaignent des poulaillers, voire des porcheries qui subsistent dans la ville et ne la parfument pas. La police inflige encore, de temps à autre, des amendes aux propriétaires de vaches trouvées errantes dans les rues. On appréhende le retour des inondations. *La Patrie*, à court de nouvelles, le laisse prévoir, avant l'époque de la débâcle. Le conseil municipal proteste avec véhémence contre pareille prévision, "susceptibles de causer des torts considérables à notre ville", mais demande au ministère, par l'intermédiaire du député Rainville, d'envoyer un ingénieur à Longueuil "quelques jours avant et pendant l'inondation, pour en constater les effets désastreux". Mais la catastrophe de 1913 ne se renouvelle pas. Le Cercle La Salle offre une séance dramatique aux Longueuillois. Camillien Houde est prodigieux de naturel dans le rôle d'un député.

* * *

La guerre européenne ne bouleverse pas nos habitudes du jour au lendemain. Le député montréalais H.B. Ames, administrateur de plusieurs compagnies commerciales, organise sous les auspices du gouvernement fédéral un "Fonds patriotique", qui sera essentiellement un fonds de secours pour les familles de soldats. *La Presse*, dont le Longueuillois Oswald Mayrand est devenu rédacteur en chef, lance l'idée de constituer les volontaires canadiens-français en un bataillon distinct. La première allusion à la guerre, dans les procès-verbaux du conseil municipal de Longueuil, concerne la location gratuite de la salle publique pour une assemblée du Fonds patriotique, tenue le 3 octobre. Puis *la Presse* organise une souscription pour l'ouverture d'un hôpital militaire à Paris. La Ville de Longueuil souscrit \$150 pour l'entretien d'un lit. Enfin les dames de Longueuil - mesdames Henri Saint-Mars et Léonide Robert en tête - organisent des soirées pour le Fonds patriotique et pour la Croix-Rouge.

* * *

Henri Saint-Mars, dont la maladie s'aggrave, ne se représente pas aux élections municipales de février 1915. Un homme d'affaires, Alexandre Thurber, saisit sa chance. Thurber est né à Montréal, mais sa mère - une Davignon - est Longueuilloise, et lui-même, ancien élève du collège de Longueuil, s'est établi et marié parmi nous. Il exploite une petite fabrique de clés de boîtes à sardines, sur le chemin de Chambly. Thurber, à défaut de transcendance, a de l'entregent. Bon pied, bon oeil, toujours poli, l'accolade généreuse et la promesse facile - ce qui prédispose à la vie politique -, il ne se connaît pas d'ennemis. Il est libéral militant, ce qui fournit un atout, à Longueuil. Un conservateur militant - et influent -, Arthur Daignault, préfet du comté, complotte avec d'autres bleus - l'avocat Lamarre, les notaires Brais et Dupras - de susciter un adversaire à Thurber, en la personne de Michel Viger, longtemps secrétaire de l'Association